
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01993841 4


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

Paris, imprimerie de PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

PAR J. BOUSQUET

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Chevalier de la Légion-d'Honneur

TOME QUATRIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE PILLET FILS AINÉ, ÉDITEUR

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

ET AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, QUAI MALAQUAIS, 15

1854

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

LXXVIII.

RÈGNE DE HENRI IV. — SITUATION CRITIQUE DE CE PRINCE A SON AVÉNEMENT. — COMBAT D'ARQUES. — SIÉGE DE PARIS. — MISÈRE ET CONSTANCE DES PARISIENS. — HENRI IV LÈVE LE SIÉGE. — MORT DU PAPE SIXTE-QUINT. — URBAIN VII. — GRÉGOIRE XIV RENOUVELLE L'EXCOMMUNICATION PORTÉE CONTRE LE ROI. — LES SEIZE FONT PENDRE LE PRÉSIDENT BRISSON ET DEUX CONSEILLERS. — MAYENNE DE RETOUR A PARIS FAIT MOURIR DU MÊME SUPPLICE QUATRE DE CEUX QUI AVAIENT COOPÉRÉ A LA CONDAMNATION DE BRISSON. — CONFÉRENCE DE SURESNES. — CONVERSION DU ROI. — PROJET CRIMINEL DE BARRIÈRE. — SACRE DU ROI. — ENTRÉE DE HENRI IV A PARIS. — ATTENTAT DE JEAN CHATEL. — SUPPLICE DE CE CRIMINEL. — EXPULSION DES JÉSUITES. — SUPPLICE DE L'UN DEUX. — COMBAT DE FONTAINE-FRANÇAISE. — LE ROI EST ABSOUS PAR LE PAPE CLÉMENT VIII. — SOUMISSION DE MAYENNE. — ÉDIT DE NANTES. — PAIX DE VERVINS AVEC L'ESPAGNE. — INCONTINENCE DU ROI. — ANNULATION DE SON MARIAGE AVEC MARGUERITE DE VALOIS. — HENRI IV ÉPOUSE MARIE DE MÉDICIS. — CONSPIRATION ET SUPPLICE DU MARÉCHAL DE BIRON. — ÉDIT CONTRE LES DUELS. — RAPPEL DES JÉSUITES. — ADMINISTRATION DE SULLY. — MORT DU PAPE CLÉMENT VIII. — LÉON XI. — PAUL V. — CARACTÈRE DE CE PONTIFE. — ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE FRANCE. — PRÉPARATIFS DE GUERRE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE. — SACRE DE LA REINE DE FRANCE. — ASSASSINAT DU ROI. — CARACTÈRE DE CE PRINCE.

Le roi de Navarre était l'héritier légitime de la couronne

de France (1), mais il était hérétique, et la plupart des seigneurs catholiques qui étaient dans l'armée royale, disaient ouvertement qu'ils lui refuseraient toute obéissance s'il ne changeait de religion. Ils se présentèrent même devant lui pour lui faire part de leur résolution, ajoutant qu'il n'y en avait pas un d'entre eux qui ne préférât se jeter sur son épée plutôt que de se prêter au triomphe de l'hérésie.

Henri IV changea plusieurs fois de couleur en entendant ce courageux discours, et répondit d'un ton sec, que le moment était mal choisi pour lui tenir un pareil langage; mais dans la soirée du même jour, sur une nouvelle démarche des seigneurs catholiques, il déclara qu'il ne demandait pas mieux que de se faire instruire; qu'il était prêt à confesser ses erreurs dès qu'il les aurait reconnues; que dans six mois il assemblerait un concile national ou provincial pour procéder à cette instruction; qu'en même temps il convoquerait les Etats du royaume pour établir une paix de religion; que, jusqu'à cette époque, il maintiendrait exclusivement partout l'exercice de la religion catholique, excepté dans les lieux où le culte huguenot avait été permis par le dernier traité; qu'il ne donnerait qu'à des catholiques les gouvernements qui deviendraient vacants, ainsi que ceux des villes dont il se rendrait maître; et qu'enfin il conserverait tous les serviteurs du feu roi dans leurs emplois et charges.

Cette déclaration, signée le 4 août (2), fut enregistrée peu de jours après par le Parlement de Tours et publiée dans tout le royaume.

A ces conditions, la plus grande partie des seigneurs ca-

---

(1) Il descendait, de mâle en mâle, de Robert de France, l'un des fils de saint Louis. Palma Layet, sous-précepteur de Henri IV, dont il a écrit l'histoire, raconte diverses particularités relatives à la naissance de ce prince; il parle du *cap d'ail* dont son grand-père lui frotta ses petites lèvres et du vin qu'il lui présenta.

(1) An 1589.

tholiques reconnut et proclama Henri de Navarre roi de France, tandis que les Parisiens se livraient à des transports d'une joie frénétique à cause de la mort de Henri III.

Le duc de Mayenne, repoussant toute responsabilité de ce meurtre, invita les catholiques qui avaient suivi le feu roi, à se réunir à lui pour la défense de la religion, repoussa les ouvertures du Béarnais qui cherchait à le gagner par des négociations secrètes, et fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon.

Henri IV quitte Saint-Cloud, se rend du côté de Dieppe, bat à Arques le duc de Mayenne qui s'était mis à sa poursuite, reçoit des renforts d'Angleterre, paraît tout à coup devant Paris avec une armée formidable en l'absence du duc de Mayenne, s'empare des faubourgs qu'il livre pendant trois jours au pillage, et fait quatre cents prisonniers, au nombre desquels se trouva le père Edouard Bourgoin, prieur du couvent des Dominicains d'où Jacques Clément était sorti. *Soupçonné* d'avoir encouragé ce fanatique à son attentat, il fut traduit devant le Parlement de Tours, qui le condamna à être tiré à quatre chevaux. Il supporta cet affreux supplice avec une constance admirable, en protestant de son innocence jusqu'à la mort.

Henri IV, qui avait abandonné l'attaque de la capitale en apprenant l'arrivée du duc de Mayenne, gagna, au mois de mars suivant (1), la bataille d'Ivry sur l'armée catholique, et revint, au commencement de mai, assiéger Paris. Quoiqu'un grand nombre de femmes et d'enfants en fût sorti, il y restait encore, le 26 du même mois, deux cent vingt mille âmes, et il n'y avait de blé que pour un mois, à raison d'une livre de pain par jour pour chaque habitant.

La mort du cardinal de Bourbon, qui arriva sur ces en-

(1) 14 Mars 1590.

trefaites, ne fut d'aucune utilité pour la cause du roi dont il était le prisonnier.

Cependant, on faisait dans Paris des processions solennelles; les prélats, les prêtres et les moines, armés d'arquebuses, d'épées, de pertuisanes, s'étant rendus à Sainte-Geneviève à la tête de la milice bourgeoise, y firent vœu de défendre la ville jusqu'à la mort et de se soumettre à toutes les privations, à toutes les souffrances, plutôt que de traiter avec un prince hérétique.

Le besoin des vivres commençant à se faire sentir, le cardinal de Gondi, évêque de Paris, ordonna la vente de toute l'argenterie des églises pour en employer le prix en aumônes; le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne firent en même temps d'énormes sacrifices. Ce dernier vendit sa vaisselle et « fit battre, dit un contemporain, une grande « quantité de demi-sols marqués au coin de son roy, qu'il « faisait jeter dans les carrefours au plus simple peuple, « lequel crioit par les rues : *Vive Philippe II !* »

Ces ressources épuisées, les malheureux habitants, pressés par la faim, mais animés d'une constance et d'une résignation héroïques, dévorèrent l'herbe des jardins et des cours, firent bouillir des peaux et des cuirs et pulvérisèrent jusqu'aux os des morts pour leur servir de nourriture. Des aliments si malsains engendrèrent d'horribles maladies, et la mortalité devint effrayante.

Henri IV ayant attaqué et pris tous les faubourgs, la misère fut plus grande encore, et les Parisiens se virent réduits à la dernière extrémité.

Ce prince, qui jusqu'alors avait refusé le passage aux vieillards, aux femmes et aux enfants que les ligueurs voulaient faire sortir de Paris, ne put cependant s'endurcir contre leur désespoir et les voir périr de faim sous ses yeux; il accorda des sauf-conduits pour trois mille d'entre eux.

Le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas espagnols, s'étant mis en marche pour venir au secours de Paris, et ayant opéré sa jonction à Meaux avec le duc de Mayenne, obligea le roi à lever précipitamment le siége, s'empara de Lagny-sur-Marne et de Corbeil, donna aux Parisiens le temps de se ravitailler et ramena son armée en Flandre sans qu'on pût jamais l'entamer.

Le pape Sixte-Quint était mort le 27 août (1), et son successeur, le vertueux Urbain VII, ne lui avait survécu que d'un mois. Grégoire XIV, qui venait d'arriver au Saint-Siége, voyant que le roi, malgré ses promesses, ne pensait pas à se convertir, renouvela l'excommunication portée contre ce prince et fit passer des secours à la ligue également soutenue par le roi d'Espagne, qui cherchait à faire passer dans sa maison la couronne de France.

Après quelques tentatives infructueuses pour surprendre la capitale, Henri IV alla former le siége de Chartres, qui se rendit par capitulation après une résistance opiniâtre de deux mois.

La guerre avait alors lieu dans la plupart des provinces entre les ligueurs et les royalistes ; et la discorde régnait dans Paris.

Les seize, profitant de l'absence du duc de Mayenne dont ils détestaient la modération, résolurent de se défaire de trois hommes qui, par leur opposition courageuse, auraient pu entraver l'exécution de leurs desseins.

Barnabé Brisson, premier président, Claude Larcher, conseiller au Parlement, et Jean Tardif, conseiller au présidial, furent arrêtés, conduits au Châtelet et pendus à une poutre (2).

---

(1) Le siége de Paris fut levé le 30 du même mois.

(2) Brisson, se voyant près de mourir, manifesta le regret de ne pouvoir terminer un nouvel ouvrage de droit auquel il travaillait depuis longtemps; il demanda à parler à un avocat qui était chez lui pour veiller

Ensuite « on fit venir trois crocheteurs avec leurs cro-
« chets, et l'exécuteur mit sur chacun d'eux un desdits sieurs « morts, tout debout, nuds en chemise, ayant chacun leur « escriteau pendu au col. Ceux qui virent ceste action la « trouvèrent merveilleusement piteuse et espouvantable... « En ceste façon on alla faire mettre lesdits sieurs en une « potence en la place de Grève. Les principaux des seize « pensoient que ce spectacle feroit esmouvoir le peuple; « mais ny les Espagnols ny le peuple ne s'en esmeurent « point; chacun alloit les voir; aucuns haulsoient les es-« paules sans dire mot; d'autres blasmoient ceste acte telle-« ment que sans y avoir aucun remuëment la nuict du dix-« septième de ce mois (1), l'exécuteur osta les corps, les « vendit aux vefves et aux enfants desdits sieurs morts pour « les faire enterrer, ce qui fut cause en partie que, depuis, « ledict exécuteur fut pendu. »

Le duc de Mayenne, qui se trouvait à Laon, revint en toute hâte à Paris, fit arrêter quatre ligueurs forcenés qu'on avait vu figurer dans la condamnation de Brisson et les fit pendre aux solives dans une salle du Louvre. Et comme c'était dans les sociétés secrètes que les esprits s'échauffaient, s'exaltaient et se trouvaient poussés aux plus extrêmes, aux plus violentes résolutions, on défendit ces sociétés sous peine de mort.

Ainsi la ligue se trouva ruinée, n'ayant plus dès ce moment ni force ni union.

Pendant ce temps, Henri IV assiégeait Rouen. Mayenne,

à l'impression de ses travaux ; mais voyant qu'on ne l'écoutait pas et que son dernier moment approchait : *Je vous prie donc de luy dire*, ajouta-t-il, *que mon livre que j'ai commencé ne soit point brouillé, qui est une tant belle œuvre*. On disait de ce magistrat que rien ne lui était impossible dans les choses qui dépendaient de l'esprit. Mornac parle en ces termes de ce célèbre jurisconsulte : *Magnus Brissonius*, *quem quisque nominat*, *forum omne, absolutumque scientiarum orbem complectitur.*

(1) Novembre 1591.

craignant pour cette ville, appela de nouveau le duc de Parme, qui accourut, fit lever le siége, fut dangereusement blessé près de Caudebec et retourna en Flandre.

Il fallait cependant un terme à cette situation si ruineuse pour la France, à cette guerre acharnée qui durait depuis si longtemps et dont tous les partis étaient fatigués. Mayenne, cédant aux vœux du roi d'Espagne, consent à convoquer les Etats-généraux *pour choisir, sans passion et sans intérest, un bon remède pour conserver l'Estat et la religion.*

La première séance a lieu le 26 janvier (1) et la seconde est différée jusqu'à l'arrivée d'un nouveau plénipotentiaire espagnol qu'on attendait à tout moment.

Les seigneurs catholiques, qui étaient dans l'armée du roi, écrivent à Mayenne pour proposer à la ligue une conférence amicale. Cette conférence s'ouvre à Suresne vers la fin d'avril.

L'archevêque de Bourges pour les royalistes et l'archevêque de Lyon pour les ligueurs, discutent avec habileté les plus hautes questions de théologie et de politique.

Le roi déclare bientôt qu'il va se faire instruire, et il écrit à tous les prélats du royaume de l'aider de leurs conseils.

Cette démarche inquiète les protestants, et l'un de leurs ministres s'étant rendu près du prince : « Nous sommes « grandement desplaisans, Sire, lui dit-il, de vous voir ar- « racher par violence du sein de nos églises ; ne permettez « point, s'il vous plaît, qu'un tel scandale nous advienne. — « Si je suivois votre avis, répondit Henri IV, il n'y auroit « ni roy ni royaume en France ; je désire donner la paix à « tous mes sujets et le repos à mon âme ; advisez entre vous « ce qui est de besoin pour vostre seureté ; je seray toujours « prest de vous faire contenter. »

(1) An 1593.

Les Espagnols, non moins inquiets, demandent l'abrogation de la loi *salique* (1) pour faire arriver le sceptre à leur infante; mais le Parlement, sortant de sa léthargie, rend un arrêt qui maintient la loi fondamentale du royaume et empêche ainsi que, *sous prétexte de religion, la couronne ne soit transmise en mains étrangères*. Le roi, ayant donc convoqué, pour le 22 juillet, une assemblée de théologiens, leur dit, dans la première réunion, qu'il avait reçu quelque instruction sur la foi catholique, mais qu'il désirait de plus grands éclaircissements sur les points controversés.

Le lendemain, après un discours plein de force de l'archevêque de Bourges, il se déclara satisfait, signa la profession de foi qui lui fut présentée et dit que, le dimanche suivant, il entendrait la messe à Saint-Denis.

Il vint, en effet, ce jour-là, vers les neuf heures du matin, précédé des gardes suisses, écossaises et françaises et entouré d'un grand nombre de princes et de seigneurs. L'archevêque de Bourges, assis, en habits pontificaux, sur un siége couvert de damas blanc aux armes de France et de Navarre, lui ayant, selon la formule, demandé qui il était : — *Je suis le roi*, répondit Henri IV. — *Que demandez-vous?* reprit le prélat. — *Je demande d'être reçu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.* — *Le voulez-vous?* dit l'archevêque. — *Oui*, répéta le roi, *je le veux et le désire*, et puis, s'étant mis à genoux, il fit sa profession de foi dans les termes suivants : *Je proteste et jure devant la face de Dieu Tout-Puissant de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre envers tous au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes les hérésies contraires à icelle Eglise catholique, apostolique et romaine.*

Et, ayant reçu du prélat l'absolution des censures, il fut

(1) Voy. t. I, p. 242, note 2, mes explications sur la loi *salique*.

conduit au grand autel par les évêques présents, réitéra son serment sur les saints Evangiles et se confessa à l'archevêque de Bourges pendant que l'on chantait le *Te Deum.* Il entendit ensuite la messe, après laquelle on jeta de l'argent au peuple, au milieu des fanfares, du son des tambours et des détonations de l'artillerie. Après le dîner, il assista à vêpres et au sermon, se rendit de là en dévotion à Montmartre, et la cérémonie de ce jour finit par des feux de joie dont non-seulement la ville, mais encore les bourgs, les villages d'alentour et toute la vallée de Montmorency furent éclairés pendant la nuit.

La conversion du roi porta le dernier coup à la ligue et à la faction espagnole (1). Mais les passions n'étaient pas entièrement calmées.

Un jeune batelier de la Loire, Pierre Barrière, conçoit le dessein d'assassiner Henri IV et en fait part à un moine florentin, qui s'empresse de faire avertir ce prince. Les aveux de ce fanatique, dont la pensée criminelle ne s'était cependant point traduite par un commencement d'exécution, suffirent au Parlement de Tours pour motiver une condamnation capitale dont l'exécution se fit le 31 août.

Le 27 février de l'année suivante, le roi se fit sacrer dans l'église de Chartres, ne pouvant le faire à Reims, qui se trouvait encore au pouvoir de ses ennemis.

Cependant un grand mouvement s'opérait en sa faveur dans la plupart des provinces. Meaux, Lyon, Orléans, Bourges et beaucoup d'autres villes s'empressaient de se soumettre.

Mais Mayenne restait encore indécis, et les ambassadeurs envoyés à Rome par le roi trouvaient beaucoup de résistance

---

(1) En cette même année, 1593, parut le *Catholicon d'Espagne*; l'année suivante, l'on y ajouta l'*Abrégé des États de la Ligue* et le tout fut appelé *Satire Ménippée.* « Peut-être que cette satire, dit le président Hénault, ne fut pas moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry. »

de la part du Saint-Père. Du reste, il fallait dans ces conjonctures, et pour bien mener une affaire si délicate, un pape d'une aussi grande prudence que l'était Clément VIII (1). « Sa propre réputation, l'honneur du Saint-Siége et la sûreté de la religion en France demandaient de lui de ne pas reconnaître le roi et de ne pas lui accorder l'absolution qu'il sollicitait, sans être bien assuré de la sincérité de sa conversion. Il devait avoir de grands égards pour le roi d'Espagne; car, quoiqu'il fût très-convaincu que les secours que ce prince avait toujours donnés aux catholiques de France étaient autant l'effet de son ambition que de son zèle pour la religion, il était toutefois certain que, sans lui, l'hérésie aurait pris le dessus en France, et que c'était l'unique souverain dans la chrétienté sur qui l'Eglise pût compter contre les hérétiques. Par ces raisons, il devait beaucoup le ménager (2). »

Henri IV, qui avait à Paris beaucoup de partisans, étant parvenu à gagner Brissac, gouverneur de la ville, celui-ci, de concert avec L'Huilier, prévôt des marchands, les échevins Langlois et Noret et plusieurs colonels de quartier, fit ouvrir le 22 mars 1594, à quatre heures du matin, la porte Neuve et la porte Saint-Denis aux troupes royales, et les Parisiens, à leur réveil, furent tout à la fois fort étonnés et fort joyeux de n'être plus au pouvoir de la ligue et de voir Henri IV dans leurs murs.

Ce prince, s'étant dirigé vers Notre-Dame, fut reçu à l'entrée de la nef par l'archidiacre, qui le pria de défendre et de soulager ses malheureux sujets, « afin, ajouta-t-il, « que Dieu vous rendant bon roy, vous puissiez avoir bon « peuple. — Quant à la défense de mon peuple, répondit

---

(1) Ce pontife était parvenu au Saint-Siége le 30 janvier 1592, après la mort d'Innocent IX, qui avait été élu successeur de Grégoire XIV, le 29 octobre 1591.

(2) Le P. Daniel, *Histoire de France.*

« le roi, j'y employeray jusqu'a la dernière goutte de mon « sang et dernier soupir de ma vie ; quant à son soulagement, j'y feray tout mon pouvoir et en toutes sortes, dont « j'appelle Dieu et la Vierge sa mère à témoins. » Pendant qu'on chantait le *Te Deum* à la cathédrale, toutes les boutiques s'ouvrirent, chacun prit l'écharpe blanche et l'on n'entendit dans la ville d'autre bruit que celui des cris de : *Vive le roy!* qui retentissaient de toutes parts. Henri IV, après avoir dîné au Louvre, se rendit à la porte Saint-Denis pour voir sortir les troupes espagnoles, et dit en riant à leurs chefs qui le saluaient en passant : « Recommandez-moi, Messieurs, à votre maître, mais n'y revenez plus. »

Le 27 décembre de la même année, un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Châtel, fils d'un drapier de Paris, s'étant glissé parmi les seigneurs dans les appartements du Louvre, porta au roi un coup de couteau qui le blessa légèrement à la bouche et lui rompit une dent. Le coupable ayant été arrêté et mis à la torture, déclara qu'il s'était porté à cet attentat en expiation des désordres honteux auxquels il avait été adonné ; qu'il pensait faire une action méritoire, parce que le roi n'étant pas réconcilié avec l'Eglise ne pouvait être considéré que comme un tyran ; il ajouta qu'il avait fait ses études au collége de Clermont, chez les jésuites ; mais il ne dit rien qui pût faire planer le moindre soupçon sur eux. Appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, il persista dans les mêmes réponses. Cependant le bruit se répandit dans Paris que cet attentat n'avait eu lieu qu'à l'instigation des jésuites, et l'on fit aussitôt mettre des gardes autour de leur collége, dans le double but de les préserver de la fureur du peuple et d'empêcher leur évasion.

Le Parlement commença aussitôt à procéder contre eux, et le Père Guignard, bibliothécaire du collége, ayant été trouvé en possession de quelques libelles contre Henri III

et contre Henri IV, fut conduit à la Conciergerie et mis au cachot.

Le père Gueret, dont Châtel avait suivi le cours de philosophie, fut également arrêté avec quelques autres. Or, depuis quelque temps, « plusieurs brigues, menées et pra-
« tiques se faisoient sous main par les plus advisez et quasi
« tout ouvertement par les indiscrets et passionnez pour
« faire bannir hors du royaume la totale société des jé-
« suites... leurs ennemis et haineux se servans de vieilles
« haines et animositez, tesmoignées autrefois par la Sor-
« bonne, l'Université et les curez de Paris (fondez sur la
« diminution de quelques profits qu'ils avoient accoustumé
« de tirer pour l'instruction de la jeunesse) (1). »

Il y avait eu, quelques mois auparavant, un procès engagé par le recteur de l'Université pour l'expulsion de cet ordre. Le fond du procès n'avait point été jugé; mais les Pères avaient été maintenus par provision dans leurs fonctions ordinaires.

Le 29 décembre, deux jours après l'attentat, le Parlement condamna Châtel à être écartelé et ordonna que « les prêtres du collége de Clermont et tous autres soi-disans de la société de Jésus, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'Etat, sortiraient de Paris et de toutes les villes où ils auraient des colléges, trois jours après la signification de l'arrêt, et dans quinze jours vuideraient le royaume, sous peine d'être traités comme criminels de lèze-majesté. » Cet arrêt, qui condamnait en masse une société religieuse pour un crime auquel elle n'avait eu aucune part, fut rendu sans qu'elle eût été entendue, sans qu'elle eût pu se défendre et viola scandaleusement les formes et les règles ordinaires de la justice (2).

---

(1) *OEconomies royales ou Mémoires de Sully.*

(2) C'est ce que dit formellement de Thou qui en donne pour raison

Le Père Guignard, condamné à être pendu, fut exécuté sur la place de Grève après avoir été conduit devant l'église Notre-Dame pour faire amende honorable. Comme le lieutenant de robe-courte lui dictait la formule pour demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, il répondit qu'il demandait pardon à Dieu, mais non au roi, puisqu'il ne l'avait pas offensé, et il tint le même langage jusqu'à la mort.

Quant au Père Gueret, il supporta la question avec une patience et une fermeté admirables, répondant toujours avec sagesse et modération et niant qu'il eût jamais eu connaissance du projet de Châtel (1).

Le dimanche 8 janvier (2), les jésuites, suivant l'ordre qui leur en avait été intimé, sortirent de Paris au milieu d'un grand nombre de leurs disciples, qui les accompagnèrent les larmes aux yeux.

Quelques autres Parlements bannirent également cette société de toute l'étendue de leur ressort; mais ceux de Bordeaux et de Toulouse n'imitèrent point cet exemple.

Ce qui restait encore de la ligue n'était plus redoutable; mais il fallait, toutefois, en finir; et comme l'Espagne faisait de grandes levées, Henri IV, parfaitement instruit des intentions de Philippe II, lui déclara la guerre par un manifeste daté du 17 janvier, mit en fuite l'armée espagnole dans le combat de Fontaine-Française, à huit lieues de Dijon,

---

que l'on crut devoir, dans cette conjoncture, se comporter comme dans une émeute populaire, et comme dans un brigandage public, à la vue du danger qu'avait couru le roi : *Eo factum ut tanti periculi sensu attoniti patres, non servato juris ordine, neque partibus auditis, ut in seditione et publica grassatione, societatem toto regno tam salutari S. C. exulare jusserint.*

(1) Le P. Gueret ayant été confronté à Châtel, celui-ci avait déclaré qu'il n'avait rien dit de son dessein à personne si ce n'est à son propre père, qui avait fait tout son possible pour l'en détourner.

(2) An 1595. Dans le courant de l'année précédente avait paru à Paris la première édition de l'ouvrage de Pithou sur les *Libertés de l'Église gallicane*, conçu en quatre-vingt-trois articles.

et détruisit ainsi la dernière espérance de Mayenne, avec lequel il fit une trève, sous la condition que, pendant sa durée, l'on travaillerait sérieusement et sincèrement au traité de paix.

Au mois de septembre suivant, Henri IV ayant été absous par le pape Clément VIII des censures prononcées contre lui, le duc de Mayenne fit quelque temps après (1) sa soumission, reconnut ce prince pour son légitime souverain et depuis lors le servit fidèlement (2).

Les Espagnols venaient de s'emparer de Calais et de plusieurs autres places, les huguenots élevaient des prétentions exorbitantes, et le roi manquait absolument d'argent.

« Je n'ay quasi pas un cheval sur lequel je puisse com-
« battre, écrivait-il à Sully, ni un harnois complect que je
« puisse endosser. Mes chemises sont toutes deschirées,
« mes pourpoints troüez au coude, ma marmite est souvent
« renversée, et, depuis deux jours, je disne et souppe chez
« les uns et chez les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir
« plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il
« y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent... » Une assemblée de notables (3), que ce prince tint à Rouen au mois de novembre, fit bien quelques règlements sur les moyens d'assurer des fonds au roi et de trouver de l'argent pour la guerre; mais on en retira peu de profit.

Cependant, la ville d'Amiens étant tombée au pouvoir des Espagnols, il fallait à tout prix reprendre cette place.

---

(1) Au mois de janvier 1596.

(2) Voltaire parle ainsi de Mayenne, dans les deux derniers vers de sa *Henriade :*

> Et soumettant, enfin, son cœur et ses provinces,
> Fut le meilleur sujet du plus juste des princes.

(3) Ces sortes d'assemblées suppléaient, en quelque sorte, aux États-généraux; elles étaient composées des personnes les plus distinguées de tous les ordres.

Henri IV assemble un grand conseil composé des plus grands seigneurs de la cour, des principaux magistrats de Paris et de quelques-uns des notables qui s'étaient trouvés à l'assemblée de Rouen; il leur expose la nécessité présente, leur indique, d'après le plan de Sully, les expédients auxquels il faut avoir recours, obtient quelques millions tant en prêts volontaires qu'à l'aide de la création de plusieurs charges, et notamment au moyen de la contribution fournie par les trésoriers, qu'on menaçait de rechercher pour leurs malversations. Henri IV reprend Amiens (1), et, l'année suivante, Philippe II, atteint d'une horrible maladie, accepte la médiation du pape clément VIII, signe la *paix de Vervins* (2) et rend à la France les places qu'il occupait en Picardie.

Quelques jours avant ce traité, le roi de France avait réglé l'affaire des protestants en signant le fameux *édit de Nantes* par lequel il leur permettait « de vivre et de demeurer « dans toutes les villes et lieux du royaume sans pouvoir y « être molestés ni contraints de faire aucune chose contre « leur conscience pour le fait de la religion. » Il leur accordait l'exercice public de leur culte dans plusieurs villes, la faculté de posséder toute sortes de charges et d'emplois et de faire instruire leurs enfants, comme les catholiques et sans distinction, dans les universités, colléges, écoles, et de faire entrer leurs pauvres dans les hôpitaux et maladreries.

Cet édit éprouva beaucoup d'opposition au Parlement de Paris et ne fut vérifié qu'au mois de février 1599.

Le clergé de France, qui s'était assemblé à Paris au mois d'août, avait sollicité du roi la publication du concile de Trente, le rétablissement des élections canoniques et l'abolition des charges imposées sur les biens ecclésiastiques;

---

(1) Septembre 1597.

(2) Ce traité fut signé, par les plénipotentiaires, le 2 mai 1598.

mais il n'obtint que de *belles paroles*, et rien de plus.

La paix était assurée à l'extérieur par le traité de Vervins, à l'intérieur par l'édit de Nantes ; mais il restait encore beaucoup à faire pour effacer les traces profondes des guerres civiles, ramener l'ordre au milieu d'une société depuis longtemps agitée, rétablir la richesse publique et rendre à la France son ascendant en Europe.

Cette grande et noble tâche était réservée au roi, et il parvint à l'accomplir grâce au dévouement de Sully ; car, quant à lui-même, il n'était que trop souvent un sujet de scandale et de désordre à cause de ses intrigues galantes auxquelles il sacrifiait l'argent de l'Etat et sa propre dignité.

Son mariage avec Marguerite de Valois avait été stérile, et cette princesse, qui n'avait pas craint d'afficher son inconduite, vivait séparée de son époux avec lequel elle consentait à divorcer, pourvu qu'il n'élevât point au trône Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, dont il avait plusieurs enfants, qu'il avait fait baptiser avec un faste qui avait généralement déplu (2). Gabrielle étant morte quelque temps après (1), le mariage du roi avec Marguerite fut déclaré nul par les commissaires du pape auquel on représenta

---

(1) La reine Marguerite avait écrit à Sully : « Qu'estant née fille de « France, ayant esté fille, sœur et femme de roys, et seule restée de toute « la royalle race des Valois, qui respirast l'air de cette vie, elle aymoit si « cherement sa patrie, affectionneit tellement la personne et les contentements du roy, et desiroit si ardamment de luy voir des enfants legitimes, qui peussent succeder sans dispute à cette couronne, que « n'estant pas en estat de luy faire trouver ce bonheur en sa personne, « elle le desiroit et souhaitoit voir en une autre qui fut digne de luy, et « que pour ce mesme effet estoit elle resolue de contribuer tout ce qui « seroit en sa puissance pour faciliter et accélérer la dissolution de son « mariage ; mais que si c'estoit pour mettre en sa place une femme de si « basse extraction, et qui avoit demené une vie si salle et si vilaine « comme estoit celle dont on faisoit courir le bruit, elle feroit tout le contraire et ne quitteroit rien du sien pour le voir si mal coloquer. » (*OEconomies royales ou Mémoires de Sully.*)

(2) En 1599.

qu'il y avait eu défaut de consentement de la part de la reine, diversité de religion, parenté au troisième degré, et que la dispense qu'on avait obtenue sur ces deux derniers chefs n'était pas valide, n'ayant pas été demandée par les deux parties.

Pendant qu'on s'occupait de cette affaire, « le roy, qui « avait été passer quelque temps à Blois, s'en retourna vers « Paris et Fontaine-bleau, où ceux qui ne s'entretenoient en « quelque crédit auprès de luy qu'en le servant ès plaisirs « et voluptez, et n'avoient autres parties pour se faire esti- « mer, sinon quelques entregents de cour, faire quelques « contes pour rire, jetter des exclamations sur tout ce qu'il « disoit, et l'accompagner aux banquets et autres lieux de « desbauches, luy louèrent tellement les beautez, gentil « esprit, cajoleries et bons mots de Mlle d'Antragues, qu'ils « luy firent venir l'envie de la voir, puis de la revoir et enfin « de l'aimer..... et sceut, cette pinbèche et rusée femelle, « cajoler si bien le roy, le tourner de tant de costez qu'il se « laissa enfin persuader à luy faire par écrit une promesse « de mariage *si dans l'année elle lui fesoit un fils* (1). Sully, « auquel il communiqua cette pièce, eut le courage de la « déchirer. — Comment, morbieu ! dit Henri IV, que pen- « sez-vous faire? Je crois que vous estes fou ! — Il est vrai, « Sire, répondit Sully, je suis un fou et un sot, et voudrois « l'estre si fort que je le fusse tout seul en France. » Le roi rentra dans son cabinet, écrivit une seconde promesse et la remit à Henriette d'Antragues en la nommant marquise de Verneuil (2).

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, s'étant emparé du marquisat de Saluces, sous le règne de Henri III, pendant les troubles de la Ligue, et désirant se soustraire à la res-

(1) *Mémoires de Sully.*

(2) Henri IV lui avait donné cent mille écus peu de temps auparavant.

titution qui lui en était demandée, vint à la cour, employa, mais en vain, tous les moyens possibles pour fléchir l'esprit du roi, reçut de ce prince une déclaration de guerre, vit bientôt ses États envahis par les troupes françaises, et n'obtint la paix qu'en cédant la Bresse, le Bugey et les bords du Rhône en échange du marquisat (1).

Le maréchal de Biron avait tenu dans cette guerre une conduite équivoque. Plein de vanité, ne pouvant dire du bien de personne et ne cessant d'en dire de lui-même, il avait noué une intrigue avec le duc et le gouverneur espagnol de Milan; mais, quoiqu'il désirât des revers pour les armes françaises, il ne voulait pas ternir sa propre gloire; de sorte qu'avec de mauvais desseins il ne pouvait s'empêcher de bien faire. Il n'en continua pas moins, toutefois, de poursuivre avec le duc et le gouverneur ses menées

---

(1) An 1600. Il y eut, en cette même année, une conférence à Fontainebleau entre du Perron, évêque d'Evreux, depuis cardinal, et du Plessis-Mornay qu'on nommait le *pape des Huguenots*. Ce dernier avait fait un livre sur l'*Institution de l'Eucharistie*, et l'avait rempli d'une foule de passages tirés des saints Pères et même de quelques anciens scolastiques, pour montrer que l'Église romaine s'était écartée de la doctrine de l'antiquité en plusieurs points. Ces passages, qui lui avaient été, pour la plupart, fournis par les docteurs de Genève et les ministres protestants de France, étaient presque tous falsifiés; c'est ce que démontra l'évêque d'Evreux d'une façon si péremptoire que son adversaire, accablé, fit pitié aux catholiques eux-mêmes, et causa un grand dépit à ses partisans : « Eh bien ! dit le roi au baron de Rosny, que vous en semble de votre « pape? — Il me semble, répondit Sully, qu'il est plus pape que vous ne « pensez, car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à « M. d'Évreux? Mais au fond, je ne vis jamais homme si étonné, ni qui se « défendit si mal. Si notre religion n'avait un meilleur fondement que ses « jambes et ses bras en croix (car il les tenait ainsi), je la quitterais plutôt « aujourd'hui que demain. »

Ce seigneur, observe le P. Daniel, ne fut pas assez heureux pour en venir jusque-là ; mais le président de Fresne-Cannaye, un des juges huguenots de la conférence, sut mieux en profiter ; car, convaincu de la mauvaise foi des ministres calvinistes, qui, pour établir leur doctrine, ne faisaïent nulle conscience de falsifier tant de passages de docteurs et de Pères de lÉglise, il s'appliqua à s'instruire lui-même à fond de sa religion et quelque temps après il fit abjuration de l'hérésie.

coupables, qui avaient pour but le démembrement du royaume.

Henri IV, ayant reçu quelque avis au sujet de cette affaire, s'en ouvrit à Biron, qui, n'osant point nier son crime, mais n'osant pas le révéler en entier, en dit cependant assez pour faire croire à son repentir et fut généreusement pardonné.

Le roi, qui, quelque temps auparavant, avait épousé Marie de Médicis, fille du grand-duc de Florence, chargea Biron d'une mission auprès de la reine d'Angleterre, l'envoya comme ambassadeur extraordinaire en Suisse pour renouveler l'alliance avec les cantons, et montra, par la confiance qu'il mettait en lui, qu'il avait entièrement oublié ses torts. Mais ayant appris, à n'en plus douter, que le maréchal le trahissait encore, il le fit venir à Fontainebleau, où se tenait la cour. Lafin, confident de Biron, avait remis au roi les preuves écrites du crime, et ce fourbe, pour achever l'œuvre, attendit son maître, et, à son arrivée, lui dit ces paroles perfides : *Courage et bon bec, ils ne sçavent rien.*

Enhardi par ces paroles, Biron résolut de ne rien avouer; l'accueil cordial qu'il reçut du roi, les pressantes instances de ce prince, l'offre d'un pardon général s'il déclarait franchement sa faute, rien ne put le toucher.

Henri IV, espérant encore faire quelque impression sur son cœur, l'entretint encore plusieurs fois en particulier et le conjura de ne rien cacher, lui promettant de le couvrir de sa protection et de tout oublier.

Biron fut inflexible et s'indigna de ces instances comme d'un outrage.

Alors le roi rentrant dans son appartement : « Adieu, baron de Biron, lui dit-il, vous savez ce que je vous ai dit! »

Et bientôt après parut Vitry, capitaine des gardes, qui, chargé d'arrêter le maréchal, lui demanda son épée. « Mon

épée! s'écria Biron en soupirant, mon épée qui a fait tant de bons services! » Il voulut alors parler au roi; mais il n'était plus temps. Le comte d'Auvergne fut arrêté le même jour, et tous deux furent conduits à la Bastille. Le maréchal, condamné à mort par le Parlement, eut la tête tranchée le 31 juillet 1602.

Le roi fit grâce au comte d'Auvergne (1), frère utérin de la marquise de Verneuil. Le maréchal de Bouillon, qui était également compromis, obtint la même faveur; mais, dit Mézeray, il jugea plus sûr de prendre le large et de se justifier de loin.

Vers le même temps (2), Henri IV, pour mettre fin à l'usage barbare des duels, qui en une seule année avait occasionné la mort de quatre mille gentilshommes, donna un édit prononçant peine de mort et confiscation des biens *aussi bien pour les seconds que pour les principales parties,... et enjoignant aux connestables et aux maréchaux de France, de faire venir pardevant eux ceux qui auroient querelle et*

---

(1) Ce seigneur, ainsi que je l'ai dit, était fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Cette dame s'étant mariée depuis au seigneur d'Entragues en eut cette fille qui obtint d'Henri IV une promesse de mariage, et le marquisat de Verneuil.

(2) En juin 1602; il y eut un édit semblable en 1609. Au mois de mai 1602, le Parlement, suivant l'injonction à lui faite par le roi, et conformément à l'ordonnance de Blois, ayant ordonné que les avocats donneraient quittance de leurs honoraires, et que s'il y avait contestation, le montant en serait réglé par les magistrats, les avocats, au nombre de trois cent sept, sortirent deux à deux de la chambre des consultations, allèrent au greffe déposer leurs chaperons, et protestèrent qu'ils aimeraient mieux abandonner leur profession que de se soumettre à cet arrêt. Ils furent soutenus par les gens du roi; mais le parlement persista, et le roi confirma, par une ordonnance, le nouveau règlement qui, néanmoins, par la force des choses, tomba bientôt en désuétude. (Voy. le tome IV des *Mémoires de Sully*, collection de Petitot, p. 165, à la note.) Le passage de ces mémoires, où il est question de cette affaire, parle des avocats en termes fort injurieux, et nous apprend que le roi ne provoqua cette mesure que sur la plainte à lui portée par M. de Luxembourg contre quelques avocats qui lui avaient demandé quinze cents écus pour plaider une cause.

d'ordonner la réparation de l'injure, à quoy les parties seroient tenues d'acquiescer, autrement encourroient l'indignation du roy et seroient bannies de la cour et de la province. Mais ce ne fut pas un frein très-efficace, à cause des railleries que le roi laissait échapper sur ceux qui, pour ne pas encourir les peines de l'édit, refusaient de tirer l'épée (1).

L'année suivante (2) les jésuites furent rappelés ; mais il ne leur fut permis de résider et d'enseigner que dans certaines villes déterminées. Ils étaient assujettis à la loi française, ne pouvaient rien faire, tant au spirituel qu'au temporel, au préjudice du clergé séculier ou des universités, et ils étaient déclarés incapables d'acquérir en France aucun immeuble, par achat, donation ou autrement, sans la permission royale.

Ce fut parmi eux que le roi choisit bientôt après son

(1) Les édits de Louis XIV, sur la même matière, eurent plus d'efficacité. Le duel était considéré comme crime de lèze-majesté et puni de mort. Ce crime était imprescriptible et de plus faisait revivre les autres crimes précédents commis par l'accusé, quoique prescrits, pourvu qu'il fût convaincu du crime de duel. Et, enfin, pour réprimer la fierté des gentilshommes qui s'étaient fait un point d'honneur de ne point refuser un cartel de défi, ce crime fut considéré comme un acte dérogeant, et les nobles étaient dès-lors exposés à la honte du supplice ordinaire des roturiers. D'après la jurisprudence actuelle de la cour de cassation, l'auteur d'un homicide commis, de blessures faites ou de coups portés en duel, doit être poursuivi comme prévenu des crimes ou délits punis par les articles 302, 309, 310 et 311 du Code pénal. Les témoins d'un duel doivent être poursuivis comme complices de l'auteur principal, lorsqu'ils ont, avec connaissance, assisté celui-ci dans les faits qui ont préparé et consommé l'action. (Arrêts de la cour de cassation des 6 juillet 1838, 2 février et 11 décembre 1839 et 12 novembre 1840.) Lorsqu'un meurtre a été commis en duel, il en résulte un préjudice qui peut donner au profit de la famille de celui qui succombe, une action en dommages et intérêts.

Le duel a été, de tout temps, très-rigoureusement défendu par les lois ecclésiastiques, même à l'époque où il passait pour légitime par la coutume des peuples barbares. On a vu que les tournois étaient également défendus, et qu'on privait de la sépulture ecclésiastique ceux qui y étaient tués.

(2) An 1603.

confesseur, le père Cotton, qui, sur la demande que lui fit ce prince s'il ne révèlerait pas la confession d'un homme résolu de l'assassiner, fit cette réponse si belle et si connue: « Non, sire, mais je me placerais entre vous et lui. »

Cependant le royaume commençait à changer de face, grâce aux soins et à l'administration intelligente et sévère de Sully; le Pont-Neuf de Paris venait d'être achevé; le canal de Briare était commencé; une colonie française allait s'établir dans le Canada. Le roi, portant aux améliorations et au progrès de l'industrie l'activité d'esprit qu'il avait apportée jusque-là aux travaux de la guerre, s'occupait de nombreuses constructions, embellissait la capitale et établissait, malgré l'avis de son ministre, « le plant des meu-« riers, l'art de la soye et toutes sortes de manufactures « estrangères qui ne se fabriquoient point en iceluy; à « cette fin, fit venir à grands frais des ouvriers de tous ces « mestiers. » (1)

Toutefois ce prince, quoique père d'un fils légitime (2), n'en continuait pas moins cette vie débauchée que la flatterie des historiens a déguisée sous le nom de galanterie, et qui, par une juste punition du ciel, n'était cependant pour lui qu'une source de chagrins :

« Mon amy, avouait-il à Sully, je vous confesseray « qu'outre ce que je vous ay dit des causes de la mauvaise « humeur où vous aviez jugé que j'estois, que je vis hier « soir Mme de Verneuil, de laquelle je me séparay fort mal « et en grande colère pour trois causes principalement : « la première, pource qu'elle veut maintenant faire la fine, « la rusée et la renchérie avec moy, comme si c'estoit par « dévotion et par scrupule de conscience, ce que je croy « procéder plutost de quelques nouvelles amourettes avec

(1) *Mémoires de Sully.*
(2) Ce fils, qui fut Louis XIII, était né en 1601.

« de certaines gens dont j'ay entendu parler, et dont la « condition me desplaist; la seconde, pource que lui ayant « parlé des advis que j'ay eus de ses intelligences avec son « frère et les autres faiseurs de menées contre ma personne « et mon estat, elle m'a respondu avec une fierté merveil- « euse et mine desdaigneuse, voire soustenu que tout cela « estoit faux absolument; mais qu'à mesure que je vieil- « lissois, je devenois si défiant et si soupçonneux, qu'il n'y « avoit plus moyen de vivre avec moy, et que le plus grand « bien et faveur que je pourrois luy faire, seroit de ne la « voir plus en particulier, pource que de cela n'en tiroit- « elle nul avantage, et ne laissoit pas de l'accabler de haines « et d'envies, et surtout de celles de ma femme, qu'elle m'a « nommée d'un tel nom (1) que je me suis pensé eschap- « per à luy donner sur la joue; la troisième, touchant la « prière que je luy ay faite de me rendre cette promesse de « mariage, surquoy elle m'a insolemment respondu que je « la pouvois bien chercher ailleurs pource que d'elle ne l'au- « rois-je jamais; à cause duquel refus et de toutes ses au- « tres procédures, nous avons eu plusieurs contestations « pleines d'aigreur et finalement me suis séparé d'elle en « jurant que je lui ferois bien trouver cette promesse. Et « néantmoins il me fasche d'user de violence contre elle, « pource qu'elle est d'agréable compagnie quand elle veut, « a de plaisantes rencontres, et toujours quelques bons « mots pour me faire rire, ce que je ne trouve pas chez « moy, ne recevant de ma femme ny compagnie, ny res- « jouissance, ny consolation, ne pouvant ou ne voulant se « rendre complaisante et de douce conversation, ny s'accom- « moder en aucune façon à mes humeurs et complexions, « faisant mine si froide et si dédaigneuse lorsque, arrivant

---

(1) La marquise avait appelé la reine la *grosse banquière de Florence*, faisant allusion à la profession qu'avaient exercée les premiers Médicis.

« de dehors, je viens pour la baiser, caresser et rire avec « elle, que je suis contraint de la quitter là de despit et de « m'en aller chercher quelque récréation ailleurs » (1).

La marquise de Verneuil ne se bornait pas à tourmenter Henri IV; de concert avec son père et le comte d'Auvergne son frère, elle avait noué une intrigue fort dangereuse avec la cour d'Espagne, qui, suivant le récit de quelques écrivains, aurait promis d'intervenir à main armée pour faire monter sur le trône de France le fils aîné de cette dame. Le complot ayant été découvert, les comtes d'Entragues et d'Auvergne furent condamnés à mort par le Parlement, mais le roi commua cette peine en celle de la prison (2), fit mettre en liberté la marquise et la déchargea de l'arrêt qui ordonnait à son égard de plus amples informations.

Le pape Clément VIII mourut le 5 mars de l'année suivante (3) et fut remplacé le 1er avril par Léon XI qui n'occupa le Saint-Siége que vingt-sept jours; Paul V, qui lui succéda, embellit Rome d'un grand nombre d'édifices, et acheva la basilique de Saint-Pierre. Ses aumônes étaient immenses; il en fournissait de secrètes tous les mois pour nourrir les enfants trouvés, secourir les filles nubiles et les femmes honnêtes que la misère aurait pu exposer au déshonneur. Il subvenait à la pénurie de ses sujets par du blé, des habits et de l'argent. Il retint dans la foi catholique les ré-

(1) Dans un autre chapitre des *Mémoires de Sully* (an 1604), on lit « que « les plus grands dépits et courroux de la reine, lesquels estoient seules « causes de tout ce qu'on blasmoit en elle, procédoient des amourettes du « roy : mais que surtout n'avoit-elle point assez de puissance sur son « courage et son esprit pour supporter que Mme de Verneuil parlast d'elle « irrévérentieusement. »

(2) Henri IV permit quelque temps après au comte d'Entragues d'aller habiter sa maison de Malherbe en Beausse; mais, quant au comte d'Auvergne, il demeura douze ans à la Bastille, « sans autre consolation, dit « Mézeray, que celle qu'il recevait des belles-lettres, agréables et fidèles « compagnes pour toutes sortes d'âges, de fortunes et de lieux. »

(3) An 1605.

fugiés d'Ecosse, d'Angleterre et de l'Irlande, en leur assignant des revenus annuels. Il érigea à Rome un séminaire, sous le nom de Saint-Paul dans le couvent des Carmes déchaussés pour la conversion des hérétiques; il en convertit lui-même plusieurs. Il ordonna, dans les colléges des religieux, d'enseigner le grec, l'hébreu et l'arabe pour procurer plus facilement la conversion des infidèles. C'est pourquoi il fit graver des caractères chaldaïques et imprimer un bréviaire chaldéen. Il expédia des livres, des missels, des calices, des ornements sacerdotaux aux Maronites du Mont-Liban, qui, en reconnaissance, lui érigèrent une statue dans leur église patriarcale. Il envoya des missionnaires aux Indes, à la Chine, en Perse, au Congo et en d'autres régions lointaines (1).

Le clergé de France s'étant assemblé pour remédier à certains désordres, et ayant rédigé un cahier de ses plaintes et de ses demandes, Jérôme de Villars, archevêque de Vienne présenta ce cahier au roi, lui fit un long discours sur *les vexations que l'Eglise souffrait de tous côtés, sur l'infâme commerce des bénéfices, sur les pensions qu'on payait aux laïques, sur les fréquents appels, comme d'abus*; et dit que *la cause de tout le mal était le refus qu'on avait fait jusque-là de publier le concile de Trente; que c'était une chose étrange que les royaumes de la terre, qui ne sont que comme les éléments du bas-monde, voulussent se soustraire à la douce influence de l'Eglise, qui est le monde céleste; que les choses qui passent avec le temps empêchassent les fruits de celles de l'éternité; qu'on fît céder les raisons divines aux raisons humaines, et que, pour ainsi dire, on assujettît Dieu aux hommes.*

Le roi, dans sa réponse, allégua les grandes difficultés

---

(1) ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XXV, p. 8 et 9.

que soulevait la réception de ce concile, affecta un grand dévouement pour *l'honneur et l'exaltation de l'Eglise*, et, par un édit qui fut rendu quelque temps après, accorda au clergé la faculté de racheter les biens dont il avait été dépouillé et qui avaient été vendus à vil prix sans les solennités requises.

Quelques symptômes de mécontentement s'étaient montrés dans le Quercy, le Périgord et le Limousin ; l'Espagne avait cherché à nouer des intelligences dans quelques villes du midi ; et la conduite des protestants avait inspiré des craintes sérieuses ; mais on avait adouci ces derniers en prolongeant de trois ans la garde des places de sûreté qu'on leur avait accordées ; et quant aux autres, le supplice de quelques-uns suffit pour les intimider et faire cesser immédiatement leurs menées ; enfin, la soumission entière du duc de Bouillon porta le dernier coup aux espérances que les ennemis du roi auraient pu nourrir encore ; et la tranquillité de l'Etat se trouva dès-lors assurée.

La France avait déjà repris son rang et sa part d'influence parmi les grandes nations de l'Europe. La médiation d'Henri IV termina un grave différend qui s'était élevé entre le pape Paul V et la république de Venise, et ménagea une trêve de douze ans entre les *provinces-unies* des Pays-Bas (1) et le roi d'Espagne.

Mais, tandis qu'il apaisait des démêlés et devenait l'arbitre de la chrétienté, la discorde ne cessait de régner dans sa maison, à cause de ses continuelles infidélités envers la reine.

Les Italiens qui avaient suivi cette princesse, et principalement la célèbre Galigaï et Concini son mari, avaient toute sa confiance, réglaient à leur gré ses désirs, ses affections et ses haines, et ne cessaient de l'irriter contre le roi.

(1) La Hollande.

Une nouvelle passion de ce prince pour Charlotte de Montmorency vint porter le plus funeste coup à son repos, à sa réputation et à sa gloire. Cette dame, qu'il espérait subjuguer, ayant épousé le prince de Condé, celui-ci, effrayé des démarches du roi, prit aussitôt la fuite avec sa femme et se rendit dans les Pays-Bas. Henri IV, furieux, fait sommer l'archiduc Albert de lui renvoyer les fugitifs, éclate en menaces, et négocie pour ce sujet, comme s'il se fût agi d'une affaire d'Etat, ne peut rien obtenir, et profite de cette circonstance pour faire un armement considérable que l'on croyait généralement entrepris pour sa vengeance personnelle, mais qui avait réellement pour but d'assurer le succès d'une ligue dans laquelle étaient entrés les princes d'Allemagne, le duc de Savoie, les Vénitiens, les rois de Danemark et de Suède, les Provinces-unies contre la maison d'Autriche, devenue redoutable à toute l'Europe. Il s'agissait de rétablir entre les principales couronnes une certaine égalité qui, en ôtant la crainte et la jalousie d'une trop grande puissance, maintiendrait la paix entre elles et affermirait la tranquillité dans les autres Etats; c'est ce que, de nos jours, on appelle *l'équilibre européen*.

Les troupes françaises s'étant mises en marche vers la frontière, le roi, qui voulait faire cette campagne en personne, conféra la régence à sa femme, et ordonna qu'elle fût couronnée, soit qu'il ne fît que céder à ses instances, soit qu'il voulût par là lui donner plus d'autorité.

Cependant des pressentiments sinistres vinrent assaillir son esprit : « Hé! mon amy, disait-il à Sully, que ce sacre « me desplaist; je ne sçay que c'est, mais le cœur me dit « qu'il m'arrivera quelque malheur. Par Dieu! je mourray « en cette ville et n'en sortiray jamais; ils me tueront; car « je voy bien qu'ils n'ont aucun remède en leurs dangers « que ma mort... Car pour ne vous en rien céler, l'on m'a « dit que je devois estre tué à la première grande magnifi-

« cence que je ferois, et que je mourrois dans un carrosse, « et c'est ce qui me rend si peureux. — Vous ne m'aviez, « ce me semble, jamais dit cela, sire, répondit Sully; aussi « plusieurs fois me suis-je estonné de vous voir crier dans « un carrosse, comme si vous eussiez appréhendé ce petit « péril, après vous avoir veu tant de fois parmi les coups de « canon, les mousquetades, les coups de lances, de piques « et d'espées, sans rien craindre. Mais, puisque vous avez « cette opinion, et que votre esprit en est tant travaillé, si « j'estois que de vous, je partirois dès demain, laisserois « faire le sacre sans vous, ou le remettrois à une autre fois, « et n'entrerois de longtemps à Paris ni en carrosse. Et s'il « vous plaist, j'envoyeray tout à cette heure à Nostre-Dame « et à Saint-Denis faire tout cesser, et retirer les ouvriers. « -- Je le veux bien; mais que dira ma femme? car elle a « merveilleusement ce sacre en la teste. — Elle dira ce « qu'elle voudra, répliqua Sully; mais je ne sçaurois croire « que quand elle sçaura l'opinion que vous en avez, qu'il « doit estre cause de tant de mal, qu'elle s'y opiniastre da- « vantage. » Mais la reine insista tellement, et fut si fort irritée contre Sully, que la cérémonie se fit le jeudi 13 mai, avec beaucoup de pompe et de magnificence.

Le lendemain, Henri IV, après son dîner, s'achemina vers l'arsenal. Il était au fond du carrosse, ayant à côté de lui le duc d'Epernon et vis-à-vis le marquis de Mirebeau et Du Plessis Liancourt, premier écuyer; les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure étaient à la portière de droite; le duc de Montbazon et le marquis de La Force a la portière de gauche.

A l'entrée de la rue de la Ferronnerie, le cortége fut arrêté par un embarras de charrettes. Les pages et les valets quittèrent alors le carrosse et passèrent par les charniers (1)

(1) Aujourd'hui le *Marché des Innocents*. C'était jadis un cimetière que

des Innocents pour le rejoindre au bout de la rue. Il n'en resta que deux dont l'un s'était avancé pour faire faire place et dont l'autre profita de ce moment de halte pour rajuster son habillement. Aussitôt un homme, appelé François Ravaillac, qui suivait le carrosse depuis le Louvre, met un pied sur une borne, l'autre sur un des rayons de la roue et frappe d'un coup de couteau le roi, qui s'écrie : *Je suis blessé!* l'assassin, par un mouvement rapide, lui porte un second coup qui lui perce le cœur. Les seigneurs, un moment stupéfaits, s'élancent hors du carrosse, et Ravaillac, qui tenait encore le couteau à la main, est arrêté et conduit à l'hôtel de Retz, tandis qu'on ramène au Louvre le corps inanimé du roi.

Telle fut la fin tragique de ce prince qui laissa des regrets sincères et de profonds souvenirs dans le cœur du peuple. Sa passion pour le jeu et les femmes ternit, il est vrai, sa gloire; mais il fut vaillant, clément, généreux, affable et rempli de la plupart des qualités et des vertus qui font les grands hommes et les bons rois (1).

Philippe-Auguste fit clore de murailles, afin de le préserver des profanations des passants et des animaux. Dans la suite, on construisit tout autour de la clôture une galerie voûtée appelée les *Charniers*, et où l'on inhumait ceux que leur fortune mettait à même d'être séparés du commun des morts. Cette galerie sombre, humide servait de passage aux piétons; elle était pavée de tombeaux, tapissée de monuments funèbres, d'épitaphes, et bordée d'étroites boutiques de modes, de lingerie, de mercerie et de bureaux d'*écrivains publics*. D'un côté la galerie occupait une partie de la largeur de la Ferronnerie; et, dans cette partie, était peinte la fameuse *danse Macabre ou danse des Morts*. (Voy. l'*Histoire de Paris*, par Dulaure.)

(1) Henri IV était âgé de cinquante-sept ans au moment de sa mort. Il eut de Marie de Médecis : Louis XIII, son successeur; le duc d'Orléans, qui ne vécut que quatre ans; Gaston, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans; Élisabeth, qui devint l'épouse de Philippe IV, roi d'Espagne; Christine, qui épousa Victor-Amédée, duc de Savoie, et enfin Henriette, qui devint reine d'Angleterre par son mariage avec Charles Ier.

Il eut de ses maîtresses plusieurs enfants naturels ou, pour mieux dire adultérins, dont l'aîné fut César, duc de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées.

LXXIX.

RÈGNE DE LOUIS XIII. — RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS. — SUPPLICE DE RAVAILLAC. — MOEURS DE LA COUR. — RÉVOLTE DES CALVINISTES. — MAJORITÉ DU ROI. — ÉTATS-GÉNÉRAUX. — REMONTRANCES DU PARLEMENT. — MARIAGE DU ROI. — GUERRE CIVILE. — ASSASSINAT DU MARÉCHAL D'ANCRE. — CONDAMNATION ET SUPPLICE DE SA FEMME. — MINISTÈRE DE RICHELIEU. — DÉFAITE DES CALVINISTES. — SOUMISSION DE LA ROCHELLE. — SUCCÈS DES ARMES FRANÇAISES DANS LE PIÉMONT. — INTRIGUES DE LA REINE-MÈRE. — FUITE DE CETTE PRINCESSE QUI SE RETIRE A BRUXELLES. — RÉVOLTE DE GASTON D'ORLÉANS. — CONDAMNATION ET SUPPLICE DU DUC DE MONTMORENCY. — LA GUERRE EST DÉCLARÉE A L'ESPAGNE. — SAINT VINCENT DE PAUL. — FONDATION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — CONSPIRATION CONTRE LE CARDINAL DE RICHELIEU. — CONTINUATION DE LA GUERRE. — NOUVELLES MENÉES DE GASTON. — EXÉCUTION DE CINQ-MARS ET DE THOU. — SOUMISSION DU ROUSSILLON. — MORT DE MARIE DE MÉDICIS A COLOGNE. — MORT DE RICHELIEU. — MORT DE LOUIS XIII.

L'émotion produite par la mort du roi passa vite à la cour, où chacun songea bien plus à ses intérêts, à ses affaires qu'à celui dont il n'avait plus rien à espérer.

« Ainsi, dit Mezeray (1), il n'y eut qu'un moment entre les adorations et l'oubli. » Sully, mandé par la reine, arriva tout en pleurs et tint longtemps serré dans ses bras le jeune roi Louis XIII (2) auquel sa mère dit à haute voix afin d'être entendue de tous les assistants : « Mon fils, c'est M. de « Sully; il vous le faut bien aymer, car c'est un des meil-« leurs et des plus utiles serviteurs du roy vostre père, et « le prie qu'il continue à vous servir de mesme. »

Quelques heures après la mort de Henri IV, le duc d'Epernon s'était présenté au Parlement, et les Chambres assemblées avaient rendu un arrêt par lequel la régence et

(1) *Abrégé chronologique.*
(2) Ce prince avait alors neuf ans.

la tutelle étaient déférées à Marie de Médicis. Le lendemain, le nouveau roi, accompagné de sa mère, alla tenir son lit de justice, et l'arrêt de la veille fut confirmé (1).

Le premier soin de la régente fut de calmer les alarmes des protestants par une déclaration qui maintenait toutes les dispositions de l'édit de Nantes.

On en publia un autre, daté du 27 mai, pour défendre le port d'armes. Ravaillac fut exécuté ce même jour et subit le plus affreux supplice que l'on eût pu imaginer en expiation de son *parricide* (2).

Les obsèques du roi défunt se firent deux jours après, et, le 17 octobre suivant, Louis XIII fut sacré à Reims par le cardinal de Joyeuse.

Mais déjà la cour avait changé de face et le gouvernement de maximes. On suivait une autre politique, on formait d'autres alliances, on avait d'autres desseins, et bientôt aussi l'on eut d'autres sentiments ; la cupidité se glissa chez les grands, et l'on eût dit que l'amour de l'or avait remplacé l'amour de la gloire. On intriguait, on cabalait pour avoir part aux grâces, aux profusions que la régente employait pour se faire des créatures, et chacun, à cet effet, cherchait à se rendre nécessaire ou redoutable.

(1) Depuis cette époque, le Parlement, assisté des pairs, se crut en droit de donner la régence en cas de minorité. Les mêmes formes furent employées après la mort de Louis XIII et de Louis XIV, lorsque Anne d'Autriche et le duc d'Orléans furent appelés à la régence.

(2) Le jugement portait qu'il aurait la main droite brûlée, qu'il serait tenaillé aux mamelles, aux bras, aux cuisses et au gras des jambes ; et que tous ces endroits seraient ensuite arrosés de plomb fondu, d'huile bouillante, de poix-résine, de cire et de soufre fondus ; qu'il serait tiré et démembré à quatre chevaux et ses membres jetés au feu et réduits en cendres. Il fut, en outre, ordonné que la maison dans laquelle il était né à Angoulême serait démolie sans qu'à sa place il pût être fait aucun bâtiment ; et il fut enjoint à son père et à sa mère de vider le royaume avec défense d'y jamais revenir, à peine d'être pendus sans autre forme de procès. On défendit, sous la même peine, à ses frères, sœurs et parents de porter désormais le nom de Ravaillac, qu'il leur fut enjoint de changer.

Le Florentin Concini, marquis d'Ancre, dirige avec sa femme les volontés de la reine-mère, dispose de tout, est recherché, méprisé, flatté, haï, comme on le fait presque toujours envers les parvenus ; et, bientôt, de nombreux mécontents, la plupart ambitieux déçus, font cause commune entre eux pour embarrasser les affaires publiques.

Les huguenots songent à profiter de ces divisions, et s'assemblent en 1611, à Saumur, pour délibérer sur les affaires générales de leur communion et sur la conduite à tenir dans cet état de choses. Ils avaient à leur tête des hommes habiles et puissants ; c'était le prince de Condé qui, sans les aimer, se liait avec eux pour la haine qu'il portait à la régente et à son favori ; c'était le duc de Rohan, le plus riche seigneur du royaume, et le gendre de Sully (1) ; c'étaient La Tremouille, Châtillon et plusieurs autres, qu'une grande quantité de noblesse était prête à seconder.

---

(1) Sully s'était retiré de la cour ; mais il avait conservé la grande maîtrise de l'artillerie et le gouvernement du Poitou. L'abbé de l'Écluse nous a laissé des renseignements curieux sur la manière de vivre de cet homme d'État, dont la maison ressemblait à celle d'un prince. Il y avait une garde composée de Français et de Suisses, un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes, de pages et plusieurs dames et filles d'honneur attachées à la duchesse. La principale habitation était à Villebon. La salle à manger, qui était immense, était garnie de tableaux représentant les grandes actions de Henri IV. Il n'y avait à la table que deux fauteuils, l'un pour le duc, l'autre pour la duchesse ; les convives n'avaient que des tabourets. Après avoir passé quelques moments dans la *salle des Illustres*, ornée des portraits des plus grands hommes du siècle, il partait pour la promenade : « Alors, dit l'abbé de l'Écluse, on sonnait une grosse cloche « qui était sur le pont, pour avertir de la sortie. La plus grande partie de « la maison se rendait à son appartement, et se mettait en haie depuis le « bas de l'escalier. Les écuyers, gentilshommes et officiers marchaient « devant lui, précédés de deux Suisses avec leur hallebarde. Il y avait à « ses côtés quelques-uns de sa famille ou de ses amis avec lesquels il « s'entretenait ; suivaient ses officiers aux gardes et sa garde suisse ; la « marche était fermée par quatre Suisses. » On voit par là que cet homme, réputé si austère, n'avait point négligé sa fortune et qu'il aimait passablement le faste. En 1634, il fut fait maréchal de France ; et il mourut le 22 décembre 1641, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

L'assemblée de Saumur fut assez orageuse. Le maréchal de Bouillon voulait en conduire les délibérations de manière à plaire à la cour, et il y réussit en partie ; mais l'on arrêta qu'il serait fait des remontrances au roi sur quelques prétendues infractions de l'édit de Nantes; qu'on réclamerait la pleine et entière exécution de cet édit, ainsi que la jouissance paisible de tous les priviléges qu'il accordait. On fit, en outre, d'autres demandes soit pour augmenter les prérogatives et la liberté de la religion protestante, soit pour faire retomber à la charge de l'Etat les dépenses d'entretien et d'approvisionnement des places de sûreté que ce parti avait obtenues.

Il était évident qu'on cherchait à se prévaloir des embarras suscités à la régente, et, quoique ces réclamations fussent accompagnées de protestations de dévouement et de fidélité, elles furent rejetées comme exorbitantes, destituées de tout fondement raisonnable et contraires au bien de l'Etat.

Ce refus irrita les calvinistes; mais ils restèrent tranquilles en attendant qu'ils eussent fait leurs préparatifs pour appuyer, par la révolte, leurs incessantes prétentions.

Le 25 mars de l'année suivante (1), on déclara le mariage du roi avec l'infante Anne d'Autriche et celui d'Elisabeth de France avec Philippe, prince d'Espagne. Il y avait longtemps que cette affaire se traitait entre les deux cours.

La résolution était prise, dans le conseil de régence, de s'allier avec l'Espagne, parce qu'on était persuadé, dit le P. Griffet (2), que c'était le seul moyen d'entretenir la tranquillité intérieure du royaume pendant la minorité.

Les protestants, craignant que cette double alliance ne fût très-nuisible à leurs intérêts, excitèrent les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à ne rien épargner pour

---

(1) An 1612.

(2) *Hist. du règne de Louis XIII.*

s'y opposer. Mais les démarches de ces diplomates n'eurent aucun effet.

Le duc de Rohan s'empare alors de Saint-Jean-d'Angely, et montre par là ce qu'on doit attendre du parti huguenot. La cour, au lieu d'agir par la voie des armes, révèle sa faiblesse en transigeant avec l'agresseur.

Ls marquis d'Ancre parvient, quelque temps après, au comble des honneurs et de la fortune; il est fait maréchal de France, tandis que le prince de Condé, les ducs de Nevers, de Mayenne (1), de Longueville et de Bouillon quittent la cour et publient un manifeste, qui n'était qu'une violente déclamation contre le gouvernement, et par lequel on demandait à la *reine d'accorder l'assemblée des Etats-généraux libres et sûrs dans trois mois au plus tard.*

La régente répond au prince de Condé, signataire du manifeste, et finit par l'exhorter à revenir auprès du roi. Pendant ce temps, le duc de Vendôme, qu'on avait retenu prisonnier au Louvre et qui venait de s'échapper, tâchait de soulever la Bretagne. La guerre civile était imminente; le conseil préféra acheter la paix (2).

Ainsi, les seigneurs qui s'étaient révoltés pour leur intérêt propre rentrèrent dans le devoir quand cet intérêt fut satisfait.

Le roi étant entré dans sa quatorzième année, le 28 septembre 1614 (3), tint le 2 octobre un lit de justice au Parlement pour y déclarer sa majorité, et voulut cependant que sa mère continuât à gouverner.

La convocation des Etats-généraux ayant été stipulée par le traité de Sainte-Menehould, l'ouverture s'en fit le (4) 27

---

(1) C'était le fils de l'ancien chef de la Ligue, qui était mort le 3 octobre 1611.

(2) Le traité fut signé à Sainte-Menehould, le 13 mai 1614.

(3) La statue équestre de Henri IV fut placée, en cette même année, sur le Pont-Neuf.

(4) La chambre ecclésiastique était composée de cent quarante députés dont cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques et deux

octobre, et, le jour de la Toussaint, les députés commencèrent leurs séances dans l'église des Augustins.

Les conférences des trois ordres furent très-fréquentes, mais presque toujours infructueuses, à cause des vues et des sentiments opposés dont chacun d'eux était animé.

D'un autre côté, la cour promit satisfaction sur divers articles contenus dans les cahiers ; mais on éluda bientôt cette promesse. Ainsi cette assemblée, qui devait opérer de si grandes réformes, ne réforma rien, et quoiqu'elle eût voulu établir comme une loi fondamentale de convoquer tous les dix ans les États-généraux, ce ne fut qu'environ deux siècles après, en 1789, que la monarchie, dans sa détresse, fit cette convocation.

Le Parlement, soit qu'il fût excité par le désir du bien public, soit qu'il cédât à d'autres sentiments, rendit, au mois de mars 1615, un arrêt portant que « sous le bon « plaisir du roi, les princes, ducs, pairs, officiers de la cou- « ronne ayant séance et voix de délibération en la cour, et « qui se trouveraient alors à Paris, seraient invités à venir « en ladite cour, pour, avec monsieur le chancelier, toutes « les chambres assemblées, aviser sur les propositions qui « seraient faites pour le service du roi, le soulagement de « ses sujets et le bien de l'État. »

La reine-mère fut très-irritée de cet arrêt, fit défendre aux princes, aux pairs et aux officiers de la couronne d'aller aux assemblées du Parlement, et le lendemain les gens du roi furent mandés au Louvre, où le chancelier leur parla

chefs d'ordre ; savoir : les abbés de Cîteaux et de Clairvaux. Les autres étaient des abbés commendataires, des doyens et chanoines de cathédrales, des curés et des supérieurs de couvents. Il y avait cent trente-deux gentilshommes dans la chambre de la noblesse ; et cent quatre-vingt-douze membres dans celle du tiers-état. L'évêque de Luçon, qui fut depuis le cardinal de Richelieu, eut une double députation : celle du clergé de la sénéchaussée de Loudunois et celle du clergé du Poitou.

de leur arrêt comme d'un attentat manifeste contre l'autorité royale.

Mais le Parlement n'en adressa pas moins des remontrances au roi sur les énormes abus qui s'étaient glissés dans toutes les parties de l'administration, et principalement dans les finances (1).

Il demandait, entre autres choses, « qu'aucun étranger ne pût posséder dans le royaume ni charge, ni dignité militaire, ni le gouvernement d'aucune place importante, et que les juifs, les magiciens, les empoisonneurs fussent punis suivant la rigueur des lois. » On avait en vue dans ces articles le maréchal d'Ancre et sa femme, que l'on accusait de consulter et d'introduire à la cour ces sortes de gens, ce qui fut, dans la suite, un des motifs principaux de leur condamnation dans le procès qui fut fait à la maréchale et à la mémoire de son mari.

Ces remontrances, qui furent lues en pleine cour, excitèrent la colère de la reine-mère, des courtisans et des ministres, et, dès le lendemain, un arrêt du conseil ordonna qu'elles fussent biffées des registres du Parlement ainsi que l'arrêt du mois de mars.

Le prince de Condé, qui cherchait à tirer parti de tout, reprend une attitude hostile, exige trop, n'obtient rien, assemble des troupes, en donne le commandement au duc de Bouillon, et sollicite les protestants assemblés à Grenoble de se déclarer en sa faveur.

Le duc de Rohan prend également les armes, s'avance usqu'à Tonneins et donne de l'inquiétude à la cour, qui

(1) Henri IV avait laissé quatorze millions à la Bastille, et il n'en restait plus que deux. La dépense de la maison du roi ne s'élevait, sous le précédent règne, qu'à onze cent mille livres; elle était montée à seize cent mille livres sous le gouvernement de Marie de Médicis; les pensions avaient plus que doublé; elles absorbaient quatre millions et demi, tandis que, du temps de Henri IV, elles ne dépassaient pas dix-huit cent mille livres.

venait d'arriver à Bordeaux pour y recevoir l'infante, future épouse du roi, et pour conduire la princesse Elisabeth, promise au prince d'Espagne.

Au retour, l'armée des mécontents ne fit aucun mouvement pour troubler la marche du roi; l'on y disait, en plaisantant, que les officiers des troupes royales avaient encore leurs beaux habits et qu'on ne pouvait attaquer des gens qui venaient de la noce.

Cependant Marie de Médicis crut devoir négocier, et la paix fut signée à Loudun (1), moyennant un prix considérable qu'il fallut payer au prince de Condé, tant pour lui que pour les autres princes et seigneurs catholiques ou protestants qui l'avaient suivi dans sa rébellion, ce qui n'empêcha, dit un historien, qu'ils ne voulussent avoir chacun des gratifications particulières. Il fallut les contenter, et l'on prétend que cette paix coûta au roi plus de 6 millions.

Le prince de Condé, devenu tout puissant sans cesser d'être ambitieux, se proposa d'enlever à la reine-mère toute influence dans le gouvernement et de se débarrasser du maréchal d'Ancre, dont la puissance l'offusquait; mais comme ses menées étaient parfaitement connues, il fut arrêté, par ordre du roi (2), au moment d'entrer au conseil et fut, peu de temps après, conduit à la Bastille, d'où la reine avait fait sortir le comte d'Auvergne pour l'opposer à la cabale ennemie.

Les partisans de Condé s'assemblèrent à Soissons et se répandirent en plusieurs provinces pour y lever des troupes.

Il y eut alors un changement dans le conseil. L'évêque de Luçon, Richelieu, nommé *secrétaire d'État* (3) le der-

---

(1) An 1616.

(2) Le 1er septembre 1616.

(3) Cette charge de *secrétaire d'État* n'était pas un *ministère*, et ne donnait pas entrée au conseil à celui qui en était pourvu.

nier jour de novembre, eut en même temps le département de la guerre et celui des affaires étrangères.

Plusieurs prélats murmurèrent de voir un de leurs collègues se charger d'une administration si peu convenable à son état; mais on sait assez, observe le P. Griffet, que l'ambition ne se laisse ni arrêter par les bienséances, ni étonner par les murmures.

La guerre civile éclata bientôt; mais, tandis que la reine-mère mettait trois armées en campagne pour en finir avec les rebelles, le sieur de Luynes s'emparait de l'esprit du roi pour éloigner cette princesse et pour perdre le maréchal d'Ancre, qui s'était rendu fort odieux par son faste, par son insolence et par le tyrannique abus qu'il avait fait de son crédit.

Le 24 avril (1), au moment où ce maréchal entrait au Louvre, Vitry, capitaine des gardes, s'approcha comme pour l'arrêter, et, au même instant, Concini tomba percé de trois balles.

Dès que le coup fut fait, Vitry et ceux qui l'accompagnaient se mirent à crier : *Vive le roi!* Aussitôt, le roi parut à la fenêtre et leur ôta son chapeau avec un air de satisfaction. Le corps du maréchal fut mis dans la salle des Portiers. Un diamant de grand prix qu'il avait au doigt et son écharpe, qui était magnifique, eurent bientôt disparu. On trouva dans ses poches des billets sur de riches particuliers pour la somme de dix-neuf cent mille livres. Ces papiers furent mis en réserve,

« ....Vitry se transporta dans l'appartement de la maréchale et l'arrêta prisonnière. On commença par mettre la main sur ce qu'elle avait de précieux en or, en bijoux, en pierreries. Quand elle voulut s'habiller, elle s'aperçut qu'on lui avait pris jusqu'à ses bas. Elle fut obligée d'envoyer

---

(1) An 1617.

demander de l'argent à son fils, qui était un enfant de douze ans. Il avait sur lui quelques pièces de monnaie qu'il fit tenir à sa mère, qui s'en servit pour acheter des bas de toile.

« La reine-mère ne tarda pas à être instruite de la mort du maréchal d'Ancre. Elle comprit alors que toute son autorité était perdue. *J'ai régné sept ans*, dit-elle, *il ne faut plus penser qu'à la couronne du ciel....*

« Elle désirait ardemment d'avoir un entretien avec son fils, mais ses instances les plus vives, les plus pressantes, n'aboutirent qu'à un refus, et tandis que cette princesse, cette mère infortunée, était retenue prisonnière dans son appartement, tout retentissait dans celui du roi de louanges et d'acclamations; les courtisans s'y rendaient en foule, et l'on fut obligé de mettre ce jeune prince sur un billard, afin d'être plus à portée de voir ceux qui venaient lui rendre hommage (1). »

Les anciens ministres furent rappelés et Vitry nommé maréchal de France. Marie de Médicis, exilée de la cour, se retira à Blois, et la veuve du maréchal d'Ancre, accusée de magie (2), fut condamnée à mort par le Parlement et exécutée sur la place de Grève. Par le même arrêt, la mémoire de son mari fut flétrie à perpétuité, et l'on déclara tous leurs biens confisqués au profit du roi, qui donna les immeubles à Luynes (3).

La révolution qui s'était opérée à la cour avait mis fin à

---

(1) Le P. GRIFFET, *Hist. du règne de Louis XIII.*

(2) La maréchale d'Ancre méprisa cette accusation, et répondit à ceux qui lui demandaient de quel charme elle s'était servie pour séduire la reine-mère: *Point d'autre que l'ascendant qu'un esprit supérieur a toujours sur un esprit faible.*

(3) Le duc de Rohan dit, dans ses *Mémoires*, que Luynes fit faire le procès à la maréchale d'Ancre pour avoir son bien, et qu'il employa tant de *sollicitations illicites et de voies extraordinaires* pour la faire mourir que le *peuple de Paris changea sa haine en pitié.*

la guerre civile; mais des murmures s'élevèrent bientôt contre le nouveau favori. La reine-mère, reléguée depuis deux ans à Blois, parvient à s'échapper et gagne Angoulême avec l'aide du duc d'Épernon. Luynes est d'avis de la poursuivre à main armée; mais le roi préfère négocier, et la paix se fait entre la mère et le fils par l'entremise de Richelieu.

La fortune prodigieuse de Luynes, en faveur duquel le roi venait d'ériger en duché-pairie, une terre sise en Poitou, réveille la jalousie des courtisans, qui tournent alors leurs vues du côté de la reine-mère. Cette princesse, qui résidait à Angers, dont elle avait obtenu le gouvernement particulier, se voit bientôt appuyée par un parti considérable.

Louis XIII, accompagné du duc d'Anjou et du prince de Condé qu'il avait, depuis quelque temps, fait sortir de Vincennes, s'avance contre les rebelles, soumet plusieurs places, fait attaquer le Pont-de-Cé, s'en rend maître, et l'évêque de Luçon parvient, encore une fois, à raccommoder la reine-mère avec son fils (1). Ce prince conduit ensuite son armée à Pau, y rétablit le culte catholique, fait rendre au clergé tous ses biens, réunit la Navarre à la couronne, et rentre à Paris, où il trouva sa mère bien résolue de ne plus quitter la cour.

Mais pendant que la tranquillité de l'Etat était assurée d'un côté, elle était troublée de l'autre par les Huguenots, qui se soulevèrent dans le Vivarais, dans le Béarn, et, malgré la défense du roi, s'assemblèrent à la Rochelle, où ils rédigèrent une espèce de règlement, par lequel ils partageaient la France en différents cercles, qui avaient chacun leur commandant particulier, et formaient une espèce de république au milieu du royaume.

---

(1) Août 1620.



Le roi marche contre eux (1), soumet la Saintonge et le Poitou, fait bloquer la Rochelle, assiége et fait inutilement attaquer Montauban, perd devant cette place le duc de Mayenne, fils unique du fameux chef de la ligue, et s'empare de Monheur, où le duc de Luynes, qui était devenu connétable et garde-des-sceaux, fut atteint d'une fièvre maligne, dont il mourut en quelques jours.

L'année suivante (2), le roi fit une seconde campagne dans le midi de la France, et la paix fut conclue au mois d'octobre sous les murs de Montpellier. L'édit de Nantes reçut une nouvelle confirmation; il y eut amnistie générale pour tous les actes d'hostilité; mais il fut fait défense aux protestants de tenir aucune assemblée politique; et, en outre, il leur était enjoint de démolir tous les nouveaux travaux qu'ils avaient faits pour fortifier leurs villes.

Louis XIII prit, peu de temps après, la route de Lyon, où les deux reines avaient été l'attendre, et où il remit à Richelieu la barrette de cardinal accordée par le pape Grégoire XV (3). C'est dans cette ville que mourut, le 28 dé-

---

(1) An 1621.

(2) An 1622. Le 20 octobre de cette année, l'évêché de Paris fut érigé en métropole. On lui donna pour suffragants les évêchés d'Orléans, de Meaux et de Chartres. L'église de Sens, dont l'évêché de Paris avait été jusqu'alors suffragant, s'opposa à cette érection. Jean-François de Gondi, frère du cardinal Henri de Gondi, dernier évêque de Paris, fut créé premier archevêque de cette ville.

(3) Ce pontife, successeur de Paul V, avait eu, pendant sa nonciature en France, plusieurs entretiens avec le maréchal de Lesdiguières, alors principal chef des huguenots, et l'avait pressé de se convertir. Le maréchal lui avait répondu qu'il se ferait catholique et se prosternerait aux pieds du pape, lorsque ce pape serait Alexandre Ludovisio. Ludovisio, devenu pape sous le nom de Grégoire XV, rappela sa promesse à Lesdiguières qui fit abjuration du calvinisme, et reçut l'épée de connétable quelque temps après la mort de Luynes.

Grégoire XV, par une constitution du 22 juillet 1622, établit la congrégation de la Propagande, c'est-à-dire une congrégation de cardinaux et de prélats pour la propagation de la foi catholique dans tout l'univers. Déja le pape Grégoire XIII avait chargé un certain nombre de cardinaux

cembre, le saint évêque de Genève, François de Sales, auquel la reine-mère et le roi avaient, quelques jours auparavant, donné des marques publiques d'estime et de vénération.

Les intrigues recommencèrent bientôt à la cour; Marie de Médicis, désirant faire entrer Richelieu dans le conseil, faisait remarquer au roi que ses ministres, uniquement occupés à se traverser les uns les autres et à se créer des appuis pour affermir leur fortune, sacrifiaient l'intérêt de son service à leurs intérêts particuliers; que pourvu qu'ils fussent maîtres dans le cabinet, ils s'embarrassaient fort peu de savoir quelle puissance aurait la supériorité en Italie ou en Allemagne, dans la Valteline et dans la Hollande. Elle relevait leurs fautes et leur négligence, et ses avis faisaient une grande impression sur l'esprit de son fils, et le disposaient insensiblement à l'estime qu'elle voulait lui inspirer pour le cardinal.

Les ministres, de leur côté, n'omettaient rien pour discréditer la reine-mère auprès du roi, mais ce fut sans succès, et Richelieu entra dans le conseil (1). La première affaire importante à laquelle il eut à prendre part, fut le projet d'union entre Henriette de France et le prince de Galles, depuis Charles 1er. Le cardinal opina fortement en faveur de ce mariage dont les articles furent signés le 10 novembre (2).

---

de la direction des missions d'Orient, et avait décrété l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues. Mais cette institution n'était ni pourvue de moyens nécessaires, ni assez vaste. L'institution de la Propagande fut achevée par le successeur de Grégoire XV, par Urbain VIII, qui y réunit, en 1628, le Collége ou Séminaire de la propagation de la foi, qui n'était qu'une institution préparatoire où se formaient les missionnaires.

(1) An 1624.

(2) On donna à la princesse huit cent mille écus de dot; on lui assura le libre exercice de la religion catholique pour elle et pour toute sa maison; l'on stipula, en outre, la tranquillité des catholiques anglais.

Tout allait changer de face (1) sous l'administration de cet homme habile, ferme, inflexible, indomptable, qui commençait à prendre un ton de maître, et qui soumit bientôt le roi lui-même au despotisme de sa volonté.

Une armée française envahit la Valteline, et chasse les Espagnols des forts construits dans cette vallée.

Les protestants, excités par Rohan et Soubise, se soulèvent de nouveau, sont battus et obtiennent la paix.

Une vaste conspiration est ourdie contre le ministre; les coupables sont arrêtés et punis sans égard pour leur rang. François de Montmorency, comte de Boutteville, et Rosmadec-des-Chapelles condamnés à mort pour crime de duel, montent sur l'échafaud, et leur supplice prouve à la France qu'on ne peut violer impunément les lois.

La Rochelle étant un foyer continuel de guerre et le boulevard du parti protestant, le siége en est ordonné. Une flotte anglaise, qui venait pour secourir la ville, arrive à l'île de Ré; mais la vigoureuse défense du marquis de Toiras force l'ennemi à se rembarquer. Le cardinal assiste aux opérations du siége, et, pour enlever aux Rochellois tout

---

(1) Voici quelle était la situation au moment où Richelieu fut appelé au ministère : « Lorsque Votre Majesté, dit-il au roi dans son *Testament* « *politique*, se résolut de me donner, en même temps, et l'entrée de ses « conseils et grande part à sa confiance, je puis dire avec vérité que les « huguenots partageaient l'État avec elle; que les grands se conduisaient « comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouver- « neurs des provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs « charges... Je puis dire que chacun mesurait son mérite par son audace; « qu'au lieu d'estimer les bienfaits qu'ils recevaient de Votre Majesté par « leur propre prix, ils n'en faisaient cas qu'autant qu'ils étaient propor- « tionnés au dérèglement de leur fantaisie, et que les plus entreprenants « étaient estimés les plus sages et se trouvaient souvent les plus heureux.» Le cardinal s'était proposé de remédier efficacement à ces abus, et il avait promis au roi d'employer tous ses soins et toute l'autorité qui lui était confiée « pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, « réduire ses sujets dans les bornes de leur devoir et relever son nom « dans les nations étrangères au point où il devait être. »

espoir de secours par mer, il fait construire une immense digue qui empêche toute espèce de communication avec le port; et oblige ainsi cette ville rebelle à faire sa soumission (1).

Le libre exercice du culte catholique est rétabli dans les églises envahies par les protestants, qui perdent avec leurs dernières citadelles les priviléges qui les avaient rendus si redoutables. Mais, en leur enlevant tout ce qui pouvait être un péril pour l'autorité royale, ou un dommage pour les droits légitimes de la religion dominante, Richelieu a grand soin de ne pas toucher à la liberté de conscience que l'édit de Nantes leur avait garantie. En véritable homme d'Etat, il n'avait garde de descendre dans le for intérieur et de faire violence aux opinions ; il n'intervenait que lorsque l'acte religieux, transformé en manifestation politique, tombait sous les coups de la puissance extérieure (2).

Bientôt une autre campagne s'ouvre; mais cette fois, c'est contre l'étranger.

Le roi, d'après l'avis du cardinal, va soutenir, contre la maison d'Autriche et contre le duc de Savoie, les droits du duc de Nevers, héritier du Montferrat et du duché de Mantoue; il force le pas de Suze au cœur de l'hiver, reçoit la soumission du duc de Savoie, et fait lever aux Espagnols le siége de Casal.

Au retour de cette expédition, il marche vers le Languedoc pour en finir avec les huguenots qui, sous prétexte qu'ils étaient menacés, se croyaient tout permis et reprenaient à tout moment les armes. La ville de Privas est prise et brûlée; Alais capitule après quelques jours de

---

(1) Octobre 1628. Pendant la durée de ce siége, le prince de Condé attaquait les protestants qui s'étaient soulevés dans le midi. Il prit Pamiers, Réalmont, Mazamet, etc. Le duc de Montmorency opérait du côté de Nîmes et réduisit plusieurs places.

(2) Filon, *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État*, p. 83.

siége ; les petites places des environs se soumettent, et, dans les Cevennes , il ne reste plus aux rebelles que les villes de Sauve et d'Anduze.

Le duc de Rohan, voyant l'impossibilité de défendre efficacement ces deux places, demande à négocier, reçoit cent mille écus, et se résigne à sortir du royaume pour aller habiter Venise jusqu'à ce qu'il plaise au roi de le rappeler.

Richelieu se dirige vers Montauban, oblige les habitants à souscrire au traité de paix signé par le duc de Rohan (1), et entre dans cette ville au milieu d'une foule immense qui accourait de tous côtés pour le voir. Les ministres protestants étant venus le haranguer, il leur répond avec affabilité qu'il ne peut les regarder comme un corps ecclésiastique, mais qu'il les reçoit comme une compagnie de gens de lettres ; qu'en cette qualité, ils seront toujours bien accueillis par lui, et que leur religion ne l'empêchera jamais de leur rendre service ; qu'il ne fait de différence entre les sujets du roi que par la fidélité, laquelle se trouvant désormais égale dans les catholiques et dans les protestants, il les assistera tous également et avec la même affection ; il s'entretient ensuite familièrement avec eux, et ils se retirent enchantés de lui.

Tous ces succès, rapides, éclatants, inspirèrent quelque

---

(1) Ce traité, signé le 27 juin 1629, était intitulé : *Articles de la grâce que le roi a voulu faire au duc de Rohan et au sieur de Soubise, aux habitants des villes d'Anduse, Sauve*, etc. On leur accordait une entière abolition pour le passé, et il était stipulé que les fortifications anciennes et nouvelles des places nommées dans le traité seraient démolies, les biens restitués aux ecclésiastiques, et le libre exercice de la religion catholique rétabli partout.

Le lecteur a dû remarquer, par tout ce qui précède, que les protestants étaient non-seulement des sujets rebelles, mais encore des gens très-*intolérants* ; car, dans les villes où ils dominaient, ils s'emparaient des églises, des biens ecclésiastiques, et abolissaient le culte catholique. On leur laissait la liberté de leur culte, mais ils ne voulaient point laisser aux catholiques la liberté du leur. Nous voyons aujourd'hui (an 1849) pa-

jalousie contre le cardinal, mais il jouissait de l'entière confiance du roi, et, s'il éprouva quelques chagrins, il en trouva du moins la consolation auprès de son maître.

La guerre se rallume bientôt en Piémont. Les impériaux et les Espagnols venaient d'envahir le Mantouan et le Montferrat.

Richelieu, déjà pourvu de la qualité de principal ministre, est nommé *lieutenant-général représentant la personne du roi dans l'armée d'Italie* (1), et part de Paris le 29 décembre (2).

Louis XIII va quelque temps après, prendre part aux opérations et s'empare de la Savoie. La guerre continue avec quelque succès et se termine, enfin, par un traité de paix, favorable au duc de Mantoue, protégé de la France.

Le cardinal était alors vivement attaqué par la reine-mère qui voyait avec grand dépit le crédit absolu qu'il avait auprès du roi, tandis qu'elle était elle-même dépourvue de toute influence; le duc d'Orléans, frère du roi, n'était pas moins animé contre ce ministre; et bien des courtisans, des intrigants, des ambitieux, prenaient plaisir à exciter de plus en plus ces haines, suivant l'usage des cours où l'on aime assez généralement les changements de ministère, soit par goût, soit par intérêt.

Louis XIII s'efforçait vainement de calmer l'irritation de sa mère et de lui inspirer des sentiments plus modérés, plus équitables envers un homme dont elle-même avait préparé la grandeur et qui, par la supériorité de son génie, avait rendu les plus importants services. Mais cette prin-

---

reille chose en politique. Quelques hommes réclament bien haut la liberté pour tout le monde, mais à la condition que tout le monde pensera, dira et agira comme eux.

(1) Louis XIII lui donna des pouvoirs si étendus que les courtisans disaient qu'il ne s'était réservé que le pouvoir de *guérir des écrouelles.*

(2) An 1629.

cesse était implacable, et s'étant un jour enfermée dans son cabinet avec le roi, elle fit auprès de lui les plus vives instances pour le déterminer à renvoyer le cardinal.

La conversation était fort animée lorsque celui-ci parut tout à coup et dit en entrant :

— Je suis sûr que vous parliez de moi.

— Point du tout, répondit Marie de Médicis.

— Avouez-le, Madame, répliqua Richelieu.

— Oui, réprit-elle, nous parlions de vous comme du plus ingrat et du plus méchant de tous les hommes ; et elle l'accabla d'injures et de reproches.

Le cardinal, pour l'apaiser, eut recours aux larmes et aux prières ; et voyant que tout était inutile, il pria le roi de lui permettre de quitter la cour pour aller pleurer, le reste de sa vie, le malheur d'avoir déplu à la reine-mère.

Le roi joignit ses prières à celles du cardinal ; mais elle persista toujours à exiger son expulsion, demandant à son fils s'il serait assez dénaturé pour préférer *un valet à sa mère*.

Richelieu sortit et se crut perdu ; il fit emballer publiquement sa vaisselle et ses meubles pour les envoyer à Pontoise où il devait aller résider.

En même temps, le bruit de sa disgrâce et de son exil se répandit dans tout Paris, « tellement, dit Monglat (1), « que tout le monde courut en foule au Luxembourg pour « se réjouir avec la reine de sa victoire ; et la presse était si « grande, qu'on ne s'y pouvait tourner. »

Le roi s'était rendu à sa maison de Versailles (2), après avoir toutefois fait dire à Richelieu de venir l'y trouver (3).

---

(1) *Mémoires*.

(2) Ce n'était alors qu'un simple rendez-vous de chasse.

(1) Le marquis de Monglat dit seulement dans ses *Mémoires* que Richelieu ne se rendit à Versailles que sur les instances du cardinal de la Valette. Mais d'autres écrivains prétendent que le roi lui fit dire de s'y

Le cardinal partit aussitôt, reçut l'accueil le plus flatteur et fut maintenu au timon de l'Etat. Ainsi, pendant que ses ennemis célébraient sa chute, il se relevait plus puissant que jamais ; ce qui fit qu'on nomma ce jour, *la journée des dupes.*

Les deux frères de Marillac, l'un maréchal de France, l'autre, garde-des-sceaux, furent arrêtés ; ils devaient tout au cardinal, et ils s'étaient montrés ses plus ardents adversaires.

La reine-mère, de plus en plus irritée, et pouvant, pour servir sa vengeance et sa haine, occasionner des troubles, fut retenue à Compiègne où elle avait suivi le roi, et s'échappa de cette résidence pour se réfugier à Bruxelles, où ses relations avec les Esgagnols achevèrent de la perdre à jamais dans l'esprit de son fils.

Gaston d'Orléans, instruit de la disgrâce de sa mère, s'emporte contre le cardinal, fait beaucoup de menaces, prend un moment les armes, passe en Lorraine où il épouse secrètement la princesse Marguerite, sœur du duc Charles IV, et se réfugie à son tour à Bruxelles, dans l'espoir d'obtenir des secours de l'Espagne.

Mais Richelieu, qui avait déjà suscité Gustave-Adolphe (1) contre l'empereur, tenait en même temps les Espagnols en échec dans les Pays-Bas par ses traités avec les Provinces-Unies; et mettait ainsi ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire.

Marie de Médicis, en attendant le succès de ses intrigues dans les cours étrangères, ne cessait d'envoyer en France des lettres et des manifestes pour soulever le peuple contre le gouvernement; mais tout cela fit peu d'effet ;

---

rendre; et c'est ce qu'affirme le duc de Saint-Simon dont le père avait été chargé, par Louis XIII, d'appeler le cardinal.

(1) Roi de Suède. Il fut tué à la bataille de Lutzen le 16 novembre 1632.

car le maréchal de Marillac venait d'être condamné à mort, et décapité autant pour cause de malversation que pour intimider les partisans de la reine-mère.

Cependant, Gaston entre en France avec des troupes étrangères et marche vers le Languedoc, il opère sa jonction avec le duc de Montmorency qui s'était révolté en sa faveur, et qui, battu et pris par l'armée royale près de Castelnaudary, eut la tête tranchée par arrêt du Parlement de Toulouse, le 30 octobre 1632.

Gaston reprend alors la route de Bruxelles et de nouvelles intrigues recommencent l'année suivante, contre le cardinal. Le garde-des-sceaux Châteauneuf, le commandeur de Jars et la duchesse de Chevreuse, entretiennent des relations avec la cour d'Angleterre où ils cherchent à faire passer la reine-mère et *Monsieur* (1). Mais leurs menées sont découvertes; Châteauneuf est envoyé à Angoulême et mis en prison (2); on relègue la duchesse en Touraine, et de Jars, condamné à mort et conduit à l'échafaud, reçoit sa grâce au moment d'être frappé (3).

Le Parlement de Bourgogne avait déjà condamné par contumace les principaux partisans de Gaston; de ce nombre étaient le président Le Coigneux et Montsigot, maître des requêtes, dont on avait déclaré les biens confisqués.

Le Parlement de Paris avait également prononcé une sentence par défaut contre Payen, un de ses membres, avec confiscation de ses biens; et suppression de sa charge de conseiller. Ces condamnations par contumace ne s'exécutaient qu'au bout de cinq ans, conformément à l'article 28 de l'ordonnance de Moulins, qui accordait ce délai aux accusés absents pour se présenter à la justice.

---

(1) Gaston d'Orléans, frère du roi.

(2) Les sceaux furent donnés au président Séguier.

(3) Son procès avait été instruit par Laffemas, intendant de Champagne, que les mécontents appelaient le *bourreau du cardinal*.

Les ministres du roi prétendirent que les individus qui se trouvaient atteints et convaincus du crime de lèze-majesté, étaient formellement exclus de cet avantage par l'article 183 de l'ordonnance de Blois, postérieure à celle de Moulins. Le roi fit, en conséquence, expédier une déclaration pour ordonner que les jugements déjà prononcés, ou que l'on prononcerait à l'avenir pour crime de rébellion, quoique rendus par contumace, fussent exécutés aussitôt après leur publication, sans que les condamnés pussent jamais être rétablis dans leurs biens confisqués ou dans leurs offices supprimés.

Mais le Parlement de Paris, auquel on envoya cette déclaration, la trouva si contraire à l'usage, qu'il refusa de la vérifier, quoique les gens du roi, parmi lesquels étaient Jérôme Bignon et Omer Talon, eussent conclu à l'enregistrement (1).

Le garde-des-sceaux Séguier, voulant aplanir les difficultés de cette affaire, dressa deux autres déclarations pour expliquer la première, et dans lesquelles, après avoir distingué les charges et les offices des autres biens qui pouvaient appartenir aux sujets du roi, l'on ordonnait que ceux qui seraient condamnés par contumace pour crime de rébellion seraient privés de leurs offices, sans attendre le délai de cinq ans accordé par l'ordonnance de Moulins : et, sur ce principe, le roi supprimait la charge du président Le Coigneux et celle du conseiller Payen.

Ces déclarations ayant été présentées au Parlement, Chambres assemblées, il fut décidé, suivant l'avis du président de Mesmes, qu'elles seraient déposées au greffe et qu'on en délibérerait lorsque les cinq ans de la contumace seraient expirés.

---

(1) Cette déclaration avait été dressée et scellée par le garde-des-ceaux Châteauneuf.

Le roi, outré de cette décision, envoya sur-le-champ un secrétaire du cabinet chez de Mesmes avec une lettre qui lui ordonnait de partir pour Blois.

Le Parlement envoya, quelques jours après, des députés à Saint-Germain pour supplier le roi de rappeler le président; mais il leur répondit : « Quand j'ai éloigné le président de Mesmes, ça été pour vous faire tous plus sages; « car j'entends être obéi... Vous m'avez assuré que vos volontés étaient toutes disposées à mon service; je le croirai « lorsque j'en verrai les effets; mais je ne vois autre chose « que résistance et contradiction. J'irai mardi au Parlement « pour me faire obéir; j'entends que l'on y observe les anciennes formes; je sais, par registres, que la coutume « ancienne était d'envoyer au devant des rois quatre présidents et plusieurs conseillers; l'on s'en est dispensé depuis quelque temps; je désire que cela se fasse, et, pour « faire observer toutes les anciennes cérémonies entièrement, quand le garde-des-sceaux viendra me parler, il « mettra un genou à terre, et le chambellan ne sera point « assis à mes pieds, mais sera couché suivant l'ancienne « mode. »

Louis XIII se rendit, en effet, au Parlement (1), où l'on observa le cérémonial prescrit, et, après un discours du garde-des-sceaux, concernant les déclarations qui avaient été rejetées, le premier président représenta au roi qu'il était dangereux, sans une nécessité évidente, de changer les lois reçues et approuvées dans un Etat; il parla de l'esprit d'équité qui régnait dans le Parlement et du zèle qu'il avait montré pendant les troubles de la ligue pour défendre la loi *salique* (2). Le greffier lut ensuite les deux déclarations, et le garde-des-sceaux, ayant recueilli les voix et pris à ge-

(1) Le 12 avril 1633.

(2) Voy. t. I, p. 242 et 243, note 2, ce que j'ai dit au sujet de cette loi.

noux les ordres du roi, prononça l'arrêt qui ordonnait que toutes ces pièces seraient enregistrées sur-le-champ. Avant de se retirer, le roi dit au premier président que son discours lui avait déplu et qu'il avait failli l'interrompre.

On pensait que le président de Mesmes reviendrait bientôt à Paris; mais au lieu d'être rappelé, il fut incarcéré au château d'Angers.

La cour de France était alors irritée contre le duc de Lorraine à cause de l'appui qu'il prêtait à la maison d'Autriche, nonobstant les engagements qu'il avait pris avec le roi. On avait encore un autre grief contre lui depuis la découverte du mariage de sa sœur avec le duc d'Orléans. Richelieu conseilla la guerre, et Louis XIII s'empara de la Lorraine.

Cependant la reine-mère, qui commençait à s'ennuyer à Bruxelles, sollicita la permission de revenir en France; on lui imposa pour condition de livrer ses favoris, dont l'un d'eux était complice d'un attentat dirigé contre la vie du cardinal; mais elle ne put jamais s'y résoudre. Quant à Gaston, il revint bientôt à la cour (1), où l'on désirait vivement sa présence, car on avait pris la résolution de faire la guerre aux Espagnols et il n'était pas prudent d'entamer les hostilités tant que l'héritier présomptif de la couronne se trouverait au milieu d'eux.

(1) Octobre 1634. Le 18 août de la même année, Urbain Grandier, chanoine de Sainte-Croix et curé de l'église de Saint-Pierre du marché de Loudun, avait été condamné à être brûlé vif, comme convaincu du crime de magie, et d'avoir ensorcelé plusieurs religieuses Ursulines de cette ville. On avait jeté dans leur couvent une branche de rosier fleuri et toutes celles qui la prirent, pour sentir l'odeur des roses, se crurent possédées du démon. Elles déclarèrent que Grandier était l'auteur de ce maléfice. Laubardemont, conseiller-d'État, présidait la commission qui condamna Grandier, dont la conduite était fort déréglée et chez lequel on avait trouvé, entre autres papiers, un traité contre le célibat des prêtres. Cet ouvrage et le refus qu'il fit d'accepter un confesseur, en disant qu'il se confesserait à Dieu, excitèrent les protestants à prendre son parti.

On fit beaucoup d'efforts auprès de ce prince pour obtenir qu'il consentît à la rupture de son mariage; mais il résista opiniâtrément, et son favori Puylaurens, auquel le cardinal avait accordé la main d'une de ses parentes et qu'il avait fait nommer duc et pair, dans l'espoir d'obtenir son consentement de la part de son maître, n'ayant rien fait de ce qu'il avait promis, et se livrant, au contraire, à des menées coupables, fut mis à Vincennes, où il mourut quatre mois après.

Richelieu s'occupait alors des préparatifs de la guerre, faisait un nouveau traité avec les Hollandais et s'unissait avec les princes qui pouvaient avoir quelque intérêt à le seconder; et comme il voulait attaquer à la fois l'empereur et le roi d'Espagne, en agissant dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, dans la Valteline, il fit ordonner de grandes levées de troupes, afin de porter l'effectif de l'armée à cent trente mille hommes d'infanterie et vingt-deux mille de cavalerie. Prévoyant les grandes dépenses dans lesquelles cette guerre entraînerait la noblesse, il avait fait publier divers règlements pour la mettre hors d'état de se ruiner d'avance par le luxe et le jeu. Le 9 mai 1634, le Parlement avait enregistré une déclaration qui défendait l'usage des draps et toiles d'or et d'argent et celui des habits ou autres ornements brodés en or, en argent, en perles ou diamants, à peine de confiscation et de quinze cents livres d'amende. Il était seulement permis de porter des broderies de soie, à condition qu'elles n'auraient pas plus d'un doigt de largeur. Et, par une autre déclaration du 29 janvier 1635, il fut défendu de tenir aucun brelan ou jeu public, à peine de dix mille livres d'amende.

Le cardinal différait cependant d'engager les hostilités; mais ayant appris que les Espagnols s'étaient emparés par surprise de la ville de Trèves et avaient emmené l'électeur prisonnier, il fit assembler un conseil extraordinaire, où

l'on fut unanimement d'avis que le roi ne pouvait se dispenser de prendre les armes à cause de l'affront qu'on venait de lui faire dans la personne de l'électeur qui s'était mis sous sa protection; et dont au préalable il était à propos de réclamer la liberté. Mais la réponse qui fut faite à cette demande permit au roi de ne plus garder de ménagements avec la couronne d'Espagne, et l'on envoya un héraut d'armes à Bruxelles pour déclarer la guerre au cardinal infant, suivant les anciennes formes.

Tandis que l'Europe allait retentir du bruit des armes, que tant d'hommes étrangers les uns aux autres allaient, pour l'ambition, l'orgueil ou le caprice des princes, s'entré-gorger sur les champs de bataille; tandis que tant de villes, tant de populations jusque-là paisibles, allaient subir le terrible fléau de la guerre, un homme de Dieu, saint Vincent-de-Paul, évangélisait le peuple des campagnes, établissait de tous côtés des confréries de charité, créait la congrégation des *sœurs grises* (1) pour le service des pauvres malades, régénérait le clergé de France, fondait un grand et un petit séminaire, instituait des retraites spirituelles et des conférences (2) dans sa maison de Saint-Lazare où les malheureux et les affligés de toutes les conditions étaient secourus et consolés, On y voyait à la fois des ecclésiastiques, des religieux, des seigneurs, des magistrats, des écoliers, des soldats, des ermites, des paysans, qui venaient y chercher la paix, l'édification de l'âme, et qui, après quelque

---

(1) Aujourd'hui sœurs de charité.

(2) « On ne saurait s'imaginer, dit l'abbé Rohrbacher, (*Hist. univers. de l'Église cathol.*, t. XXV, p. 266.) le bien immense que produisirent ces *conférences* des mardis, ou assemblées de Saint-Lazare. Depuis la révolution de 1793, les bâtiments de Saint-Lazare à Paris ont été transformés en une prison pour les femmes. La France y vit se former, et en vit sortir, les hommes les plus puissants en œuvre et en parole: Adrien Bourdoise, le zélateur de la discipline ecclésiastique, fondateur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet; Claude Bernard, dit le pauvre prêtre, fondateur

temps de séjour dans cet asile si pur et si suave, s'en retournaient le cœur rempli de pensées célestes et devenaient des modèles de ferveur et de piété.

On vit alors, comme aux beaux jours de l'Eglise, un ami de ce grand bienfaiteur de l'humanité, un vertueux abbé, Alain de Solminiac, refuser l'épiscopat, et résister aux instances du cardinal de Richelieu et des archevêques d'Arles et de Bordeaux. Arrivé à la cour où on l'avait mandé, il se mit trois fois à genoux devant Louis XIII, le suppliant de nommer un ecclésiastique plus capable que lui de remplir un tel poste. Toute la cour fut dans l'admiration, et le roi levant les mains au ciel : « Béni soit Dieu, s'écria-t-il, de ce que dans mon royaume il se trouve un abbé qui refuse des évêchés ! » et il obligea Alain d'accepter l'évêché de Cahors.

Au milieu de ses grands travaux, Richelieu trouvait encore du temps pour s'occuper des arts et des belles-lettres. Il aimait les savants, les poëtes, s'entretenait souvent avec eux et prenait plaisir à revoir leurs ouvrages. L'abbé de Boisrobert était un de ceux qu'il accueillait le plus souvent; sa conversation était vive, enjouée, pleine d'esprit, et lorsque la santé du cardinal souffrait un peu de l'excès du travail, son médecin, Citois, avait coutume de lui dire: « Monseigneur, toutes nos drogues sont inutiles si vous n'y mêlez un peu de Boisrobert. »

Le cardinal s'attachait particulièrement à perfectionner le théâtre français; il assistait à toutes les pièces nou-

---

du séminaire des Trente-trois pour les pauvres écoliers; Jean-Jacques Olier, fondateur du séminaire et de la congrégation de Saint-Sulpice; Jean Duval, évêque de Babylone, fondateur de la maison et congrégation des Missions étrangères; Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, le premier des orateurs français. »

Saint Vincent de Paul était né au petit village de Poy, près de Dax, le 24 avril 1576.

velles (1) et il se piquait d'en sentir les beautés et d'en connaître les défauts; il exhortait les poëtes à s'appliquer à ce genre de travail, et leur promettait des récompenses : souvent il leur donnait lui-même les sujets qu'ils devaient traiter, et il réglait le plan de leurs ouvrages. Il fit dresser dans son palais un théâtre magnifique sur lequel on joua pour la première fois une pièce intitulée *Mirame*, à laquelle il avait travaillé, et dont la représentation lui coûta près de trois cent mille écus. Il en fit représenter une autre intitulée : *la Grande Pastorale*, dans laquelle il y avait cinq cents vers de sa façon. Il donnait souvent au roi et à toute la cour de pareils spectacles où l'on jouait différentes pièces que l'on appelait les pièces des cinq auteurs : c'étaient Boisrobert, Corneille, Colletet, de l'Etoile et Rotrou qui composaient chacun un acte sur le sujet donné par Richelieu.

Corneille, dont le génie souffrait d'être resserré dans les bornes d'un acte et d'être assujetti à un plan dont il n'était pas l'auteur, s'affranchit de cette servitude, et composa seul le *Cid*, qu'il fit représenter sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et qui obtint un immense succès.

Le cardinal, aigri contre ce grand poëte, fit faire une critique de sa pièce; ce qui ne l'empêcha pas de le récompenser et de lui continuer sa pension (2). »

Le goût de Richelieu pour les belles-lettres donna lieu à l'établissement de l'Académie française en 1635 (3).

---

(1) A cette même époque, le cardinal de la Valette était nommé général d'un corps d'armée et se distinguait à la guerre. L'archevêque de Bordeaux, de Sourdis, fut chargé du commandement de la flotte sur l'Océan. Telles étaient les mœurs de ce temps.

(2) Le P. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. II, p. 656 et suiv. Cet historien observe, avec raison, qu'il n'y a qu'à lire la critique du *Cid*, revue et corrigée par Richelieu, pour s'apercevoir que le ministre, en faisant remarquer au public les défauts de cette pièce, cherchait moins à chagriner Corneille qu'à lui montrer le degré de perfection où il devait aspirer.

(3) L'année précédente le Jardin des Plantes avait été établi à Paris par

La campagne qui s'était ouverte pendant le cours de la même année avait été honorable pour les armées, mais la suivante fut moins heureuse; les Espagnols, s'étant avancés dans la Picardie, avaient fait capituler la place forte de Corbie; et comme ils pouvaient, en quelques marches, se trouver sous les murs de Paris, on s'empressa de lever, de tous côtés, des troupes pour repousser l'invasion; et pour rendre ces levées plus promptes et plus faciles, le roi fit publier une ordonnance (1) portant injonction de faire fermer tous les ateliers de France, dans les villes et les campagnes, pendant trois mois consécutifs; et d'interrompre tous les ouvrages publics ou particuliers des maçons, charpentiers, couvreurs, etc., avec défense à tous marchands, artisans et gens de métier, de garder plus d'un compagnon ou apprenti, et ordre d'envoyer tous les autres à la guerre, sous peine de confiscation de leurs ouvrages et marchandises. Par ce moyen on eut en peu de temps une nouvelle armée d'environ quarante-cinq mille hommes; et l'ennemi repassa la Somme, ne laissant dans Corbie qu'une garnison de trois mille fantassins et de deux cent cinquante cavaliers (2).

Le péril qui venait de menacer la France et dont on n'était pas encore entièrement délivré, parut aux ennemis du cardinal une occasion favorable pour conspirer contre lui.

Le comte de Soissons et le duc d'Orléans délibérèrent avec leurs confidents sur les moyens qu'ils prendraient pour réussir dans cette entreprise.

On proposa d'abord de s'adresser directement au roi et de lui représenter que cette guerre, si funeste à l'Etat et

---

les soins de Bouvard, premier médecin, et de Gui de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII. Ce jardin fut appelé le *Jardin du roi*. En cette même année, 1634, le premier méridien fut fixé à l'île de Fer.

(1) 15 août 1636.

(2) Cette garnison capitula quelques mois après.

allumée par l'ambition du cardinal qui ne cherchait qu'à se rendre nécessaire, entraînerait infailliblement une guerre civile par le mécontentement des grands et du peuple, et que la France serait tout à la fois déchirée par les ennemis du dedans, et envahie par ceux du dehors ; mais on n'adopta point cette proposition et l'on résolut de se défaire du cardinal par un assassinat. Les gentilshommes qui devaient frapper étaient tout prêts ; Richelieu se trouvait au milieu d'eux, et ils n'attendaient que le signal que devait donner Gaston par un simple coup-d'œil. Mais ce prince, saisi de frayeur et de remords, se retira brusquement, et le comte de Soissons n'ayant pas lui-même osé faire le signe, le cardinal échappa de la sorte à la mort.

Les besoins de la guerre épuisaient le trésor, et le roi se trouva même hors d'état de payer de ses propres fonds les appointements des gouverneurs et des principaux officiers des provinces où il n'y avait pas d'armées. Pour y suppléer, on prit le parti de faire effectuer leur paiement aux dépens du peuple, au moyen d'une imposition qui fut ajoutée à la taille. Mais le duc d'Epernon déclara généreusement « qu'il « aimait mieux être réduit au seul revenu de ses terres que « de voir son nom dans les impositions et la dépense de sa « table prise sur la subsistance des pauvres. » On lui représenta que les plus grands seigneurs du royaume et les princes même ne touchaient leurs appointements que sur de pareilles impositions ; il répondit qu'il ne blâmait personne, mais qu'il n'était pas obligé de régler sa conduite sur celle des autres, qu'il préférait faire seul ce qui était juste que de se conduire par des exemples. Et il demeura toujours ferme dans sa résolution, vivant depuis ce temps sur le revenu de ses biens, sans rien toucher de ses appointements.

Il ne paraît point, dit le P. Griffet (1), que le cardinal de

(1) *Hist. du règne de Louis XIII*, t. II, p. 792.

Richelieu retranchât rien de sa magnificence ordinaire dans des temps si difficiles. La dépense de sa maison montait à quatre millions par an, en y comprenant l'entretien de sa garde, qui devait coûter des sommes considérables. Quand il voyageait, la quantité de ses carrosses, de chevaux, de fourgons qu'il avait à sa suite semblait annoncer la marche d'un souverain. Sa musique, qui l'accompagnait partout, était composée des plus habiles sujets qu'il y eût en France, et sa maison était mieux entretenue que celle du roi. Aussi ce prince se plaignait-il parfois du faste de son ministre; et l'on croit que ce fut pour faire cesser ces plaintes et ces reproches que Richelieu lui fit donation du magnifique palais (1) qu'il avait fait bâtir et de sa riche chapelle.

Les intrigues de la cour occupaient toujours beaucoup ce ministre; offusqué, alarmé du crédit dont jouissait Mlle de Lafayette, qui plaisait beaucoup à Louis XIII, mais qui désirait se consacrer à Dieu, il fit appeler le P. Caussin, désigné pour être confesseur du roi, et lui dit que ce prince étant sans vices, il importait de le maintenir dans cette pureté de mœurs; qu'à la vérité, depuis quelque temps, il paraissait attaché à une demoiselle de la reine; que cette inclination était fort innocente; mais qu'une si grande affection entre personnes de différent sexe était toujours dangereuse; il engagea donc ce confesseur à faire cesser cette liaison, et lui fit dire, quelques jours après, que la demoiselle en question ayant dessein de quitter la cour pour se faire religieuse, il fallait, si sa vocation était bonne, l'engager à entrer au couvent le plus tôt possible.

Mlle de Lafayette prévint elle-même la démarche du Père Caussin, lui fit part, dans un entretien qu'elle eut avec lui, de la résolution où elle était de prendre le voile, et le pria

(1) Le Palais-Royal, qui portait alors le nom de *palais Cardinal*, et qu'on appelle *palais National* depuis l'établissement de la république. Cette donation fut faite à Louis XIII en 1636.

d'engager le roi à ne point s'y opposer. Le P. Caussin lui représenta les peines et les dégoûts qu'elle éprouverait dans ce nouveau genre de vie, lui demanda si elle aurait la force de les supporter, si sa vocation venait de Dieu, si elle n'était pas l'effet du chagrin ou de la séduction. Elle répondit qu'elle avait eu ce dessein dès son enfance; qu'elle voulait entrer dans l'ordre de la *Visitation*, qui n'était pas trop austère; qu'elle n'avait aucun sujet de chagrin; que personne ne lui avait jamais conseillé de quitter le monde, dont elle connaissait la vanité, et que son seul regret était de satisfaire, par sa retraite, l'ambition et la malignité de ceux qu'elle croyait ne pas devoir aimer; elle désignait par là le cardinal de Richelieu.

Le roi consentit au désir si constant et si ferme de Mlle de Lafayette : « Allez, lui dit-il, où Dieu vous appelle; il n'appartient pas à un homme de s'opposer à sa volonté. Je « pourrais, de mon autorité royale, vous retenir à ma cour « et défendre à tous les monastères de mon royaume de « vous recevoir; mais je connais cette sorte de vie si excellente, que je ne veux pas avoir à me reprocher un jour « de vous avoir détournée d'un si grand bien. »

Les courtisans se livrèrent à bien des conjectures et raisonnèrent beaucoup sur les motifs de cette retraite; ils ne pouvaient se persuader qu'une personne si aimable et qui était honorée d'une si grande faveur à la cour eût pu se résoudre à quitter le monde par un pur motif de vertu.

La police du cardinal s'étendait partout, pénétrait partout et surveillait même des personnes qu'on aurait dû croire au-dessus de tout soupçon. Ce fut ainsi que fut découverte la correspondance secrète de la reine Anne d'Autriche, qui, du Val-de-Grâce, où elle se retirait quelquefois, entretenait un commerce continuel de lettres avec les ministres d'Espagne et avec les princes ses parents, quoiqu'ils fussent alors en guerre avec la France. Cette princesse, pressée par Ri-

chelieu, finit par tout avouer, fut pardonnée par le roi, et accoucha d'un fils, le 5 septembre de l'année suivante (1), après vingt-deux ans de stérilité.

Le P. Caussin avait de longs et mystérieux entretiens avec Louis XIII; il lui parlait de la misère du peuple, surchargé d'impôts, lui disait que le devoir des rois était de regarder et de traiter leurs sujets comme leurs enfants, lui rappelait que la loi de Dieu l'obligeait à honorer sa mère, à pourvoir à sa subsistance, et il l'engageait à la faire revenir et à lui accorder un asile dans son royaume.

Ces discours causaient un grand trouble au roi qui, tout en désirant rappeler sa mère, ne pouvait pourtant s'y résoudre, de peur de mécontenter le cardinal, dont il sentait ne pouvoir se passer. Les causes de ce trouble n'échappèrent point à la pénétration du ministre, et le P. Caussin fut éloigné.

Le même sort atteignit Mme de Hautefort qui, ayant inspiré de l'affection au roi, ménageait peu le cardinal et faisait force railleries sur son compte.

Le jeune Cinq-Mars, marquis d'Effiat, jouissait alors d'une grande faveur à la cour, et montrait beaucoup d'ambition. Se croyant en droit de tout obtenir, il refusait, comme indigne de lui, la charge de premier écuyer, et se faisait donner celle de grand écuyer de France.

Le cardinal ne voyait pas sans jalousie le nouveau favori s'élever si rapidement, et avoir un tel empire sur l'esprit du monarque; mais les démêlés qui étaient survenus avec le pape Urbain VIII, la sédition de Rouen et la révolte des paysans qui avaient pris les armes dans la Basse-Normandie (2), occupèrent trop sérieusement ce ministre pour que

---

(1) An 1638.

(2) Dans beaucoup de provinces, les habitants de chaque paroisse avaient été rendus solidaires pour le payement de la taille. Quelques riches paysans de la Normandie, qui avaient payé leur taxe particulière,

son esprit eût à s'inquiéter du crédit du jeune courtisan.

De grands succès militaires signalèrent la campagne de 1640 (1) dans l'Artois et dans le Piémont. Arras (2) et Turin furent forcés de capituler pendant que la Catalogne s'insurgeait pour se donner à la France, et que le Portugal brisait également le joug de l'Espagne et faisait monter sur le trône Jean IV, duc de Bragance.

La France conserva tous ses avantages dans la campagne suivante, et le comte de Guébriant ouvrit celle de 1642 par la célèbre victoire de Kempen, dans laquelle il tailla en

---

furent emprisonnés pour avoir refusé de payer pour leurs voisins; ils eurent recours au Parlement de Rouen et à la cour des Aides qui ordonnèrent leur mise en liberté. La cour des aides rendit, le 4 juin 1639, un arrêt qui défendait de faire aucune levée sans lettres-patentes du roi dûment enregistrées. La publication de cet arrêt fut suivie d'une révolte qui éclata dans la basse Normandie. Les rebelles prirent le nom de *nuds-pieds* pour marquer la misère à laquelle ils étaient réduits. La révolte gagna Rouen; mais elle fut partout réprimée et punie avec une extrême rigueur.

(1) Le dernier jour de cette même année, mourut saint François Régis, béatifié par Clément XI, en 1716, et canonisé, en 1737, par Clément XII. Sa fête a été fixée au 16 juin. Il était né le 31 janvier 1597 d'une famille noble, au village de Foncouverte, diocèse de Narbonne; il entra chez les jésuites en 1616. Devenu prêtre en 1630, il fut pour le Vivarais, le Velay et les Cevennes ce que saint François Xavier avait été pour l'Inde et le Japon, un véritable apôtre convertissant des milliers d'hérétiques et de pécheurs par ses prédications et ses miracles, mais surtout par la sainte austérité de sa vie. Il fut enterré dans l'église du village de La Louvèse.

Le 13 décembre de l'année suivante, sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation, termina sa carrière à Moulins, peu de temps après son retour de Paris où elle avait été appelée par la reine Anne d'Autriche.

(2) Dans une sortie exécutée par les Espagnols, Dandelot, fils du maréchal de Châtillon, ayant été blessé à la main et renversé d'un coup de mousquet sur ses armes, on le crut mort, et l'on vint annoncer cette nouvelle à son père qui répondit froidement : *Il est bien heureux d'être mort dans une si belle occasion pour le service du roi.* Il apprit bientôt que son fils n'avait qu'une contusion. Les habitants d'Arras croyaient leur ville imprenable et ne cessaient de répéter l'ancien proverbe : *Quand les Français prendront Arras, les souris prendront les chats.*

pièces l'armée des impériaux. Le 9 septembre de la même année, la ville de Perpignan, étroitement bloquée depuis le mois d'avril, ouvrit ses portes aux Français, et la capitulation de Salces, qui eut lieu quelques jours après, entraîna a soumission de tout le Roussillon.

Pendant que les armes du roi triomphaient au pied des Pyrénées, Cinq-Mars, son favori qui, pour renverser Richelieu, s'était ligué avec Gaston d'Orléans et le duc de Bouillon, et avait fait un traité avec l'Espagne, portait sa tête sur l'échafaud ainsi que son ami de Thou (1), dont quelques démarches parurent aux juges un indice certain de complicité.

Ils moururent tous deux en chrétiens. « Vous venez « pour me conduire au ciel, dit de Thou à son confesseur. « Il faut profiter du peu de temps qu'il nous reste. Je vous « prie de m'assister jusqu'à la fin. Depuis qu'on a prononcé la sentence, je suis plus content et plus tran« quille qu'auparavant : l'attente de ce qu'on ordonnerait « et l'issue de cette affaire me tenaient en quelque per« plexité. Je n'ai aucune amertume ni malveillance contre « personne. Dieu a voulu se servir de mes juges pour me « mettre en son paradis. Il m'a voulu prendre dans un « temps où, par sa miséricorde, je crois être bien disposé « à la mort; je ne puis rien par moi-même ; cette cons-

---

(1) C'était un fils de l'historien. Lors même que son crime n'aurait consisté que dans la non-révélation de la conspiration, on prétendait qu'il n'en était pas moins coupable du crime de lèze-majesté, aux termes d'une ordonnance de Louis XI, datée du 22 décembre 1477, enregistrée au parlement le 15 novembre 1479, et portant que ceux qui ne révéleraient pas le plutôt possible les conspirations dont ils auraient eu connaissance, seraient punis de la même peine que les auteurs principaux. De Thou, le père, rapporte, dans le livre XLIII de son histoire, sous 'année 1569, un exemple de l'application de cette ordonnance. L'arrêt rendu contre son fils le condamna *pour avoir eu connaissance et participation* des conspirations, entreprises, etc.

« nce et ce peu de courage que j'ai, viennent de sa « grâce. »

Pendant qu'ils marchaient au supplice, le P. Malavalette, confesseur de Cinq-Mars, lui ayant demandé s'il ne craignait pas la mort : « Hélas ! répondit celui-ci, je ne « crains que mes péchés. » Et lorsqu'il fut parvenu sur l'échafaud, il ôta les ciseaux que l'exécuteur tenait à la main et les présenta à son confesseur en lui disant : « Mon père, « rendez-moi ce dernier service, coupez-moi les cheveux. » Il se mit ensuite à réciter quelques prières et posa son cou sur le billot; l'exécuteur ayant alors tiré une hache de son sac, lui trancha la tête d'un seul coup.

De Thou, étant ensuite monté, se confessa pour la dernière fois et voulut qu'on lui bandât les yeux la vue du corps sanglant de Cinq-Mars *lui faisait mal au cœur*. Il pria ceux qui se trouvaient auprès de l'échafaud, de lui donner un mouchoir; on lui en jeta plusieurs; et l'exécuteur lui ayant bandé les yeux, le frappa de sa hache; mais le coup ayant porté trop haut, la tête ne fut pas coupée, et le patient tomba sur le côté gauche, haussant les mains et remuant les jambes. Le bourreau voulut le relever pour le remettre sur le billot, mais, effrayé par les cris du peuple, il lui donna trois ou quatre coups sur la gorge et acheva de lui trancher la tête.

On raconta que le roi, qui se trouvait à Saint-Germain ce jour-là et qui savait à peu près l'heure à laquelle cette exécution devait se faire à Lyon, dit en regardant sa montre : « Dans une heure d'ici, M. le Grand (1) passera mal « son temps. » Un pareil mot est bien déplacé dans la bouche d'un prince!

---

(1) C'est à-dire le grand écuyer, comme on dit encore aujourd'hui M. le premier en parlant du premier président.

Cette exécution eut lieu sur la place des Terreaux le 12 septem-

Deux mois auparavant, Marie de Médicis était morte à Cologne (1), en déclarant que nonobstant tout ce qui s'était passé, *elle avait toujours conservé dans son cœur les affections et les sentiments d'une reine envers son roi et d'une mère envers son enfant.*

Le 28 novembre suivant, le cardinal de Richelieu fut attaqué d'une maladie qui bientôt ne laissa plus d'espoir. Le roi étant venu le visiter, le cardinal le remercia de l'honneur qu'il lui faisait, et lui dit : « Sire, voici le dernier « adieu : en prenant congé de Votre Majesté, j'ai la con- « solation de laisser votre royaume dans le plus haut degré « de gloire et de réputation où il ait jamais été, et tous vos « ennemis abattus et humiliés. La seule récompense de mes « peines et de mes services que j'ose demander à Votre « Majesté, c'est qu'elle continue à honorer de sa protection « et de sa bienveillance, mes neveux et mes parents. Je ne « leur donnerai ma bénédiction qu'à la charge qu'ils ne s'é- « carteront jamais de l'obéissance et de la fidélité qu'ils « vous doivent et qu'ils vous ont vouées pour toujours. »

Le roi le lui promit, et ils eurent ensemble un entretien particulier, dans lequel le cardinal lui recommanda les ministres qui étaient en place, en l'assurant qu'ils étaient parfaitement instruits des affaires et très-affectionnés à son service. Il ajouta qu'il ne connaissait personne qui fût plus capable de remplir la place qu'il quittait que le cardinal de Mazarin, dont il avait éprouvé, en plusieurs occasions, le zèle et la capacité. Le roi lui répondit qu'il suivrait toujours ses conseils, dont il connaissait depuis longtemps la sagesse et l'utilité, et qu'il se servirait du cardinal de Mazarin et des autres ministres.

---

bre 1642. Quant à Gaston d'Orléans, il demanda et obtint son pardon ; le duc de Bouillon se tira d'affaire en cédant au roi la place de Sédan.

(1) Le 3 juillet 1642. Après la mort de Richelieu, Louis XIII envoya chercher le corps de sa mère, et le fit porter à l'église de Saint-Denis.

Le cardinal se confessa au docteur Lescot, nommé à l'évêché de Chartres, et il demanda le viatique, qui lui fut apporté, à une heure après minuit, par le curé de Saint-Eustache. « Voilà, s'écria-t-il, mon Seigneur et mon Dieu « que je vais bientôt recevoir ; je proteste devant lui, et je « le prends à témoin, que dans tout ce que j'ai entrepris « pendant mon ministère, je n'ai jamais eu en vue que le « bien de la religion et de l'Etat. »

Quelques heures après, il reçut l'extrême-onction; le curé lui ayant dit qu'en parlant à un homme si habile et si éclairé, il croyait pouvoir omettre plusieurs questions que l'on avait coutume de faire aux simples fidèles : « Mon pas-« teur, répondit le cardinal, parlez-moi, je vous prie, « comme à un grand pécheur, et traitez-moi comme le der-« nier bourgeois de votre paroisse. »

Il récita ensuite l'Oraison dominicale et le Symbole, en baisant plusieurs fois un crucifix qu'il tenait à la main. Le curé lui demanda s'il croyait tous les articles de la foi : « Oui, sans doute, reprit-il, et si j'avais mille vies, je les « donnerais toutes pour la foi et pour l'Eglise. — Monsei-« gneur, ajouta le curé, pardonnez-vous à vos ennemis ? » Les uns disent qu'il répondit : « Je n'en ai jamais eu d'au-« tres que ceux de l'Etat. » D'autres assurent qu'il dit simplement : « Oui, de tout mon cœur, et comme je prie Dieu « qu'il me pardonne. »

Sa chambre était pleine d'évêques, d'abbés, de seigneurs, de gentilshommes. Le curé lui proposa de leur donner sa bénédiction : « Hélas ! dit-il, je n'en suis pas digne ; mais « puisque vous me le commandez, je la recevrai de vous « pour la leur donner. »

Le mercredi 3 décembre, les médecins l'abandonnèrent, et le laissèrent entre les mains d'un empirique, qui lui fit prendre une pilule qui lui procura un soulagement considérable, mais fort court.

Les secrétaires d'Etat venaient toujours prendre ses ordres, et il les envoyait souvent parler au roi de sa part; il dit adieu aux sieurs Desnoyers et Chavigny, et leur fit présent, à chacun, d'une bague d'un grand prix. Il se recommanda aux prières de quelques évêques qui étaient dans sa chambre, avec une voix ferme et un visage serein. Cette tranquillité scandalisa Philippe Cospéan, évêque de Lisieux, qui dit à un de ses amis : « *Profectò nimium me terret magna illa securitas* (cette grande assurance me fait trembler.) »

Le lendemain, sentant que sa fin approchait, il pria la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, de se retirer : « Vos larmes, « lui dit-il, m'attendrissent; épargnez-vous la douleur de « me voir mourir. » Le P. Léon, carme déchaussé, lui fit baiser le crucifix, lui donna la dernière absolution, et tâcha de lui inspirer tous les sentiments dont il devait être pénétré à ce dernier moment. Le cardinal, qui ne pouvait plus répondre que par signes, lui serrait de temps en temps la main pour lui montrer qu'il l'entendait et qu'il suivait, de l'esprit et du cœur, les différents actes que ce religieux prononçait à haute voix.

Le maréchal de Brezé envoya chercher le sieur Lescot, qui se mit à réciter les prières des agonisants. A peine étaient-elles commencées que le cardinal expira, le 4 décembre, à midi, dans la cinquante-huitième année de son âge, et la dix-huitième de son ministère.

Le P. Léon lui ferma les yeux, puis se tournant vers ceux qui étaient présents : *Messieurs,* leur dit-il, *ainsi passe la gloire du monde. Vous venez de perdre le meilleur maître de la terre; demandez à Dieu d'imiter, non les grandeurs de sa vie, mais les exemples de sa mort* (1).

Voilà comment mourut ce grand ministre, qui avait tenu

(1) Le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII.*

d'une main si ferme les rênes du gouvernement, et qui, dans les circonstances les plus difficiles, les plus périlleuses, avait su conserver ce sang-froid, cette énergie, cette pénétration qui distinguent les grands hommes. Il accrut la puissance du royaume ; il écrasa le parti politique des protestants, sans attaquer leur croyance religieuse ; il mit à la raison les factieux et les rebelles ; il abaissa les deux branches de la maison d'Autriche, consolida l'équilibre européen, et rendit de grands services à son prince et à l'Etat. Il fut despote, il est vrai ; il accabla le peuple d'impôts ; mais à ses vastes entreprises, il fallait de vastes ressources, et il avait pour principe de ne *faire jamais les affaires à demi* (1).

Le roi, qui ne pardonnait point au cardinal de n'avoir jamais pu se passer de lui, dit froidement, en apprenant qu'il n'était plus : « Voilà un grand politique mort. » Cependant, il envoya un gentilhomme à la duchesse d'Aiguillon et aux maréchaux de Brezé, de la Meilheraye et de Guiche, pour les assurer de la continuation de sa bienveillance, avec ordre de leur dire, de sa part, que s'ils avaient perdu un bon parent, il leur restait un bon maître, qui ne les abandonnerait jamais.

Il adressa ensuite une lettre-circulaire aux Parlements, aux gouverneurs des provinces et à ses ambassadeurs dans les cours étrangères, pour les avertir que Dieu ayant appelé à lui le cardinal duc de Richelieu, « il était résolu de con-« server et d'entretenir tous les établissements qu'il avait « ordonnés pendant son ministère, et de suivre tous les

(1) « Je n'ose rien entreprendre, dit-il un jour au marquis de la Vieuville, sans y avoir bien pensé ; mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge. »

Personne n'ignore ces mots du czar Pierre-le-Grand, qui étant allé visiter le mausolée de Richelieu à la Sorbonne, s'écria, en voyant sa statue : « Grand homme, si tu étais encore vivant, je te donnerais la moitié de mon empire pour que tu m'apprisses à gouverner l'autre. »

« projets qu'il avait arrêtés avec lui, et qu'en continuant à « se servir des mêmes personnes qui se trouvaient actuelle- « ment dans ses conseils, il avait jugé à propos d'y appeler « le cardinal de Mazarin, qui *lui avait rendu des services si « fidèles et si considérables, qu'il n'en était pas moins sûr que « s'il était né son sujet.* »

Cependant, la santé de ce prince s'affaiblissait tous les jours; et comme il vit que sa fin était proche, il nomma Anne d'Autriche régente, et le duc d'Orléans lieutenant-général du roi mineur. Cette déclaration fut enregistrée par le Parlement, le 21 avril 1643; et le dauphin fut baptisé le même jour, à six heures du soir, dans la chapelle du château de Saint-Germain.

Le roi fit l'honneur au cardinal de Mazarin de le choisir pour tenir sur les fonts l'héritier présomptif de la couronne, avec la princesse de Condé. Après la cérémonie, on lui amena ce jeune prince, qui n'avait que quatre ans et demi. « Comment vous appelez-vous, à présent, lui demanda le « roi? — Je m'appelle Louis XIV, répondit le dauphin. — « Pas encore, mon fils ; mais ce sera peut-être bientôt, si « c'est la volonté de Dieu. » Ensuite, levant les yeux au ciel, il ajouta : « Seigneur! faites-lui la grâce de régner « en paix après moi, et en véritable chrétien ; qu'il ait tou- « jours devant les yeux le maintien de votre sainte religion « et le soulagement de ses peuples! »

Le 14 mai (1), jour de l'Ascension, à deux heures de l'après-midi, Louis XIII rendit le dernier soupir, au milieu des sentiments de la piété la plus édifiante et la plus vive (2), étant alors âgé de quarante-deux ans.

---

(1) An 1643. On remarque que ce prince mourut le même jour du mois de mai et presque à la même heure que son père Henri IV.

(2) Ce prince qui, en 1638, avait mis sa personne et ses États sous la protection de la sainte Vierge et ordonné qu'on fît tous les ans une procession solennelle dans toutes les églises du royaume, composait de petits

On peut dire de ce prince, qui avait cependant de la bravoure, quelques vertus et peu de défauts, qu'il ne fut jamais majeur, vivant toujours sous la tutelle de son ministre, et lui obéissant en tout, de peur d'être privé des avantages qu'il retirait de ses talents.

Le P. Caussin en parlait ainsi : *Il ne dit pas tout ce qu'il pense ; il ne fait pas tout ce qu'il veut ; il ne veut pas tout ce qu'il peut.*

Il faut cependant ajouter, avec le P. Griffet, dans le livre duquel j'ai souvent puisé (1), « que ceux-là mêmes qui ac-
« cusent ce souverain de n'avoir fait aucun usage de l'auto-
« rité royale qui lui appartenait, sont obligés de reconnaître
« que c'est par son règne qu'elle a été le plus solidement
« établie, parce qu'il sut au moins la confier à l'homme du
« monde le plus capable de la faire respecter. »

---

offices, pour son usage particulier, sur les principales fêtes de l'année et sur les différentes grâces qu'il désirait obtenir de Dieu.

(1) *Hist. du règne de Louis XIII.*

LXXX.

RÈGNE DE LOUIS XIV. — RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE. — VICTOIRE DE ROCROI. — MINISTÈRE DE MAZARIN. — JANSÉNISME. — VICTOIRES DE FRIBOURG, DE NORDLINGUE, DE LENS. — PAIX DE WESTPHALIE. — GUERRE CIVILE DE LA FRONDE. — RÉVOLTE DU PRINCE DE CONDÉ. — GUERRE AVEC L'ESPAGNE. — TRIOMPHE DE TURENNE. — PAIX DES PYRÉNÉES. — MARIAGE DU ROI AVEC L'INFANTE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE. — CONDÉ RENTRE EN GRACE. — MORT DE MAZARIN. — PROGRÈS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE. — CONQUÊTE D'UNE PARTIE DE LA HOLLANDE. —COALITION DE L'ALLEMAGNE, DE L'ESPAGNE ET DE L'ANGLETERRE CONTRE LA FRANCE.—ABANDON DES PLACES CONQUISES DANS LA HOLLANDE. — CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ. — MORT DE TURENNE. — CONTINUATION DE LA GUERRE. — PAIX DE NIMÈGUE. — DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE. — DIFFÉREND AVEC LE SAINT-SIÉGE.—RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. — LIGUE D'AUGSBOURG. — NOUVELLES GUERRES. — RÉVOLUTION EN ANGLETERRE. — PAIX DE RYSWICH. — LE DUC D'ANJOU MONTE SUR LE TRÔNE D'ESPAGNE. — GUERRE DITE DE LA SUCCESSION. — VICTOIRES ET REVERS. — VILLARS SAUVE LA FRANCE A DENAIN. — PAIX D'UTRECHT. — MORT DE LOUIS XIV.

Quatre jours après la mort de son époux, Anne d'Autriche alla tenir, avec son fils (1), un lit de justice au Parlement, afin de faire casser la déclaration qui la soumettait à un conseil, et d'obtenir la régence pleine et entière. « Je « viens, dit-elle, chercher de la consolation dans ma dou- « leur. Je suis bien aise de me servir des conseils d'une si « auguste compagnie. Je vous prie, Messieurs, de ne pas « les épargner au roi mon fils, ni à moi-même, selon que « vous le jugerez nécessaire au bien de l'Etat. » Et le parlement, flatté par ses paroles, accorda, sans difficulté, ce qu'on lui demandait.

La régence s'ouvrait sous d'heureux auspices. Le duc

(1) Louis XIV avait alors quatre ans et huit mois; son frère Philippe, duc d'Anjou, avait deux ans de moins.

d'Enghien, connu depuis sous le nom de Grand-Condé (1), venait de remporter, sur les Espagnols, une victoire complète sous les murs de Rocroi ; et cet événement, ce succès, en excitant l'enthousiasme, suspendirent un moment les intrigues et les cabales qui se formaient à la cour.

Les créatures de Richelieu faisaient tous leurs efforts pour conserver leurs places, tandis que leurs adversaires mettaient tout en œuvre pour les remplacer, et la galanterie, s'unissant à l'ambition, à la politique, compliquait tous ces intérêts, les enveloppait de mystère, et faisait acquérir aux femmes une influence qui ne pouvait qu'être funeste à l'Etat.

Mazarin fut déclaré premier ministre ; c'était un homme adroit, rusé, flexible, affable, insinuant, ennemi des moyens violents, et préférant employer les grâces et les faveurs pour séduire et corrompre, que la menace et la force pour intimider (2). On eut peur de lui d'abord ; bientôt on lui sut gré de sa modération, et l'on finit par le détester autant que Richelieu.

Un certain esprit d'opposition, produit par une administration qui avait été longtemps oppressive et arbitraire, commençait à se montrer parmi les hommes les plus attachés aux principes de la monarchie.

Dans le Parlement, la plupart des jeunes magistrats, excités par le conseiller Pierre Broussel, vieillard d'un esprit borné, mais profondément ulcéré par les violences de Richelieu, ne cessaient de déclamer contre le despotisme,

---

(1) Ce prince n'avait alors que vingt-deux ans.

(2) Le marquis de Monglat dit, dans ses *Mémoires*, que « Mazarin « voulant obliger les plus grands et les avoir pour amis, n'épargnait pas « les honneurs et les dignités ; car, ne connaissant pas les coutumes de « France, pourvu qu'on ne lui demandât point de l'argent, auquel il était « fort attaché, il donnait tout ce qui ne lui coûtait rien : entre autres « choses, il donna tant de lettres de ducs et pairs que toutes les per- « sonnes le voulaient être. »

et rêvaient un changement complet dans le gouvernement.

Une nouvelle secte religieuse venait de se former, et comptait déjà, parmi ses adhérents, cette foule de mécontents, qui ne recherchaient que des occasions de discorde et de trouble pour inquiéter et embarrasser le pouvoir.

Jansénius, évêque d'Ypres, mort en 1638, avait composé un livre livre intitulé *Augustinus*, dans lequel il s'était proposé d'établir, sur des preuves incontestables, la doctrine de saint Augustin, sur la prédestination, la grâce et la liberté (1).

---

(1) Le fondement de tout le système de Jansénius, est qu'il y a deux sortes de grâces relatives aux deux états de la nature humaine : dans l'état d'innocence, c'était une grâce qui aidait seulement la volonté, sans la déterminer à faire le bien, parce que dans cet état, la volonté avait en elle-même, et par ses forces naturelles, tout ce qu'il fallait pour agir, et qu'elle se déterminait de son propre mouvement. Mais dans l'état de la nature dégradée et corrompue par le péché, l'homme, dépouillé de tous les avantages dont il jouissait avant sa chute, a besoin pour faire le bien d'une grâce qui le fasse agir *nécessairement*, en lui donnant à chaque action méritoire la force, sans laquelle il resterait dans une impuissance absolue d'accomplir la loi de Dieu ; cette grâce est toujours efficace, il n'y en a point d'autre; et son efficacité consiste dans une délectation victorieuse qui entraîne le consentement de la volonté et qui détermine l'homme invinciblement, comme il est déterminé à faire le mal par la concupiscence qui domine en lui, toutes les fois qu'il est abandonné à lui-même. La grâce et la cupidité entraînent *nécessairement* la volonté, l'une au bien l'autre au mal, selon que l'une est plus forte et l'autre plus faible. Le décret par lequel Dieu choisit ceux qui parviennent à la béatitude éternelle, étant aussi absolu dans ses effets qu'il est gratuit dans sa cause, il s'ensuit que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, et que Jésus-Christ n'est mort que pour les élus; comme il n'y a point d'autre grâce que la grâce efficace, et que Dieu ne la doit à personne, il est vrai de dire que les commandements sont impossibles à tous ceux qui ne l'ont pas, même aux justes, dans certaines circonstances. A l'égard de la liberté, elle consiste seulement dans l'exemption de contrainte. Ainsi la faculté de vouloir constitue la liberté; l'action est libre par cela seul qu'elle est volontaire, quoique déterminée par une nécessité invincible. Tels sont les points fondamentaux de ce système dont un docteur de l'Université de Louvain, Baïus, avait fourni les matériaux, et que l'évêque d'Ypres, son disciple, proposait comme la pure doctrine de saint Augustin. Or, les écrits de Baïus ayant été condamnés par le pape Pie V en 1567 et par Grégoire XIII en 1579, Urbain VIII défendit la lec-

Cet ouvrage, publié en 1640, par les exécuteurs testamentaires de l'auteur, fut réimprimé l'année suivante en France, et aussitôt attaqué par un grand nombre de théologiens. Le pape Urbain VIII, l'ayant fait examiner, en défendit la lecture en 1642, comme renouvelant quelques-unes des propositions condamnées par les papes Pie V et Grégoire XIII; mais ce décret n'apaisa pas la chaleur de la dispute.

Un ami de Jansénius, Jean Du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, dogmatiseur ardent, qui avait été enfermé pendant quelque temps à Vincennes, sous le gouvernement de Richelieu, cherchait de tous côtés à faire des prosélytes, et gagnait la famille Arnault, dont le nom est devenu célèbre par son obstination à soutenir l'erreur.

Ainsi, tous ces germes de fermentation qui se manifestaient de toutes parts, annonçaient que la régence aurait à traverser des temps difficiles et orageux.

---

ture du livre de Jansénius dont cinq propositions furent condamnées comme hérétiques par une bulle du pape Innocent X, à la date du 31 mai 1653. Les partisans de l'*Augustinus* furent appelés *jansénistes*, et ceux-ci donnèrent à leurs adversaires le nom de *molinistes*, parce qu'ils soutenaient la doctrine enseignée par Molina, jésuite, dans son ouvrage intitulé : *Concorde de la grâce et du libre arbitre*; lequel ouvrage avait été imprimé en 1588.

Quoique les molinistes, les congruistes et les thomistes admettent différentes divisions concernant la grâce, et lui donnent des noms divers, ils se réunissent tous sur ce point de foi, que, sans le secours de la grâce intérieure, on ne peut rien faire de bien dans l'ordre du salut et de méritoire de la vie éternelle; que la grâce n'impose aucune nécessité et que l'homme conserve toujours le pouvoir de lui résister. Telle est la doctrine de l'Église catholique qui fait encore profession de croire : 1° que la grâce de Jésus-Christ nous est donnée sans que nos mérites (ou toute action faite par les seules forces de la nature), y aient aucune part; 2° que le désir même de la grâce et les efforts pour l'obtenir sont un effet de la grâce ; 3° que l'homme, pour chaque action surnaturelle, a besoin d'une grâce actuelle, en sorte néanmoins que l'action soit tout entière de la volonté et tout entière de la grâce ; 4° que tous les hommes reçoivent de Dieu des grâces avec le secours desquelles ils peuvent, s'ils le veulent, faire leur salut.

Il y avait un grand désordre dans les finances. Les frais de la guerre, et les profusions que Mazarin croyait nécessaires au maintien de son autorité, épuisaient les ressources ; le surintendant D'Emery imagina, dès-lors, un nouvel impôt, en se fondant sur un édit de Henri II qui, effrayé de l'accroissement que prenait la capitale (1), avait expressément défendu, en 1549, qu'on bâtît de nouvelles maisons dans les faubourgs de Paris. Cet édit était tombé en désuétude, et depuis près d'un siècle, une foule de particuliers avaient élevé des constructions ; un arrêt du conseil, que le surintendant fit rendre, ordonna *le toisé* de ces constructions, et chaque propriétaire fut frappé d'une taxe proportionnelle.

L'exécution de cet arrêt excita de grands murmures ; il y eut une émeute dans les faubourgs ; mais la fermeté du premier président Molé effraya les séditieux, et la cour, qui se trouvait alors à Ruel, étant aussitôt revenue à Paris, tout parut apaisé.

Les armes françaises éprouvent quelques revers ; mais d'Enghien bat l'ennemi sous les murs de Fribourg (2), au mois d'août 1644, marche, l'année suivante, au secours de Turenne battu à Mariendal, et remporte la célèbre victoire de Nordlingue ; il assiége et donne Dunkerque à la France en 1646, part pour l'Espagne, échoue devant Lérida, est rappelé pour marcher contre l'archiduc Léopold,

---

(1) En 1672, Louis XIV, jouissant du pouvoir le plus absolu, renouvela l'édit de Henri II. Le préambule est remarquable. « Il est à craindre, dit « le roi, que la ville de Paris, parvenue à cette excessive grandeur, n'ait « le même sort des plus puissantes villes de l'antiquité, qui ont trouvé en « elles-mêmes le principe de leur ruine, étant très-difficile que l'ordre et « la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si « grand corps. » PETITOT, *Introduction aux Mémoires relatifs à la Fronde*, t. XXXV de la collection, 2e série, p. 37, à la note.)

(2) On rapporte que le duc jeta son bâton de commandement dans les retranchements des ennemis, et alla le reprendre à la tête de ses troupes.

enflamme ses soldats en leur disant de se souvenir de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue, écrase l'ennemi dans les plaines de Lens (1); et l'empereur Ferdinand III, effrayé par ce revers, consent à faire la paix, et signe, deux mois après, le traité de Munster en Westphalie, par lequel la France conserve l'Alsace, les évêchés de Metz, de Toul, de Verdun et les places de Philisbourg et de Pignerol; l'on y proclame en même temps la souveraineté des divers États d'Allemagne, dans l'étendue de leur territoire; l'on précise leurs droits aux diètes générales de l'empire, et l'on y règle, pour ces Etats, la police extérieure des cultes chrétiens (2).

Mais pendant que la France triomphait de l'étranger, elle était, à l'intérieur, agitée par de grands troubles. Les besoins pressants de l'Etat avaient obligé Mazarin à recourir à divers expédients pour se procurer de l'argent.

La création de douze nouvelles charges de maîtres de requêtes, et la retenue de quatre années de gages qu'on exigeait des cours souveraines, le Parlement excepté, avaient excité la plus violente opposition. La chambre des Comptes, la cour des Aides, le grand Conseil, s'étaient coalisés, et le Parlement, ne voulant point profiter de l'exception portée en sa faveur, avait rendu, le 13 mai (3), le fameux *arrêt d'union*. Il avait été décidé que deux conseillers de chaque chambre auraient, dans la salle de Saint-Louis, des conférences sur la réformation de l'Etat avec les députés des autres compagnies et que personne, à l'avenir, ne serait

---

(1) Août 1648.

(2) La paix de Westphalie mit fin, en Allemagne, à la sanglante guerre de *Trente ans*. Les troubles avaient commencé en 1618, en Bohême, où les protestants avaient pris les armes contre l'empereur Mathias qui attaquait leurs priviléges.

L'Espagne qui, dès le 30 janvier de la même année 1648, avait traité avec la Hollande, en renonçant à tout droit sur ce pays, refusa d'accéder à la paix de Westphalie et se résolut à continuer la guerre avec la France.

(3) An 1648.

reçu dans aucune charge, que du consentement de la veuve ou des héritiers du prédécesseur.

En même temps les trésoriers de France à qui on avait voulu imposer une taxe extraordinaire, refusèrent hautement de s'y soumettre, et résolurent de se payer de leurs gages sur les fonds qu'ils avaient dans les mains (1).

La régente, très-irritée de cette opposition, fait casser l'*arrêt d'union* par le conseil-d'Etat; mais le parlement considère comme illégal l'acte de ce conseil; les conférences continuent, l'on passe en revue tous les abus, et l'on dresse divers articles auxquels la cour, dans sa faiblesse, se voit forcée de consentir.

Jean-François-Paul de Gondi, si célèbre depuis sous le nom de cardinal de Retz, et qui était alors coadjuteur de l'archevêque de Paris, dirigeait ces cabales, gagnait le peuple par ses largesses, encourageait secrètement la révolte, et continuait cependant de fréquenter la cour où il feignait un grand dévouement pour l'autorité royale (2).

Tel était l'état des choses, lorsque la nouvelle de la victoire de Lens ranima les espérances de la reine; croyant donc qu'il fallait, pour se venger du Parlement, profiter de l'enthousiasme excité par ce triomphe, elle donne l'ordre d'arrêter trois des plus factieux de cette compagnie : Char-

---

(1) Voy. Petitot, *Introduction aux Mémoires relatifs à la Fronde.*

(2) Dès cette époque, on donna le nom de *frondeurs* aux ennemis du ministère. Voici l'origine de ce mot : Les enfants du peuple étaient dans l'habitude de s'amuser avec des frondes dans les fossés de Paris, et lançaient quelquefois des pierres aux passants; lorsque le lieutenant civil paraissait pour réprimer ces désordres, ils s'enfuyaient de tous côtés, mais ils revenaient et recommençaient de plus belle dès qu'il avait disparu. Un jeune conseiller, nommé Bachaumont, célèbre par la gaieté de son caractère et par le *voyage* qu'il fit avec son ami Chapelle, compara le Parlement à ces petits frondeurs, parce que, comme eux, cette compagnie ne gardait aucune mesure lorsqu'elle était livrée à elle-même, et qu'elle ne s'apaisait que lorsque Gaston, qui s'interposait comme médiateur, venait y prendre place.

ton, Blancménil et Broussel ; le premier s'échappe, les deux autres sont arrêtés. Le peuple se soulève, s'arme et se porte en tumulte au Palais-Royal, où résidait la cour. Le parlement se rend en corps auprès de la reine, et finit par obtenir la liberté des prisonniers.

Trois jours s'étaient passés dans les troubles, les désordres et les violences ; en moins de deux heures on avait compté dans Paris les barricades par centaines. Le calme avait reparu, mais la guerre civile venait de commencer ; l'élan avait été donné, l'esprit de rébellion s'était répandu dans les masses, et la France devait subir long-temps encore le terrible effet des dissensions intestines.

La résistance et les intrigues du Parlement, les libelles qu'on faisait contre la reine, les outrages publics dont on l'abreuvait ne lui permettant plus de rester à Paris (1), elle quitta secrètement le Palais-Royal dans la nuit du 6 janvier (2), avec ses enfants, et se rendit à Saint-Germain, accompagnée de Gaston, de Condé, de Mazarin, et des personnes les plus considérables de la cour, qui furent obligées de coucher sur la paille (3).

Le bruit de ce départ s'étant répandu dans Paris, dès les six heures du matin, il y eut un grand tumulte dans tous les quartiers ; le Parlement s'assembla, ordonna aux bour-

---

(1) Mme de Motteville, qui était attachée à cette princesse, raconte dans ses *Mémoires* « qu'il n'y avait point de rues ni de places publiques qui ne fussent remplies de placards diffamatoires ; qu'il y avait un poteau au bout du Pont-Neuf qui, tous les matins, se trouvait rempli de vers satiriques où le respect, qui est dû aux personnes royales, était impunément violé. »

(2) An 1649.

(3) En ce temps-là même, la tante de Louis XIV, fille de Henri IV, femme du roi d'Angleterre, réfugiée à Paris, y était réduite aux extrémités de la pauvreté ; et sa fille, depuis mariée au frère de Louis XIV, restait au lit n'ayant pas de quoi se chauffer, sans que le peuple de Paris, enivré de ses fureurs, fît seulement attention aux afflictions de tant de personnes royales. (Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*)

geois de prendre les armes, envoya des députés à Saint-Germain, et, sur le refus que l'on fit de les recevoir, rendit un arrêt qui « déclarait Mazarin perturbateur du repos pu-« blic, ennemi du roi et de son Etat, lui enjoignait de se « retirer de la cour le jour même, et dans huitaine hors du « royaume ; et ledit temps passé, enjoignait à tous les su-« jets du roi de lui *courre sus*. » Il était, en outre, ordonné « qu'il serait fait une levée de gens de guerre en nombre suffisant; et qu'à cet effet, des commissions seraient délivrées pour la sûreté de la ville, tant dedans que dehors. »

Cet arrêt, qui était une déclaration de guerre, détermina la cour à faire bloquer Paris. Condé, chargé du commandement, fit aussitôt ses dispositions, quoiqu'il n'eût que huit mille hommes pour une telle opération.

Le Parlement, de son côté, fit de très-grands préparatifs ; et ces mêmes hommes, qui avaient refusé d'accorder au roi des impôts peu considérables et d'une absolue nécessité, prodiguèrent alors l'argent pour la subversion de la patrie.

On exigea de chaque maison à porte cochère, un cavalier ou cent cinquante livres, et le coadjuteur fit lever à ses frais un corps qu'on appela le régiment *de Corinthe*, du nom de l'archevêché dont il avait le titre. Ce corps, ayant été battu peu de temps après, l'on nomma cet échec, la *première aux Corinthiens*, et tout le monde, royalistes et frondeurs, rit de cette plaisanterie ; car, dans cette singulière guerre, on s'amusait de tout, on raillait de tout, et les Parisiens se vengeaient de leurs échecs par des couplets et des épigrammes. Il y eut cependant des scènes abominables, comme il s'en voit toujours lorsqu'on a soulevé les passions populaires.

Mme de Motteville raconte ainsi, dans *ses Mémoires*, la terrible aventure qui mit sa vie dans un si grand danger :

« Les personnes qui étaient attachées au roi et qui « étaient restées à Paris, étaient les seules qui fussent à « plaindre; car le peuple les menaçait continuellement de « les piller, et nous n'osions nous montrer sans danger de « nos vies. Ma sœur et moi voulûmes nous sauver de Pa- « ris. Nous menâmes avec nous une de nos amies qui de- « meurait avec moi, personne de naissance et de mérite. « Nous fîmes ce que nous pûmes pour sortir par la porte « Saint-Honoré, avec intention de nous servir de l'assis- « tance de quelques personnes qui nous attendaient hors « la porte de la ville; mais les pauvres qui se trouvèrent « auprès des Capucins, voyant que nous voulions sortir, se « mirent par troupes autour de nous et nous forcèrent de « nous retirer dans l'église de ces bons Pères, où ils nous « suivirent avec rumeur. Ils nous obligèrent, enfin, d'en « sortir pour tâcher de trouver du secours vers le corps-de- « garde où nous espérâmes rencontrer quelques gens rai- « sonnables; mais les soldats parisiens, animés contre tout « ce qui paraissait vouloir aller à Saint-Germain, nous « ayant fait peur par les menaces, nous retournâmes sur « nos pas pour aller vers l'hôtel Vendôme. Le suisse de « cette maison, bien loin de nous recevoir, nous ferma la « porte, et justement dans un temps où des coquins avaient « dépavé la rue pour en tirer des armes, afin de nous mar- « tyriser à la manière de saint Etienne. Mlle de Villeneuve, « cette amie qui demeurait avec moi, voyant un de ces « satellites venir à elle avec un grès dans la main pour lui « jeter sur la tête, lui dit d'un ton ferme et tranquille, qu'il « avait tort de la vouloir tuer, puisqu'elle ne lui avait ja- « mais fait de mal : elle lui parla avec tant d'esprit et de « raison, que ce maraud, malgré sa naturelle brutalité, « s'arrêta. Il jeta la pierre ailleurs et s'éloigna d'elle; mais « ce fut pour venir à ma sœur et à moi qui, depuis l'hôtel « de Vendôme, avions toujours couru pour nous sauver

« dans Saint-Roch. Nous y arrivâmes, grâce à Dieu, mal-
« gré les injures et les menaces de cette canaille, animée à
« la proie et au pillage. Aussitôt que j'y fus, je me mis à ge-
« noux devant le grand autel où se célébrait la grand'messe.
« Ces dragons, qui nous avaient suivies, respectèrent si peu
« le service divin, qu'une femme, à mes yeux plus horrible
« qu'une furie, me vint arracher mon masque de dessus le
« visage, en disant que j'étais une mazarine (1), et qu'il
« me fallait assommer et déchirer par morceaux. Comme
« naturellement je ne suis pas vaillante, je sentis une très-
« grande peur. Je voulus, dans ce trouble, m'en aller chez
« le curé, qui était mon confesseur, pour lui demander du
« secours; mais ma sœur, qui eut plus de courage et de
« jugement que moi, me voyant poursuivre par deux filous
« qui, aussitôt que j'approchai de la porte, me crièrent :
« *La bourse !* me retira de leurs mains et m'empêcha de
« sortir de l'église, car tout était à craindre de leur barba-
« rie. Le peuple s'assemblait de plus en plus dans l'église
« où il entrait en foule, et qui retentissait des hurlements où
« je n'entendais autre chose, sinon qu'il nous fallait tuer.
« Le curé vint à ce bruit, qui leur parla et eut de la peine
« à leur imposer silence. Pour moi, faisant semblant de
« vouloir me confesser, je le priai d'envoyer quelqu'un me
« quérir promptement du secours. Il le fit aussitôt; et le
« marquis de Beuvron, mon voisin, avec les officiers du
« quartier qui se trouvèrent alors au corps-de-garde et
« d'autres gens qui entendirent parler du péril où j'étais,
« vinrent nous en tirer; et, faisant écarter toute cette ca-
« naille, ne nous voulurent point quitter qu'ils ne nous
« eussent remenées en notre logis, où nous arrivâmes si
« malades, qu'il nous fallut mettre au lit. »

Cependant, cette guerre coûtait déjà plusieurs millions

---

(1) On appelait *mazarins* ceux qui soutenaient la cour.

aux Parisiens, et la détresse commençait à se faire sentir. Le duc de Beaufort, surnommé *le roi des Halles*, le coadjuteur et le duc de Bouillon, envoyèrent leur vaisselle à la monnaie, et firent ordonner par le Parlement une nouvelle levée d'argent; mais le zèle s'était refroidi; chacun déjà commençant à comprendre qu'il n'est rien de plus coûteux que la rébellion.

La cour, de son côté, se trouvait dans une situation fort triste. Les Parlements de Rouen et d'Aix s'étaient déclarés pour la Fronde; les villes de Reims, de Tours, de Mézières étaient en pleine révolte, et le maréchal d'Hocquincourt, éperduement épris de la duchesse de Montbason, lui écrivait : « *Péronne est à la belle des belles.* » Turenne trahissait la cause du roi; et l'on venait d'apprendre qu'en Angleterre, Charles Ier avait péri sur l'échafaud (1).

Les partis cherchèrent donc à se rapprocher, mais le traité qui fut fait, ne satisfit personne; les chefs de la Fronde n'y trouvaient pas leur compte; et ils imaginèrent un moyen abominable pour faire de nouveau soulever le peuple.

Un conseiller au Châtelet, nommé Joly, étroitement attaché au coadjuteur, fut chargé du principal rôle. S'étant fait d'avance une incision au bras, il passa dans son carrosse par une rue où il était convenu qu'un compère lui tirerait un coup de pistolet; le prétendu meurtrier ne manqua pas de prendre la fuite après avoir lâché le coup; et Joly se fit conduire chez un chirurgien pour se faire panser, tandis que les frondeurs faisaient courir le bruit dans tout Paris, que Mazarin avait conçu et fait exécuter le crime.

Dans la soirée du même jour, comme il était question d'un complot contre la vie de Condé, l'on envoya son carrosse avec sa livrée passer sur le Pont-Neuf; et plusieurs

---

(1) Le 9 février 1649.

coups de fusil furent, en effet, tirés sur le carrosse ainsi que sur celui de Duras, et un laquais fut tué.

On accusa, devant le Parlement, le coadjuteur, le duc de Beaufort et le conseiller Broussel, mais il ne leur fut pas difficile de se justifier, et l'on soupçonna le parti du ministre d'avoir organisé toute cette affaire pour rendre la pareille aux Frondeurs.

Cependant, le prince de Condé, qui avait rendu de si grands services à la cour et qui ne cessait d'en tirer vanité, se rendait insupportable à la reine par ses manières hautaines, par ses prétentions, ses exigences, ses insultes et ses menaces. Mazarin résolut de le faire arrêter, et fit d'abord la paix avec le coadjuteur, chef de la Fronde, pour obtenir son appui dans le coup d'état qui se préparait.

Le prince, ayant donc été attiré au Palais-Royal pour une affaire qui devait se traiter au conseil, il fut arrêté avec son frère, le prince de Conti et le duc de Longueville, son beau-frère. On les conduisit à Vincennes, d'où ils furent transférés au château de Marcoussi, près de Montléry, et quelque temps après, au Hâvre.

Le peuple de Paris, qui avait fait des barricades pour un conseiller-clerc presque imbécile, fit, dit Voltaire, des feux de joie, lorsqu'on mena au donjon de Vincennes le défenseur et le héros de la France. Mais ce qui montre encore combien les événements trompent les hommes, c'est que l'emprisonnement des trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva. « Un an après, « ajoute cet historien, les mêmes Frondeurs qui avaient « vendu le grand Condé et les princes à la vengeance ti- « mide de Mazarin, forcèrent la reine à ouvrir leurs prisons « et à chasser du royaume son premier ministre. Mazarin « alla lui-même au Hâvre où ils étaient détenus ; il leur « rendit la liberté et ne fut reçu d'eux qu'avec le mépris

« qu'il en devait attendre ; après quoi il se retira à « Liége (1). »

Condé revint dans Paris aux acclamations de ce même peuple qui l'avait tant haï. Sa présence renouvela les cabales, les dissentions et les meurtres. »

Mazarin, du fond de son exil, continuait à diriger l'Etat, tandis que la plus vive animosité régnait entre la *petite* et la grande fronde (2).

Le coadjuteur et Condé, ces deux grands rivaux de puissance, s'étant rendus au Parlement (3), accompagnés d'une nombreuse troupe de partisans armés, un tumulte effroyable éclate dans l'assemblée; l'on n'attend dans les salles voisines qu'un signal pour s'entr'égorger; les épées sont déjà tirées, et ce n'est qu'après d'incroyables efforts qu'on parvient à calmer les esprits. Le coadjuteur, serré entre les battants d'une porte par le duc de Larochefoucauld, fut sur le point d'être assassiné.

Condé, par ses nouveaux emportements, et ses préparatifs de révolte, s'étant encore attiré la haine de la cour, et craignant qu'on ne cherchât quelque occasion pour s'assurer de lui, n'osa point assister au lit de justice tenu par Louis XIV pour la déclaration de sa majorité (4), quitta Paris, se rendit à Bordeaux, sollicita et obtint de l'Espagne un secours considérable en argent, et ralluma la guerre civile en Guienne.

La cour quitta Paris, se dirigea sur Bourges, entra dans cette ville où le prince de Conti n'avait pas eu le temps de faire des préparatifs de défense, et s'avança jusqu'à Poitiers

---

(1) A Brulh, petite ville d'Allemagne, appartenant à l'électeur de Cologne.

(2) On donnait le nom de *petite Fronde* au parti des princes.

(3) 21 août 1651.

(4) Cette cérémonie eut lieu au Parlement le 7 septembre 1651, le roi ayant accompli sa treizième année le 5 du même mois.

pour observer la lutte qui allait s'engager entre l'armée royale et Condé.

En même temps Mazarin rentra dans le royaume avec un corps de huit mille hommes, dont il donna le commandement au maréchal d'Hocquincourt.

Aux premières nouvelles de son retour, Gaston ne garda plus de mesure, et le Parlement décida par arrêt que la bibliothèque du cardinal, amassée avec tant de soin et de dépenses par le célèbre Naudé, serait vendue à l'encan, et qu'on prélèverait sur le prix une somme de cent cinquante mille livres qui serait donnée à celui qui le livrerait mort ou vif.

Mais, personne ne fut tenté de mériter, par un assassinat, une pareille somme, et les beaux esprits du temps firent, à ce sujet, force plaisanteries en établissant une répartition de ces cinquante mille écus : tant pour qui couperait le nez à Mazarin, tant pour une oreille, tant pour un œil, tant pour toute autre partie du corps (1).

Le cardinal poursuivit sa marche vers Poitiers, et le roi, prévenu de son approche, se porta au-devant de lui, l'honora du plus gracieux accueil ; et la reine s'empressa de remettre en ses mains le timon de l'Etat.

Le coadjuteur, qui, quelque temps auparavant, avait obtenu de la reine sa nomination au cardinalat, venait de recevoir d'Innocent X (2) le chapeau de cette dignité, et de prendre le nom de cardinal de Retz. Cessant, dès-lors, d'assister aux séances du Parlement, qui *n'étaient plus que des*

---

(2) La bibliothèque du cardinal fut vendue à vil prix, et l'argent provenant de la vente fut dissipé par les dépositaires. Un maître des requêtes fit, à cette occasion, une épigramme très-piquante contre le Parlement, en disant que ce corps avait vendu des livres étant habitué à vendre la justice :

Vendidit hic libros, vendere jura solet.

(2) Ce pape avait succédé à Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, dont Paul V avait été le prédécesseur.

cohues, suivant son expression, il n'en continua pas moins de souffler la discorde, oubliant ainsi ce qu'il devait à son caractère, et les devoirs que lui imposait la religion.

Le prince de Condé ayant peu de succès en Guienne, harcelé qu'il était par le comte d'Harcourt, se décide à tenter un coup hardi. Il laisse à Conti le commandement de ses troupes, part secrètement, et, après mille dangers, paraît tout à coup aux environs d'Orléans, au milieu de l'armée que Nemours et Beaufort avaient levée pour le soutenir. Sachant que tout ce qui est soudain et inespéré transporte les hommes, il profite de l'enthousiasme qu'excite sa présence, surprend et disperse, près de Blesnau, le corps du maréchal d'Hocquincourt, et jette l'alarme à Gien où la cour s'était retirée.

Turenne qui, depuis quelque temps, était rentré dans le devoir et qui avait le commandement de l'autre corps de l'armée royale, arrête Condé, lui enlève le fruit de sa victoire, et sauve la cour par son habileté.

Condé se rend à Paris ; Turenne se dirige du même côté pour engager un combat décisif, et Louis XIV, âgé de quinze ans, voit des hauteurs de Charonne la terrible lutte des généraux dans le faubourg Saint-Antoine (1).

« Gaston, incertain du parti qu'il devait prendre, restait dans son palais du Luxembourg ; le cardinal de Retz était cantonné dans l'Archevêché ; le Parlement attendait l'issue de la bataille pour donner quelque arrêt ; la reine en larmes était prosternée dans l'église des Carmélites de Saint-Denis ; le peuple, qui craignait également et les troupes du roi et celles du prince, avait fermé les portes de la ville et ne laissait plus entrer ni sortir personne, pendant que ce qu'il y avait de plus grand en France s'acharnait au combat et versait son sang dans le faubourg. On ne voyait que jeunes

---

(1) 2 juillet 1652.

seigneurs, tués ou blessés, qu'on rapportait à la porte Saint-Antoine qui ne s'ouvrait point (1). »

Condé, malgré tous ses efforts, allait enfin succomber, lorsque *Mademoiselle*, munie d'un ordre de Gaston son père, et, suivie par une foule de peuple, court à l'Hôtel-de-Ville, obtient qu'on laisse entrer dans Paris les troupes du prince, monte à la Bastille, fait tirer le canon sur l'armée royale, l'arrête dans son triomphe, et dérobe ainsi les rebelles à une perte certaine (2).

Mais bientôt d'affreux désordres éclatent dans Paris. Gaston d'Orléans et Condé, mécontents de l'opposition qu'ils trouvent à l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, disent au peuple, en sortant, qu'elle est entièrement vendue à Mazarin; et le peuple, excité par ces mots, assiége l'Hôtel-de-Ville, en brûle les portes, pénètre dans l'intérieur au travers des flammes, et massacre un grand nombre de magistrats.

Le cardinal de Retz se retranche à l'Archevêché et fait remplir les tours de Notre-Dame de munitions et d'instruments de guerre. Condé fait, peu de jours après, assembler le Parlement, et cette compagnie, sous prétexte que le roi n'est plus libre, mais prisonnier de Mazarin, déclare, par un arrêt, le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, et Condé généralissime des armées.

Le roi qui s'était retiré à Pontoise y transfère le Parlement qui est installé par Molé, quoiqu'il ne s'y trouve que quatorze membres.

La cour se voit encore obligée de sacrifier Mazarin qui semblait être le seul obstacle au rétablissement de la paix,

---

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

(2) Cette princesse, quoique beaucoup plus âgée que le roi, son cousin, nourrissait la folle idée de l'épouser; Mazarin, en apprenant que c'était elle qui faisait tirer de la Bastille, dit aussitôt : *Ce canon-là vient de tuer son mari.*

tout le monde disant qu'il était la cause des troubles, quoiqu'il n'en fût que le prétexte.

Le cardinal se retire à Bouillon, dans les Ardennes; les troubles s'apaisent; une députation de la milice de Paris se rend auprès du roi, le presse de revenir, et ce prince fait son entrée dans la capitale (1) au milieu des cris de joie de la population. Condé, ne pouvant plus se soutenir, en était sorti huit jours auparavant pour aller se jeter dans les bras des Espagnols.

Gaston d'Orléans fut relégué à Blois, où il fit oublier ses fautes par un sincère repentir.

Le cardinal de Retz, arrêté le 19 décembre, fut envoyé à Vincennes, et de là transféré au château de Nantes d'où il s'échappa en 1654. Après avoir longtemps erré dans les pays étrangers, il revint en France, où, ayant reçu de riches abbayes en échange de son archevêché, il parvint, par ses économies, à payer les dettes immenses qu'il avait contractées. Il finit ses jours dans des sentiments de piété, cherchant à réparer les scandales d'une vie qu'il aurait dû consacrer tout entière à Dieu.

Mazarin, rappelé par le roi, fut reçu dans Paris avec de vifs transports; et ces mêmes magistrats du Parlement, qui avaient mis sa tête à prix quelque temps auparavant, briguèrent presque tous l'honneur d'aller lui demander sa protection. On lui donna un festin splendide à l'Hôtel-de-Ville; il s'y rendit sans gardes, et son passage fut partout salué par les acclamations du peuple. On dit que, dans la joie d'un si heureux changement, il ne put réprimer un sentiment de mépris pour l'inconstance des Parisiens.

Ainsi se termina cette singulière guerre de la Fronde, dont les Espagnols avaient profité pour reprendre Cazal en

(2) 21 octobre 1652.

Piémont, Dunkerque, Gravelines, et pour chasser les Français de Barcelonne.

Louis XIV est sacré à Reims le 7 juin 1654, fait avec succès, sous la direction de Turenne, une campagne contre les Espagnols, et prend envers le Parlement le ton d'un maître qui entend imposer le joug (1), tandis que Mazarin et Louis de Haro, ministre du roi d'Espagne, recherchent à l'envi l'alliance de Cromwell, de cet usurpateur digne de régner qui avait pris le nom de *protecteur*, et non celui de roi, parce que, dit Voltaire, les Anglais savaient jusqu'où les droits de leurs rois devaient s'étendre, et ne connaissaient pas quelles étaient les bornes de l'autorité d'un protecteur.

Cromwell se détermine pour la France, et traite d'égal à égal avec Louis XIV, qui consent à faire sortir de ses Etats Charles II et le duc d'York, petits-fils de Henri IV. Ces deux princes se réfugient en Espagne, et les ministres espagnols éclatent, dans toutes les cours et surtout à Rome, de vive voix et par écrit, contre un cardinal qui sacrifiait, disaient-ils, toutes les lois divines et humaines, l'honneur et la religion au meurtrier d'un roi, et qui chassait de France les cousins de Louis XIV pour plaire au bourreau de leur père. Pour toute réponse aux cris des Espagnols, on produisit, ajoute Voltaire, les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au protecteur; mais cette réponse, observe avec raison un autre historien, était loin de justifier la France.

---

(1) Le Parlement, ayant enregistré quelques nouveaux édits de finance qui avaient paru en 1655, voulut les réviser et revenir sur sa décision; le roi en étant informé se présenta dans la grand'chambre en habit de chasse et le fouet à la main; et prenant séance : « Messieurs, dit-il, « chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du Parlement, « je veux les prévenir désormais. J'ordonne donc qu'on cesse celles qui « sont commencées sur les édits que j'ai fait enregistrer en lit de justice. « Monsieur le président, je vous défends de souffrir ces assemblées, et « à pas un de vous de les demander. »

Le protecteur fournit une flotte et six mille soldats; Mazarin, moyennant ce secours, promet de livrer Dunkerque aux Anglais, si cette ville est reprise sur les Espagnols.

La Flandre devient encore le théâtre de la guerre, et Turenne obtient près des Dunes un triomphe complet sur l'armée commandée par don Juan d'Autriche et par le prince de Condé. L'on rapporte que ce dernier dit, un moment avant l'affaire, au jeune duc de Glocester : *N'avez-vous jamais vu perdre une bataille? Eh bien! vous l'allez voir.* Dunkerque se rend, et l'on en fait aussitôt remise aux Anglais, suivant les conventions (1).

Turenne profite de la victoire, emporte en quelques semaines un grand nombre de places, et le roi d'Espagne, Philippe IV, se décide à faire la paix.

Les conférences eurent lieu dans l'île des Faisans (2), et durèrent plusieurs mois. « Mazarin et dom Louis de Haro y déployèrent toute leur politique; celle du cardinal était la finesse, celle de dom Louis la lenteur. Celui-ci ne donnait jamais de paroles, et celui-là en donnait toujours d'équivoques. Le génie du ministre italien était de vouloir surprendre, celui de l'Espagnol était de s'empêcher d'être surpris (3). »

Le traité, si connu sous le nom de *paix des Pyrénées*, fut signé le 7 novembre 1659.

Par ce traité, Philippe IV renonça à ses prétentions sur l'Alsace, céda une grande partie de l'Artois à la France, qui gagna, en outre, plusieurs villes dans la Flandre et garda, de plus, le Roussillon et la Cerdagne; il fut stipulé que

(1) Louis XIV, quatre ans après, c'est-à-dire en 1662, obtint de Charles II la restitution de cette place, moyennant la somme de cinq millions.

(2) Cette île, également appelée *Ile de la Conférence*, est dans la Bidassoa, sur la limite de la France et de l'Espagne, à cinq lieues environ de Saint-Sébastien.

(3) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

Louis XIV pardonnerait à Condé et qu'il épouserait l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, dont on fixa la dot à cinq cent mille écus, sous la condition de la renonciation à tous les droits que cette princesse et ses descendants pourraient avoir sur la succession de son père, Philippe IV.

Ce mariage fut célébré, le 9 juin de l'année suivante, à Saint-Jean-de-Luz, et leurs Majestés firent leur entrée dans Paris, le 26 août, dans le plus riche appareil et la plus grande magnificence; et tout l'hiver, dit Mlle de Montpensier dans ses *Mémoires*, se passa en danses et en plaisirs.

Près de deux ans s'étaient alors écoulés depuis la mort de Cromwell (1); Richard, son fils, d'un caractère plein de douceur, lui avait succédé, mais s'était, peu de temps après, démis du protectorat plutôt que de le conserver par des moyens violents; et Charles II, rappelé par les Anglais, venait de remonter sur le trône.

Mazarin avait assuré la paix au dehors et au dedans par le mariage du roi; il avait amassé une immense fortune, acquis le duché de Nevers (2) et procuré les plus brillants établissements à ses nièces; il possédait tout ce qui peut satisfaire l'ambition et la cupidité. Il mourut, le 9 mars 1661, à l'âge de cinquante-neuf ans, avec la réputation d'un grand ministre, et la méritant à certains égards.

Louis XIV allait enfin régner et gouverner, parler et agir en maître. — *A qui désormais nous adresserons-nous pour les affaires de l'Etat?* lui demandèrent ceux qui jusqu'alors n'avaient travaillé qu'avec le premier ministre. — *A moi*, répondit le roi; et, dès ce jour, il n'y eut plus qu'une volonté, la sienne.

---

(1) Cet homme qui, par son intrépidité féroce, avait affermi sa puissance et relevé la gloire de sa nation, était mort le 13 septembre 1658, à l'âge de cinquante-cinq ans.

(2) Le duché de Nivernais passa à un neveu du cardinal, et fut érigé en duché-pairie.

Fouquet, surintendant des finances, est arrêté, traduit devant une Commission comme accusé de péculat, et condamné à un bannissement perpétuel (1). Colbert lui succède, avec le titre de contrôleur général. L'ordre est rétabli dans les finances, la discipline dans les troupes, et Louis XIV obtient, par sa fermeté, une supériorité réelle en Europe.

L'ambassadeur d'Espagne ayant usé de violence à Londres, afin d'avoir le pas sur l'ambassadeur français, le roi contraint Philippe IV à réparer cet affront par une satisfaction solennelle et à céder le rang aux ministres de France.

Le duc de Créqui, ambassadeur auprès du pape Alexandre VII, est insulté par la garde corse ; le roi exige et obtient que cette garde soit cassée ; qu'un légat *à latere* vienne lui faire excuse, et qu'on élève dans Rome une pyramide avec une inscription qui rappelle l'injure et la réparation.

Pour arrêter les triomphes des Turcs, qui envahissent la Hongrie, il envoie à l'empereur Léopold un corps de six mille hommes, qui se couvrent de gloire à la bataille de Saint-Gothard, sur les bords du Raab, et font remporter la victoire.

Peu scrupuleux sur ses engagements et ses devoirs envers son beau-père, il soutient secrètement le Portugal, et affermit le trône dans la maison de Bragance. Il confie le commandement d'une escadre au duc de Beaufort pour aller purger la Méditerranée des pirates barbaresques, fournit à la Hollande un secours de troupes, crée une armée nouvelle et passe déjà pour un prince habile, redoutable et guerrier avant qu'il ait encore fait la guerre.

Le roi d'Espagne meurt, laissant le trône à son fils Charles II ; Louis XIV prétend alors que la Flandre, le Bra-

(1) Cette peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle. Pélisson s'illustra par sa fidélité envers son ami, et par le dévouement courageux qu'il déploya dans sa défense. Personne n'ignore la touchante élégie dans laquelle La Fontaine déplore la disgrâce de son bienfaiteur.

bant et la Franche-Comté, provinces dépendant du royaume, doivent revenir à sa femme, malgré sa renonciation ; allègue, entre autres prétextes, que les cinq cent mille écus stipulés pour la dot n'ont point été payés ; entre en campagne, s'empare, en trois mois (1), de la Flandre française, et, en trois semaines (2), de la Franche-Comté.

Ses succès et son ambition réveillent et alarment l'Europe. L'Angleterre, la Suède et la Hollande se liguent contre lui, et il propose aussitôt la paix.

La France et l'Espagne choisissent le pape Clément IX pour médiateur (3), et, par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle (4), le roi conserve la Flandre et rend la Franche-Comté.

Forcé de renoncer à la guerre, au moins pour quelque temps, il reprend à l'intérieur le cours de ses travaux et de ses plaisirs.

Vauban fortifie les places suivant sa nouvelle méthode, qui est devenue la règle en cette matière ;

Louvois perfectionne de plus en plus l'organisation de l'armée ; pour le grade militaire, les services, et non les aïeux, sont comptés ;

Colbert s'occupe de tout, porte ses vues sur tout ; après avoir restauré les finances et créé la compagnie des deux Indes, il fait de sages règlements sur les douanes, fonde un grand nombre de manufactures, ranime le commerce du Levant, ouvre celui du Nord, étend celui des colonies et prête des sommes considérables aux compagnies (5).

---

(1) An 1667.

(2) An 1668.

(3) Ce pontife avait succédé à Alexandre VII, le 20 juin 1667.

(4) 2 mai 1668.

(5) Par deux édits de 1664, Louis XIV se plaignit de ce que, malgré les ordonnances de ses prédécesseurs sur le commerce, et l'estime qu'ils lui avaient marquée, la noblesse craignait encore de ne pouvoir s'en occuper

Encouragées par ce grand ministre, qui avait adressé des mémoires à tous les consuls, afin d'avoir des éclaircissements sur toutes les branches du commerce dans toutes les parties du monde, une colonie va peupler Cayenne, une autre s'établit au Canada, une troisième à Madagascar.

Pour discuter les causes et les moyens de la prospérité nationale, il crée une Chambre de commerce, où sont réunis les négociants les plus expérimentés.

Ce fut lui qui rédigea l'ordonnance de la marine et l'ordonnance de 1673, qui traça les règles en matière commerciale.

Pendant que Louis XIV obtenait ainsi dans l'administration des succès aussi féconds que rapides, encourageait tous les arts, et brillait au-dessus des autres souverains par la magnificence et l'éclat de sa cour, Turenne, converti par le grand Bossuet, abjurait le protestantisme (1), et Casimir, roi de Pologne, descendait librement du trône et venait à Paris se retirer dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Candie tombait alors sous les efforts des Turcs, et ni l'exemple donné par le roi de France, qui y avait envoyé un secours de sept mille hommes (2), ni l'honneur de préserver une terre chrétienne de la domination des infidèles n'avaient pu émouvoir les autres princes de l'Europe; et le pontife Clément IX, qui avait tant fait pour sauver cette île, mourait de chagrin (3) moins de trois mois après avoir appris sa perte.

Le roi, qui depuis quelque temps nourrissait le projet

---

sans déroger. Il fut fait deux autres édits à ce même sujet, l'un en août 1669 et l'autre en décembre 1701.

(1) Ce fut pour lui que l'illustre évêque de Meaux, avec lequel il avait eu des conférences, composa son livre : *De l'exposition de la Foi.*

(2) Le duc de Beaufort, qui commandait ce petit corps d'armée, fut tué dans une sortie.

(3) Ce pape, dont la mort eut lieu le 9 décembre 1669, fut remplacé par Clément X. Candie avait été prise le 16 septembre.

de conquérir la Hollande, détache de l'alliance de cette république le roi d'Angleterre et le roi de Suède, s'avance avec une armée formidable, passe le Rhin, s'empare sans coup férir d'un grand nombre de places, ne veut accorder la paix qu'à des conditions intolérables et pousse les vaincus au désespoir.

La populace effrénée massacre dans La Haye le grand pensionnaire Jean de Witt, qui avait demandé la paix, fait subir le même sort à Corneille, son frère, et tourne ses espérances vers le prince d'Orange. On perce les digues qui retiennent la mer, et l'on inonde le pays pour forcer les Français à l'évacuer.

L'amiral Ruyter résiste avec succès aux escadres combinées de la France et de l'Angleterre et met en sûreté les côtes de la république.

L'Allemagne et l'Espagne interviennent à main armée en faveur des Provinces-Unies, le Parlement d'Angleterre oblige Charles II à cesser de seconder la France, et l'armée française, disséminée dans une foule de places, est forcée, pour tenir tête aux nouveaux ennemis, d'abandonner ses conquêtes.

Pour se dédommager de cette perte, le roi marche bientôt vers la Franche-Comté, assiége Besançon, s'en rend maître en neuf jours, par le génie de Vauban, et toute la province, conquise en quelques semaines, pour la seconde fois, est annexée sans retour au royaume de France.

Pendant ce temps, Turenne, chargé de la défense des frontières du côté du Rhin, passait ce fleuve à Philisbourg, forçait la ville de Sintzheim, mettait en fuite Caprara, général de l'empereur, et le duc de Lorraine, écrasait plus loin un corps de cavalerie, de là courait à un autre général des Impériaux qu'il mettait en déroute, venait prendre ses quartiers d'hiver en Lorraine, en sortait tout à coup, malgré les ordres du roi, avec vingt mille hommes et un renfort de

cavalerie qu'il venait de recevoir de Condé, traversait des montagnes couvertes de neige, tombait à l'improviste au milieu des corps ennemis cantonnés dans l'Alsace, au nombre de soixante-dix mille hommes, les battait, les dispersait, dégageait l'Alsace et forçait les généraux de l'empire à repasser le Rhin (1).

Condé était moins heureux contre le prince d'Orange. Dans la dernière bataille qu'il livrait à Senef en Flandre, l'issue de la journée demeurait indécise, et, pour ce général habitué à vaincre, c'était presque un échec de n'avoir point remporté la victoire.

Pour résister à Turenne, l'empereur met à la tête de l'armée le célèbre Montécuculli, vainqueur des Turcs à Saint-Gothard, et ces deux grands adversaires développent, dans de savantes manœuvres, tout le génie de l'art. Ils étaient, enfin, sur le point de livrer bataille près du bourg de Salzbach, dans le pays de Bade, et Turenne se croyait sûr du triomphe, lorsqu'il tomba frappé d'un coup de canon (2). Le général Saint-Hilaire ayant eu un bras emporté par le même boulet, dit à son fils, qui fondait en larmes : *Ce n'est pas moi, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer !* paroles héroïques, qui feront à jamais tressaillir tous les cœurs généreux. Turenne était âgé de soixante-quatre ans; il fut enterré à Saint-Denis, et dans l'oraison funèbre prononcée en son honneur par Fléchier, l'éloquent prélat put s'écrier, comme Israël à la mort de Judas Machabée : *Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël!*

---

(1) On a reproché à ce grand général d'avoir imprimé une tache à sa gloire, en permettant l'incendie du Palatinat pour enlever toute ressource à l'ennemi. Sans doute l'humanité ne peut que gémir des maux de la guerre; mais peut-on, avec justice, blâmer un général d'avoir usé des lois rigoureuses de la guerre, lorsque l'intérêt de son armée et de sa nation le commande, et lorsque surtout il y a été provoqué, comme le fut Turenne, par des actes de cruauté exercés sur des soldats isolés?

(2) 27 juillet 1675.

Montécuculli force l'armée française à la retraite et pénètre en Alsace, où ses progrès sont arrêtés par Condé, qui lui fait lever le siége d'Haguenau et de Saverne, l'oblige à repasser le Rhin, et cesse, après cette campagne, de paraître à la guerre, pour aller passer à Chantilly les dernières années de sa glorieuse carrière (1). Montécuculli se retire en même temps du service de l'empereur.

Cependant le roi continue la guerre contre l'Espagne, la Hollande et l'empire; il prend en personne les places de Bouchain, de Condé, de Valenciennes, de Cambrai, de Gand et d'Ypres (1); le maréchal de Créqui bat le duc de Lorraine, prend Fribourg et s'empare du fort de Kehl; le duc d'Orléans, frère du roi, ayant sous lui les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, gagne la bataille de Cassel contre le prince d'Orange, et le maréchal de Navailles bat les Espagnols dans le Lampourdan, au pied des Pyrénées.

Des succès non moins éclatants avaient été obtenus sur

---

(1) Il mourut le 11 décembre 1686. Son oraison funèbre, la dernière que prononça Bossuet et qui est un chef-d'œuvre d'éloquence, se termine ainsi : « ... Pour moi, s'il m'est permis, après tous les autres, de venir « rendre les derniers devoirs à ce tombeau, ô prince, le digne sujet de « nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mé- « moire; votre image y sera tracée non point avec cette audace qui pro- « mettait la victoire; non, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort « y efface : vous aurez dans cette image des traits immortels; je vous y « verrai tel que vous étiez à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque « sa gloire sembla commencer à vous apparaître. C'est là que je vous « verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroi; et, ravi d'un si beau « triomphe, je dirai ces belles paroles du bien-aimé disciple: *La véritable « victoire, celle qui met sous nos pieds le monde entier, c'est la foi.* Jouissez, « prince, de cette victoire; jouissez-en éternellement par l'immortelle « vertu de ce sacrifice; agréez les derniers efforts d'une voix qui vous « fut connue : vous mettrez fin à tous ses discours. Au lieu de déplorer la « mort des autres, je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte; « heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre « de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de « la parole de vie, les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui « s'éteint. »

(2) Années 1676, 1677, 1678.

mer. Les Espagnols, secondés par la marine hollandaise, ayant tenté de reprendre Messine, qui venait de se révolter et d'appeler la France à son secours, Duquesne, lieutenant général des armées navales, avait battu les flottes ennemies, et le célèbre amiral Ruyter avait perdu la vie dans l'un de ces combats.

Par la prise de tant de villes, par le gain de tant de batailles, Louis XIV se voit l'arbitre de l'Europe et dicte les conditions de la paix, qui est signée à Nimègue le 10 août 1678 (1). Il reçoit, quelque temps après, de l'Hôtel-de-Ville de Paris le surnom de *Grand* et continue à faire des conquêtes, même pendant la paix.

Il établit deux conseils souverains, l'un à Metz, l'autre à Brisach, les charge de réunir à la France les terres que l'on croyait avoir été démembrées de l'Alsace et des Trois-Évêchés, et, par cette mesure arbitraire, dépouille plusieurs princes de quelques-uns de leurs domaines.

Louvois gagne les magistrats de Strasbourg, ville libre, riche et puissante, fait avancer vingt mille hommes sous ses remparts et prend possession de cette place, dont Vauban fait bientôt le boulevard de la France contre l'Allemagne.

Irritées de ces usurpations, les puissances de l'Europe forment un traité d'association, mais n'osent pas agir.

Une armée de deux cent mille Turcs inonde l'Allemagne, et parvient jusqu'aux portes de Vienne; l'empereur en sort

---

(1) Il y eut trois traités, l'un entre la France et la Hollande, signé le 10 août; le second avec l'Espagne, signé le 17 septembre, et le troisième avec l'empereur, signé le 5 février 1679. Les Hollandais furent les seuls auxquels tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Espagne, il fut convenu que la Franche-Comté resterait à la France, ainsi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Varvick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Menin, Bavai, Maubeuge et Charlemont. Par le traité signé avec l'empereur, le roi lui céda ses droits sur Philisbourg et l'empereur céda au roi ses droits sur Fribourg; Huningue resta au roi. Louis XIV exigea que l'électeur de Brandebourg et le Danemarck rendissent à la Suède tout ce qu'ils lui avaient pris.

précipitamment, tandis que Jean Sobieski, roi de Pologne, accourt, fond sur les troupes ottomanes, les met en déroute et sauve l'empire.

Louis XIV, cherchant sans cesse à s'agrandir et à se faire craindre, se saisit de Courtrai, de Dixmude, de Luxembourg, et la paix de Nimègue, enfreinte, est changée par le traité de Ratisbonne en une trève de vingt ans, par laquelle le roi garde la ville de Luxembourg et sa principauté.

La marine française avait, depuis quelques années, pris un immense accroissement; elle comptait plus de cent vaisseaux de ligne et soixante mille matelots. Les ports de Toulon et de Brest étaient construits à frais immenses. Duquesne nettoyait les mers infestées par les pirates d'Afrique. Alger, bombardé deux fois, Tunis et Tripoli demandent pardon et obtiennent la paix (1). Gênes, qui avait fourni des munitions aux Barbaresques, ayant refusé satisfaction, est en partie foudroyée par quatorze mille bombes et prévient sa ruine totale en envoyant son doge implorer à Versailles la clémence du roi (2).

Quelques différends s'étaient élevés entre la cour de Rome et la France.

Louis XIV, voulant tout rapporter à l'action de la puissance civile, dont il était l'arbitre absolu, et ménageant fort peu les priviléges ecclésiastiques, avait, dès 1673,

---

(1) Lorsque d'Amfreville, capitaine de vaisseau, eut délivré dans Alger tous les esclaves chrétiens au nom du roi de France, il se trouva plusieurs Anglais qui s'avisèrent de soutenir que c'était en considération du roi d'Angleterre qu'ils étaient mis en liberté ; d'Amfreville, irrité, leur prouva le contraire, en les rendant aux Algériens qui les remirent à la chaîne.

(2) An 1685. Le marquis de Seignelai ayant demandé au doge ce qui l'étonnait le plus à la cour : *C'est de m'y voir*, répondit celui-ci. Comme les ministres le traitaient avec fierté, tandis que le roi l'avait accueilli avec beaucoup d'affabilité, il disait : *Le roi ôte à nos cœurs la liberté par la manière dont il nous reçoit, mais ses ministres nous la rendent.*

étendu le droit de régale (1) à tous les diocèses du royaume.

Les évêques d'Alais et de Pamiers ayant résisté, et le pape Innocent XI (2) ayant pris leur parti, une assemblée de prélats s'était prononcée en faveur du roi, qui avait dès lors convoqué, pour le 9 novembre 1681, une assemblée générale, dans laquelle on devait discuter les droits du pape et *poser des bornes à sa puissance.*

Bossuet fit le discours d'ouverture; et comme on fut d'accord *qu'il y avait quelque chose à dire* en ce qui concernait la manière dont le droit de régale était exercé, il fut arrêté que « le roi ne conférerait plus les bénéfices en régale; mais qu'il présenterait seulement des sujets qui ne pourraient être refusés. »

Le roi donna un édit conforme à cette décision; cet édit fut vérifié par le Parlement le 24 janvier 1682 ; et, le 3 février, tous les prélats signèrent l'acte de consentement à l'extension de la régale, et ils écrivirent en même temps au Saint-Père pour le prier de donner sa bénédiction apostolique à cet ouvrage de paix et de charité. Mais Innocent XI, par un bref qu'il adressa à tous les évêques de France, cassa et annula tout ce que l'assemblée avait fait touchant la régale. Ce bref n'était pas encore expédié lorsque les prélats, d'après l'ordre du roi, ayant mis en délibération la question *de l'autorité du pape,* donnèrent, le 19 mars, la fameuse déclaration dont voici le contenu :

« 1° Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Eglise même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et

---

(1) La régale, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, était le droit qu'avait le roi de jouir de tous les fruits et revenus des évêchés vacants, et de conférer les prébendes et les autres bénéfices qui en dépendaient, jusqu'à ce que les nouveaux évêques eussent prêté le serment de fidélité

(2) Ce pontife avait succédé à Clément X, le 21 septembre 1676.

civiles; Jésus-Christ nous apprenant lui-même que *son royaume n'est pas de ce monde*, et, en un autre endroit, qu'*il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu;* et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre; celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu.*

« Que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés, ni directement, ni indirectement, par l'autorité des chefs de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni absous du serment de fidélité, et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Saints-Pères et aux exemples des saints.

« 2° Que la plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle que, néanmoins, les décrets du saint concile œcuménique de Constance contenus dans les sessions 4 et 5, approuvés par le Saint-Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des pontifes romains, et observés religieusement, dans tous les temps, par l'Eglise gallicane, demeurent dans leur force et vertu, et que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont pas approuvés ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3° Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit

être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général de tout le monde; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce siége respectable et des églises subsistent invariablement.

« 4° Que, bien que le pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises, et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. »

Dès que ces quatre articles eurent été dressés, les prélats (1) supplièrent le roi de les faire publier. Un édit en ordonna l'enregistrement dans toutes les cours supérieures et inférieures, universités, facultés de théologie, etc., avec défense d'enseigner et de soutenir aucune proposition contraire. Par suite de cet ordre, le Parlement enregistra l'édit et la déclaration le 23 du même mois.

La Flandre, l'Espagne et l'Italie s'élevèrent contre cette doctrine; l'Eglise de Hongrie, dans une assemblée nationale, la déclara absurde et détestable, et le pape manifesta son mécontentement en refusant des bulles à tous les évêques nommés par le roi (2).

---

(1) Ils étaient au nombre de trente-quatre; savoir : huit archevêques et vingt-six évêques.

(2) En l'année 1693, les évêques, qui attendaient ces bulles, écrivirent au pape Innocent XII une lettre qui est considérée par les uns comme une rétractation des *quatre articles*, et par les autres comme un simple écrit dans lequel ces évêques manifestent leur douleur d'avoir fait de la peine au Saint-Siége. Voici les termes de cette lettre : « Prosternés aux pieds de « Votre Sainteté, nous venons lui exprimer l'amère douleur dont nous « sommes pénétrés au fond de nos cœurs, et plus qu'il ne nous est pos-

L'assemblée du clergé de France adressa le 1er juillet un *avertissement pastoral* aux protestants pour les porter à se convertir, et le roi, qui depuis longtemps employait mille moyens pour entraver et leur faire abandonner leur culte et qui ne réussissait qu'à leur faire quitter la France, voulut arrêter l'émigration en donnant une déclaration qui annulait toutes les dispositions par eux faites de leurs immeubles un an avant leur fuite et en confisquant, dans ce cas, ces mêmes biens.

Il y avait eu beaucoup de conversions obtenues par de pieux missionnaires; mais lorsque le pouvoir employa les mesures violentes, lorsqu'on envoya des dragons pour imposer en quelque sorte des abjurations, l'opiniâtreté s'accrut par la persécution, et l'on brava l'autorité qui ordonnait de telles rigueurs.

Enfin, parut au mois d'octobre 1685 l'édit qui révoquait celui de Nantes et toutes les concessions faites aux protestants, ordonnait la démolition des temples dans tout le royaume et défendait de s'assembler *pour faire l'exercice de cette religion en aucun lieu ou maison particulière,* sous quelque *prétexte que ce pût être.*

« sible de l'exprimer, à raison des choses qui se sont passées dans cette « assemblée et qui ont souverainement déplu à Votre Sainteté, ainsi qu'à « ses prédécesseurs. En conséquence, si quelques points ont pu être con- « sidérés comme décrétés, dans cette assemblée, sur la puissance ecclé- « siastique et sur l'*autorité pontificale*; nous les tenons comme *non dé- « crétés*, et nous déclarons qu'ils doivent être regardés comme tels. De « plus, nous tenons pour non délibéré tout ce qui a pu être censé dé- « libéré au préjudice des églises. »

Le roi promit ensuite de ne plus tenir la main à son édit, dans une lettre qu'il écrivit au pape le 14 septembre 1693. Alors le pape donna des bulles à tous les évêques et la paix fut rétablie. On prétend cependant qu'à la même époque Louis XIV ordonna à Bossuet de prendre la défense des quatre articles attaqués par les ultramontains, et que c'est d'après cet ordre que le célèbre prélat composa son ouvrage intitulé : *Gallia orthodoxa*, qui est une longue dissertation préliminaire à la suite de laquelle vient la *Défense de la déclaration du clergé de France touchant la puissance ecclésiastique.*

Des milliers de familles s'empressèrent alors de fuir et de quitter la France.

Le nord de l'Allemagne, pays agreste et sans industrie, se peuple et s'enrichit de cette multitude transplantée. Un nombre considérable d'ouvriers en soie va remplir un faubourg de Londres; d'autres s'établissent en Hollande; plusieurs prennent du service dans les armées étrangères; toutes les nations envieuses de Louis XIV et de l'industrie française tendent les bras à ces troupes fugitives, qui se font gloire de leur constance et de leur proscription (1).

Une nouvelle ligue, connue sous le nom de *ligue d'Augsbourg*, se forme contre le roi entre tous les anciens confédérés, et le différend de ce prince avec le pape Innocent XI, au sujet des *franchises*, ne contribua pas peu à la fortifier.

Ces *franchises* étendaient à tout le quartier habité par les ambassadeurs le droit d'asile affecté à leur maison (2); ce qui faisait que la moitié de Rome était devenue un refuge sûr pour tous les criminels.

Le pontife voulut abolir cet abus odieux, et les puissances s'étaient empressées d'accéder à sa demande; Louis XIV seul ne voulut point y consentir. Mais après la mort du duc

---

(1) Voy., pour tout ce qui concerne les protestants, mon *Dictionnaire de droit*, au mot RELIGIONNAIRES.

(2) La personne des ambassadeurs est sacrée : *Sancti habentur legati.* (*Leg.* XVII, tit. VII, lib. 50, *Digest.*) « Chacun sait que de droit divin et « humain, mesme entre les nations barbares et parmi les armes et « armées ennemies, la personne d'un ambassadeur a esté en tous siècles « jugée sainte, sacrée et inviolable. » (BOUCHEL, *Bibliothèque de droit français*, t. Ier, p. 164 et 165, édition de 1629. — Voyez aussi BODIN, *De la République*, livre VI, p. 639.) Ils ne sont pas soumis à la juridiction civile ou criminelle du souverain auprès duquel ils sont envoyés, ni à l'égard de leurs personnes, ni à l'égard des gens de leur suite. (BURLAMAQUI, *Principes des droits de la nature et des gens*; édition de Dupin, tome V, p. 305. — Voy. aussi MONTESQUIEU, liv. XXVI, chap. XXI, et un arrêt de la cour de Paris du 29 juin 1811.) Leur demeure est inviolable et réputée faire partie du pays qu'ils représentent. Ainsi le veut le droit des gens. (Voy. mon *Dictionnaire de droit*, au mot AGENTS DIPLOMATIQUES.)

d'Estrées, ambassadeur de France, le pape, qui se croyait libre chez lui, déclara qu'il n'y aurait plus de franchise autour du palais de cette ambassade.

Le roi fit aussitôt partir le marquis de Lavardin, avec ordre de maintenir les anciens usages ; et cet envoyé étant entré dans Rome, malgré la défense du pape, avec une escorte nombreuse, et ayant rétabli de vive force les franchises, fut frappé d'excommunication.

On fit grand bruit, au Parlement, de cette affaire ; on déclama beaucoup contre le Saint-Siége ; il y eut appel interjeté au futur concile ; on s'assura du nonce, qui était à Paris, et le roi se saisit d'Avignon.

Cette hauteur, cette arrogance de la part d'un prince qui n'avait aucun respect pour les droits les plus légitimes, et qui abusait de sa puissance pour humilier le chef suprême de l'Eglise, révoltèrent l'Europe entière.

Se voyant de tous côtés menacé de la guerre, il fit marcher vers l'Allemagne une grande armée, dont il donna le commandement au dauphin, qui, ayant avec lui le maréchal de Duras, Vauban, Catinat, s'empara d'un grand nombre de places.

Le roi ayant résolu de faire un désert du Palatinat, dès qu'on en aurait pris les villes, l'armée reçut un ordre, signé par Louvois, de tout réduire en cendres, et cet ordre fut exécuté avec la plus cruelle rigueur. On commença par Manheim et par Heidelberg, séjour des électeurs ; leurs palais furent détruits, et leurs tombeaux violés. Une multitude de villes et de villages devinrent la proie des flammes (1), et l'Allemagne indignée, furieuse, ayant levé toutes ses forces, le duc de Lorraine, secondé par l'électeur de Bran-

---

(1) An 1689. Turenne, comme on l'a déjà vu, avait, 1674, brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat ; mais, ainsi que l'observe Voltaire, ce n'étaient que des étincelles en comparaison de ce dernier incendie.

debourg, reprit Bon et Mayence ; et le prince de Valdeck battit, en Flandre, le maréchal d'Humières, qui, à cause de cet échec, fut remplacé dans son commandement par le maréchal de Luxembourg. Celui-ci répara glorieusement ce petit revers par la victoire de Fleurus (1), tandis que Catinat, envoyé contre Victor-Amédée, duc de Savoie, gagnait la bataille de Staffarde, et se rendait maître de ses Etats.

Au moment même où l'on avait porté la guerre en Allemagne, il s'était fait une révolution en Angleterre (an 1688).

Jacques II, successeur de son frère Charles, ayant essayé de rétablir dans son royaume la religion catholique (2), avait été détrôné par le prince d'Orange, son gendre, était venu chercher un asile en France, et avait été reçu avec une extrême magnificence par Louis XIV, qui, embrassant aussitôt sa cause, lui fournit une escadre nombreuse, des soldats, des armes et des munitions. Tourville et Château-Renaud battirent la flotte anglaise ; mais le roi Jacques ayant perdu la bataille de la Boyne, les tentatives ultérieures et les nouveaux efforts que fit pour lui le roi de France, n'eurent aucun succès, et le trône resta à Guillaume III (3).

La Flandre était toujours le théâtre de la guerre ; le maréchal de Luxembourg assiégea Mons, y fit entrer le roi après neuf jours de tranchée ouverte, et termina la campagne de 1691 par le combat de Leuze, où vingt-huit escadrons mirent en déroute un nombre plus que double d'escadrons ennemis.

Louis XIV reparut, l'année suivante, au siége de Namur,

---

(1) An 1690.

(2) S'il eût été mahométan ou de la religion de Confucius, les Anglais, dit Voltaire, n'eussent jamais troublé son règne.

(3) Jacques II mourut quelques années après à Saint-Germain. On raconte que sa pusillanimité l'avait tellement avili, que les courtisans s'égayaient à faire des chansons sur lui ; et l'on rapporte ce mot qui fut

s'en rendit maître, repartit pour Versailles, et laissa le maréchal de Luxembourg tenir tête à Guillaume III, qui commandait une armée nombreuse. Un espion du maréchal ayant été découvert dans le camp ennemi, on le força d'écrire un faux avis; le maréchal, ainsi trompé, prit des mesures qui devaient le faire battre; mais, quoique surpris et malade, il rallia ses troupes, changea rapidement de terrain, chargea trois fois à la tête de la maison du roi, et gagna la bataille.

Plusieurs princes du sang se signalèrent par leur bravoure à cette célèbre journée de Steinkerque : et principalement Philippe, duc d'Orléans, alors duc de Chartres, qui, quoique blessé dans une charge, n'en retourna pas moins au combat (1).

L'année suivante (2), Luxembourg atteignit le roi Guillaume à Nerwinde, et le battit encore (3).

Cependant toutes ces victoires ne produisaient pas de grands avantages; Catinat, nonobstant des succès non moins grands en Piémont, ne pouvait garantir le Dauphiné d'une irruption du duc de Savoie; et la France, affaiblie par ses triomphes même, combattait dans les alliés une hydre toujours renaissante.

Il commençait à devenir difficile de faire des recrues, et encore plus de trouver de l'argent. La rigueur de la saison, qui détruisit les biens de la terre en ce temps, apporta la famine. On périssait de misère au bruit des *Te Deum*, et

---

dit tout haut dans son antichambre : *Voilà un bonhomme qui a quitté trois royaumes pour une messe.* Mais cela ne vaut-il pas mieux que s'il eût quitté la messe pour conserver ses trois royaumes?

(1) Ce prince, qui fut depuis régent du royaume, n'avait pas encore quinze ans.

(2) An 1693.

(3) Ce maréchal rendant des soins assidus au comte de Salm, qui avait été blessé et fait prisonnier : *Quelle nation êtes-vous!* lui dit ce prince, *il n'y a point d'ennemis plus à craindre dans une bataille, ni d'amis plus généreux après la victoire.*

parmi les réjouissances. Cet esprit de confiance et de supériorité, l'âme des troupes françaises, diminuait déjà un peu. Louis XIV cessa de paraître à leur tête. Louvois était mort; on était très-mécontent de Barbesieux, son fils. Enfin, la mort du maréchal de Luxembourg, sous qui les soldats se croyaient invincibles, sembla mettre un terme à la suite rapide des victoires de la France (1).

Les Hollandais s'emparèrent de Pondichéry, colonie fondée à grands frais par Colbert, et ruinèrent le commerce français dans l'Inde.

Les Anglais vinrent bombarder Dieppe, le Hâvre, St-Malo, Calais, Dunkerque, et détruisirent les plantations de la France à Saint-Domingue. Un armateur de Brest ravagea celles qu'ils avaient à Gambie.

Les armateurs de Saint-Malo portèrent le fer et le feu sur la côte orientale de Terre-Neuve.

Le chef d'escadre Pointis alla surprendre, auprès de la ligne, la ville de Carthagène, entrepôt des trésors que l'Espagne tirait du Mexique.

Jean-Bart, Duguay-Trouin, s'immortalisèrent par leur audace, et par les prises nombreuses qu'ils firent sur les Anglais et les Hollandais.

La guerre était donc désastreuse pour tous, mais principalement pour la France qui s'épuisait dans cette lutte incessante contre tant d'ennemis, Louis XIV, sentant le besoin de la paix, fit agir auprès de Victor-Amédée, duc de Savoie, auquel, entre autres avantages, on proposa le mariage de sa fille avec le jeune duc de Bourgogne, petit-fils du roi (2). L'accord fut bientôt conclu; et le duc de Savoie s'étant ainsi détaché de la ligue, chacun des alliés prit le

---

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

(2) La cérémonie de ce mariage eut lieu le 7 décembre 1697. La princesse n'avait que onze ans, et le duc de Bourgogne treize.

parti de traiter; les forces que Louis XIV avait encore sur pied, et la prise de Barcelonne par le duc de Vendôme, furent la médiation la plus efficace.

La paix se fit à Ryswick, et les traités furent signés avec la Hollande le 20 septembre 1697, avec l'Espagne et l'Angleterre le 21, et avec l'empereur le 30 octobre. Le roi rendit une grande partie de ses conquêtes avec une facilité qui étonna tout le monde; il reconnut Guillaume III pour roi d'Angleterre; et les Hollandais rendirent Pondichéry. Le 27 juin précédent, le prince de Conti avait été élu et proclamé roi de Pologne. Mais, deux heures après, Auguste, électeur de Saxe, élu par un parti beaucoup moins nombreux, resta maître du trône, Louis XIV n'ayant point osé soutenir son parent par la voie des armes, de peur que ce ne fût un obstacle à la conclusion de la paix.

L'Europe fut tranquille pendant les deux dernières années du dix-septième siècle (1). L'ambition du czar de Russie, Pierre Ier, du roi de Danemarck et du roi de Pologne, qui voulaient profiter de la jeunesse de Charles XII, roi de Suède, pour le dépouiller d'une partie de ses Etats, troubla le Nord dès l'an 1700.

La mort du roi d'Espagne (2), qui arriva la même année, le testament de ce prince, qui nomma pour son successeur Philippe, duc d'Anjou, fils du dauphin de France, en-

---

(1) Au mois de mars 1699, le pape Innocent XII, sur la poursuite de Bossuet, condamna plusieurs propositions extraites des *Explications des maximes des saints sur la vie intérieure*, par Fénelon, archevêque de Cambrai. Le vertueux prélat, qui n'avait *péché* que par excès d'amour de Dieu, adhéra *simplement, absolument et sans restriction* au jugement du Souverain-Pontife. « Son imagination, dit Voltaire, s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu uniquement pour Dieu lui-même. Il partageait les idées mystiques de Mme Guyon sur cet amour pur et désintéressé, sur le culte intérieur, sur le renoncement entier à soi-même, etc. C'est ce qu'on appelle le *quiétisme*.

(2) Charles II.

traînèrent bientôt le midi dans de nouvelles guerres.

Louis XIV, en acceptant ce testament pour son petit-fils, avait bien prévu les dangers; mais il était accoutumé à ne pas les craindre, et, d'ailleurs, il n'avait fait que son devoir; car il n'aurait pu, sans indignité, priver son petit-fils d'une succession indépendante de son autorité, et laisser donner à l'Espagne un autre maître que celui qui était appelé à ce trône par la règle ordinaire des successions (1), par le testament de Charles II et le consentement des peuples.

L'empereur Léopold, qui avait espéré que cette couronne passerait à son fils, l'archiduc Charles, commença cette guerre longue et terrible, connue sous le nom de *guerre de la succession*, et fut soutenue par la Hollande et l'Angleterre.

La cour de France avait entièrement changé de face depuis que Louis XIV avait secrètement épousé Mme de Maintenon (2). Ce n'étaient plus ces fêtes brillantes et galantes, dont les finances et les mœurs souffraient également. Le calme qu'il trouvait auprès d'une compagne agréable et soumise, et la dévotion qu'elle avait su lui inspirer, lui faisaient mener une vie plus sérieuse et plus retirée.

Agé de soixante-trois ans lorsque la nouvelle guerre

---

(1) Le duc d'Anjou, petit-fils de Marie-Thérèse, sœur aînée du roi d'Espagne, était, par conséquent, le petit-neveu de celui-ci.

(2) La reine Marie-Thérèse était morte en 1683, et le mariage clandestin du roi avec Mme de Maintenon eut lieu, suivant Voltaire, au mois de janvier 1686, et, suivant d'autres écrivains, en 1685. Cette dame, née en 1635, était fille de Constant d'Aubigné et veuve du poëte Scarron. Chargée de l'éducation du duc du Maine, bâtard de Louis XIV et de Mme de Montespan, elle plut beaucoup au roi par son esprit; et elle lui inspira tant de tendresse et de scrupule, que ce prince, par le conseil du P. La Chaise, se décida à l'épouser. L'élévation de Mme de Maintenon ne fut pour elle qu'une retraite; et l'on voit, par une de ses lettres, qu'elle éprouvait bien des moments d'ennui. Elle dit un jour au comte d'Aubigné, son frère : « Je n'y puis plus tenir, je voudrais être morte. — *Vous avez donc parole*, répondit celui-ci, *d'épouser Dieu le père ?*

éclata, il fit de prodigieux efforts pour la soutenir et mit sur pied de grandes armées; mais la discipline militaire, si rigidement maintenue par Louvois, était tombée dans un grand relâchement par l'impéritie du ministre Chamillard, et l'on allait entrer en lice avec le prince Eugène, un des plus grands généraux du siècle (1).

Le maréchal de Villeroi, investi du commandement de l'armée d'Italie, se fit battre à Chiari, sur l'Oglio, en voulant attaquer un poste inabordable, et dont la prise eût été, d'ailleurs, sans aucun fruit. Catinat, qui s'était fait répéter trois fois l'ordre d'attaquer, et qui avait obéi, fut blessé dans cette affaire et quitta l'armée peu de temps après.

L'année suivante (2), au cœur de l'hiver, le prince Eugène surprend la ville de Crémone, fait Villeroi prisonnier, résiste à la garnison pendant tout un jour et se trouve enfin forcé de se retirer.

Le duc de Vendôme, nommé pour remplacer Villeroi, releva le courage des troupes et signala son arrivée par la grande bataille de Luzara.

Le duc de Savoie abandonna, peu de temps après, la cause de la France et prit parti pour l'empereur contre ses deux gendres, le duc de Bourgogne et Philippe V; conduite immorale, odieuse, qui s'est renouvelée de nos jours, et dont l'histoire flétrit déjà l'auteur.

Le Portugal se déclare également pour l'archiduc Charles, tandis que Churchil, comte et ensuite duc de Marlborough, général des troupes anglaises et hollandaises, s'emparait de plusieurs places en Flandre et se signalait, par ses savantes manœuvres, comme un des généraux les plus redoutables. Cet homme était alors tout puissant en Angleterre par le

(1) Ce prince, fils du comte de Soissons, de la maison de Savoie, et d'une nièce de Mazarin, était passé, depuis longtemps, au service de l'empereur, sur le refus que Louis XIV lui avait fait d'un régiment.

(2) An 1702.

besoin qu'on avait de lui et par l'autorité que sa femme avait sur l'esprit de la reine Anne (1). Il menait le Parlement par son crédit et par celui de Godolphin, grand trésorier, au fils duquel il maria sa fille.

Le prince de Bade, à la tête des Impériaux, venait de prendre Landau et s'avançait dans les montagnes du Brisgaw qui touchent à la forêt Noire.

Catinat, qui commandait dans Strasbourg, n'osa point entreprendre d'aller attaquer cette armée, qui avait l'avantage du terrain et du nombre et dont le succès eût été si funeste en ouvrant l'Alsace aux ennemis.

Villars, qui avait résolu d'être maréchal de France ou de périr, fut plus audacieux, gagna la bataille de Friedling (2), fut proclamé maréchal par ses soldats, sur le champ de bataille, et confirmé par le roi dans cette dignité, qu'il décora bientôt d'un nouveau triomphe auprès de Donavert, dans les plaines d'Hochstett (3), tandis que le maréchal de Tallard venait de reprendre Landau et de battre le prince de Hesse.

Le chemin de Vienne était ouvert aux Français, et l'on agita, dans le conseil de l'empereur, si ce prince sortirait de sa capitale.

Mais le malheur de la France voulut que Villars fût rappelé et envoyé dans les Cévennes pour dompter les protestants, qui, poussés par de prétendus prophètes et des fanatiques, s'organisaient en régiments réguliers, sous le nom de *Camisards*, et se livraient à toutes sortes d'excès. Marlborough et le prince Eugène détruisent presque entièrement

---

(1) Seconde fille de Jacques II et femme du prince de Danemarck. Guillaume III, son beau-frère, était mort au mois de mars 1702.

(2) La bataille était déjà gagnée, lorsqu'une voix s'écria : *Nous sommes coupés!* A ces mots, on ne songe qu'à fuir; mais Villars s'écrie : *La victoire est à nous; vive le roi!* et il parvient à rallier les vainqueurs.

(3) Septembre 1703.

l'armée française, commandée par Tallard et Marsin, dans ces mêmes champs d'Hochstett, illustrés, un an auparavant, par le triomphe de Villars (1).

Nul n'ose annoncer au roi ce terrible désastre; et c'est Mme de Maintenon qui se charge de l'en instruire. On se hâte de rappeler Villars, qui arrête Marlborough près de Trèves, et le force à décamper.

Les Anglais s'emparent de Gibraltar (2). Le comte de Toulouse, amiral du royaume, est attaqué par la flotte anglaise, et le sort du combat demeure indécis. Mais, l'année suivante, les vaisseaux envoyés pour attaquer Gibraltar, sont détruits par la tempête et par les escadres anglaises et cette formidable marine, créée par Louis XIV, ne peut plus se relever.

Le général anglais Péterborough prend Barcelone; toute la Catalogne et le royaume de Valence sont soumis.

Philippe V chancelle sur son trône, et ne se soutient que par l'affection de la nation castillane, qui semble mettre son orgueil dans sa fidélité.

Le maréchal de Villeroi, sorti de sa captivité, est entièrement défait à Ramillies par Marlborough, et la Flandre espagnole est perdue.

Vendôme est tiré d'Italie, où il obtenait des succès, et vient commander la nouvelle armée qui doit opérer en Flandre.

Le prince Eugène profite du départ de Vendôme, bat et disperse les troupes françaises devant Turin ; et le Milanais, le Mantouan, et, par suite, le royaume de Naples se trouvent, en peu de temps, perdus pour l'Espagne, tandis que Gal-

(1) Cette bataille qui, en France, a le nom d'*Hochstett*, et en Angleterre de *Blenheim*, eut lieu le 13 août 1704.

(2) Cette importante place n'a pas cessé depuis d'être en leur possession.

loway (1), chef d'un corps anglais, entre dans Madrid et y fait proclamer l'archiduc Charles.

Mais il est difficile, ainsi que l'observe Voltaire, de donner un roi à une nation, malgré elle.

Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens qui étaient en Espagne, furent harcelés partout, manquèrent de vivres, firent des fautes presque toujours inévitables dans un pays étranger, et furent battus en détail.

Enfin, Philippe V, trois mois après être sorti de Madrid en fugitif, y rentra triomphant, et fut reçu avec autant d'acclamations que son rival avait éprouvé de froideur et de répugnance.

Le maréchal de Berwick (2), avec quelques secours arrivés de France, gagna, sur Galloway, l'importante bataille d'Almanza, et reprit, par cette victoire, tout le royaume de Valence.

Villars, en Allemagne, s'efforçait de réparer les malheurs éprouvés par nos armes, dissipait les troupes ennemies, et pénétrait jusqu'au Danube; mais, pendant ce temps, le prince Eugène et le duc de Savoie pénétraient en France par le col de Tende, et allaient assiéger Toulon, pressé et bombardé du côté de la mer par une flotte anglaise. Les prompts secours qu'on y envoya de l'armée d'Allemagne, la disette et les maladies firent lever le siége et sauvèrent la Provence et le Dauphiné (3).

Au milieu d'une guerre si accablante, et qui épuisait les ressources de la France, Louis XIV, qui pouvait à peine maintenir son petit-fils sur le trône d'Espagne, tente de rétablir du moins sur le trône d'Ecosse le fils de Jacques II.

---

(1) C'était un Français connu sous le nom de Ruvigny qui avait quitté son pays après la révocation de l'édit de Nantes, et était devenu pair d'Angleterre.

(2) Fils naturel de Jacques II.

(3) An 1707.

Huit vaisseaux de guerre, et soixante-dix bâtiments de transport sont préparés à Dunkerque, montés par six mille hommes, et commandés par le chevalier Forbin Janson qui arrive près des côtes d'Ecosse, mais les Anglais préviennent la descente; et le prétendant n'ayant point vu les signaux convenus avec les partisans qu'il avait dans Edimbourg, Forbin ramène la flotte à Dunkerque.

L'armée de Flandre, sous les ordres du duc de Vendôme, comptait près de cent mille hommes, et pouvait être considérée comme le dernier espoir de la France. Le roi, pour ranimer l'émulation des troupes, met à leur tête le duc de Bourgogne, son petit-fils, prince pieux, juste, intrépide, instruit dans l'art de la guerre, mais ambitionnant plus le bonheur des peuples que la gloire des armes (1).

Une mésintelligence funeste éclate entre le conseil de ce prince et le duc de Vendôme; il se forme deux partis, et cette division, en présence des armées de Marlborough et du prince Eugène, a pour résultat la défaite d'Oudenarde et la prise de Lille, malgré l'admirable défense de Boufflers; le chemin de Paris est ouvert aux ennemis (2).

L'état de la France semblait désespéré; le crédit était anéanti, la misère extrême, et le cruel hiver de 1709 vint combler les calamités du royaume. Le roi vendit pour quatre cent mille francs de vaisselle d'or. Les plus grands seigneurs envoyèrent la leur à la Monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine. M[me] de Maintenon donna l'exemple (3).

---

(1) Ce prince était l'élève de Fénelon.

(2) Un certain nombre d'officiers au service de la Hollande s'avança jusques auprès de Versailles, et enleva le premier écuyer du roi. C'étaient presque tous des protestants français qui s'étaient choisi une nouvelle patrie par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Les pages du roi coururent après eux, les firent prisonniers et délivrèrent le premier écuyer.

(3) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

Le roi se résigne, enfin, à demander la paix ; ses ennemis exigent qu'il rende l'Alsace, une partie de la Flandre, et qu'il se joigne à eux pour chasser d'Espagne son petit-fils. *Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux*, dit Louis XIV, *la faire à mes ennemis qu'à mes enfants.* Et il se prépara à tenter encore la fortune en Flandre.

Villars commande, est blessé, et perd la bataille de Malplaquet, quoiqu'il fasse éprouver aux ennemis une perte de plus du double que la sienne (1).

Le roi, voyant les armées étrangères s'avancer pied à pied, et se croyant perdu, sollicite encore la paix en suppliant, et s'abaisse jusqu'à promettre de l'argent pour détrôner son petit-fils ; mais on veut qu'il se charge seul de le chasser d'Espagne dans l'espace de deux mois.

Cette condition outrageante ne permet plus de négocier, et la guerre continue. Douai, Béthune, Aire, Saint-Venant sont pris par les confédérés. Leurs armes triomphent également en Espagne, et Philippe V est obligé d'abandonner, encore une fois, sa capitale. Le conseil de ce prince et la plupart des grands écrivent au roi de France pour lui demander le duc de Vendôme. Celui-ci part aussitôt, excite partout l'enthousiasme, poursuit les vainqueurs, détruit leur armée dans la célèbre bataille de Villaviciosa, rétablit tout, quand tout était désespéré, et affermit la couronne sur la tête de Philippe V (2).

---

(1) 11 septembre 1709. Le 28 mai précédent, Mme de Montespan était morte au couvent des Hospitalières de Saint-Joseph, où elle avait été faire pénitence de ses faiblesses criminelles. Le 6 juin de l'année suivante, la duchesse de la Vallière mourut au couvent des Carmélites où elle expiait depuis longtemps, par ses austérités et par ses larmes, les fautes de sa jeunesse. Personne n'ignore cette belle réponse qu'elle fit lorsqu'on vint lui annoncer la mort de son fils, le duc de Vermandois, qu'elle avait eu du roi : *Je dois pleurer*, dit-elle, *sa naissance encore plus que sa mort.* Il lui resta une fille qui épousa le prince Armand de Conti, neveu du grand Condé.

(2) On rapporte qu'après la bataille de Villaviciosa, le duc de Vendôme

La mort de l'empereur Joseph (1) et l'avénement de l'archiduc Charles, son frère, au trône impérial, changèrent bientôt la face des affaires.

Le même motif politique qui avait armé tant de nations contre Louis XIV, à cause de l'agrandissement de sa maison et de l'éventualité d'une réunion, dans les mêmes mains, des sceptres de France et d'Espagne, devait évidemment faire abandonner la cause du nouvel empereur, en ce qui concernait ses prétentions sur l'Espagne.

L'Angleterre signa donc une suspension d'armes avec le roi de France; Marlbourough, dont la femme avait encouru la disgrâce de la reine, fut rappelé et privé de ses emplois.

Mais le prince Eugène, nonobstant les conférences ouvertes à Utrecht, tenait toujours campagne et faisait de nouveaux progrès; son armée comptait vingt mille hommes de plus que l'armée française, et des détachements considérables avaient ravagé une partie de la Champagne et pénétré jusqu'aux portes de Reims.

Déjà l'alarme était à Versailles comme dans le reste du royaume.

La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an; le duc de Bourgogne, la duchesse de Bourgogne, leur fils aîné, enlevés rapidement depuis quelques mois et portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfants moribond, toutes ces infortunes domestiques, jointes aux étrangères et à la misère publique, faisaient regarder la fin du règne de Louis XIV comme un temps marqué pour la calamité (2).

On agita dans le conseil si le roi se retirerait au-delà de

---

dit à Philippe V, excédé de fatigue et témoignant le désir de se reposer : *Je vais vous faire donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché*; et il fit étendre à terre les drapeaux et les étendards pris sur les ennemis.

(1) Ce prince avait succédé, en 1705, à l'empereur Léopold, son père.

(2) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

la Loire; mais ce prince, conservant un grand cœur au milieu des revers, déclara qu'en cas de nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse, qu'il la conduirait, malgré ses soixante-quatorze ans, et périrait à sa tête.

La destinée de la France était confiée à Villars; il fallait de toute nécessité vaincre, ou tout était perdu; et Villars, par une éclatante victoire, sauve la France à Denain (1).

La paix est signée à Utrecht en 1713; l'empereur seul résiste encore; mais Villars marche vers le Rhin, se rend maître de Spire, de Worms, de Landau, de Fribourg, et règle, en 1714, les conditions de la paix, à Rastadt, avec le prince Eugène (2).

La France, l'Europe enfin respirent. Mais Louis XIV, après tant de grandeur et tant d'humiliation, tant de prospérités et tant de désastres, menait une vie languissante et triste. Privé de tous ses enfants légitimes, ne laissant qu'un arrière-petit-fils en bas-âge, et, ne consultant que sa tendresse pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, nés d'un double adultère avec M[me] de Montespan, et qu'il avait légitimés, il les déclare héritiers de la couronne,

---

(1) 24 juillet 1712.

(2) Les principaux articles de la paix d'Utrecht et de la paix de Rastadt, furent la renonciation de Philippe V à la couronne de France; l'abandon de la Sicile au duc de Savoie avec le titre de roi; de la Flandre espagnole, du Milanais et du royaume de Naples à l'empereur; de Gibraltar, de l'île de Minorque, de Terre-Neuve, de la baie d'Hudson, de l'Acadie (nouvelle Écosse) à l'Angleterre. Louis XIV s'engagea à démolir le port de Dunkerque, abandonna une partie de ses conquêtes dans les Pays-Bas, recouvra Lille, Aire, Béthune, Saint-Venant, conserva Landau et la rive gauche du Rhin. L'électeur de Brandebourg fut reconnu roi de Prusse et obtint diverses possessions.

Le 8 septembre de la même année, le pape Clément XI donna la constitution *Unigenitus*, portant condamnation de cent une propositions tirées des *Réflexions morales sur les versets du Nouveau-Testament*, par le P. Quesnel. Quelques-unes des propositions de cet écrivain janséniste sont qualifiées d'hérésie. Cette constitution, à laquelle plusieurs prélats résistèrent avec obstination, troubla pendant plusieurs années l'Église de France.

eux et leurs descendants, à défaut des princes du sang (1), et ne craint pas d'outrager la morale et les lois.

Lorsqu'il vit approcher la mort, il dit avec calme à Mme de Maintenon : *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir ;* et prenant entre ses bras le jeune enfant qui devait lui succéder, il lui parla de la sorte :

« Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que « je vous recommande plus fortement est de n'oublier « jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-« vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de « conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la « guerre ; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les « trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en « toutes choses, et cherchez à connaître le meilleur pour « le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plus tôt que « vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne « pouvoir faire moi-même. »

Il mourut à Versailles le 1er septembre 1715, à l'âge de soixante-dix-sept ans, après en avoir régné soixante-douze.

Ses funérailles ne furent pas honorées par les regrets et les larmes du peuple. Les malheurs des dernières années, l'espoir d'un meilleur avenir et peut-être aussi le souvenir du despotisme et de la vanité de ce prince qui, rapportant tout à lui-même, avait épuisé la fortune publique dans la pompe de ses palais et de ses fêtes, firent oublier jusqu'aux sentiments de respect et de décence que l'on doit à la cendre des morts.

Mais quelles qu'aient été les fautes, les faiblesses, et l'intolérance de ce monarque superbe, qui ne se croyait pas d'égal sur la terre, on ne peut cependant se lasser d'admirer les merveilles de ce grand règne : Versailles, la façade du

---

(1) Cet édit fut enregistré au Parlement le 2 août 1714.

Louvre, les Invalides, les portes Saint-Denis et Saint-Martin, l'Observatoire, les immenses travaux faits à Brest, à Rochefort, à Toulon, le canal du Midi, creusé sur les plans de Riquet; les hôpitaux élevés dans les villes principales du royaume; les fortifications d'une multitude de places; l'établissement de Saint-Cyr, des Gobelins, d'un nombre infini de manufactures.

Quel siècle a produit de plus grands génies dans les arts, dans les lettres, dans l'administration, dans la guerre, dans le clergé? Corneille, Racine, Molière, éclipsèrent la gloire du théâtre grec, et resteront à jamais les premiers maîtres de la scène. Boileau, bien mieux que Horace, donna les règles et l'exemple du bon goût; La Fontaine fit oublier tous ses modèles par les grâces et la naïveté de ses compositions et de ses vers; Pascal fixa dans ses écrits les bornes de la langue, épurée par Vaugelas; La Rochefoucault continua, par ses *Maximes*, à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision; La Bruyère employa dans ses *Caractères* un style rapide, nerveux, et des expressions pittoresques, qui frappent encore aujourd'hui; Pélisson, dans les mémoires qu'il composa pour Fouquet, égala Cicéron par sa touchante éloquence; et l'art de répandre des grâces jusques sur la philosophie fut une chose nouvelle, dont Fontenelle donna l'exemple dans son livre des *Mondes*. La plus noble, la plus sublime éloquence brilla dans Bossuet; la force du raisonnement, le talent de convaincre dans Bourdaloue; les pensées les plus douces, les peintures les plus pathétiques dans Massillon; l'harmonie de style dans Fléchier; les plus riches couleurs, les fleurs les plus suaves de la prose dans Fénelon; la noblesse des idées, la diction la plus pure dans *La recherche de la vérité*, par Mallebranche; et dans l'abbé Fleury, la majestueuse simplicité des anciens historiens.

Dans un discours remarquable et digne en tout de son

auteur (1), l'abbé Maury, après avoir énuméré la plupart des hommes célèbres de ce siècle, termine en disant que « c'est avec ce cortége de génies immortels que Louis XIV « se présente aux regards de la postérité. »

Mais quelle que soit la magnificence de ce spectacle, l'histoire ne saurait oublier que ce prince ruina et opprima la nation, qu'il bâillonna le Parlement, qu'il outragea les mœurs par ses adultères, qu'il persécuta tout à la fois les protestants et le Saint-Siége, qu'il sacrifia tout à sa vanité, qu'il ne chercha qu'à se faire craindre, jugeant trop au-dessous de lui de chercher à se faire aimer (2).

---

(1) *Discours de réception de l'Académie française.*

(2) Pour satisfaire la curiosité de quelques-uns de mes lecteurs, au sujet de l'*Homme au masque de fer*, dont le nom a fort intrigué Voltaire, et que tant de personnes regardent encore aujourd'hui comme un être inconnu et mystérieux, je dirai que c'était un comte italien appelé Matthioli, ancien secrétaire du duc de Mantoue; que ledit comte, étant venu à Versailles, obtint de grandes libéralités du roi, en promettant, au nom du duc de Mantoue, de laisser entrer des troupes françaises dans la forteresse de Casal; que ce fourbe, au lieu de tenir sa promesse, révéla tout à la cour de Turin, au sénat de Venise et au gouverneur espagnol de Milan, et reçut ainsi de l'argent de tout le monde. Louis XIV, indigné, donna l'ordre de faire enlever ce traître; ce qui fut exécuté aux environs de Turin. Catinat, qui l'arrêta, lui donna le nom de *Lestang*, afin que le véritable nom du prisonnier restât ignoré. Conduit d'abord à la citadelle de Pignerol, sous la garde de Saint-Mars, Matthioli fut ensuite enfermé à Exiles (an 1681), puis transporté aux îles Sainte-Marguerite, et, enfin, à la Bastille, où il mourut en 1703.

LXXXI.

RÈGNE DE LOUIS XV. — RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS. — DÉPLORABLE ÉTAT DES FINANCES. — LAW. — PESTE DE MARSEILLE. — SACRE DU ROI. — MORT DU RÉGENT. — MARIAGE DU ROI. — MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY. — OBSTINATION DES JANSÉNISTES. — CONVULSIONNAIRES. — OPPOSITION DU PARLEMENT. — GUERRE AVEC L'AUTRICHE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE MARIE-THÉRÈSE. — MORT DU CARDINAL DE FLEURY. — CONTINUATION DE LA GUERRE. — PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE. — ATTENTAT DU PARLEMENT DE PARIS CONTRE L'AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE. — VIOLATION DE LA PAIX PAR L'ANGLETERRE. — NOUVELLES GUERRES. — PAIX DE PARIS. — ATTENTAT DE DAMIENS SUR LA PERSONNE DU ROI. — AFFAIRE DES JÉSUITES. — EXPULSION DE CETTE COMPAGNIE. — ÉCRITS DES PHILOSOPHES CONTRE LA RELIGION. — CONDAMNATION DE CES OUVRAGES PAR LE CLERGÉ. — CONDAMNATION DU CLERGÉ PAR LE PARLEMENT. — PLAINTES ET AVERTISSEMENTS DU CLERGÉ. — RÉUNION DE LA CORSE A LA FRANCE. — CRÉATION D'UN NOUVEAU PARLEMENT. — PARTAGE DE LA POLOGNE. — MORT DE LOUIS XV.

Louis XV n'avait que cinq ans et demi lorsqu'il succéda à son bisaïeul.

Le feu roi, par son testament, avait établi un conseil de régence, dont le duc d'Orléans devait être le chef, mais le duc de Maine devait avoir la tutelle et le commandement des troupes.

Le régent se trouvait ainsi n'avoir qu'un vain titre, sans puissance réelle, et ce n'était pas assez pour son ambition. Il se présenta donc le 2 septembre au Parlement, avec un nombreux cortége de princes, de pairs, de courtisans, et le testament ayant été cassé, il fut nommé régent du royaume avec plein pouvoir de composer le conseil comme il lui plairait.

C'était un prince versé dans les sciences, doué de talents militaires, distingué par son esprit, mais fort méprisable par ses mœurs et très-décrié pour ses débauches.

La dette de l'Etat s'élevait à deux milliards soixante-deux millions.

Pour en finir tout d'un coup, on proposa la banqueroute, mais le régent rejeta ce moyen extrême, et ne fit guère mieux. On poursuivit les traitants; on réduisit de moitié une multitude de rentes; on supprima, sans en rembourser le prix, un grand nombre d'offices vendus sous le précédent règne, et l'on refondit les monnaies pour en altérer la valeur. Mais les caisses des receveurs n'en étaient pas moins vides, et l'on ne pouvait plus payer la solde des troupes.

Un Ecossais, du nom de Law, monte, en 1716, une banque qui se charge de toute sorte d'affaires, de gestions, de dépôts, d'escomptes, et qui délivre, en échange, des billets payables à vue.

Cette banque, à laquelle on joint une compagnie du Missisipi, obtient un immense succès. Déclarée banque du roi en 1718, elle acquiert le privilége de l'ancienne compagnie des Indes, et se trouve enfin chargée des fermes générales du royaume; dès lors, toute la fortune publique est concentrée dans les mains de Law.

La variation et le discrédit des monnaies font rechercher avec avidité le papier de la banque, qui paraît seul invariable et supérieur à la valeur du numéraire. On échange donc l'or et l'argent contre ce papier; les actions de la compagnie obtiennent une hausse prodigieuse et donnent lieu à l'agiotage le plus effréné, le plus scandaleux. La rue Quincampoix, théâtre de ces négociations, est encombrée sans cesse de gens de tout âge, de tout sexe, de toute condition qui, emportés par la fureur du jeu, se ruinent ou s'enrichissent en quelques heures. Les étrangers accourent en foule et tentent la fortune avec la même passion et le même délire.

Emporté par le mouvement rapide d'une entreprise si gigantesque et si compliquée; ivre d'ailleurs de l'ivresse

publique, Law avait émis une masse de billets infiniment supérieure à tout le numéraire de la France.

On commence, enfin, à s'apercevoir que tout ce papier n'est qu'une richesse fictive, et chacun cherche à le convertir en espèces ; mais la disproportion étant énorme, le crédit tombe tout à coup ; c'est en vain que, pour le relever, le régent fait défense aux particuliers de garder chez eux plus de cinq cents livres d'argent comptant ; les perquisitions, les confiscations, les moyens violents et odieux auxquels on a recours pour faire exécuter cette mesure, achèvent de détruire toute illusion et toute confiance.

Le Parlement, ayant voulu résister à toutes ces innovations, est exilé à Pontoise, et peu de temps après (1), Law, chargé de l'exécration publique, quitte la France en fugitif et va mourir, quelques années après, à Venise, dans un état voisin de l'indigence.

La constatation du chiffre de la dette et la vérification des titres de créances, sont confiés aux frères Pâris, et le montant à liquider en numéraire effectif, s'élève à près de dix-sept cent millions, dont l'Etat se trouve chargé. C'est ainsi, dit Voltaire, que finit ce jeu prodigieux de la fortune, qu'un étranger inconnu avait fait jouer à tout une nation.

Des événements importants s'étaient passés dans cet intervalle.

Le cardinal Albéroni, premier ministre de Philippe V, avait tenté de réunir la Sardaigne et la Sicile au royaume d'Espagne, de renverser le gouvernement de Georges Ier en Angleterre, et d'exciter une guerre civile en France, pour faire donner la régence à Philippe, son maître. Le duc d'Orléans s'était uni avec l'Angleterre, avec la Hollande, avec l'empereur. Les Espagnols, maîtres de la Sicile, avaient

(1) Décembre 1720.

perdu contre les Anglais la plus grande partie de leur flotte, et avaient été contraints d'abandonner leur conquête, tandis que les Français s'emparaient de plusieurs places en Espagne (1).

Philippe V, pour obtenir la paix, renvoya son ministre. La Sicile fut donnée à l'empereur, et le duc de Savoie reçut en échange la Sardaigne.

Pendant ce temps (en 1720), la peste, apportée à Marseille par un navire venant de Saïde (2), exerçait d'effrayants ravages en Provence; on ne voyait que morts et mourants, des populations désolées, éperdues, livrées au désespoir.

C'est au milieu de cet affreux spectacle, que l'immortel Belzunce vient donner au monde l'exemple du dévouement le plus héroïque, de la plus touchante, de la plus vive charité. On le voit partout, prodiguant ses soins aux malades, administrant les sacrements, portant partout des secours et des consolations, s'occupant de tout et de tous, excepté de lui-même. Pour apaiser la colère céleste, ce vertueux prélat, qui avait transformé son palais en hôpital, et qui l'avait eu deux fois encombré de cadavres, fait, le 1[er] novembre, une procession solennelle, où il marche nu-pieds, la corde au cou, et tenant à la main une croix; arrivé sur le *Cours*, où un autel avait été dressé, il consacre

(1) An 1719. Le 15 avril de la même année, Mme de Maintenon mourut à la maison royale de Saint-Cyr, où elle s'était retirée depuis la mort de Louis XIV, et où elle vivait dans la pratique de toutes les vertus, partageant, avec les maîtresses, les soins pénibles de l'éducation, enseignant aux pensionnaires les éléments de la religion, à lire, à écrire et à travailler, et faisant tout cela avec la douceur et la patience qu'on apporte dans ce que l'on fait pour la religion. Voici en quels termes le duc de Bourgogne parlait d'elle : « Une femme que la Providence élève au-dessus de son « état, et qui ne se méconnaît pas; qui se voit au comble de la faveur et « n'a point d'ambition ; qui n'a de richesses que pour secourir les « malheureux, de crédit que pour les protéger ; une femme qui serait ca-« pable de conduire les plus grandes affaires, et qui ne voit de grande « affaire pour elle que celle de son salut. »

(2) Ville bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Sidon.

la ville et les habitants au *Cœur de Jésus*. Les échevins s'engagent à entendre la messe tous les ans le jour du Sacré-Cœur, à y offrir un flambeau orné de l'écusson de la ville et à se trouver le soir à une procession générale, en action de grâce de la cessation du fléau (1).

La bulle *Unigenitus*, qui avait trouvé quelque opposition en France, fut acceptée quelque temps après, par le cardinal de Noailles, et enregistrée par le Parlement.

Le ministre Dubois, qui avait obtenu ce résultat par ses démarches et sa fermeté, fut nommé cardinal par le pape Innocent XIII. Il était déjà archevêque de Cambrai, et n'avait dû son élévation qu'à ses intrigues, qu'à ses complaisances pour le duc d'Orléans, dont il avait été l'instituteur, et dont il approuvait l'immoralité.

Le 25 août 1722, le roi Louis XV fut sacré à Reims, dans le plus grand appareil, et tint, le 22 février de l'année suivante, un lit de justice, au Parlement, où il déclara sa majorité.

L'infante d'Espagne, âgée de quatre ans, arrivait en même temps à sa cour, suivant les conventions passées entre la cour d'Espagne et le régent qui avait mis pour condition de la paix le mariage de cette princesse avec le roi et celui de M[lle] de Montpensier, sa fille, avec le prince des Asturies.

Le cardinal Dubois, qui depuis quelque temps était premier ministre, étant mort au mois d'août (2), le duc d'Orléans lui succéda dans ce titre, et fut emporté quatre mois après par une attaque d'apoplexie.

Cette époque de la régence est tristement célèbre dans l'histoire de France.

---

(1) On ignore le chiffre exact des victimes ; mais les seules villes de Marseille, Arles, Aix et Toulon perdirent près de quatre-vingt mille habitants.

(1) An 1723.

La corruption, l'immoralité furent sans voiles ; la vertu seule dut se cacher.

Les seigneurs, à l'exemple du maître, tiraient vanité de leurs scandaleuses orgies, de leurs honteux désordres, et de tout ce qu'il y a de plus abject dans le vice.

C'est alors que commencent à se répandre ces principes d'irréligion et d'incrédulité qui devaient porter des fruits si amers.

C'est alors que Montesquieu, flattant le goût de cette société corrompue, publiait son livre de *Lettres persanes* (1), et fournissait un nouvel aliment à la dépravation des mœurs par des détails licencieux, et à la malignité de l'esprit par des sarcasmes irréligieux (2).

Alors aussi le jeune Arouet préludait par quelques poésies à cette guerre indécente, acharnée, sacrilége qu'il fit à la religion.

Le duc de Bourbon, nommé premier ministre après la mort du duc d'Orléans, garda peu de temps le pouvoir. Son ministère n'est, en quelque sorte, connu que par l'insulte qu'il fit au roi d'Espagne en lui renvoyant l'infante, et en faisant épouser à Louis XV Marie Leczinska, fille de Stanislas, ancien roi de Pologne, alors retiré à Veissembourg.

Le duc ayant été disgracié, le cardinal de Fleury, précepteur du roi, fut mis à la tête des affaires, quoiqu'il eût soixante-treize ans, et dirigea l'Etat pendant seize ans encore avec une habileté, avec une sagesse qui excitèrent à la fois l'admiration de la France et de l'étranger. Il fut, dit Voltaire, simple et économe en tout, sans jamais se démentir. L'élévation manquait à son caractère ; ce défaut tenait à des vertus qui sont la douceur, l'égalité, l'amour de l'or-

---

(1) Cet ouvrage fut publié en 1721.

(2) Voy. la *Notice sur la vie de Montesquieu*, par M. C.-A. Walckenaer, en tête de l'édition des œuvres de Montesquieu, publiée en 1838, par les frères Didot.

dre et de la paix. Il prouva que les esprits doux et conciliants sont faits pour gouverner les autres. Il conserva, dans toutes les agitations de la cour, pendant la minorité, la bienveillance du régent et l'estime générale ; ne cherchant point à se faire valoir, ne se plaignant de personne, ne s'attirant jamais de refus, n'entrant dans aucune intrigue ; mais il s'instruisait en secret de l'administration intérieure du royaume, et de la politique étrangère. Sa place ne changea rien dans ses mœurs ; on fut étonné que le premier ministre fût le plus aimable et le plus désintéressé des courtisans. Le bien de l'État s'accorda longtemps avec sa modération. On avait besoin de cette paix qu'il aimait ; et tous les ministres étrangers crurent qu'elle ne serait jamais rompue pendant sa vie. Il laissa tranquillement la France réparer ses pertes et s'enrichir par un commerce immense, sans faire aucune innovation ; traitant l'État comme un corps puissant et robuste qui se rétablit de lui-même ; haïssant tout système, parce que son esprit était heureusement borné, ne comprenant absolument rien à une affaire de finance ; exigeant seulement des sous-ministres la plus sévère économie ; incapable d'être commis d'un bureau, et capable de gouverner l'État.

Cependant l'Église de France était encore troublée par l'obstination du parti janséniste. M. de Soanen, évêque de Senez qui, dans un mandement, avait pris la défense des *Réflexions morales* du P. Quesnel, condamnées par la constitution *Unigenitus*, ayant été déclaré suspendu des fonctions de l'ordre épiscopal et sacerdotal par un concile convoqué à Embrun, les libelles les plus violents furent répandus dans le public, et l'on vit paraître une consultation, signée par cinquante avocats de Paris, en faveur du prélat condamné.

Ainsi, de simples laïques s'élevaient contre les décisions d'un concile, et s'érigeaient en docteurs de la loi.

Le roi, sur les conclusions d'une assemblée d'évêques chargés de l'examen de cette production, donna, le 10 mai 1728, une déclaration portant des peines contre ceux qui attaqueraient les bulles reçues dans le royaume, et s'écarteraient du respect dû au pape et aux évêques. Mais, le parti ne cessant de se plaindre, d'écrire, d'agir, de fomenter la révolte contre l'autorité du Saint-Siége, Louis XV, fatigué de tant d'insubordination, et voulant assurer l'exécution des bulles contre le jansénisme, rendit, en mars 1730, une ordonnance qui prescrivait la signature du *Formulaire* (1) à tous les ecclésiastiques, sous peine de perdre leurs bénéfices, et qui, pour porter remède aux appels comme d'abus, déclarait qu'ils n'auraient aucun effet suspensif.

Afin de prévenir toute opposition à cette ordonnance, le roi tient un lit de justice où il la fait enregistrer.

Mais le Parlement refuse de l'exécuter, et reçoit l'appel de trois prêtres, en leur défendant d'obéir aux ordonnances de leur évêque. Quarante avocats signent en leur faveur une consultation dans laquelle le dogme de la souveraineté du peuple se trouve proclamé. Cette pièce est supprimée par un arrêt du conseil ; et, le 10 janvier 1731, M. de Vintimille, archevêque de Paris, fait paraître une ordon-

---

(1) En 1661, l'Assemblée du clergé de France et la Faculté de Théologie de Paris, avaient ordonné la signature d'un *formulaire* conçu en ces termes, afin de forcer les sectaires rebelles dans toutes les équivoques par lesquelles ils se défendaient : « Je me soumets sincèrement à la « constitution du pape Innocent X du 31 mai 1653, selon son véritable « sens qui a été déterminé par la constitution de notre Saint-Père « Alexandre VII du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé, en « conscience, d'obéir à ces constitutions et je condamne de cœur et « de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, « contenues en son livre intitulé *Augustinus*, que ces deux papes et les « évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint « Augustin que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de ce « docteur. »

nance dans laquelle, réfutant la consultation, il établit :

1° Que l'Eglise est une véritable puissance, indépendante, pour ce qui la regarde, comme la puissance temporelle;

2° Que les évêques ont le droit de faire des lois;

3° Que l'Église a une véritable juridiction, qui n'est pas bornée au fond de la conscience, mais qui s'étend au-dehors et qui lui donne droit de prononcer des censures;

4° Qu'elle a un pouvoir coactif, qui s'exerce par la menace, ou l'imposition des peines spirituelles;

5° Enfin, que la destinction établie dans le mémoire entre le fond et l'exercice du pouvoir des clefs est fausse, inconnue à l'antiquité, inventée par les auteurs protestants et répétée par Richer et Quesnel.

Plusieurs évêques écrivent dans le même sens; mais le Parlement ne craint pas de s'ériger en concile, en condamnant leurs mandements; et cette confusion des pouvoirs détermine le roi à commander un silence absolu sur toutes ces questions.

Les jansénistes, voyant leur cause perdue, emploient alors d'autres moyens; ils préconisent comme saint un diacre nommé Pâris, qu'ils avaient eu dans leur parti, et qui avait été inhumé dans le cimetière de Saint-Médard, en 1727.

Le bruit se répand qu'il se fait des miracles sur son tombeau; une foule considérable s'y porte et l'on y voit se passer les scènes les plus étranges, les plus ridicules, les plus impies; ce sont des cris confus, des contorsions indécentes, des actes de forcenés qui excitent la pitié des gens sensés, les railleries des libertins et les déclamations des ennemis de la foi.

Cependant, le Parlement supprime un décret et un bref donnés par le pape contre la vie du diacre Pâris et contre ses prétendus miracles; et comme le délire va toujours

croissant, le gouvernement prend, enfin, le parti de faire fermer le cimetière et de défendre de faire aucune poursuite devant les cours au sujet des miracles et de tout ce qui pouvait y avoir rapport. Deux conseillers des plus exaltés, ayant été exilés, tous leurs collègues refusent de rendre la justice et résistent aux ordres du roi; quatre d'entre eux sont arrêtés; cent cinquante donnent leur démission. On négocie avec eux, l'on finit par s'accommoder, et les démissionnaires reprennent leurs fonctions.

Les *convulsionnaires*, chassés du cimetière de Saint-Médard, donnent leurs représentations dans plusieurs maisons de la capitale, et leurs extravagances vont si loin, que le roi se voit obligé de défendre leurs assemblées, sous peine d'emprisonnement.

Le 25 avril 1733, le Parlement de Paris supprime deux écrits en faveur de la bulle *Unigenitus*.

Le 1er mai, un arrêt du conseil déclare nul celui du Parlement; et le lendemain, le Parlement déclare à son tour : « Qu'en toute occasion, la compagnie représenterait au roi « les conséquences de l'arrêt du 1er mai, et combien il était « important, pour l'intérêt du roi et le maintien de la tran- « quillité, qu'on ne pût révoquer en doute *la compétence « du Parlement, à l'effet d'empêcher qu'on ne donnât à la « bulle le caractère de règle de foi*, qu'elle n'a reçue par « *aucune décision de l'Église*, et qu'elle ne peut avoir *par sa « nature;* et, au surplus, que la compagnie persistait dans « ses arrêts. »

Ce nouvel attentat contre l'autorité spirituelle et temporelle ne fut point réprimé, le gouvernement redoutant les conséquences d'un conflit, et ne se sentant pas la force de persister dans ses poursuites.

A l'extérieur, la paix venait d'être rompue par suite de la mort d'Auguste II, roi de Pologne.

Stanislas, qui avait déjà possédé cette couronne, fut élu

de nouveau ; mais l'empereur Charles VI, soutenu par la Russie, fit faire une autre élection, et son neveu, l'électeur de Saxe, fils du roi défunt, l'emporta sur son concurrent.

Louis XV, apprenant que Stanislas, son beau-père, est assiégé à Danzick par une armée russe, lui envoie quinze cents hommes ; mais ce faible secours ne peut sauver la ville, et Stanislas, dont la tête est mise à prix, parvient à s'échapper à travers les plus grands dangers.

L'ambassadeur de France auprès de la Pologne est fait prisonnier de guerre, et les quinze cents soldats, malgré leur capitulation, sont transportés auprès de Pétersbourg.

Le gouvernement français eût entièrement perdu cette réputation nécessaire au maintien de sa grandeur, s'il ne se fût vengé de ces outrages.

L'éloignement des lieux ne permettait pas qu'on marchât contre les Russes, et la politique voulait que toute la vengeance tombât sur l'empereur. On s'unit, en conséquence, avec l'Espagne et la Sardaigne qui désiraient également affaiblir l'Autriche et s'agrandir à ses dépens.

Le maréchal de Berwich, investi du commandement de l'armée qui doit agir en Allemagne, est bientôt maître de la campagne sur le Rhin, et meurt frappé d'un boulet de canon, sous les murs de Philisbourg. Villars, généralissime des armées confédérées, obtient, en Italie, de rapides succès, s'empare de Milan et finit, à quatre-vingt-trois ans, sa glorieuse carrière, enviant la mort de Berwich (1).

Pressé de tous côtés et accablé par de nouvelles défaites, l'empereur sollicite la paix ; et elle est signée à Vienne en 1738. L'Espagne obtient pour don Carlos le royaume de Naples et la Sicile en échange des duchés de Parme, de

---

(1) *Cet homme a toujours été heureux*, dit Villars avec humeur, en apprenant la fin militaire de son collègue.

Plaisance et de la Toscane; le roi de Sardaigne eut une portion du Milanais; et Stanislas, renonçant au royaume de Pologne, garda le titre de roi, et reçut en dédommagement, le Barrois et la Lorraine, reversibles, après sa mort, à la couronne de France.

Ainsi, l'empereur perdit presque toute l'Italie pour avoir donné un roi à la Pologne, et Louis XV qui, dans cette dernière guerre, n'envisageait pour lui que sa propre gloire, l'abaissement de ses ennemis et le succès de ses alliés, en recueillit des avantages qu'il n'avait ni ambitionnés, ni prévus.

Pendant le cours de ces événements, des productions dangereuses avaient cependant donné l'éveil à ce même Parlement qui, par ses attaques réitérées contre l'autorité du pape, avait si bien secondé les projets des nouveaux *philosophes*.

Après avoir publié la *Henriade* et composé *l'Epître à Uranie*, Voltaire, qui travaillait alors au poëme immoral dont, même le titre, est un outrage à la décence, venait de faire paraître ses *Lettres philosophiques* dans lesquelles, parlant de tout, effleurant tout, il critiquait tout avec ce ton léger et malin, dans lequel il excellait.

Un arrêt du 10 juin 1734 condamna au feu ce dernier ouvrage, et exila l'auteur à Auxonne.

Mais l'esprit d'opposition n'en était pas moins ardent parmi les magistrats de cette compagnie; quatre ans après, un autre arrêt supprimait la bulle de canonisation de saint Vincent-de-Paul (1), parce qu'on y parlait du jansénisme et du zèle du saint à le combattre.

---

(1) Arrêt du 4 janvier 1738. Le pape Clément XII avait canonisé Vincent de Paul et Jean Francois Régis le 16 juin 1737. Le 28 avril de l'année suivante, le même pape donna une bulle pour condamner et défendre la société et les réunions des *Francs-Maçons*. Son successeur, Benoît XIV, renouvela cette condamnation en 1751.

Tandis que tous les hommes pieux gémissaient de tous ces scandales, et voyaient avec effroi les notions d'ordre, de soumission et d'autorité s'affaiblir de plus en plus, la mort de l'empereur Charles VI (1), vint entraîner de nouvelles guerres.

Ce prince, ne laissant pas d'enfants mâles, et voulant assurer le trône à Marie-Thérèse, sa fille, avait fait une pragmatique, dont l'exécution avait été garantie par presque toutes les puissances. Mais à peine eut-il fermé les yeux, que Charles-Albert, électeur de Bavière, Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, et le roi d'Espagne, Philippe V, élevèrent des prétentions sur ce vaste héritage. Cependant, Marie-Thérèse en prit possession, reçut les hommages des Etats d'Autriche, les serments des députés des provinces d'Italie et de la Bohême, et gagna surtout l'esprit des Hongrois en se soumettant à prêter l'ancien serment du roi André II, fait en 1222 : « *Si moi ou quel-* « *ques-uns de mes successeurs, en quelque temps que ce* « *soit, veut enfreindre vos priviléges, qu'il vous soit per-* « *mis, en vertu de cette promesse, à vous et à vos descen-* « *dants, de vous défendre sans pouvoir être traités de re-* « *belles.* »

Mais déjà les puissances armaient pour faire un empereur.

Frédéric III, roi de Prusse, qui avait vainement demandé la Silésie à cette princesse pour prix des secours qu'il lui offrait, venait d'envahir cette province, et gagnait contre les Autrichiens la bataille de Molswitz.

Le ministère français avait hésité longtemps à se déclarer; le cardinal de Fleury (2), âgé de quatre-vingt-sept ans, ne voulait commettre ni sa réputation, ni sa vieillesse, ni

---

(1) Octobre 1740.

(2) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

la France à une guerre nouvelle. Il était d'ailleurs retenu par la pragmatique authentiquement garantie.

Mais les intrigues et les pressantes instances du comte, depuis maréchal de Belle-Isle, prévalurent, et l'entreprise fut résolue.

On conclut donc un traité avec l'électeur de Bavière, auquel on destinaït l'empire ; on lui fournit de l'argent et des troupes ; on se mit d'accord avec le roi d'Espagne, le roi de Prusse et le roi de Pologne ; on régla le partage des provinces qu'ils devaient avoir ; l'on ne laissait à Marie-Thérèse que la Hongrie, les Pays-Bas et la Basse-Autriche ; la France seule n'y gagnait rien ; elle ne voulait, par ce démembrement, qu'affaiblir la puissance autrichienne ; mais Louis XV manquait à la foi des traités, en ne respectant point la pragmatique.

Le roi d'Angleterre avait levé trente mille hommes pour prêter secours à la fille de Charles VI ; mais, menacé pour ses Etats du Hanôvre, par l'armée du maréchal de Maillebois qui se trouvait en Westphalie, il se vit obligé de souscrire à la neutralité.

Cependant l'électeur de Bavière se rend maître de Passau, arrive à Lintz, et quelques-uns de ses détachements s'avancent jusqu'à trois lieues de Vienne.

La ruine de Marie-Thérèse paraît inévitable ; mais cette reine courageuse ne craint pas de lutter encore ; elle assemble à Presbourg les Etats de Hongrie, et tenant entre ses bras son fils aîné presque encore au berceau, elle s'exprime ainsi :

« Abandonnée de mes amis, persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de « ressource que dans votre fidélité, dans votre courage et « dans ma constance. Je mets en vos mains la fille et le fils « de vos rois qui attendent de vous leur salut. » A ces mots tous les palatins, attendris, tirent leurs sabres et s'écrient :

Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ, mourons pour notre *roi* Marie-Thérèse.

L'armée française s'empare de Prague, d'où l'électeur de Bavière, proclamé roi de Bohême, va recevoir à Francfort la couronne impériale, sous le nom de Charles VII.

Mais la Hongrie entière avait pris les armes, l'Angleterre et la Hollande envoyaient des secours en argent, et la mésintelligence se glissait parmi les troupes alliées, qui s'affaiblissaient d'ailleurs de jour en jour. Prague est bloquée et reprise par les Autrichiens, et le maréchal de Belle-Isle, n'ayant plus avec lui qu'environ quinze mille hommes, est forcé de battre en retraite.

Le cardinal Fleury étant mort (1), au milieu de ces revers, Louis XV prit la résolution de gouverner par lui-même et de se rendre à l'armée.

Le maréchal de Noailles, chargé de surveiller l'armée anglaise et hanovrienne, avait manœuvré avec tant d'habileté, qu'il tenait cette armée bloquée près de Dettingen (2), et la réduisait, sous peine de mourir de faim, à s'engager dans un étroit défilé, sur lequel plongeaient, des deux côtés, des batteries françaises, qui ne pouvaient manquer d'écraser l'ennemi. Il s'agissait donc seulement d'attendre qu'il vînt lui-même se livrer; et le maréchal avait expressément donné cet ordre au duc de Grammont, son neveu; c'était un de ces moments décisifs, qui changent entièrement la face des affaires et mettent fin à une guerre.

Mais cette indiscipline et cette ardeur précipitée, qui avaient fait perdre les batailles de Poitiers, de Créci, d'Azincourt, firent également avorter le fruit des plus belles dispositions.

Grammont, au lieu d'attendre, abandonne ses positions

---

(1) 29 janvier 1743.

(2) Village de Bavière à trois lieues de Hanau et d'Aschaffembourg.

pour s'élancer sur l'ennemi ; empêche, par son mouvement, ses batteries de faire feu, et se trouve exposé lui-même au feu le plus meurtrier.

Attirés par le péril qu'il court, plusieurs régiments arrivent en désordre, et soutiennent pendant trois heures un combat acharné ; mais les Anglais ont pour eux l'avantage du nombre et de la position.

Le maréchal de Noailles ordonne la retraite. De son côté, le maréchal de Broglie ne pouvant se soutenir sur le Danube, la Bavière est évacuée, l'empereur Charles VII reste sans Etat, sans espérance, et le théâtre de la guerre est reporté sur le Rhin.

Louis XV se met en campagne l'année suivante (1), entre en Flandre, s'empare de Courtrai, de Menin d'Ypres, et se voit déjà maître d'une grande partie du pays, lorsqu'il apprend que les Autrichiens ont passé le Rhin du côté de Spire, que l'Alsace est entamée, et la Lorraine exposée ; il dirige aussitôt les principales forces sur Metz, et arrive lui-même dans cette ville, où il est atteint d'une fièvre putride qui, en peu de jours, le réduit à l'extrémité.

A cette nouvelle, Paris est consterné, les églises s'ouvrent, le peuple s'y précipite ; les larmes et les prières se confondent, c'est comme une famille qui tremble pour les jours d'un père. Mais bientôt des transports de joie succèdent à la désolation, le roi est guéri, et ce prince, touché de tant

---

(1) An 1744. Au mois de février de cette même année, une escadre espagnole et une escadre française réunies attaquèrent la flotte anglaise qui bloquait le port de Toulon, et quoique celle-ci eût en ligne un plus grand nombre de vaisseaux, la victoire fut indécise, et la mer fut libre pendant quelque temps. Un mois auparavant une expédition avait été tentée par la France en faveur du prince Charles Édouard, héritier des Stuart ; mais une tempête ayant dispersé la flotte, cette entreprise fut sans succès. Ce prince débarqua l'année suivante en Écosse suivi de quelques officiers, et obtint d'abord quelques avantages ; mais, vaincu à Culloden, en 1746, il fut obligé de se cacher, et il ne parvint à regagner la France qu'à travers mille dangers.

d'affection, demande, non sans raison, ce qu'il a fait pour la mériter.

Cependant l'armée autrichienne, contre laquelle le roi, retenu par sa maladie, avait envoyé le maréchal de Noailles (1), se retirait et repassait le Rhin, en apprenant les mouvements du roi de Prusse qui, d'accord avec la France, entrait avec de grandes forces en Bohême et en Moravie.

Louis XV prend Fribourg et assiste, l'année suivante, avec le dauphin, à la bataille de Fontenoi, où ses troupes, commandées par le maréchal de Saxe qui, se trouvant malade, se faisait porter dans les rangs en litière, remportent une victoire complète sur l'armée anglaise.

La prise de Tournai et des principales places de Flandre, fut le résultat et le prix de cette action mémorable, qui décida, de ce côté, du sort de la guerre.

Mais il n'en était pas de même du côté des Alpes. De grands revers avaient succédé aux prospérités les plus rapides, et la France perdait en Italie, plus qu'elle ne gagnait en Flandre.

La paix que le roi de Prusse avait signée avec Marie-Thérèse ayant permis à l'Autriche d'envoyer de nouvelles troupes en Italie, les Français et les Espagnols sont battus près de Plaisance et forcés d'évacuer le pays. Gênes se rend à l'armée autrichienne et piémontaise, qui passe le Var et se répand bientôt dans la Provence. Le maréchal de Belle-Isle l'en chasse, et Gênes, cruellement opprimée, se soulève, secoue le joug, est assiégée de nouveau et sauvée par Boufflers et par Richelieu.

Le maréchal de Saxe, vainqueur à Rocoux et à Lawfeld, étend ses conquêtes, assure la liberté de ses opé-

(1) Louis XV, étant encore en danger, fit informer ce maréchal de sa situation : « Écrivez, lui dit-il, au comte d'Argenson, que pendant qu'on portait Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagnait une bataille. »

rations dans le Brabant, et le comte de Lowendal gagne le bâton de maréchal par la prise de Berg-op-Zoom (1).

Mais, d'un autre côté, la marine française, luttant contre des forces triples, en vue du cap Finistère, avait été détruite par les Anglais, qui accablaient en même temps les possessions de la France en Amérique et en Asie.

Enfin, les Piémontais avaient eu l'avantage au col d'Exilles, et les puissances ennemies comptaient sur le secours d'une armée russe pour arrêter les succès du roi en Hollande. Déjà Maestricht était près de se rendre au maréchal de Saxe, qui l'assiégeait, après une marche savante, et de là l'on allait droit à Nimègue.

Les ennemis, effrayés, sollicitent la paix, et Louis XV, qui l'avait vainement demandée après chaque victoire, déclare qu'il veut la faire *non en marchand, mais en roi;* en effet, il n'exigea rien pour lui, et il restitua ses conquêtes; mais le roi de Prusse garda les siennes; dom Philippe, frère de dom Carlos, obtint les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla; le roi de Sardaigne reçut, pour prix de son alliance avec Marie-Thérèse, une partie du Milanais, et Gênes rentra dans tous ses droits.

Cette paix, qui fut signée à Aix-la-Chapelle, au mois d'octobre 1748, faisait espérer une tranquillité durable, et cependant les puissances restèrent armées comme si elles avaient toujours la crainte de la guerre.

La France, plus qu'aucun autre pays, avait besoin de repos pour rétablir ses finances, son commerce et sa marine; mais on fit peu d'efforts pour atteindre ce but, le roi songeant bien moins à pourvoir aux besoins de l'État qu'à satisfaire ses passions.

Par un édit du mois d'août 1749, il fut fait défense à tous les membres des communautés religieuses d'acquérir

---

(1) Lawfeld, célèbre par la victoire de ce maréchal, est près de Liége.

ou de recevoir aucuns fonds, rentes ou maisons, sans y être autorisés par lettres-patentes. Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, publié l'année précédente, à Genève, avait posé le principe en disant que *les biens du clergé devaient être bornés* (1).

Le Parlement, s'obstinant de plus en plus dans sa lutte contre l'autorité ecclésiastique, osa s'immiscer dans les choses saintes en voulant obliger les curés à donner les sacrements.

L'archevêque de Paris, M. de Beaumont, espérant ramener à l'orthodoxie le parti janséniste, par une mesure qui était dans son droit, avait ordonné de refuser les sacrements à ceux qui adhéraient aux opinions condamnées par la bulle *Unigenitus;* et, à cet effet, il avait prescrit des billets de confession pour savoir si le malade était catholique et s'il s'était confessé à un prêtre approuvé.

Le Parlement, prétendant qu'on ne peut séparer le *spirituel du civil,* déclare que le refus des sacrements est un scandale, fait mettre en prison un curé de Paris et rend un arrêt de règlement (2) portant « défense à tous ecclésiasti-
« ques de faire aucun *acte tendant au schisme*, notamment
« de faire aucun refus public des sacrements, sous prétexte
« de défaut de confession, ou de déclaration du nom du
« confesseur, ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus.* »

Louis XV casse cet arrêt, et, peu de temps après (3), vingt-un évêques, assemblés à Paris, adressent des *représentations* à ce prince contre les entreprises intolérables des tribunaux. Les prélats de presque tous les diocèses font entendre les mêmes plaintes; mais la plupart de leurs écrits sont *flétris* par des arrêts.

(1) Liv. XXV, chap. v.
(2) 18 avril 1752.
(3) 11 juin.

Le Parlement, à son tour, arrête des remontrances au roi (1), fait saisir le temporel de l'archevêque de Paris pour refus d'extrême-onction, et convoque les pairs pour le juger.

Le roi casse l'arrêt et défend l'assemblée des pairs. Les chambres refusent d'entendre leur premier président, qui voulait donner lecture de l'ordre du roi.

Dans l'intervalle, l'évêque d'Orléans est condamné à six mille livres d'amende, et un curé banni à perpétuité.

Le roi donne des lettres-patentes pour surseoir à l'exécution des arrêts.

Le Parlement arrête encore des remontrances; le roi ne veut pas les recevoir. Les magistrats suspendent alors le cours de la justice, et, sur le refus qu'ils font *d'obtempérer* aux lettres de jussion, qui leur ordonnent de remplir leurs devoirs, ils sont exilés (2); mais on les rappelle un an après, et, devenus plus audacieux depuis leur retour, ils exilent l'archevêque de Paris; et plusieurs Parlements de province, imitant leur exemple, punissent également divers prélats, emprisonnent et bannissent des grands-vicaires et des curés.

« On voyait tous les jours, dit Voltaire, le bourreau oc-
« cupé à brûler des mandements d'évêques et les recors de
« la justice faisant communier les malades la baïonnette au
« bout du fusil. »

Tel était le triste et désolant spectacle que présentaient l'Église et la monarchie de France; et, pendant ce temps, d'Alembert et Diderot éditaient l'*Encyclopédie*, dont un arrêt du conseil (3) avait supprimé les deux premiers volumes *comme renfermant des maximes tendantes à détruire l'autorité royale, à établir l'esprit d'indépendance et de ré-*

(1) 4 janvier 1753.
(2) 9 mai 1753.
(3) 7 février 1752.

volte, et, sous des termes obscurs et équivoques, à relever les fondements de l'erreur, de la corruption des mœurs, de l'irréligion et de l'incrédulité.

C'est ainsi que se préparait cette grande et terrible révolution qui devait éclater sous le règne suivant et faire trembler le monde.

Au milieu de tous ces éléments de dissolution et de cette atmosphère infecte et chargée de tempêtes, la dauphine accoucha d'un fils (1), du duc de Berry; cet enfant, qui devait être une victime, était Louis XVI.

Depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, la paix à l'extérieur n'avait point été troublée; mais les limites de la Nouvelle-Ecosse, voisine du Canada, n'ayant pas été suffisamment indiquées par ce même traité, les Anglais, profitant de cette omission pour s'agrandir, commencèrent dans ces parages les hostilités contre les Français, et, sans aucune déclaration de guerre, s'emparèrent de plus de trois cents navires marchands comme on saisirait des barques de contrebande (2).

De nouveaux malheurs allaient fondre en Europe; ils semblèrent annoncés par des tremblements de terre, qui se firent sentir en divers pays. Une grande partie de Lisbonne s'écroula, et vingt mille habitants périrent écrasés sous les ruines; la ville de Sétubal fut presque entièrement détruite; la mer, s'élevant au-dessus de la chaussée de Cadix, enleva tout ce qui se trouvait sur le chemin; les mêmes secousses ébranlèrent l'Afrique; la terre s'ouvrit auprès de Maroc; une peuplade d'Arabes fut engloutie dans l'abîme, et les villes de Fez et de Méquinez furent renversées.

Cette nouvelle guerre entre la France et l'Angleterre embrasa bientôt l'Europe, s'étendit dans le monde entier, et dura sept ans.

---

(1) 23 août 1754.
(2) An 1755.

Le maréchal de Richelieu prit l'île de Minorque sur les Anglais (1), et le marquis de la Galissonnière battit, devant Port-Mahon, la flotte de l'amiral Byng, qui, quoique irréprochable dans sa conduite, fut puni de mort par des juges de sa nation, suivant la pratique usitée chez les Carthaginois envers leurs généraux vaincus.

Les puissances changent d'alliés; les anciennes amitiés sont rompues, et l'on se lie avec d'anciens ennemis.

Le roi de Prusse forme une ligue avec le roi d'Angleterre, électeur de Hanôvre, et la France s'unit avec l'Autriche, après l'avoir si longtemps combattue.

Frédéric III s'empare de Leipsick, entre dans Dresde, bat les Saxons et les Autrichiens, tandis que les Français, commandés par le maréchal d'Estrées, remportent une victoire complète sur les Hanôvriens et les Anglais, près d'Hastenbeck (2), et, quarante jours après, Richelieu, successeur de d'Estrées, pousse le duc de Cumberland jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, l'oblige à capituler, à se retirer au-delà du fleuve et à laisser le champ libre contre le roi de Prusse, dont la perte paraît inévitable, puisqu'il peut être enveloppé d'un côté par l'armée française, et de l'autre par celle de l'empire, tandis que les Autrichiens et les Russes entrent en Silésie.

Ce prince semble lui-même désespérer, pour lors, de sa fortune et n'envisager plus qu'une mort glorieuse... Il fait une espèce de testament philosophique; et telle est la liberté de son esprit au milieu de ses malheurs, qu'il l'écrit en vers français. Voltaire, qui raconte le fait, et qui avait été magnifiquement accueilli par Frédéric, trouve cette anecdote unique; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la déroute des Français et des impériaux à Rosbach.

---

(1) An 1756.

(2) Village de Hânovre, Juillet 1757.

On croyait surprendre l'armée prussienne dans son camp; mais tout à coup les tentes s'abaissent, et on la voit rangée en bataille, entre deux collines garnies d'une artillerie formidable, qui ouvre aussitôt un feu meurtrier. Les troupes des cercles s'enfuient aussitôt sans rendre le combat, et entraînent l'infanterie française, qui, frappée d'une terreur panique, se retire en désordre devant quelques bataillons ennemis. C'est en vain que le marquis de Castries, à la tête de la cavalerie, perce plusieurs escadrons prussiens; cette charge, qu'aucun corps ne vient appuyer, ne peut remédier à rien.

Ce ne fut point une bataille, ce fut la fuite d'une armée, qui, marchant à l'attaque, s'en alla sans avoir combattu, en voyant l'ennemi. Cette étrange journée (1) change la face des affaires.

Frédéric vole aussitôt en Silésie, défait les Autrichiens à Lissa, va et vient sans cesse, tantôt battu, tantôt victorieux, ne se décourage jamais, et acquiert ainsi le surnom de grand, que l'histoire ne sait guère accorder qu'aux génies belliqueux, qu'aux princes heureux à la guerre.

L'armée française se maintenait toujours en Allemagne, réparant ses échecs par des victoires, et perdant le fruit de ses victoires par de nouveaux échecs; c'était du sang versé en pure perte; et de cette guerre, semblable à un gouffre sans fond où venaient s'engloutir, de part et d'autre, tant d'hommes et tant d'argent, rien ne faisait prévoir le terme.

C'est dans une de ces campagnes que le brave d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, envoyé à la découverte, pendant la nuit, aux environs de l'abbaye de Clostercamp, et étant tombé dans une embuscade à peu de distance des siens, s'immortalisa par un sublime dévouement. Entouré d'ennemis, pressé de tous côtés par leurs baïonnettes, et

(1) Novembre 1757.

menacé de mort s'il fait le moindre bruit, il se recueille un instant pour mieux enfler sa voix, et s'écrie avec force : « *A* « *moi, Auvergne! ce sont les ennemis.* » Et il tombe aussitôt percé de coups. Mais ce cri a donné l'alerte, et le camp français ne peut être surpris (1).

Pendant cette lutte en Europe, les Anglais enlevaient à la France le Canada, la Guadeloupe, la Martinique, le Sénégal, Gorée, les possessions de l'Inde, et achevaient de détruire sa marine.

Pour arrêter le prodigieux accroissement de leur puissance, le duc de Choiseul, ministre de la guerre, chercha l'appui de l'Espagne et parvint à faire signer (2) le célèbre *pacte de famille*, portant stipulation de secours respectifs entre les diverses branches de la maison de Bourbon, et déclarant ennemi de toutes quiconque, à l'avenir, le deviendrait de l'une d'elles.

La guerre continua quelque temps encore; mais, comme tout le monde en était fatigué, la paix fut signée à Paris, le 10 février 1763.

La France, par ce traité honteux pour elle, céda à l'Angleterre une partie de la Louisiane, le Canada et ses dépendances, lui abandonna le Sénégal, lui rendit Minorque en échange de Belle-Isle et consentit à démolir les fortifications de Dunkerque, du côté de la mer.

Ainsi la puissance anglaise se trouva portée à son comble et domina sur toutes les mers.

Le 15 du même mois, l'Autriche, la Saxe et la Prusse signèrent, au château d'Hubersburg (3), un traité qui remit les choses dans l'état où elles étaient sept ans auparavant.

---

(1) L'auteur d'une action aussi héroïque méritait l'honneur d'une statue ; et, dans ces derniers temps, la France s'est acquittée de cette dette envers d'Assas.

(2) Août 1761.

(3) Village de Saxe, à 9 lieues de Leipsick.

Telle fut l'issue de cette guerre occasionnée par un insignifiant démêlé au sujet de quelques terrains sauvages dans l'Amérique du nord et par la mauvaise foi du gouvernement britannique.

Les luttes extérieures et le malheureux état des affaires n'avaient point arrêté les violences du Parlement et calmé son irritation contre le clergé.

Le 19 septembre 1756, l'archevêque de Paris ayant publié en chaire, à Conflans, *une instruction pastorale*, dans laquelle il traitait de l'autorité de l'Eglise, de l'enseignement de la foi, de l'administration des sacrements, de la soumission à la bulle, la chambre de *vacations* fit défense de la publier et de l'imprimer.

Le 4 novembre, le Châtelet la fit brûler sur la place de Grève par la main du bourreau.

Le pape Benoît XIV venait de donner le bref *Ex omnibus*, dans lequel il déclarait que la bulle *Unigenitus* était *d'une telle autorité dans l'Eglise qu'on devait refuser le viatique aux réfractaires, par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la sainte eucharistie; mais qu'on devait l'administrer à ceux contre lesquels il ne s'élevait que des indices et des présomptions* (1).

---

(1) Voici les termes de ce bref, daté du 16 octobre 1756 : *Tanta est profectò in Ecclesiâ dei, auctoritas apostolicæ constitutionis quæ incipit* Unigenitus, *eademque sibi tam sinceram venerationem, obsequium et obedientiam ubique vindicat ut nemo fidelium possit absque salutis æternæ discrimine, à debitâ ergà ipsam subjectione sese subducere aut eidem nullo modo refragari.*

Hinc porrò consequitur ut in eâ quæ exorta est controversiâ, utrum hujùsmodi refractariis sanctissimum corporis Christi viaticum expetentibus denegari debeat, sine ullâ hæsitatione respondendum sit, quoties prædictæ constitutioni publicè et notoriè refractarii sunt, denegandum eis esse; ex generali nimirum regulâ quæ vetat publicum atque notorium peccatorem ad eucharisticæ communionis participationem admitti, sive eam publicè sive privatim requirat.

Voici la traduction de cette partie du bref : « La constitution apostolique *Unigenitus* est d'une si grande autorité dans l'Église de Dieu, et

Le Parlement eut la témérité de condamner ce bref. Cette odieuse censure, les difficultés que l'on faisait pour l'enregistrement des impôts, et, enfin, la ligue qui se formait entre les cours souveraines, déterminèrent le roi à supprimer, dans un lit de justice, deux chambres du Parlement et les présidents des enquêtes, à ordonner qu'on

---

elle exige qu'on lui rende partout une si sincère vénération, un tel respect et une telle obéissance, qu'aucun fidèle ne peut se soustraire à l'entière soumission qui lui est due, ni lui être opposé en aucune manière qu'au péril de son salut éternel.

« De là il suit sans doute que, touchant la question qui s'est élevée, si lorsque ces réfractaires demandent le très-saint viatique, il doit leur être refusé, il faut répondre sans hésiter en aucune sorte, qu'on est obligé de leur faire ce refus, et cela par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la participation de la sainte Eucharistie, soit qu'il la demande en public, soit qu'il la demande en particulier. »

« Mais, ajoute plus loin le bref, dans le cas où le crime imputé ne serait appuyé que sur des conjectures, des présomptions et des ouï-dire incertains : *In aliis casibus in quibus crimen utitur conjecturis, præsumptionibus incertisque vocibus.....* la sainte communion ne peut être refusée à la mort.

« ..... Dans le cas où le malade serait rendu suspect aux pasteurs par des présomptions et des indices graves, ils doivent faire retirer tout le monde, parler à ce malade en particulier avec toute la douceur possible ; lui dire la nature et la qualité des indices qui le font suspecter, le priant et le conjurant de rentrer en lui-même, en ce moment d'où dépend son salut éternel, lui déclarant de plus que, nonobstant le viatique qu'ils vont lui administrer, son sort n'en sera pas plus assuré au tribunal de Jésus-Christ; qu'il n'y apportera qu'un nouveau crime *par lequel il aura bu et mangé son jugement*; que le seul motif de l'administration du sacrement est l'obéissance à l'Église qui le prescrit ainsi non-seulement par son désir de prévenir tout scandale public, *ut publica scandala antevertat*; mais encore par sa charité qui lui fait éviter l'infamie du malade, etc.»

Voltaire, et récemment M. Filon dans son ouvrage : *Du Pouvoir spirituel*, s'expriment ainsi au sujet de ce bref : « *Le pape déclarait que la constitution étant devenue loi de l'Église, personne ne pouvait la rejeter sans mettre en danger le salut de son âme* ; *mais il ajoutait que, pour éviter le scandale, le prêtre devait avertir les mourants soupçonnés de jansénisme qu'ils seraient damnés, et les communier à leurs risques et périls.* Ces auteurs, en ne faisant pas la distinction portée dans le bref entre le réfractaire *notoire* et l'individu seulement suspect, tendent à faire croire que le pape voulait qu'on donnât, dans tous les cas, le viatique aux jansénistes, tandis que le bref dit tout le contraire.

respectât la bulle et à faire *les plus expresses inhibitions d'interrompre, sous quelque prétexte que ce pût être, le service ordinaire.*

Mais quoique ce prince eût déclaré qu'*il voulait être obéi et qu'il punirait quiconque oserait s'écarter de son devoir*, les magistrats, à l'exception de plusieurs membres de la grand' chambre, n'en suspendirent pas moins le cours de la justice en donnant leur démission. Ce moyen leur avait plusieurs fois réussi, et ils en usèrent avec l'espoir qu'il leur réussirait encore.

Mais, ce qui se passa vingt jours après servit à démontrer ce que pouvaient entraîner de malheurs et de crimes ces exemples d'opposition et de révolte qui échauffaient l'esprit du peuple et l'exaspéraient contre l'autorité du roi.

Le 5 janvier 1757, un homme des environs d'Arras, nommé Robert-François Damiens, et qui avait été longtemps domestique à Paris, se rend à Versailles, attend le moment où Louis XV devait monter en carrosse pour aller à Trianon, se glisse, à la faveur de la nuit, au milieu des courtisans, des gardes-du-corps et des cents-suisses, pénètre jusqu'au roi et le frappe à la cinquième côte d'un coup de canif à longue lame. Le roi, se sentant blessé, se retourne, et à l'aspect de cet inconnu qui restait le chapeau sur la tête : « C'est cet homme, dit-il, qui m'a frappé, « qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse point de mal. »

Les assistants sont saisis d'effroi ; la blessure était légère, mais la crainte qu'elle ne fût mortelle et l'horreur de l'attentat répandirent, en quelques moments, l'alarme dans Paris.

La grand'chambre fut chargée du procès, et le criminel déclara qu'*il avait formé son projet depuis l'époque des affaires de l'archevêque et du Parlement, dans les temps où il avait passé des nuits dans les salles du palais à entendre la fin des délibérations qui s'y faisaient, et lorsqu'il avait vu le*

peu d'égard que le roi avait pour son Parlement. Il avait déjà écrit au roi qu'*il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par sa trop grande bonté envers les ecclésiastiques, ne fût pas sûr de sa vie.... qu'il devait donc ordonner qu'on administrât les sacrements à l'article de la mort, sans quoi sa vie n'était pas en sûreté.... qu'il fallait qu'il soutînt le Parlement avec promesse de ne rien faire aux membres de cette compagnie*.

Ainsi donc, il était évident pour les magistrats que cette guerre, injuste et brutale, qu'ils avaient engagée contre l'autorité ecclésiastique, et qu'ils poursuivaient avec tant d'acharnement et de violence, avait enflammé les mauvaises passions et produit cette effervescence qui inspire les grands attentats.

Damiens subit la peine des régicides; il eut le poing droit brûlé; il fut tenaillé avec un fer ardent, on versa du plomb fondu sur ses plaies, enfin il fut écartelé, et les lambeaux de son corps ayant été consumés par le feu, on en jeta les cendres au vent.

Après cette grande et terrible affaire, le roi s'efforça de concilier les esprits; les magistrats démissionnaires reprirent bientôt leurs fonctions et les évêques furent rappelés de l'exil.

Mais le Parlement avait ses *maximes*, et son esprit n'était pas changé. Tandis que les *philosophes* s'unissaient pour tout renverser dans la société : religion, lois, morale, politique, les magistrats attaquaient une congrégation célèbre par les services qu'elle avait rendus, et par ceux qu'elle ne cessait de rendre aux lettres, aux sciences, à la religion dans toutes les parties du monde. Je veux parler des *Jésuites*.

Cette société, qui ne s'était jamais écartée de l'esprit et des constitutions de son saint fondateur, n'ayant d'autre but que la gloire de Dieu et le salut des âmes, avait acquis,

dès son début, une immense réputation et une autorité non moins grande.

C'était elle qui avait été opposée à Luther pour arrêter les progrès de l'hérésie en Allemagne, et qui avait affermi dans la foi tant de populations ébranlées par l'audace des novateurs. L'Angleterre et la France avaient été témoins de son zèle dans cette lutte de la vérité contre l'erreur; l'Europe entière l'avait vue, non sans admiration, fonder de toutes parts des colléges, des séminaires, et mettre à la portée de tous la connaissance des choses divines et humaines; les points les plus reculés du globe, des peuples jusque là inconnus, avaient été visités, éclairés, évangélisés par des missionnaires sortis de son sein, et qui, comme les anciens apôtres, affrontaient tous les périls, les supplices et la mort pour répandre et semer la foi; c'étaient eux qui, pénétrant à travers les forêts et les déserts du nouveau monde, créaient, parmi les hordes sauvages du Paraguay, cette république chrétienne qui n'avait jamais eu de modèle plus parfait sur la terre, et qui réalisa parmi ces peuplades converties le rêve antique de l'âge d'or. Et ces missions du Canada et des pays les plus reculés vers le Nord, qui furent si pleines de fruits, si riches en martyrs, et dont le souvenir vénéré vit encore sous la hutte de l'Indien! Et ces caravanes apostoliques qui sillonnaient les vastes contrées de l'Asie, et auxquelles le commerce, l'industrie, l'astronomie, la physique, la médecine ont dû de si utiles découvertes!

C'était cette illustre congrégation, qui avait fait faire de si grands progrès à l'enseignement, qui avait formé tant de savants, répandu tant de lumières, déployé tant de vertus; c'étaient ces bienfaiteurs de l'humanité, ces propagateurs de la croix, ces défenseurs dévoués de l'unité catholique, ces redoutables adversaires de toutes les erreurs que le Parlement de Paris, par un arrêt du 6 août 1762, déclarait « coupables d'avoir enseigné, en tout temps et persévé-

« ramment, avec l'approbation de leurs supérieurs et géné-
« raux, la simonie, le blasphème, le sacrilége, la magie, le
« maléfice, l'astrologie, l'irréligion de tous les genres, l'ido-
« lâtrie et la superstition, l'impudicité, le parjure, le faux
« témoignage, les prévarications des juges, le vol, le par-
« ricide, l'homicide, le suicide, le régicide. » Ce qui comprend tous les crimes que l'on puisse imaginer contre Dieu et les hommes.

On fut bien surpris en France lorsqu'on apprit, par le susdit arrêt, que ces hommes reconnus si doux, qui prêchaient la charité en toutes choses, *in omnibus charitas*, qui exposaient et donnaient leur vie pour le salut d'autrui, n'étaient au fond que d'infâmes scélérats, et professaient les doctrines les plus perverses, les plus monstrueuses, les plus exécrables. Les spirituelles railleries, les merveilleuses calomnies de Pascal, ses assertions si piquantes, si admirablement assaisonnées, si ingénieusement mensongères étaient encore en vogue, quoique vieilles d'un siècle; et bien des gens avaient formé leur opinion dans les *Provinciales*, sans y regarder de plus près; aussi, dès que l'arrêt parut, tout leur sembla-t-il démontré.

Mais des esprits moins prévenus, plus sains, plus clairvoyants, en jugèrent tout autrement. L'on se demanda si ce même Parlement, qui prononçait l'exil contre les évêques, qui faisait brûler leurs mandements par la main du bourreau, qui rejetait les bulles du pape, et méprisait l'autorité de l'Eglise, n'agissait point avec la même passion contre les jésuites; si son arrêt n'était point une affaire de parti, un acte de vengeance, et si toutes ces accusations épouvantables n'étaient point un tissu d'absurdités, de mensonges inventés, accumulés tout exprès pour égarer l'opinion publique et légitimer la condamnation.

Ces réflexions inspirèrent le doute, la défiance; les accusés avaient été condamnés sans être entendus; les ma-

gistrats, jansénistes ardents, avaient été juges et parties dans la cause, puisqu'ils avaient frappé les plus zélés adversaires de leur hérésie; le recueil d'*Assertions* ne renfermait que des propositions tronquées, et pour la plupart falsifiées; enfin, l'accusation avait été réfutée sur tous les points par le clergé de France, « dont la voix s'était fait solennellement entendre pour protester contre l'injuste proscription de toute une famille de religieux fidèles à Dieu, à l'Eglise, aux lois, au pays (1). » Alors le doute n'exista plus; et l'on reconnut qu'une immense iniquité venait de se consommer.

Les philosophes, dont le Parlement servait si bien les projets, sans qu'il parût s'en douter (2), savaient bien à quoi s'en tenir, et quelques-uns osèrent même le dire, quoiqu'ils fussent tous enchantés de la condamnation.

L'impulsion donnée se communiqua bientôt aux provinces, et presque tous les Parlements proscrivirent la compagnie de Jésus. Enfin, le roi, qui longtemps avait résisté, l'abolit dans le royaume par un édit du mois de novembre 1764 (3).

Le pape Clément XIII, après de vains efforts auprès de la cour de France pour défendre la cause de cette compa-

---

(1) De Ravignan, *De l'existence et de l'institut des Jésuites.*

(2) Le parlement, dès le 18 avril de la même année 1762, avait défendu les congrégations et les confréries toutes religieuses établies par les jésuites dans leurs maisons, et s'était réservé de proscrire, sous peu de temps, les jésuites eux-mêmes. D'Alembert écrivant à Voltaire, le 4 mai suivant, lui disait : *Les Parlements croient servir la religion, mais ils servent la raison sans s'en douter ; ce sont les exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir.*

(3) Au mois d'avril 1767, le roi d'Espagne, Charles III, expulsa les jésuites de tous ses États; sa famille en fit autant et cette compagnie fut chassée de Naples, de Malte et de Parme. Huit ans auparavant, le roi de Portugal avait donné l'exemple. En 1773 le pape Clément XIV, cédant aux instances de ces diverses puissances, supprima cette société, qui fut rétablie en 1814 par le pape Pie VII.

gnie, crut devoir protester contre tout ce que la puissance séculière entreprenait contre la religion; mais l'autorité du Saint-Siége était depuis longtemps méconnnue; et la bulle de Clément XIII fut supprimée par plusieurs parlements.

Cependant les écrits les plus impies circulent à profusion. Les railleries les plus indécentes, les calomnies, les outrages sont prodigués à tout ce qu'il y a de plus sacré. Voltaire dit qu'*il est las d'entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et qu'il a envie de prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire*. Et le malheureux entassait écrits sur écrits pour satisfaire son *envie ;* et il était protégé à la cour par le duc de Praslin, par le duc de Richelieu et par la *favorite*, Mme de Pompadour; et les représentations des évêques n'étaient pas écoutées.

Mais quelque infructueux qu'eussent été jusques-là ses efforts, le clergé n'en poursuivit pas moins avec zèle l'œuvre de sa mission, en publiant, au mois d'août 1765, des actes mémorables sur la religion.

Dans la *première* partie de ces actes, les prélats avertissaient le roi, les magistrats et tous les Français, des projets de la *Philosophie*, tendant au renversement de l'autel et du trône ; et condamnaient la plupart des ouvrages nuisibles.

Dans la *seconde*, ils exposaient les droits de l'Église; ils établissaient que l'enseignement est un droit et un devoir essentiel aux pasteurs; qu'il est indépendant, donné par Jésus-Christ lui-même, et qu'il ne peut lui être enlevé par les hommes; qu'ainsi, l'Église seule peut porter des jugements obligatoires en matière de doctrine.

Enfin, dans la *troisième* partie, l'assemblée reconnaissait la bulle *Unigenitus*, et déclarait, avec Benoit XIV, les réfractaires indignes de participer aux sacrements.

Le 4 septembre suivant, le Parlement de Paris proscrit ces actes avec des qualifications odieuses, prétend que les

évêques sont *incompétents* sur ces matières, et par un autre arrêt, condamne le lendemain, comme *fanatique* et *séditieuse*, la circulaire que l'assemblée du clergé avait adressée à tous les prélats du royaume.

Trois jours après, cette assemblée se rend en corps à Versailles pour se plaindre de ce que ces actes, monument public de sa fidélité pour le roi, et de son zèle pour la religion, ont été proscrits comme *attentatoires aux lois du royaume :* « Nous sommes forcés de vous dire, Sire, ajou-« taient les évêques, c'est moins la manutention des lois « que l'observation de ses arrêts, que le Parlement de Pa-« ris semble avoir en vue, et c'est là le principe de ces ter-« mes si faussement prodigués : *De canons reçus dans le « royaume, de perturbateurs du repos public,* expres-« sions vagues et indéterminées, à l'ombre desquelles « l'infraction d'un arrêt injuste devient un crime de « lèze-majesté et le moyen de venger des querelles « particulières sous le prétexte d'assurer la tranquillité « publique. »

Le roi casse les arrêts du Parlement. La chambre des vacations traite avec mépris cet acte émané du prince, et *le déclare aussi illégal dans la forme, qu'impuissant pour affaiblir l'autorité et suspendre l'exécution des arrêts de la cour.*

Ainsi, la royauté se trouvait tout aussi peu respectée que l'Église par ceux-là qui eussent dû en être les soutiens.

Au milieu de ces tiraillements, dont gémissaient tous les gens sages, et qui faisaient trembler pour l'avenir, le dauphin fut atteint d'une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau; la princesse de Saxe, sa femme, succomba quelque temps après; et un peu plus tard, Dieu délivra de la vie la reine Marie Leczinska, qui n'avait cessé d'être un modèle de patience, de résignation et de piété dans une

cour scandaleuse et scandalisée elle-même par les désordres du roi.

Au mois de juin 1768, le Parlement de Provence dépouilla le Saint-Siége de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin pour les réunir à la couronne de France; et le comte de Rochechouart, à la tête de quelques troupes, en prit possession au nom du roi. Cela se fit à l'occasion d'un bref d'excommunication que le pape avait donné pour annuler quelques édits rendus par Ferdinand de Bourbon, duc de *Parme,* sur les immunités ecclésiastiques et qui étaient contraires à ses droits, soit comme souverain Pontife, soit comme seigneur suzerain de Parme.

Ainsi, l'on usait de toute sorte de prétextes pour humilier l'autorité pontificale et violer tous les droits.

En la même année, les Génois, n'espérant plus recouvrer la Corse dont ils avaient été longtemps les maîtres, cédèrent à la France tous leurs droits sur ce pays, dont les habitants, excités par Paoli, résistèrent pendant près d'un an et furent enfin forcés de se soumettre.

L'opposition des grands corps judiciaires devenait de plus en plus opiniâtre, et témoignait assez qu'ils n'avaient d'autre but que l'établissement d'une monarchie parlementaire, tandis que la royauté se débattait encore pour avoir le pouvoir absolu. Une crise était donc inévitable, et l'occasion s'en présenta bientôt.

Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, étant sous le coup d'un procès criminel, le roi tint à ce sujet un lit de justice, justifia le duc et ordonna la destruction de la procédure.

Le Parlement rendit un arrêt qui entachait l'accusé dans son honneur.

Le roi cassa cet arrêt, et fit défense au Parlement de suspendre le service pour quelque cause que ce fût.

Des remontrances furent faites, mais on n'en tint nul

compte; et le Parlement cessa ses fonctions; sommé de les reprendre, il résista, et sur ce refus, on fit notifier à ses membres la confiscation de leurs charges, et chacun d'eux fut exilé en un lieu différent (1).

Le chancelier Maupeou, qui avait préparé ce coup d'État, nomma d'autres magistrats, fit supprimer l'ancien Parlement, en fit créer un nouveau, promit l'administration gratuite de la justice, l'abolition de la vénalité des charges, la refonte des lois criminelles, rencontra peu de difficultés pour établir le nouvel ordre judiciaire dans les provinces, et crut dès lors, ainsi qu'il le disait, *avoir retiré la couronne du greffe.*

Mais cette couronne n'avait plus de prestige.

Une femme éhontée, l'ignoble du Barry, gouvernait Louis XV; et tous les cœurs honnêtes en étaient révoltés. Méprisée par le duc de Choiseul, elle l'avait fait exiler; et, la noblesse, indignée, se montrait hostile au gouvernement.

Les grandes dames de la cour murmuraient également, mais c'étaient de honteux murmures; elles se croyaient outragées par le roi, parce qu'il n'avait point pris dans leurs rangs sa maîtresse, et elles dédaignaient d'accepter, chez la nouvelle favorite, le tabouret qu'elles estimaient tant chez Mme de Pompadour.

Au milieu de tant de corruptions et d'une immoralité si profonde, il est doux, il est consolant de voir une princesse, une fille du roi, Louise de France, devenir un modèle de piété, sacrifier l'éclat de son rang, renoncer au monde et faire profession aux Carmélites de Saint-Denis.

Cependant, la Russie, la Prusse et l'Autriche se partageaient la Pologne (2), sans faire aucun cas de ce roi cynique, enseveli dans la débauche, qui sacrifiait à ses orgies la

---

(1) 20 janvier 1771.

(2) An 1773.

fortune publique, la majesté du sceptre, le respect de sa famille, et qui semblait avoir perdu, avec la pudeur, le sentiment qui la fait aimer.

Un jour, vers la fin d'avril 1774, comme il partait pour la chasse, il rencontre un convoi, s'approche du cercueil et demande qui l'on va enterrer. On lui répond que c'est une jeune fille enlevée par la petite vérole.

Le roi poursuit sa route, et, peu de jours après, la même maladie se déclare chez lui. Le danger devient bientôt imminent.

Le 4 mai, Mme du Barry reçoit l'ordre de quitter la cour, et, le jour où l'on administra les sacrements au malade, le cardinal de La Roche-Aymon, grand aumônier, dit à haute voix aux assistants : *Que le roi l'avait chargé de déclarer qu'il était très-fâché d'avoir donné du scandale.*

La mort arriva le 10 mai, et le cadavre, couvert de chaux, fut transporté, sans aucune cérémonie, dans les caveaux de Saint-Denis.

Ainsi finit ce prince, qui avait obtenu le surnom de *bien-aimé* vers le milieu de son règne, et qui ne fut, plus tard, qu'un objet de mépris et de haine de la part du peuple et des grands.

Sa mort fut regardée comme le terme des calamités publiques; mais le mal était semé, l'on devait recueillir le mal; et quelle abondante, quelle terrible moisson, grand Dieu! à la fin du règne suivant et jusqu'aux dernières années du siècle (1)!

---

(1) L'époque de Louis XV fut féconde en hommes distingués dans les lettres, dans les sciences et dans les arts : Parmi les plus célèbres, on doit citer Voltaire, qui embrassa tous les genres de littérature; Jean-Baptiste Rousseau, le plus grand de nos poëtes lyriques; Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, qui paya son tribut à l'incrédulité; Diderot, D'Alembert, aussi impies que Voltaire; Helvétius, auteur du livre : *De l'Esprit*, qu'il aurait bien pu intituler : *De la Matière*, puisqu'il rapporte tout à un matérialisme grossier; Condillac, Mably, Marmontel qui, lié

avec les philosophes, lança quelques traits contre la foi; Crébillon, Destouches, Gresset, Piron, Jussieu, Buffon, Daubenton, Cassini, Danville, le mécanicien Vaucanson, Du Hamel, dont les ouvrages précieux ont servi à perfectionner l'agriculture; l'architecte Soufflot, auteur du Panthéon; La Condamine et Maupertuis qui furent envoyés, le premier sous l'équateur, le second vers le nord pour déterminer la figure de la terre.

LXXXII.

RÈGNE DE LOUIS XVI. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — TURGOT. — NECKER. — GUERRE D'AMÉRIQUE. — ASSEMBLÉE DES NOTABLES. — OPPOSITION DU PARLEMENT. — ÉTATS-GÉNÉRAUX. — SERMENT DU JEU DE PAUME. — PRISE DE LA BASTILLE. — RÉFORMES. — CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ. — FUITE ET ARRESTATION DU ROI. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — ÉMIGRATION. — COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS DE LA PART DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES. — 10 AOUT 1792 PRISE DES TUILERIES. — LOUIS XVI ET SA FAMILLE SONT ENFERMÉS AU TEMPLE. — MASSACRES DANS LES PRISONS. — CONVENTION NATIONALE. — ABOLITION DE LA ROYAUTÉ. — CONDAMNATION ET EXÉCUTION DE LOUIS XVI.

Le petit-fils du roi défunt montait sur le trône à vingt ans. Marié depuis quelque temps à Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse, il avait vu, sans y participer, les orgies de la cour ; et la pureté de ses mœurs le recommandait à l'opinion publique, autant que la bonté de son caractère.

Après tant de scandales, l'exemple d'un prince, orné de vertus privées, devait toucher les cœurs, inspirer la confiance, et réhabiliter la royauté.

Mais la révolution était faite dans les esprits, et Louis XVI, avec des intentions droites et généreuses, n'avait ni l'expérience ni la fermeté nécessaires pour surmonter les difficultés et faire face aux périls de la situation.

Un vieux courtisan, le comte de Maurepas, appelé pour diriger l'Etat, rétablit les anciens Parlements, et fit donner à Turgot le contrôle général des finances.

Le ministre espérait ainsi se rendre populaire ; et il y réussit en effet.

Turgot était un homme simple, vertueux, profond, comprenant à merveille l'état des choses et les moyens d'y remédier.

La voix publique applaudit à ce choix, et l'on conçut de grandes espérances d'un prince qui, en supprimant, au début de son règne, le droit de *joyeux avénement*, sacrifiait le faste du trône à l'intérêt de ses sujets.

L'abolition de la *question préparatoire* en matière criminelle, et de la solidarité des taillables pour le paiement de l'impôt, disait assez que le gouvernement entrait dans une voix nouvelle et s'occupait de réformes et d'améliorations. Turgot en méditait, en effet, de fort étendues ; mais elles échouèrent par la résistance des Parlements et par les intrigues des grands qui, tout en convenant des abus, désiraient ardemment leur maintien, puisqu'ils en profitaient.

Louis XVI disait parfois : « Il n'y a que moi et Turgot, « qui aimions le peuple. » Et cependant il renvoya Turgot (1), changea tour-à-tour de ministres, et remit enfin la direction des finances à Necker (2), banquier génevois, économe, intègre, capable, très-considéré des capitalistes, et non moins estimé du public.

La confiance revint, l'ordre fut rétabli dans les finances, et des ressources inattendues mirent la France en état de soutenir contre les Anglais la guerre d'Amérique (3).

---

(1) Mai 1776.

(2) An 1777.

(3) Le gouvernement anglais ayant, en 1765, établi le droit du timbre dans ses colonies d'Amérique ; celles-ci opposèrent une résistance tellement énergique aux prétentions de la métropole, que ce droit dut être aboli. Un nouveau plan d'impôts sur le verre, le papier et le thé fut rejeté avec plus de violence encore par les Américains, et le gouvernement, pour apaiser les esprits, ne maintint que le droit sur le thé, mais cette concession fut inutile ; les cargaisons de cette marchandise que portaient trois bâtiments de la Compagnie des Indes, arrivés en décembre 1773 dans le port de Boston, furent jetées à la mer par les habitants. L'Angleterre, ayant fait bloquer ce port, la cause des Bostoniens devint la cause générale ; la population, quoique dispersée sur une étendue de plus de 500 lieues de côte, ne craignit pas de soutenir la lutte avec la métropole, et gagna la célèbre bataille de Bunker'shill, le 17 juin 1775. A la nouvelle de cette victoire, le congrès qui venait de se réunir à

Des escadres nombreuses sillonnèrent les mers, et luttèrent avec gloire dans la Manche, sous l'amiral d'Orvilliers ; dans les Antilles, sous le comte d'Estaing ; dans la baie de Chesapeak, sous le comte de Grasse ; dans l'Inde sous le bailli de Suffren.

Mais Necker, comprenant qu'il fallait plus que des artifices financiers, pour mettre un terme aux embarras du trésor, voulut tenter le moyen des réformes, trouva la même résistance que Turgot, et fut forcé de se retirer.

Cependant la situation s'aggravait tous les jours, et quoiqu'elle fût évidente pour tous, on reculait devant le remède qui pouvait l'améliorer.

Philadelphie, décréta la levée des milices nationales, nomma Georges Washington généralissime, et adopta ensuite l'acte de confédération qui donna aux treize colonies le titre d'*États-Unis d'Amérique*. Enfin, le 4 juillet 1776, cette assemblée publia l'acte d'*indépendance*.

Benjamin Franklin, célèbre par ses découvertes dans les sciences, fut envoyé en France, et parvint à décider le gouvernement à soutenir la cause des États-Unis (février 1778).

Lafayette partit comme volontaire et fut suivi par une foule de jeunes Français, appartenant aux familles les plus distinguées. Une escadre de douze vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral d'Estaing, mit à la voile pour l'Amérique ; et d'Orvilliers soutint glorieusement l'honneur du pavillon au combat livré contre la flotte anglaise en vue de l'île d'Ouessant, dans la Manche.

En apprenant l'appui que leur prêtait la France, les Américains ne doutèrent plus du succès.

L'accession de l'Espagne, en 1779, à la ligue formée contre l'Angleterre servit aussi la cause de l'indépendance, qui fut toutefois gravement compromise à cette époque par la trahison du major-général Arnold. La guerre dura deux ans encore.

Enfin six mille Français, sous les ordres de Rochambeau, contribuèrent, par leur valeur, à un triomphe décisif. Le général anglais, Cornwallis, après avoir vu ses retranchements d'Yorktown emportés par l'armée franco-américaine, protégée par la flotte que commandait le comte de Grasse dans la baie de Chesapeak, capitula le 19 octobre 1781. Son armée resta prisonnière de guerre.

L'Angleterre ayant perdu tout espoir de recouvrer ses colonies, les reconnut comme États libres, souverains et indépendants ; le traité définitif fut conclu le 3 septembre 1783.

La magistrature, et la noblesse elle-même, parlaient beaucoup du bien public, de l'intérêt du peuple, et ne s'en opposaient pas moins à l'égale répartition de l'impôt, ainsi qu'à l'abolition des restes de la barbarie féodale.

Joly de Fleury, puis d'Ormesson, succédèrent à Necker, sans que l'Etat s'en trouvât mieux, et Calonne, qui vint ensuite, essaya de rassurer la cour et le public par la démonstration d'un crédit factice, et séduisit quelque temps les esprits par ses largesses, par son exactitude dans les paiements, et par une singulière assurance qui semblait défier l'avenir.

Mais le moment critique approchait, l'illusion était détruite, et il fallait enfin recourir à des mesures promptes et décisives. Calonne reprit alors les projets avortés sous Turgot et Necker, et dont le plus important et le plus délicat consistait à étendre l'impôt sur un plus grand nombre de contribuables, c'est-à-dire sur la noblesse et sur le clergé.

A cet effet, il fit convoquer une assemblée des *notables* (1), ne doutant nullement de l'adoption de ses projets; mais il fut bientôt détrompé. De vives discussions s'engagèrent; on blâma sévèrement son administration, et son renvoi fut obtenu.

Le cardinal de Brienne fut choisi pour le remplacer, et comme on plaisante de tout en France, on dit, à cette occasion, que puisque le crédit était mort, il fallait un homme d'église pour l'enterrer.

Les notables consentirent alors à tout ce qu'ils avaient refusé; mais le Parlement refusa d'enregistrer les édits, et déclara que les *Etats-généraux* avaient seuls le droit d'établir des impôts.

De Brienne, irrité de cette opposition, manda le Parle-

---

(1) Cette assemblée s'ouvrit le 22 février 1787.

ment à Versailles, et fit enregistrer les édits dans un lit de Justice. De retour à Paris, le Parlement protesta, fut exilé à Troyes, le 15 août, et rappelé un mois après, sous la condition, faite par ses principaux membres, qu'il consentirait à un emprunt de 440 millions, réparti sur quatre années, à l'expiration desquelles les Etats-généraux seraient convoqués.

Le roi vint en personne présenter l'édit, et en ordonna l'enregistrement, après les déclamations de quelques conseillers qui furent, pour ce fait, envoyés en exil.

Le Parlement considéra comme illégal cet enregistrement forcé, protesta contre les lettres de cachet, rendit un arrêt pour le rappel de ses membres exilés, et ne craignit pas de le confirmer, quoiqu'il eût été cassé par le roi.

Le gouvernement, irrité de tant de résistance, résolut enfin d'anéantir la puissance politique des Parlements, au moyen de l'établissement d'une cour plénière, qui serait composée de pairs, de prélats, de chefs militaires et de magistrats.

Mais cette résolution, mûrie dans le plus grand secret, fut tout à coup révélée par l'infidélité d'un ouvrier imprimeur, qui, séduit à force d'argent, par le conseiller d'Espréménil, lui remit un exemplaire du projet ministériel.

D'Espréménil courut au Parlement et produisit cette pièce, qui souleva la plus violente indignation.

Par un arrêt, daté du 5 mai (1), la compagnie invoque et consacre tout ce qu'on appelait lois fondamentales de la monarchie, c'est-à-dire le droit de la nation d'accorder librement des subsides par l'organe des Etats-généraux :

L'inamovibilité des magistrats;

Le droit des cours de vérifier, dans chaque province, les volontés du roi et de n'en ordonner l'enregistrement qu'au-

(1) An 1788.

tant qu'elles étaient conformes aux lois constitutives de la province, ainsi qu'aux lois fondamentales;

Le droit de chaque citoyen de ne pouvoir être traduit que devant ses juges naturels, et de ne pouvoir être arrêté, par quelque ordre que ce fût, que pour être remis, sans délai, devant les juges compétents.

La cour termina son arrêt par une protestation contre toute atteinte qui serait portée à ces principes.

A cette déclaration énergique, le ministère répondit par un moyen inefficace, mais toujours usité, l'arrestation de quelques conseillers.

D'Espréménil et Monsalbert, informés qu'on les cherchait, se réfugièrent au sein du Parlement. Un officier s'y rendit, les réclama l'un et l'autre au nom du roi, et, ne les connaissant pas, les appela par leur nom. Après un moment de silence, les conseillers s'écrièrent qu'ils étaient tous d'Espréménil. Enfin, celui-ci se nomma, ainsi que son collègue, et ils suivirent l'officier chargé de les arrêter.

Trois jours après, les édits préparés par le ministre furent enregistrés dans un lit de justice, et l'assemblée des princes et des pairs présenta l'image de cette cour plénière qui devait remplacer les Parlements.

Une grande agitation succède à ces mesures, et la cour, trouvant de l'opposition dans les premiers ordres, qui sollicitent eux-mêmes l'intervention du peuple, suspend la réunion de la cour plénière (1) et fixe au 1er mai de l'année suivante l'ouverture des Etats-généraux.

De Brienne sort du ministère, Necker y rentre, et le crédit est sur-le-champ rétabli.

De graves questions commençaient à s'agiter.

Il s'agissait de savoir quel serait le rôle du tiers-Etat aux Etats-généraux.

---

(1) 8 août 1788.

Le nombre de ses députés serait-il égal au nombre total des ordres de la noblesse et du clergé ?

Délibérerait-on par ordre ou par tête ?

Le tiers-Etat n'aurait-il qu'une seule voix contre les deux autres ordres ?

L'abbé Sièyes, dans un livre qui remua vivement l'esprit public :

Qu'est le tiers-Etat? se demandait-il.

Et il répondait : *Rien.*

Que doit-il être? Tout.

Dans les Etats du Dauphiné, les deux premiers ordres se prononcèrent pour la double représentation du tiers.

On sentait que tout était changé, que le peuple allait arriver en maître.

Le Parlement parut alors reculer devant la mesure qu'il avait provoquée lui-même, et n'enregistra l'édit de convocation qu'avec la clause expresse d'observer les formes usitées lors des Etats-généraux tenus en 1614; ce qui annulait entièrement le rôle du tiers-Etat (1).

L'insertion de cette clause irrita l'opinion publique, et le Parlement perdit au même instant sa popularité.

Ce n'était donc que pour se faire un appui dans le peuple et se rendre plus redoutable à la cour, que cette compagnie avait si souvent et avec tant d'emphase invoqué ce mot magique dont l'ambition et l'intrigue ont tant abusé : *l'intérêt du peuple.*

Alors on put reconnaître cette vérité de tous les temps, de tous les lieux : que le bien public est souvent le prétexte t fort rarement le motif.

Une nouvelle assemblée de notables, ouverte le 6 no-

---

(1) A cette époque de 1614, les députés étaient en nombre égal dans chaque ordre, ils donnaient leurs suffrages par ordre et non par tête. Par ce moyen, le tiers-État devait avoir constamment le dessous, à moins que la majorité de l'un des deux autres ordres n'eût voté comme lui.

vembre (1), se déclara contre le *doublement du tiers;* le bureau, présidé par Monsieur, frère du roi, fut seul d'un avis contraire, et ce fut celui que la cour adopta.

Il fut donc ordonné que le nombre particulier des députés du tiers-Etat serait égal à celui des deux premiers ordres réunis (2).

Cette déclaration royale excita les acclamations de tout le parti populaire; mais une grande fermentation régnait dans les esprits.

Des *clubs* s'étaient formés, et l'on y discutait sur tout ce qu'il y avait à détruire et à faire, avec cette fougue, avec cette passion qui enflamment et soulèvent la multitude.

Tout semblait déjà prendre un aspect menaçant; la nature elle-même annonçait un avenir sinistre.

Les récoltes furent détruites par la grêle, et l'hiver de 1788 à 1789 fut des plus rigoureux. Des bandes de forcenés parcouraient les campagnes; et, dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris, la manufacture d'un fabricant de papiers peints, appelé Réveillon, qu'on accusait d'avoir voulu diminuer le salaire des ouvriers, fut envahie et livrée aux flammes.

Le jour fixé pour l'ouverture des Etats-généraux approchait.

L'inquiétude régnait chez les grands, l'illusion à la cour, l'espérance parmi le peuple.

Une cérémonie religieuse eut lieu le 4 mai (3). Le roi, les trois ordres, les grands dignitaires de l'Etat y assistèrent au milieu d'une grande pompe et de l'appareil le plus imposant.

On venait demander à celui qui tient dans ses mains le sort des empires d'être propice à la France. La sainteté du

---

(1) An 1788.

(2) Arrêt du conseil du 27 décembre 1788.

(3) An 1789.

lieu, la grandeur de la solennité, la splendeur du culte exercèrent sur tous les cœurs cette action puissante qui absorbe tout votre être et ne vous laisse d'autre pensée que la pensée de Dieu.

Ah ! sans doute, en ce moment, ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, tous ces hommes, roi, princes, ecclésiastiques, nobles, plébéiens, et cependant on touchait à l'ère des changements, des luttes, des animosités.

Le lendemain, les Etats-généraux s'ouvrirent à Versailles, dans la salle des Menus.

Les députés du tiers-Etat y firent acte d'égalité avec les autres ordres en se couvrant, comme eux, devant le roi, malgré l'usage établi.

La discorde éclata, dès la séance suivante, à l'occasion de la vérification des pouvoirs, que le tiers-Etat persista à vouloir faire en commun, tandis que la noblesse et le clergé soutenaient que chaque ordre devait y procéder à part.

Quarante jours s'écoulèrent sans qu'on pût se mettre d'accord; et, le 17 juin, les députés du tiers-Etat s'étant constitués en *assemblée nationale*, légalisèrent la perception de l'impôt, en ajoutant, toutefois, qu'il cesserait d'être perçu dès que l'assemblée se trouverait séparée.

Le clergé résolut alors de se réunir aux *communes*. La noblesse, voyant qu'on allait se passer d'elle, mit tout en œuvre auprès du roi pour qu'on se passât des Etats.

Une séance royale est indiquée pour le 22 juin, et, sous le prétexte des préparatifs à faire dans la salle, on la fait entourer par des gardes-françaises, avec ordre d'en défendre l'entrée.

Bailly, député de Paris et président de l'assemblée, se présente le 20 juin, ne peut y pénétrer, se retire au Jeu-de-Paume avec ses collègues, et tous, à l'exception d'un seul (1),

---

(1) Martin d'Auch.

s'engagent, par serment, à ne pas se séparer avant l'établissement d'une constitution.

Le clergé vint, le 22, se réunir aux communes dans l'église de Saint-Louis; la séance royale n'eut lieu que le lendemain.

Louis XVI parla avec hauteur, cassa les arrêtés du tiers-Etat et enjoignit à l'assemblée de se séparer sur-le-champ.

La noblesse et quelques membres du clergé le suivirent; mais tous les autres députés restèrent à leur place, et lorsque le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, vint leur rappeler les ordres du prince :

« Oui, Monsieur, s'écria Mirabeau, nous avons entendu « les intentions qu'on a suggérées au roi; mais vous n'avez « ici ni voix, ni place, ni droit de parler. Cependant, pour « éviter tout délai, allez dire à votre maître que nous sommes « ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arra- « chera que par la puissance des baïonnettes. »

Et, sur sa motion, l'assemblée décréta l'inviolabilité de ses membres.

Cette énergie fit trembler la cour et l'aristocratie; et quatre jours après, la noblesse, cédant aux volontés du roi, se réunit à l'assemblée. « La famille est complète, » dit Bailly, et il n'y eut plus, dès lors, de distinction entre les ordres.

Cependant, des troupes s'approchent de Paris, et l'on apprend bientôt le renvoi de Necker (1), le changement du ministère et l'avénement d'hommes presque tous connus par leur opposition à la cause du peuple.

Cette nouvelle excite un grand bruit dans Paris, et l'on se rend en foule au Palais-Royal (2).

Un jeune homme plein d'audace et de fougue, Camille

---

(1) Ce ministre fut renvoyé le 11 juillet, dans la soirée, et partit aussitôt dans le plus grand secret, pour obéir aux ordres du roi.

(2) 12 juillet.

Desmoulins, monte sur une table, harangue la multitude et crie aux armes en montrant des pistolets.

Les bustes de Necker et du duc d'Orléans sont promenés dans Paris, et les rues sont inondées de groupes menaçants.

Un détachement de royal-allemand blesse plusieurs personnes dans la rue Saint-Honoré, se replie sur le jardin des Tuileries, fond sur les promeneurs et tue un paisible vieillard. On fuit, on court à l'Hôtel-de-Ville, on demande des armes; les électeurs livrent celles qui s'y trouvent; la plus grande confusion règne dans tous les quartiers.

Pendant la nuit, les barrières sont détruites, les boutiques d'armuriers pillées.

Le lendemain, Flesselles, prévôt des marchands, administrateur ordinaire de la cité, est appelé à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que le lieutenant de police, et un plan d'armement, pour la milice bourgeoise, est à l'instant rédigé. Cette milice doit être composée de quarante-huit mille hommes, fournis par les districts, et avoir pour signe distinctif la cocarde parisienne, rouge et bleue (1).

Ce plan, adopté par les districts, est aussitôt exécuté, car le temps presse, et déjà l'on entend gronder ces bruits sinistres, qui sont les précurseurs des grands événements (2).

La nuit se passe dans les alarmes, et dès la pointe du jour (3), on entend les cris : *A la Bastille !* Une masse innombrable se porte sur ce point, attaque la forteresse, et se trouve bientôt secondée par les gardes françaises, qui viennent avec du canon.

Le gouverneur Delaunay, n'ayant avec lui que trente-deux Suisses, et quatre-vingt-deux invalides, désespérant

---

(1) On y ajouta, quelques jours après, la couleur blanche qui était celle du roi.

(2) Telle est l'origine de la garde nationale en France. (Voy. mon *Dictionnaire de droit*, au mot : GARDE NATIONALE.)

(3) 14 juillet.

de pouvoir résister, se saisit d'une mèche allumée pour faire sauter la place ; la garnison s'y oppose, et l'obligeà se rendre. Les assaillants se précipitent dans les cours, égorgent plusieurs personnes et coupent la tête à Delaunay.

Le prévôt des marchands, Flesselles, accusé de trahison, est tué, dans la soirée, d'un coup de pistolet.

L'effroi se répand à Versailles.

Le roi se rend à l'Assemblée sans escorte, sans garde, et comme on applaudissait, en apprenant son arrivée, Mirabeau s'écrie que le *silence des peuples est la leçon des rois.*

Et l'assemblée reste, en effet, un moment froide et silencieuse ; mais bientôt l'enthousiasme renaît aux touchantes paroles du prince, et la paix semble faite entre la cour et les députés.

Bailly est nommé maire de Paris, et Lafayette, commandant de la milice.

Le comte d'Artois et la famille de Polignac quittent la France ; les nouveaux ministres sont renvoyés, et Necker rappelé.

Foulon et Berthier, son gendre, sont mis à mort par la multitude. L'Assemblée gémit de ces excès, mais elle n'ose sévir, craignant de se priver du seul soutien de sa puissance.

Cependant, l'agitation devient universelle.

Le bruit se répand tout à coup dans les villes, dans les bourgs, dans les hameaux, que des bandes de brigands approchent, et que tout, sur leur passage, est détruit et saccagé ; des courriers annoncent de tous côtés cette effrayante nouvelle, et les habitants, pressés par un danger commun, se réunissent, se préparent à la défense, et la France entière se trouve, en un moment, armée.

Le stratagème avait réussi, les fabricateurs de ces faux bruits n'ayant eu d'autre but que l'armement de la nation.

Le peuple des campagnes, se sentant fort, refuse de

payer les droits féodaux, brûle, en divers lieux, les châteaux des seigneurs, et se livre à quelques cruautés.

Pour calmer cette irritation, pour faire cesser ces violences, l'on sent qu'il est urgent d'en détruire la cause ; et l'Assemblée, dans la célèbre nuit du 4 août, abolit tous les priviléges, les juridictions seigneuriales, la dîme, la vénalité des charges, décrète l'égalité des impôts, l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires, la réformation des jurandes, la suppression des pensions obtenues sans titres , et Louis XVI est proclamé *restaurateur de la liberté française.*

Mais les désordres et les dévastations redoublent de toutes parts, tandis que l'Assemblée se livre aux questions politiques, compose la *déclaration des droits*, et ne s'occupe des finances qu'en votant deux emprunts, dont aucun n'est rempli.

Louis XVI et la reine envoient leur vaisselle à la Monnaie ; Necker vient demander et obtient une contribution du quart du revenu.

Les patriotes, c'est-à-dire le parti populaire, pour être plus sûrs de la personne du roi, désirent l'emmener à Paris, tandis que la cour et l'aristocratie méditent de le conduire à Metz.

Le régiment de Flandre est appelé à Versailles, et le 2 octobre les gardes-du-corps donnent un repas dans la salle du théâtre aux officiers de la garnison ; le vin échauffe les têtes, excite l'enthousiasme le plus chevaleresque, et chacun semble prêt à mourir pour le trône ; on distribue des cocardes blanches ; la reine et le roi paraissent, on se jette à leurs pieds, on les reconduit en triomphe dans leur appartement.

Le peuple de Paris, qui manquait de pain, se soulève à cette nouvelle ; un attroupement considérable, composé en grande partie de femmes, se rend à Versailles, sous la con-

duite d'un citoyen nommé Maillard, pénètre dans l'assemblée, en sort avec le président (1) pour aller au château, et y fait introduire douze d'entre elles, qui sont parfaitement accueillies par le roi. Une lutte, bientôt apaisée, s'engage près de la grille, entre l'attroupement et les gardes-du-corps.

Dans la nuit, Lafayette arrive avec l'armée parisienne; et le matin, au point du jour, une troupe de forcenés s'introduit dans le château, et pénètre, malgré l'héroïque résistance de quelques gardes-du-corps, jusque dans l'appartement de la reine, qui se sauve à demi nue dans la chambre du roi.

Lafayette accourt, dégage le château, et Louis XVI, sur les instances du peuple, se rend à Paris avec sa famille, et s'établit aux Tuileries.

Le parti populaire triomphe, en s'assurant de la personne du prince; et l'aristocratie, déçue de ses espérances, passe, en grande partie, à l'étranger.

L'assemblée quitte Versailles, vient se fixer dans la capitale, décrète la loi martiale (2) à l'occasion du meurtre d'un boulanger, met les biens du clergé à la disposition de l'Etat,

---

(1) M. Mounier. On connaît la réponse mémorable de ce grand citoyen à Mirabeau, qui venait lui dire que Paris marchait sur l'Assemblée : *Paris marche, tant mieux; qu'on nous tue tous, mais tous, l'État y gagnera.*

(2) 21 octobre. D'après ce décret, les municipalités répondaient de la tranquillité publique; en cas de troubles, elles devaient requérir des troupes, et, après trois sommations, ordonner l'emploi de la force contre les rassemblements séditieux. Voici le préambule de cette loi célèbre : « L'Assemblée nationale, considérant que la liberté affermit les empires, « mais que la licence les détruit; que, *loin d'être le droit de tout faire, la* « *liberté n'existe que pour l'obéissance aux lois*; que si dans les temps « calmes, cette obéissance est suffisamment assurée par l'autorité pu- « blique ordinaire, il peut survenir des époques difficiles où les peuples, « agités par des causes souvent criminelles, deviennent l'instrument « d'intrigues qu'ils ignorent; que ces temps de crise nécessitent momen- « tanément des moyens extraordinaires pour maintenir la tranquillité « publique et conserver le droit de tous, a décrété, etc. »

fixe les appointements des curés, déclare ne plus reconnaître de vœux monastiques, rend la liberté aux cloîtrés, divise la France en quatre-vingt-trois départements, les départements en districts, les districts en municipalités, détermine la qualité de citoyen jouissant des droits politiques, et crée, quelque temps après, une nouvelle organisation judiciaire.

Le marquis de Favras, accusé de complot contre l'Assemblée, est condamné à mort par le Châtelet, et pendu sur la place de Grève.

De vives discussions s'engagent dans l'assemblée; des troubles éclatent dans les provinces, et les cabinets de l'Europe commencent à s'émouvoir.

Pour faire face aux besoins du trésor et pourvoir aux dépenses publiques, on décrète quatre cent millions d'assignats, auxquels on donne un cours forcé, avec hypothèque sur les biens du clergé. Les réformes continuent : on supprime les cent trente-cinq anciens évêchés, et de nouveaux sont établis en nombre égal à celui des départements.

Le royaume est divisé en dix *arrondissements* métropolitains, on n'admet *qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir la forme des élections;* le métropolitain donne l'institution canonique à l'évêque élu, qui ne peut *s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation,* mais qui *doit lui écrire comme au chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui. Les évêques et les curés élus sont tenus de prêter le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir la constitution.*

Trente évêques, membres de l'assemblée, se plaignent, dans un écrit célèbre (1), de l'oubli des règles ecclésiastiques; mais un nouveau décret (2) prononce que ceux

(1) *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé.*
(2) 27 novembre 1790.

qui refuseront ce serment, seront privés de fonctions.

Cette *constitution civile du clergé*, repoussée par la majeure partie de ses membres, comme elle l'avait été par le pape, occasionne un schisme violent dans l'Eglise de France; l'élection populaire improvise un nouveau clergé; les évêques et les curés non *assermentés* ou *réfractaires*, sont remplacés dans leurs fonctions par les prêtres *assermentés* ou *constitutionnels*; et cette mesure irrite au plus haut point les esprits dans un grand nombre de localités.

On avait aboli déjà tous les titres nobiliaires et défendu les livrées (1).

Une fête extraordinaire avait eu lieu le 14 juillet au Champ-de-Mars, pour la prestation du serment civique dans une fédération générale, célébrée par les députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée.

Le roi, l'Assemblée, le peuple avaient été, un moment, heureux, comme on l'est à toutes les fêtes; mais l'agitation et le désordre avaient bientôt recommencé.

L'esprit d'insurrection avait même gagné l'armée; quelques régiments s'étaient révoltés à Metz et à Nancy.

Necker, n'ayant pu empêcher une nouvelle émission de huit cent millions d'assignats, avait donné sa démission et s'était retiré en Suisse.

L'émigration continue; deux tantes du roi partent pour Rome.

Mirabeau, dont la cour avait acheté les services, meurt le 2 avril 1791, et son corps est porté à l'église de Sainte-Geneviève, en vertu d'un décret du surlendemain qui destine cet édifice à recevoir les cendres des grands hommes.

Le 20 juin, vers minuit, le roi, la reine et leur famille sortent secrètement des Tuileries à l'aide d'un déguisement, prennent la route de Montmédy, pour aller joindre l'armée

---

(1) Décret du 19 juin.

commandée par Bouillé, sont arrêtés à Varennes, ramenés à Paris et gardés à vue dans le château (1).

L'Assemblée suspend provisoirement le roi de ses fonctions, tandis que les clubs des Jacobins et des Cordeliers demandent sa déchéance et soulèvent de tous côtés leurs partisans républicains. Une foule d'entre eux se rend au Champ-de-Mars, égorge deux invalides, et le désordre est à son comble.

Bailly fait déployer le drapeau rouge, en vertu de la loi martiale, et s'avance pour faire les *sommations*, nonobstant les coups de feu qu'on dirige sur lui. Alors Lafayette a recours à la force et dissipe l'attroupement après une décharge meurtrière (2).

La constitution est enfin achevée; le roi l'accepte sans restriction (3); une amnistie générale est proclamée pour tous les faits relatifs à la révolution; Avignon et le Comtat-Venaissin sont réunis à la France (4), et, le 30 septembre, l'Assemblée nationale déclare sa mission accomplie et ses séances terminées.

L'Assemblée *législative* s'ouvre le lendemain; elle est entièrement composée de députés nouveaux, aux termes d'un décret voté le 16 mai sur la proposition de Robespierre (5).

Cependant les nobles et les officiers émigrent en masse, se réunissent à Coblentz, dans tout l'électorat de Trèves,

---

(1) *Monsieur* et son épouse, s'étant dirigés vers la Flandre, étaient parvenus à se sauver.

(2) 17 juillet 1791.

(3) Par un décret du 16 juillet, l'Assemblée avait déclaré que l'effet du décret du 25 juin qui suspendait l'exercice des fonctions royales et des fonctions du pouvoir exécutif entre les mains du roi, subsisterait jusqu'au moment où la constitution étant achevée, l'acte constitutionnel entier aurait été présenté au roi.

(4) Décret du 14 septembre.

(5) Ce décret portait que les membres de l'Assemblée nationale ne pourraient être élus à la prochaine législature.

dans celui de Mayence, et préparent tout pour la guerre, tandis que les populations de l'Ouest, fidèles à leurs anciens pasteurs et ne voulant point du clergé constitutionnel, commencent à se soulever.

L'Assemblée décrète que les Français rassemblés au-delà des frontières sont déclarés suspects de conjuration contre la patrie, et que si, au 1er janvier 1792, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables et punis de mort, et quant aux ecclésiastiques qui refusent de prêter le serment civique, on les prive de toute pension, on les tient pour suspects et on les place sous la surveillance des autorités, qui peuvent les faire arrêter en cas de troubles (1).

Louis XVI appose son *veto* à ces décrets, se prononce avec énergie contre l'émigration, approuve un autre décret portant que les électeurs de Trèves, de Mayence et autres princes de l'empire seront requis de mettre fin aux rassemblements formés sur la frontière, et fait connaître à l'Assemblée les démarches qu'il a déjà faites à ce sujet et les moyens qui ont été pris pour assurer l'effet des injonctions adressées à l'empire.

Cent cinquante mille hommes doivent être réunis sur le Rhin, sous les généraux Luckner, Rochambeau et Lafayette.

La cour de Vienne exige le rétablissement de la monarchie française sur les bases fixées par la déclaration royale

---

(1) Il est à remarquer que l'Assemblée constituante en privant de leurs fonctions les prêtres qui avaient refusé le serment prescrit, les avait réduits à une pension ; et que, dans la constitution, elle avait écrit que cette pension était une dette nationale ; ainsi donc, le refus de prêter un serment quelconque, ne pouvait détruire l'effet d'une créance reconnue. L'Assemblée législative portait encore atteinte à la constitution, en refusant à ceux qui ne prêteraient pas le serment civique, la libre profession de leur culte : cette liberté se trouvant consacrée dans la *Déclaration des droits*.

du 23 juin 1789 et demande, en outre, qu'on restitue aux princes de l'empire les terres d'Alsace avec tous leurs droits féodaux.

La guerre est donc inévitable ; elle est provoquée. Le roi la propose, et l'Assemblée la décide à une grande majorité.

Un plan d'invasion en Belgique est aussitôt exécuté ; mais, à l'aspect de l'ennemi, la cavalerie de deux colonnes s'écrie qu'on est trahi et entraîne toutes les troupes dans sa fuite.

Tous les partis s'accusent et s'agitent, les armées étrangères deviennent menaçantes ; l'Assemblée se déclare en permanence, licencie la maison militaire du roi, frappe de déportation les prêtres non assermentés (1), et ordonne la formation d'un camp de vingt mille hommes (2).

Le roi refuse de sanctionner ces deux derniers décrets, ne voit d'autre espoir de salut que dans l'appui de l'étranger et négocie secrètement avec les souverains, en leur recommandant les plus grands ménagements envers les populations des provinces que leurs armées traverseraient.

Lafayette écrit à l'Assemblée, lui dénonce les jacobins comme fauteurs de tous les troubles, et demande la destruction des clubs.

Les faubourgs se soulèvent à la voix des agitateurs ; trente mille individus armés de piques et d'armes de toute espèce se rendent à l'Assemblée, traversent la salle en chantant d'atroces couplets, se portent de là sur les Tuileries, en brisent les portes, et le roi, qui venait d'ordonner d'ouvrir, paraît aussitôt devant eux, refuse avec fermeté la sanction des décrets et se coiffe d'un bonnet rouge qu'on lui présente au bout d'une pique.

Pétion, successeur de Bailly dans la mairie de Paris, ar-

---

(1) Décret du 27 mai.

(2) Décret du 8 juin.

rive enfin, et la multitude, à sa voix, se retire, tandis que la famille royale émue de cette scène se réunit au milieu des sanglots et des larmes.

Les partisans de la cour et les constitutionnels sont également indignés, les premiers de l'outrage fait au roi, les seconds de l'attentat aux lois et à la paix publique.

Lafayette, animé des mêmes sentiments, quitte l'armée, arrive à Paris, est admis à la barre de l'Assemblée, demande qu'on poursuive les instigateurs du 20 juin, qu'on détruise la secte jacobine, qu'on fasse respecter la constitution, offre ses services à la cour, en est froidement accueilli, et retourne à l'armée, désespéré d'avoir bravé pour rien la haine des partis.

Les Prussiens et les Autrichiens s'avancent vers la France.

L'Assemblée déclare *la patrie en danger*.

Tout s'émeut, tout s'ébranle à Paris et dans les provinces.

Une cohorte de cinq cents Marseillais arrive à la fin de juillet, et le manifeste insolent du duc de Brunswick, chef des armées coalisées, excite un soulèvement général.

Pétion se présente à l'Assemblée le 3 août et demande au nom des quarante-huit sections de Paris la déchéance du roi; le même vœu est exprimé dans une foule de pétitions.

La discussion sur ce point est remise au 9 août.

La mise en accusation de Lafayette est proposée, mais une forte majorité se prononce en faveur de ce général, et le peuple insulte et maltraite les députés qui ont voté l'acquittement.

Enfin, le 9 août arrive, et tout Paris est en mouvement; on entend le rappel dans tous les quartiers; les bruits les plus sinistres circulent, chacun court aux armes; la cour passe la nuit dans les plus vives alarmes et fait à la hâte quelques préparatifs de défense.

Mais l'insurrection gagne de plus en plus, et dans la matinée du 10, une multitude armée s'avance des faubourgs et vient assiéger le château.

Le roi, jugeant toute résistance inutile, et craignant de faire verser le sang, quitte les Tuileries et va se réfugier, avec sa famille, au sein de l'Assemblée.

Cependant le peuple attaque le château, repousse les Suisses, qui résistent avec courage, massacre la plupart d'entre eux, pénètre dans les appartements, dévaste, brise, égorge, et vient, avec quelques trophées de sa victoire, se présenter à l'Assemblée, qui suspend, provisoirement, Louis XVI de la royauté et ordonne la convocation d'une *Convention nationale*.

Trois jours après, ce prince et sa famille sont conduits à la tour du Temple.

Lafayette, nonobstant ces événements, fait prêter à ses troupes le serment de fidélité à la loi et au roi, et médite un mouvement contraire à celui du 10 août; mais, déclaré traître à la patrie et frappé d'un décret d'accusation, il quitte son camp, prend la route des Pays-Bas, est arrêté aux avant-postes autrichiens et traité comme prisonnier de guerre, contre le droit des gens.

La coalition pousse alors la guerre avec activité ; son projet est d'envahir la France, en pénétrant par les Ardennes et en se portant de Châlons sur Paris.

Après un bombardement de quelques heures, la place forte de Longwy ouvre ses portes aux Prussiens qui, fiers de ce premier succès, vont bloquer Thionville et marchent sur Verdun.

Ces alarmantes nouvelles arrivent à Paris, où se manifeste aussitôt l'irritation la plus violente; quelques membres de l'Assemblée proposent de se retirer à Saumur; le ministre de la justice, Danton, combat cet avis, et dit qu'il faut rester dans la capitale *et faire peur aux royalistes* pour

ne pas être exposé au feu des ennemis du dedans, en même temps qu'à celui des ennemis du dehors.

L'effroi succède à ces terribles paroles, et deux jours après, le 2 septembre, une populace furieuse, conduite par Maillard, envahit les prisons, remplies de prêtres réfractaires, de nobles et de simples bourgeois qu'on avait arrêtés comme aristocrates ; le massacre commence et dure pendant trois jours.

L'histoire a déjà raconté l'admirable courage et cette sainte abnégation avec laquelle tombèrent les ministres de Dieu, s'embrassant les uns les autres, et pardonnant à leurs bourreaux.

« On vit alors, dit un écrivain, jusqu'à ces prélats de cour peu habitués jadis à la résidence et aux durs travaux de l'épiscopat, retrouver, en face de la mort, la vertu sacerdotale qui avait trop manqué à leur vie.

Ce sang versé fut une nouvelle force ajoutée à l'ancien clergé (1).

Et cette infortunée princesse de Lamballe, si célèbre par sa beauté ! Qui n'a lu sans frémir les affreux détails qui nous montrent son corps déchiré, outragé, mutilé, par les assassins qui s'en partagent les lambeaux, les placent au bout d'une pique, se promènent ainsi dans Paris, et vont jusque sous les fenêtres du Temple pour présenter à la famille royale ces restes sanglants, et cette tête qui avait été si chère à la reine.

Des milliers de victimes ont péri dans ces atroces exécutions (2).

---

(1) Filon, *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État*, p. 159.

(2) Dans tous les rapports de cette époque, l'évaluation des personnes égorgées dans les prisons de Paris, varie de six mille à douze mille. Quelques jours après, les mêmes atrocités eurent lieu à Versailles et dans les départements.

La ville est dans la stupeur, et l'Assemblée frémit de sa propre impuissance.

Mais les Prussiens s'avancent de plus en plus ; une foule de volontaires se dirige sur Châlons.

Le général Dumouriez, qui occupait les défilés de l'Argonne, forcé de se replier, gagne Sainte-Menehould, où il établit son camp, et concentre ses forces.

Kellermann arrive de Metz avec son corps d'armée, se rapproche de Dumouriez, prend position sur la hauteur de Valmy, est attaqué par l'armée prussienne, l'arrête et l'oblige à battre en retraite (1).

Cependant, une nouvelle Assemblée, la célèbre et terrible *Convention*, succède à la *Législative*, le 21 septembre ; abolit le royauté le lendemain, d'un accord unanime, et la nouvelle ère républicaine s'ouvre le même jour (2).

Des passions et des haines furieuses divisent bientôt les députés ; chaque parti se groupe, et prend dans la salle sa place de bataille :

Les Girondins occupent le côté *droit*, les *Montagnards* le côté *gauche;* les premiers, remarquables par leurs talents et républicains sincères, repoussent les moyens violents, le despotisme des clubs, la tyrannie des démagogues ; les seconds, ennemis de toute modération, partisans des mesures les plus extrêmes, lès plus atroces, sont prêts à tout oser, en alléguant la loi, la nécessité du salut public.

Au *centre*, appelé la *Plaine* ou le *Marais*, se trouvent les députés paisibles, désirant le bien, mais dépourvus de tout caractère, n'ayant pas d'opinion arrêtée, flottant entre les deux partis, timides malgré leur grand nombre, et songeant

---

(1) 20 septembre 1792.

(2) Ainsi l'on data non plus de l'an IV de la liberté (l'année 1789 ayant été considérée jusque-là comme le commencement de la liberté), mais de l'an Ier de la république. Ce décret fut fait sur la proposition de Billaud-Varennes.

beaucoup trop, dans leurs votes, à leur propre sécurité.

La crainte inspirée par la coalition commençait à se dissiper; les Prussiens se retiraient, abandonnant l'Argonne; les Autrichiens, après avoir inutilement bombardé Lille pendant six jours, étaient forcés de s'éloigner rapidement; les troupes françaises, prenant l'offensive, pénétraient dans le Palatinat, dans la Savoie, dans le comté de Nice, et la victoire de Jemmapes, remportée par Dumouriez, leur ouvrait la Belgique.

Il s'agit de prononcer sur le sort de Louis XVI.

Les Jacobins demandent, à grands cris, que le *tyran* soit immolé.

La Convention déclare, le 3 décembre, qu'il sera jugé par elle, et arrête, le 10, qu'il sera mandé à sa barre, le lendemain, sous le nom de *Louis Capet.*

Il paraît, répond avec calme, et désigne deux défenseurs, Target et Tronchet; le premier refuse; Malesherbes s'offre à sa place (1), et l'avocat Desèze, adjoint à la défense, est chargé de porter la parole. Il plaide le 26, et la Convention proclame, le 17 janvier, le résultat du scrutin (2) :

La peine prononcée contre Louis Capet est la mort;

Et la fatale sentence est exécutée le 21.

Il mourut avec fermeté, avec une sainte résignation, ce prince infortuné, qui avait honoré le trône par ses vertus,

---

(1) Voici les termes de sa lettre à la Convention : « J'ai été appelé « deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps que « cette fonction était ambitionnée par tout le monde; je lui dois le même « service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dan- « gereuse. »

(2) L'Assemblée était composée de 749 membres; quinze étaient absents par commission, huit par maladie, cinq n'avaient pas voulu voter; le nombre des votants était donc de 721; 361 votèrent pour la mort sans condition, 26 pour la mort, en demandant qu'il fût examiné s'il ne serait pas utile de surseoir à l'exécution; 46 pour la mort avec sursis; 286 pour la détention ou le bannissement; 2 pour les fers.

et qui, dans d'autres temps, eût été l'idole du peuple.

Il fut la victime expiatoire des désordres de ses prédécesseurs. Dieu l'avait ainsi voulu; humilions-nous devant ses décrets.

LXXXIII.

RÉPUBLIQUE. — ARMEMENT DES PUISSANCES CONTRE LA FRANCE. — DÉFAITE DE DUMOURIEZ. — INSURRECTION A L'INTÉRIEUR. — ARRESTATION DES GIRONDINS. — CHARLOTTE CORDAY. — INVASION DU TERRITOIRE FRANÇAIS. — TERRIBLES EFFORTS DE LA CONVENTION. — NOMBREUSES EXÉCUTIONS. — CHUTE DE ROBESPIERRE. — QUIBERON. — DIRECTOIRE. — TRAHISON DE PICHEGRU.—BONAPARTE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE. — TRIOMPHES DE CE GÉNÉRAL. — EXPÉDITION D'ÉGYPTE. — DIX-HUIT BRUMAIRE. — FIN DU DIRECTOIRE.

La France est saisie de terreur en apprenant la mort de Louis XVI ; l'Europe, indignée, prend les armes, et la Vendée se soulève.

Un long et terrible assaut se prépare, et, pour le soutenir, les Jacobins et les Montagnards excitent de tous côtés les passions de la multitude, font ordonner une levée de trois cent mille hommes et créer un tribunal *criminel extraordinaire* pour frapper à l'intérieur les ennemis de la révolution.

Dumouriez, vaincu à Nerwinde, s'emporte en menaces contre la Convention, traite avec l'ennemi, lève l'étendard de la révolte, échoue dans ses tentatives sur Lille et Valenciennes, et passe aux Autrichiens.

Tous les partis s'accusent de complicité dans cette défection.

L'Assemblée décrète un comité de *salut public*.

La Bretagne est en pleine révolte.

La Normandie semble prête à se joindre à la Bretagne.

Les insurgés vendéens se sont emparés de plusieurs villes.

Marseille et Lyon, indignés des excès des Jacobins, résistent aux autorités.

Partout l'agitation, partout le trouble, partout la guerre civile imminente ; au nord, la guerre étrangère et des revers.

Une minorité violente et tyrannique l'emporte à la Convention, à l'aide d'un mouvement populaire.

Les principaux députés du parti girondin sont mis chez eux en état d'arrestation (1) ; plusieurs s'échappent, et à leur voix, la résistance à l'oppression s'organise de toutes parts ; les deux tiers de la France sont armés contre la Convention.

Le parti de la Montagne n'est point ému de ce péril, et tandis qu'on l'accuse de vouloir amener la contre-révolution par l'anarchie, il impute à ses adversaires de vouloir, en la divisant, perdre la république.

Cependant, le mouvement des provinces s'apaise peu à peu ; l'ardeur se ralentit par le défaut d'ensemble, et la Convention, par son énergie, par l'unité de sa puissance, triomphe en peu de temps du parti girondin.

Une jeune fille (2) tente de le venger ; exaltée, enivrée par l'idée d'une république qui serait le règne des lois, de la modération, de la vertu, elle médite la mort du chef des anarchistes, quitte Caen, vient à Paris, pénètre chez Marat, et le poignarde dans son bain (3).

Conduite au tribunal, elle répond avec un sang-froid héroïque, et monte avec la même assurance les degrés de l'échafaud.

Marat n'était plus ; mais Robespierre restait pour former ce gouvernement cruel et sombre, dont le souvenir épouvante encore, et devrait servir d'éternelle leçon aux peuples, si les exemples de l'histoire n'étaient pour eux un inutile enseignement.

La garnison française de Mayence avait capitulé après une défense admirée même par l'ennemi ; Condé, Valen-

---

(1) 2 juin 1793.

(2) Charlotte Corday.

(3) 13 juillet.

ciennes (1) avaient fini par succomber. La France était envahie à la fois sur tous les points, au Nord, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées; et la Vendée comptait cent mille combattants enhardis par plusieurs succès.

Pour faire face à ce péril extrême, la Convention a recours à des moyens extrêmes; elle ordonne la levée en masse du peuple, frappe un emprunt forcé, appelle sous les drapeaux tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, décrète la loi des *suspects*, et réveille partout l'énergie révolutionnaire, en mettant partout en œuvre la terreur.

Custine est condamné à mort pour n'avoir pas su vaincre, et l'on donne vingt jours aux troupes de l'ouest, pour *exterminer les brigands de la Vendée* (2).

Kléber, deux jours avant ce terme, les défait près de Cholet, et, le même jour, l'armée du Nord, commandée par Jourdan, gagne la bataille de Watignies.

Un terrible décret est rendu contre la ville de Lyon, prise après un long siége par les soldats de la république, et des milliers de victimes sont immolées sur l'échafaud, ou foudroyées par la mitraille.

Marseille et Bordeaux subissent également les vengeances de la *Montagne ;* les prisons regorgent de détenus.

La seule peine usitée, c'est la mort.

Pour être coupable, il suffit d'être *modéré*, et pour être puni, d'être dénoncé.

Marie-Antoinette, séparée de sa fille et de son fils, est jetée dans un cachot de la Conciergerie, et périt comme son époux, sous le couteau révolutionnaire (3).

---

(1) Cette ville avait essuyé quarante-un jours de bombardement et avait été accablée de 84,000 boulets, de 20,000 bombes et de 48,000 obus.

(2) Décret du 1er octobre 1793.

(3) 16 octobre 1793. Un décret du 5 du même mois avait changé le calendrier et fait commencer l'année et la nouvelle ère au 22 septembre 1792, jour de l'institution de la république et en même temps de

Puis, c'est le tour des Girondins, du duc d'Orléans, *Philippe-Egalité*, de Mme Rolland, du savant et vertueux Bailly, de Manuel, des généraux Brunet et Houchard.

La terreur devient générale, chacun se sent exposé ; le maître craint le serviteur, l'ami n'ose plus se fier à l'ami, le parent au parent; les méchands seuls sont en sécurité.

Mais c'est peu d'égorger les hommes, on veut anéantir jusqu'au principe religieux.

La Commune de Paris fait remplacer les croix dans les cimetières par une statue du Sommeil; l'image de la Vierge est partout supprimée pour faire place au buste de Marat; les églises sont pillées, profanées et fermées; Notre-Dame devient le *temple de la Raison,* et l'on ose nier Dieu lui-même.

Grand Dieu ! ! !

Cependant les armées se couvrent de gloire; Hoche, Desaix, Michaud battent les Prussiens et les Autrichiens, qui s'empressent de repasser le Rhin; les Piémontais sont rejetés au-delà des Alpes ; Dugommier, adoptant le plan proposé par le jeune Bonaparte, commandant d'artillerie, s'empare de Toulon, que des traitres avaient livré aux Anglais; Kléber, Marceau, Westermann, Canuel, détruisent l'armée vendéenne à Savenay.

---

l'équinoxe d'automne. On avait donné aux mois le nom des saisons : *Vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*, pour l'automne; *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse*, pour l'hiver; *germinal*, *floréal*, *prairial*, pour le printemps; *messidor*, *thermidor*. *fructidor*, pour l'été. Chaque mois était de trente jours et partagé en trois *décades* de dix jours chacune. Le dernier jour de chaque décade était consacré au repos. Les cinq jours complémentaires de l'année étaient appelés *sansculottides*. Le nom des jours fut changé, et l'on remplaça les saints du calendrier par des noms de légumes, de racines, etc. L'on ne s'arrêta que lorsqu'on fut arrivé aux plus extrêmes limites de l'absurde : le conseil de la commune de Paris n'alla-t-il pas jusqu'à décider que le département serait invité à faire abattre les clochers qui, par leur domination sur les autres édifices, semblaient contrarier les principes de l'égalité !

Ainsi finit cette grande et mémorable campagne de 1793, qui sauva le pays quand tout semblait désespéré.

Mais déjà la division se glisse dans le parti de la *Montagne,* et Robespierre la met à profit pour se débarrasser tout à la fois des principaux anarchistes de la Commune, ainsi que de Danton, de Camille Desmoulins, du brave Westermann et de quelques autres qui, désirant arrêter le règne de la violence lorsqu'elle ne leur paraissait plus nécessaire, payèrent de leur tête l'irrémissible crime d'être devenus *modérés.*

La mort devient bientôt le seul moyen de gouvernement. Carrier à Nantes, Joseph Lebon à Arras se signalent par des cruautés atroces.

A Paris, l'instrument du supplice est toujours debout et frappe sans cesse. Le vénérable Malesherbes, la plupart des membres de l'ancien Parlement, la pieuse, l'excellente Mme Elisabeth, sœur de Louis XVI, sont tour à tour immolés, et avec eux une innombrable foule de citoyens de toute condition; et toi aussi savant Lavoisier, qui ne pus pas même obtenir le temps d'écrire une découverte! et vous poëtes infortunés, Roucher (1), André Chénier, que les Muses regrettent et qui vous consoliez tous deux sur la fatale charrette en récitant des vers de Racine.

La compassion, la pitié, l'indignation font place à la stupeur dans tous les cœurs honnêtes, et la majorité de la Convention, craignant pour elle-même le sort des Girondins, s'élève contre Robespierre, l'accable d'imprécations et le fait arrêter. Délivré par la Commune, il se rend à l'Hôtel-de-Ville et menace à son tour la Convention; mais celle-ci met la Commune et les conjurés *hors la loi* et fait marcher sur l'Hôtel-de-Ville (2).

---

(1) Auteur du poëme des *Mois.*

(2) 9 thermidor, an II (27 juillet 1794).

Robespierre, se voyant perdu, se tire un coup de pistolet et se fracasse la mâchoire; on le saisit, et, le lendemain, une immense multitude applaudissait à son supplice.

Ainsi finit cet homme de sang dont le nom sera éternellement maudit et exécré.

La terreur finit avec lui, et la France, rassurée au dedans, reporte avec orgueil ses regards sur les triomphes obtenus au-delà des frontières depuis le commencement de l'année.

Dugommier avait battu les Espagnols et s'était rendu maître des Pyrénées.

Bonaparte, devenu général de brigade, avait contribué à nous rendre victorieux sur toute la chaîne des Alpes.

Souham avait gagné sur les coalisés la bataille de Tourcoing.

Pichegru s'était emparé d'Ypres.

Jourdan, après avoir pris Charleroi, avait remporté près de Fleurus une grande victoire; les troupes françaises étaient entrées dans Bruxelles.

La marine avait soutenu contre une flotte anglaise un combat glorieux.

Bientôt les garnisons ennemies, maîtresses des places françaises de Landrecies, de Valenciennes, de Condé, du Quesnoy, sont forcées de capituler, et la république, poursuivant de tous côtés ses conquêtes, acquiert la Belgique, le Brabant hollandais, le pays de Luxembourg, de Liége, de Juliers, l'électorat de Trèves, le Palatinat, la Savoie, Nice et des places en Espagne.

Ainsi la nation, qu'on avait tenté d'envahir, envahissait à son tour et commençait à effrayer les puissances.

Le mouvement révolutionnaire arrêté par la chute de Robespierre, la réaction commence; la plupart des prisonniers sont élargis.

L'abominable Fouquier-Tainville, accusateur public,

Lebon et Carrier reçoivent sur l'échafaud le prix de leurs forfaits.

Les fonctionnaires municipaux sont changés, les sociétés populaires réorganisées et purgées des hommes dangereux.

La *jeunesse dorée* fait une rude guerre aux Jacobins, dont le club est enfin fermé ; les salons se rouvrent, des réunions brillantes se forment, les plaisirs et les fêtes renaissent ; tant les esprits sont prompts à passer de la crainte à la sécurité.

Cependant tout n'est pas entièrement fini ; il reste encore quelques dangers et des ressentiments profonds. Une disette affreuse afflige la capitale, et la souffrance des classes pauvres sert d'argument aux révolutionnaires pour en accuser les nouveaux chefs de l'Etat.

Le peuple se soulève, envahit la Convention (1), tue le représentant Féraud, entoure et menace Boissy-d'Anglas, qui, calme, impassible sur le fauteuil, semble braver les piques et les baïonnettes dirigées contre lui. Cependant les sections arrivent, attaquent les insurgés, les mettent en fuite et délivrent l'Assemblée. Le parti jacobin est désarmé, poursuivi, et plusieurs députés, accusés de connivence avec les révoltés, sont envoyés à l'échafaud.

Les royalistes reprennent espoir, et leurs agents se répandent à Lyon et dans tout le Midi.

La Vendée menace toujours ; la guerre des chouans désole la Bretagne ; la noblesse émigrée se tient prête à agir, et l'Angleterre lui promet une escadre, des munitions et de l'argent.

Cependant, la Hollande conquise par l'armée de Pichegru, et délivrée du Stathoudérat (2), venait de contracter une alliance offensive et défensive avec la France.

---

(1) 1er prairial, an III (20 mai 1795).

(2) Le prince d'Orange s'était réfugié en Angleterre.

La Toscane et la Prusse avaient demandé et obtenu la paix.

L'Espagne, effrayée de nos succès sur son territoire, faisait des propositions (1), et le jeune fils de Louis XVI venait de mourir au Temple d'une tumeur au genou (2).

Tout-à-coup, on apprend qu'une expédition d'émigrés a débarqué au village de Carnac, dans la baie de Quiberon; que de fortes colonnes de chouans sont venues la joindre; que le fort de Penthièvre est en leur pouvoir, que toute la contrée se soulève et que les forces des royalistes augmentent à tout moment.

La Convention fait aussitôt partir deux commissaires extraordinaires, Blad et Tallien, tandis que Hoche, commandant de l'armée républicaine, marche vers Carnac, culbute et foudroye les royalistes, reprend le fort de Penthièvre, s'avance dans la presqu'île, fait charger à la baïonnette, et refoule jusqu'aux bords de la mer, un corps nombreux d'émigrés, dont les uns se jettent dans les flots pour rejoindre les chaloupes anglaises, pendant que les autres, après d'héroïques efforts, mettent bas les armes, en entendant la voix de quelques grenadiers qui leur criaient de se rendre. Ils espéraient avoir la vie sauve, mais le comité de salut public ordonna l'application des lois, et ils furent fusillés (3). C'étaient, pour la plupart, les descendants de ces nobles familles qui avaient illustré leur nom dans les anciennes guerres de la monarchie, et sauvé l'honneur de la France.

Une nouvelle constitution paraît (4); elle place le *pouvoir*

---

(1) Cette puissance signa la paix à Bâle avec l'envoyé de la république, Barthelemy, le 12 juillet 1795.

(2) 8 juillet 1795; ce prince était âgé de dix ans.

(3) Une chapelle a été élevée, pendant la restauration, sur le lieu même où se fit cette terrible exécution, et auquel on a donné le nom de *Champ des martyrs*.

(4) 5 fructidor, an III (22 août 1795).

législatif dans deux conseils, celui des *Cinq-cents* et celui des *Anciens;* délègue le *pouvoir exécutif* à un Directoire composé de cinq membres, nommés par le corps législatif; et déclare les émigrés à jamais expulsés du territoire, leurs biens irrévocablement acquis à la nation, les acquéreurs des biens nationaux, propriétaires irrévocables, les cultes libres, mais l'Etat n'en salarie aucun.

Par deux autres décrets, la Convention décide que les deux tiers de ses membres, choisis par les assemblées primaires, resteront pour former le corps législatif; et qu'il n'y aura qu'un tiers de membres nouveaux à nommer.

Ces décrets ainsi que la constitution sont adoptés par les départements, mais les décrets sont rejetés par la capitale qui, entraînée par les intrigues des royalistes et de quelques ambitieux, veut un renouvellement général, et s'insurge contre la Convention qui reste victorieuse le 13 vendémiaire (1), grâce aux promptes dispositions du général Bonaparte, se montre clémente après la victoire, et vingt-un jours après, déclare sa mission remplie et sa session terminée.

Ainsi finit cette Assemblée, dont le souvenir est demeuré terrible pour la France et pour l'étranger.

Elle laissait le pays dans l'état le plus déplorable : vingt milliards d'assignats en circulation, et dépréciés d'une manière effrayante; la trésorerie entièrement dépourvue de numéraire; les armées dans le dénûment; les approvisionnements incertains; les administrations en désordre; le commerce anéanti; la confiance détruite; des factions toujours agissantes; le malaise et l'anarchie partout.

Telle était la situation intérieure à l'avénement du *Directoire;* elle s'aggravait par un revers produit par la trahison de Pichegru.

---

(1) 5 octobre 1795.

Les Français, après avoir passé le Rhin, avaient perdu les lignes de Mayence et avaient été ramenés en deçà du fleuve.

Un nouveau débarquement d'émigrés menaçait en même temps la république, du côté de l'Ouest; et les contre-révolutionnaires semaient partout les bruits les plus alarmants.

Au milieu de ces périls, le Directoire s'efforce de réorganiser le gouvernement, l'administration des finances et de pourvoir à tous les services.

La fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême, est remise à l'Autriche en échange des commissaires livrés par Dumouriez.

Jourdan rétablit un peu les affaires sur le Rhin.

Schérer bat les Autrichiens à Loano dans l'Apennin, et jette l'effroi dans le Piémont.

Hoche pacifie la Vendée, et bientôt la valeur française va s'illustrer dans une série de triomphes au delà des Alpes.

Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Italie (1), arrive au quartier-général à Nice, et s'adressant à ses troupes :

« Soldats, leur dit-il, vous êtes mal nourris, et presque « nus; le gouvernement vous doit beaucoup, mais ne peut « rien pour vous. Votre patience, votre courage vous hono- « rent, mais ne vous procurent ni avantage, ni gloire. Je « vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde, « vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces;

(1) Il avait vingt-sept ans; il avait épousé, quelque temps auparavant, la veuve du général Beauharnais. Avant de partir, il avait demandé qu'on lui envoyât à Nice une somme de 500,000 fr.; mais on ne put lui en faire passer que 24,000; et c'est, dit le duc de Gaëte, tout ce qu'a coûté à la France la conquête de l'Italie, qui mit le général en chef à portée d'envoyer successivement plus de 60 millions au *Directoire* ou aux armées sur le Rhin, après avoir soldé les dépenses de celles qu'il commandait. (*Supplément aux Mémoires du duc de Gaëte*, p. 15.)

« vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats « d'Italie, manqueriez-vous de courage! »

Et il s'avance avec trente-six mille hommes contre soixante mille; remporte les victoires de Montenotte, de Millésimo, de Dego, de Mondovi, accorde un armistice au roi de Piémont, en exigeant en garantie la remise de trois places fortes, poursuit ses succès contre les Autrichiens, les bat à Lodi, à Borghetto, les force à se rejeter dans le Tyrol, et se trouve maître de l'Italie.

Une nouvelle armée ennemie, commandée par Wurmser, et plus nombreuse du double que celle des Français, est défaite à Salo, à Lonato (1), à Castiglione, à Roveredo, à Primolano, à Bassano, et Wurmser, ne pouvant plus tenir campagne, va s'enfermer dans Mantoue.

Les deux armées qui opéraient en Allemagne sous Jourdan et Moreau, après avoir envahi la moitié du pays, avaient été forcées de se replier, et tenaient la ligne du Rhin.

L'Autriche, rassurée de ce côté, redoublait d'efforts pour recouvrer la Lombardie; Bonaparte, comptant peu sur les secours qu'il ne cessait de demander, organisait la liberté parmi les Italiens et se ménageait des gouvernements amis, afin d'avoir ses mouvements plus libres et toutes ses troupes disponibles contre les Autrichiens (2).

---

(1) C'est dans ce village que Bonaparte, n'ayant avec lui qu'un millier d'hommes et cerné par un corps de quatre mille Autrichiens, fut sommé de se rendre, mais, ayant fait débander les yeux du parlementaire: « Vous ne savez donc pas, lui dit-il, que vous êtes en présence du gé- « néral en chef, et qu'il est ici avec toute son armée! Allez dire à ceux « qui vous envoient que je leur donne cinq minutes pour se rendre, ou « que je les ferai passer au fil de l'épée pour les punir de l'insulte qu'ils « ont osé me faire..... » Et les quatre mille Autrichiens mirent bas les armes.

(2) Bonaparte venait d'affranchir la Corse du joug anglais, en fournissant des armes et des officiers aux réfugiés qu'il avait réunis à Livourne, et en les faisant transporter dans l'île pour seconder les habitants.

Cependant l'ennemi rentre deux fois en campagne avec des masses formidables, et se croit déjà sûr du triomphe; mais il est écrasé aux batailles d'Arcole, de Rivoli, de la Favorite, et Wurmser est forcé de capituler et de rendre Mantoue.

Effrayée des succès du général français, la cour de Rome, après une résistance inutile, signe le traité de Tolentino (1) et paye trente millions.

Bonaparte revient alors vers l'Adige pour exécuter une marche hardie sur Vienne : il passe la Piave, bat l'archiduc Charles sur les bords du Tagliamento, tandis que ses lieutenants Masséna, Joubert anéantissent partout les corps qui leur sont opposés.

Bientôt il se trouve maître de la ligne des Alpes, et les Etats héréditaires lui sont ouverts; il s'avance à pas de géant, franchit tous les obstacles, écrase en passant les troupes ennemies, arrive à Léoben, à 25 lieues de Vienne, épouvante la cour d'Autriche et lui impose la paix.

Venise, qui avait, pendant ce temps, organisé le massacre des Français à Vérone et fait égorger l'équipage d'un bâtiment, est punie de sa perfidie; ce sénat si fier, si arrogant, signe en tremblant sa déchéance, et Bonaparte, établi à Milan, semble y régler les destinées de l'Europe.

Ainsi s'annonçait au monde ce génie puissant, cet homme extraordinaire dont la vie pleine de merveilles sera le plus grand et le plus magnifique sujet de l'histoire.

Pendant que la république française se rendait par ses armes si redoutable à l'étranger, qu'elle avait pour alliés l'Espagne et la Hollande, et que l'Angleterre, menacée d'une expédition préparée par Hoche pour le soulèvement de l'Irlande, se décidait enfin à négocier, une conspiration était tramée contre le Directoire par le parti royaliste qui

(1) 19 février 1797.

avait obtenu quelque succès dans les nouvelles élections et procuré la présidence des Cinq-Cents au général Pichegru.

Les émigrés rentraient en foule, les uns par l'ennui de l'exil, les autres pour prendre part au mouvement.

D'un autre côté, le parti constitutionnel, qui avait Carnot à sa tête, faisait aussi de l'opposition sans se douter que, par cette conduite, il favorisait la contre-révolution.

Pressé donc par la nécessité, le Directoire prévient ses ennemis par un coup d'Etat, en faisant arrêter et condamner à la déportation un certain nombre de membres du corps législatif (1), ainsi que beaucoup de journalistes et d'écrivains politiques.

Le général Moreau qui, pendant la guerre, avait saisi les bagages d'un général autrichien et y avait trouvé la preuve de la trahison de Pichegru, n'ayant révélé ce secret qu'au moment même du coup d'Etat, fut puni de son long silence par la privation de son commandement; et l'on dit de lui que n'étant pas assez républicain pour dénoncer son ami, il n'avait pas été ami assez fidèle pour garder le secret jusqu'au bout.

Le général Hoche, sous les ordres duquel on venait de mettre l'armée d'Allemagne, composée des deux armées réunies de Sambre-et-Meuse et du Rhin, mourut fort peu de temps après, d'un mal inconnu, attribué, par quelques-uns, au poison qu'on lui aurait fait prendre dans l'Ouest.

Le coup d'Etat du 18 fructidor, en ruinant le parti royaliste, fit reprendre au gouvernement l'énergie révolu-

(1) Le nombre des condamnés s'élevait à cinquante-trois; mais beaucoup s'étaient enfuis. Deux des directeurs, Carnot et Barthélemy, furent également atteints par cette condamnation ; mais le premier s'était secrètement dirigé vers la Suisse. Le Directoire, sur la liste des déportés, en choisit quinze, qu'il fit transporter à la Guyane ; les autres furent destinés à l'île d'Oléron. Ce coup d'État eut lieu le 18 fructidor (4 septembre 1797).

tionnaire, le rendit plus exigeant envers l'étranger, et produisit la rupture des négociations entamées avec l'Angleterre.

Quant à l'Autriche, Bonaparte lui fit signer le célèbre traité de *Campo formio*, et partit pour Paris, où il fut accueilli par une population ivre d'enthousiasme, qui le regardait comme le premier, comme le plus grand homme de son temps.

Tant de popularité, tant de gloire, portaient ombrage au Directoire, qui chercha à cacher son dépit, en faisant au jeune héros une réception triomphale.

Ce fut dans cette fête que parut ce magnifique drapeau, dont la république faisait hommage à l'armée d'Italie, et sur lequel étaient rappelés, en lettres d'or, les dix-huit victoires en bataille rangée, les soixante-sept combats, les cent cinquante mille prisonniers, les soixante-dix drapeaux, les onze cent cinquante canons, enlevés à l'ennemi, les vaisseaux pris aux Vénitiens, les traités imposés aux souverains de l'Italie, et les chefs-d'œuvre des plus grands peintres envoyés à Paris.

Cependant, les opinions nouvelles avaient produit, en Italie, quelque fermentation.

A Rome, les démocrates tentèrent un mouvement, mais ils furent dispersés par les dragons du pape.

Le général français Duphot, ayant été tué dans cette émeute, à côté de Joseph Bonaparte, ambassadeur de France, qui était accouru pour empêcher le massacre, Rome fut envahie par Berthier, et le Saint-Père Pie VI, enlevé du Vatican, fut amené à Valence, où il mourut quelques mois après dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, et la vingt-cinquième de son pontificat.

Ce fut ainsi que la capitale du monde chrétien fut convertie en république.

La Suisse, soutenue par les armes françaises, accomplit

aussi sa révolution, secoua le joug des anciennes aristocraties de Berne, de Fribourg, de Soleure, de Zurich, et ne forma, de toutes ses parties, qu'une république unique, régie par une constitution semblable à celle de l'an III.

La France se vit dès lors à la tête des républiques batave, ligurienne, cisalpine, romaine, helvétique, et parut sans crainte sur l'avenir.

Le général Bonaparte, chargé du commandement de l'armée destinée contre l'Angleterre, méditait un autre projet.

L'Egypte, étant le véritable point intermédiaire entre l'Europe et l'Inde, c'était là, suivant lui, qu'il fallait s'établir pour ruiner l'Angleterre, pour dominer la Méditerranée et en faire un *lac français*.

Tout-à-coup on apprend que des préparatifs et des armements considérables se font dans tous les ports de la Méditerranée ; que les savants les plus illustres, les plus habiles généraux sont attachés à l'expédition, et l'on se demande où va Bonaparte avec cette armée (1).

Il allait en Egypte, s'emparait de Malte en passant, débarquait en vue d'Alexandrie le 1er juillet, prenait le même jour cette ville, traversait le désert, arrivait sur les bords du Nil, gagnait la bataille des Pyramides, entrait au Caire, rassurait les populations, se montrait comme un grand protecteur, plutôt que comme un conquérant, apprenait, avec un calme impassible le désastre de l'escadre dans la rade d'Aboukir, veillait sur tout, s'occupait de tout, administrait la justice, créait l'institut d'Egypte, s'emparait de Gaza, de Jaffa, remportait la victoire du Mont-Thabor, auprès de Nazareth, de Cana, des rives du Jourdain, dans cette antique Galilée, marquée par tant de miracles, et détruisait entièrement l'armée turque à Aboukir (2), tandis que Desaix,

---

(1) On mit à la voile le 19 mai 1798.
(2) 25 juillet 1799.

agissant dans la Haute-Egypte, gagnait les batailles de Sédiman, de Thèbes, et s'immortalisait dans une foule de combats.

Un an s'était écoulé depuis l'arrivée de Bonaparte en Afrique, et, dans l'intervalle, de grands événements s'étaient passés en Europe.

L'Angleterre avait réussi à former contre la France une nouvelle coalition, dans laquelle étaient entrées toutes les puissances, à l'exception de l'Espagne et de la Prusse.

L'armée napolitaine, croyant surprendre les Français et les écraser en Italie, avait été vaincue par Championet qui, étant entré dans Naples, y avait proclamé la république Parthénopéenne.

Joubert avait occupé Turin, et le roi du Piémont, obligé d'abdiquer, s'était retiré dans l'île de Sardaigne.

Mais la France, à son tour, avait essuyé des revers sur le Rhin et en Italie.

Ses trois plénipotentiaires, au congrès de Rastadt, avaient été assassinés par ordre de l'Autriche; le Directoire était méprisé, avili; la désorganisation et l'anarchie étaient partout; les partis étaient déchaînés furieux, et les citoyens paisibles vivaient dans l'inquiétude et les alarmes.

Bonaparte, ayant appris ces tristes nouvelles, laisse le commandement de l'armée à Kléber, quitte aussitôt l'Egypte, échappe comme par miracle à la flotte anglaise, débarque le 9 octobre (1) dans le golfe de Fréjus, traverse la France au milieu des plus vives acclamations, arrive le 16 à Paris, et devient l'objet de tous les regards, de tous les vœux, de toutes les espérances (2).

---

(1) An 1799.

(2) La nouvelle du débarquement de Bonaparte fut accueillie dans Paris avec un prodigieux enthousiasme. « Sur-le-champ, dit M. Thiers « (*Hist. de la Révolution*), la joie la plus confuse avait éclaté; la nouvelle, « annoncée sur tous les théâtres, y avait produit les élans les plus

Il s'agissait de prendre le pouvoir, de faire une constitution sage et modérée, de régénérer le gouvernement, de rassurer le pays, de lui donner de la sécurité.

Telle était la grande tâche qu'on désirait lui voir remplir, et que lui-même ambitionnait. En quelques jours tout est préparé.

Le conseil des Anciens, sous le prétexte d'un complot contre la liberté de la représentation nationale, rend un décret qui transfère à Saint-Cloud le corps législatif, et donne à Bonaparte le commandement de toutes les troupes de la division de Paris.

Cette translation a lieu le lendemain (1), et Bonaparte, suivi de son état-major, se présente à la barre du conseil des Anciens, où il fait, dans un langage animé, le tableau de la situation intérieure et extérieure de la république ; il se rend ensuite au conseil des Cinq-Cents ; mais aussitôt qu'il paraît, les cris, les menaces, les imprécations s'élèvent de tous côtés, et les grenadiers qu'il avait laissés à la porte, craignant qu'on n'attente à sa vie, s'avancent et l'emmènent. Murat, aussitôt après, pénètre dans la salle avec un bataillon, et les députés, effrayés, se sauvent par les fenêtres.

Quelques-uns d'entre eux, partisans de ce coup d'Etat, se réunissent dans la soirée du même jour, nomment consuls provisoires Bonaparte, Roger-Ducos et Sièyes, ajournent les conseils et les remplacent par deux commissions qui sont chargées de rédiger une constitution nouvelle et d'approuver les mesures législatives qu'auraient à prendre les consuls.

« extraordinaires. Les chants patriotiques avaient remplacé partout les « représentations théâtrales. Le député Baudin (des Ardennes), l'un des « auteurs de la constitution de l'an III, républicain sage et sincère, « attaché à la république jusqu'à la passion, et la croyant perdue si un « bras puissant ne venait la soutenir, Baudin (des Ardennes) expira de « joie en apprenant cet événement. »

(1) 18 brumaire (9 novembre 1799).

Ce décret, porté aux Anciens, est adopté par eux au milieu de la nuit.

Ainsi s'accomplit cette révolution du 18 brumaire, que les hommes impartiaux et judicieux ont, à juste titre, considéré comme un acte *nécessaire* qui termina l'anarchie (1).

Ainsi finit, après une durée de quatre ans, ce gouvernement du Directoire, qui avait jeté la France dans un malaise intolérable, dans la plus triste confusion.

---

(1) « Il fallait, dit M. Thiers, plus que des succès, il fallait une réorga- « nisation puissante à l'intérieur de toutes les parties du gouvernement ; « et c'était un chef politique plutôt qu'un chef militaire dont la France « avait besoin. Le 18 et le 19 brumaire *étaient donc nécessaires.* » (*Hist. de la révolution.*)

LXXXIV.

CONSULAT. — BONAPARTE 1er CONSUL. — VICTOIRE DE MARENGO. — PROSPÉRITÉ DE LA FRANCE. — ATTENTAT DU 3 NIVOSE. — ASSASSINAT DE L'EMPEREUR DE RUSSIE. — PAIX D'AMIENS. — CONCORDAT. — BONAPARTE CONSUL A VIE. — VIOLATION DU TRAITÉ D'AMIENS PAR L'ANGLETERRE. — PRÉPARATIFS POUR UNE DESCENTE EN ANGLETERRE. — COMPLOT CONTRE LA VIE DU PREMIER CONSUL. — EXÉCUTION DU DUC D'ENGHIEN. — NAPOLÉON BONAPARTE EMPEREUR DES FRANÇAIS ET ROI D'ITALIE. — NOUVELLE COALITION. — ENTRÉE DES FRANÇAIS DANS VIENNE. — VICTOIRE D'AUSTERLITZ. — PAIX DE PRESBOURG. — GUERRE AVEC LA PRUSSE. — VICTOIRE D'IÉNA. — ENTRÉE DE NAPOLÉON A BERLIN. — GUERRE AVEC LA RUSSIE. — VICTOIRES D'EYLAU, DE FRIEDLAND. — ENTREVUE DES DEUX EMPEREURS SUR LE NIÉMEN. — PAIX DE TILSIT. — AFFAIRE DE LA DYNASTIE ESPAGNOLE. — JOSEPH BONAPARTE ROI D'ESPAGNE. — GUERRE AVEC CETTE NATION. — HOSTILITÉS DE L'AUTRICHE. — VICTOIRE DE WAGRAM. — RÉUNION DES ÉTATS ROMAINS A L'EMPIRE. — LE PAPE PIE VII TRANSPORTÉ A SAVONE. — DIVORCE DE NAPOLÉON. — SON MARIAGE AVEC UNE ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE. — CONCILE DE PARIS. — GUERRE AVEC LA RUSSIE. — VICTOIRE DE LA MOSCOWA. — ENTRÉE DES FRANÇAIS A MOSCOU. — INCENDIE DE CETTE VILLE. — RETRAITE DE L'ARMÉE. — DÉSASTRE DE CETTE RETRAITE. — INVASION DE LA FRANCE. — ABDIDICATION DE L'EMPEREUR QUI SE RETIRE A L'ILE D'ELBE. — RÈGNE DE LOUIS XVIII. — RETOUR DE NAPOLÉON. — FUITE DES BOURBONS. — PERTE DE LA BATAILLE DE WATERLOO. — SECONDE ABDICATION DE L'EMPEREUR. — SA TRANSLATION A SAINTE-HÉLÈNE. — SA MORT.

Tout change, tout se ranime sous le gouvernement consulaire, sous l'administration de Bonaparte.

L'ordre est partout rétabli, la confiance renaît, l'impôt progressif est supprimé, la loi des otages révoquée (1), les prisonniers politiques et les prêtres détenus sont élargis, l'insurrection vendéenne apaisée, des relations ouvertes

(1) Cette loi rendait les parents des Vendéens et des *chouans* responsables des actes commis dans les provinces révoltées et punissait les uns de la détention, les autres de la déportation.

avec les cabinets étrangers, une nouvelle constitution promulguée (1).

Bonaparte est nommé premier consul pour dix ans, le second est Cambacérès, le troisième Lebrun.

Mais Bonaparte reste en réalité seul maître, et comme, ainsi que l'a dit Sièyes, il sait tout faire, peut tout faire et veut tout faire, il fait tout en effet.

C'est par une série d'actes habiles et généreux qu'il s'empresse d'inaugurer sa nouvelle dignité.

Les parents d'émigrés et les ci-devant nobles sont admis aux fonctions publiques; on autorise les déportés sans jugement légal à revenir en France; on rend les églises au culte; on n'exige des prêtres *non assermentés* qu'une *promesse* de fidélité à la constitution; des honneurs publics sont ordonnés pour les restes mortels du pape Pie VI, et l'on abolit les fêtes révolutionnaires, excepté celles du 14 juillet et du 1er vendémiaire (2).

Ainsi s'ouvre cette grande époque de pacification civile et de réparation religieuse.

Mais, à l'extérieur, la guerre existe toujours, et le premier consul n'hésite pas à faire une solennelle démarche auprès de l'Angleterre et de l'Autriche.

« ....Comment, écrivait-il au roi de la Grande-Bretagne,
« les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes
« et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indé-
« pendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine

---

(1) 15 décembre 1799 (24 frimaire, an VIII). Cette constitution créait un *consulat décennal* chargé du pouvoir exécutif; un *corps législatif* chargé de décréter les lois; un *conseil d'État* chargé de les rédiger et de les soutenir devant le corps législatif; un *tribunat* chargé de les discuter; enfin, un *sénat conservateur* chargé de casser toute loi ou tout acte du gouvernement qui lui paraîtrait entâché d'*inconstitutionnalité*.

(2) La *première* de ces deux fêtes était l'anniversaire de la prise de la Bastille, c'est-à-dire du premier jour de la révolution; la *seconde* était l'anniversaire du premier jour de la république.

« grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, « le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas « que la paix est le premier des besoins comme la première « des gloires?... »

Il disait à l'empereur d'Allemagne :

« .... Etranger à tout sentiment de vaine gloire, le pre- « mier de mes vœux est d'arrêter l'effusion du sang qui va « couler. Tout fait prévoir que dans la campagne prochaine « des armées nombreuses, et habilement dirigées, triple- « ront le nombre des victimes que la reprise des hostilités » a déjà faites. Le caractère connu de Votre Majesté ne me « laisse aucun doute sur le vœu de son cœur. Si ce vœu est « seul écouté, j'entrevois la possibilité de concilier les in- « térêts des deux nations..... (1) »

Ces deux puissances répondent par un refus, et Bonaparte, après avoir réorganisé l'ordre judiciaire et l'ordre administratif, après avoir clos la liste des émigrés, entièrement pacifié la Vendée, créé la Banque de France, donne à Moreau le commandement de l'armée qui doit agir en Allemagne, en apprend les premiers succès, franchit alors lui-même, avec quarante mille hommes, la grande chaîne des Alpes, arrive à Milan et gagne la célèbre bataille de Marengo, qui oblige les Autrichiens à signer la convention d'Alexandrie, par laquelle ils livrent à l'armée française l'Italie et toutes ses places (2).

---

(1) Ces deux lettres sont à la date du 5 nivôse, an VIII (26 décembre 1799).

(2) Cette convention fut signée le 15 juin 1800, le lendemain de la bataille; le brave général Desaix qui venait d'arriver d'Égypte où il avait été surnommé le *sultan juste*, fut tué dans cette mémorable journée; il avait à peine trente-deux ans. Voici le portrait qu'on en a fait : Sa taille était grande et bien prise; ses traits étaient réguliers, ses yeux respiraient la mélancolie; toute sa personne était agréable. On se sentait disposé à l'aimer et on pouvait lui appliquer ce que Tacite dit d'Agricola : « Que « dès la première vue, il paraissait un homme de bien; mais qu'après « l'avoir fréquenté, l'on était charmé de trouver un grand homme. Son

Le général Masséna, qui venait de rendre Gênes, après la plus belle défense dont l'histoire fasse mention, y rentrait peu de jours après, tandis que Moreau, sur les bords du Danube, remportait la victoire d'Hochstett et culbutait l'ennemi au combat de Neubourg, où fut tué d'un coup de lance au cœur le *premier grenadier de France*, le brave Latour-d'Auvergne, le Bayard de ce temps.

La Bavière est conquise jusqu'à l'Inn, et Moreau consent à signer à Parsdof une suspension d'armes.

Le premier consul, de retour à Paris, dans la nuit du 2 au 3 juillet, s'occupe avec activité de la paix avec l'étranger et de l'administration intérieure ; il améliore l'état des finances fait réparer les routes, travailler aux canaux de Saint-Quentin et de l'Ourcq, ouvre la France à la plupart des émigrés, négocie un arrangement avec le pape Pie VII pour les affaires religieuses (1), et cherche à réparer, en toutes choses, les désordres et les maux de la révolution.

Un congrès s'ouvre à Lunéville ; mais le plénipotentiaire autrichien, qui ne veut que gagner du temps, exigeant la présence d'un négociateur anglais, les hostilités recommencent, et bientôt les succès d'Augereau dans la Franconie, de Macdonald dans le Tyrol, de Brune sur le Mincio et l'Adige, et, par dessus tout, la grande et belle victoire d'Hohenlinden, remportée par Moreau (2), qui, franchissant tous les obstacles, n'est plus qu'à quelques marches de Vienne, ne laissent à l'Autriche d'autre ressource que la paix (3).

« regard s'enflammait à un souvenir, à la vue d'un chef-d'œuvre. Il était « bon fils, bon ami, d'une modestie rare, simple dans sa mise, frugal « dans ses goûts, d'une probité et d'un désintéressement qui égalaient son « courage. »

(1) Ce pontife avait été élu à Venise le 14 mars 1800, et avait fait son entrée solennelle à Rome le 3 juillet.

(2) Le gain de cette bataille est dû en grande partie au général Richepanse.

(3) Ce traité de paix fut signé à Lunéville le 9 février 1801.

Déjà le czar Paul Ier, touché des généreux procédés de Bonaparte (1), s'était non-seulement retiré de la coalition, mais avait signé, avec la Suède et le Danemarck, une déclaration par laquelle ces trois puissances maritimes s'engageaient à maintenir, même par les armes, les principes du droit des neutres. La Prusse avait adhéré à cette déclaration.

La cour d'Espagne était intimement liée avec le premier consul, et la paix était rétablie entre la France et l'Amérique.

Tel était l'immense résultat obtenu dans l'espace de quinze mois.

Mais tandis que la prospérité, la grandeur nationale s'élevaient avec tant de rapidité par le génie du premier consul, quelques agents royalistes, soudoyés par l'Angleterre, avaient recours au moyen le plus atroce pour se débarrasser de lui.

Le 3 nivose an IX (2), au moment où il passait en voiture dans la rue Saint-Nicaise pour se rendre à l'Opéra, l'un de ces monstres mit le feu à une barrique pleine de poudre et de mitraille qu'ils avaient conduite dans cette rue, et dont l'explosion terrible ébranla le quartier. Plusieurs personnes furent tuées, d'autres blessées, mais Bonaparte échappa comme par miracle et parut à l'Opéra où l'émotion la plus vive éclata de toutes parts.

On crut les jacobins coupables, et une centaine d'entre eux furent déportés; c'étaient pour la plupart des assassins de septembre, et des hommes de sang qui ne méritaient aucun intérêt; mais l'attentat de nivôse leur était étranger. Saint-Réjant, Carbon, Limoëlan en étaient les auteurs. Ce

---

(1) Bonaparte lui avait offert l'île de Malte et lui avait rendu les prisonniers russes avec leurs armes et leurs drapeaux, après les avoir fait habiller à neuf.

(2) 24 décembre 1800.

dernier avait eu le temps de fuir et de passer à l'étranger, les deux autres périrent sur l'échafaud, où trois mois auparavant Céracchi, Aréna, Topino, Lebrun, Démerville, démagogues furieux, avaient porté leur tête, comme coupables d'un complot tendant à poignarder Bonaparte au théâtre.

Pendant ce temps, un drame horrible se tramait à la cour de Russie.

Il s'agissait d'arracher du trône l'empereur Paul Ier pour y faire monter Alexandre, son fils.

Le mécontentement de l'aristocratie, une ambition criminelle, et les menées de l'Angleterre amenèrent la catastrophe, et, dans la nuit du 24 mars 1801, ce père infortuné, assailli dans sa chambre, fut mis à mort par quelques conjurés.

Alexandre, proclamé dans la matinée, fut obligé de repousser sa mère qui, elle aussi, voulait régner.

Cette mort tragique fit une vive impression en Europe ; elle débarrassa l'Angleterre d'un ennemi redoutable et priva la France d'un puissant allié.

Le premier consul venait d'expédier de Brest l'amiral Ganteaume avec quatre mille hommes et un immense matériel pour secourir l'armée d'Egypte alors fort compromise.

Kléber n'était plus; après d'éclatantes victoires, après l'immortel triomphe d'Héliopolis, ce brave général était tombé sous le poignard d'un assassin musulman; et Menou, son successeur dans le commandement, n'avait aucun talent militaire.

L'amiral, craignant d'être rencontré par la flotte anglaise et de voir périr tant de braves gens qui lui étaient confiés, entra à Toulon au lieu de poursuivre sa route, et l'armée d'Egypte, abandonnée à elle-même, mal dirigée par Menou, et ayant à combattre à la fois les forces des Turcs et des Anglais, conclut une capitulation par laquelle il fut sti-

pulé qu'elle se retirerait avec les honneurs de la guerre, avec armes et bagages, avec son artillerie, ses chevaux, etc., et qu'elle serait nourrie pendant la traversée aux frais de l'Angleterre.

Ainsi finit cette mémorable expédition d'Egypte dont les tribus arabes, au milieu des loisirs de la vie nomade, s'entretiennent encore comme d'une expédition de héros (1).

Cependant la paix se négociait entre la France et l'Angleterre; la victoire navale de l'amiral Linois au combat d'Algésiras, et la crainte qu'inspirait à la Grande-Bretagne la flottille de Boulogne contre laquelle vinrent échouer les attaques de Nelson, hâtèrent la conclusion du traité dont les préliminaires furent signés à Londres le 1er octobre 1801, et l'acte définitif à Amiens, le 25 mars 1802.

Une œuvre bien plus grande, bien autrement nécessaire, venait d'être accomplie par le premier consul, c'était le rétablissement du culte catholique en France, de cette religion divine qui console, apaise, satisfait, fortifie, élève les âmes, et procure, même dans cette vie à qui sait la pratiquer, une partie de la félicité qui lui est réservée dans l'autre.

C'était plus qu'un acte politique de la part de Bonaparte, c'était un acte religieux, et de plus un acte de courage, car il avait contre lui tous ces *traînards* de l'incrédulité, de la philosophie du dernier siècle, tous ces misérables sceptiques dont l'étrange orgueil n'aboutit qu'au rêve du néant (2).

---

(1) MM. Barthélemy et Méry, dans les notes du *Huitième chant* de leur poëme (*Napoléon en Égypte*), rappellent le trait suivant qui leur a été raconté par M. Taylor. Ce voyageur, dans une de ses laborieuses marches sous le tropique, ayant confié son sac de voyage à un Arabe de Karnac, celui-ci, tout fier de son fardeau, prit subitement l'attitude d'un grenadier et marcha au pas en disant : *Soldat français! soldat français! Bonaparte!* On sait la grande surprise qu'éprouva M. de Châteaubriand, en entendant des enfants bédouins s'écrier : *En avant, marche!*

(2) M. Desmarest, dans ses *Témoignages historiques*, p. 77 et suiv., fait

Le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), fut passée à Paris entre le pape et le gouvernement français cette célèbre Convention qui a porté depuis le titre de *Concordat*, et qui, en réconciliant l'Eglise romaine avec la république française, venait réparer les désordres impies de la révolution et répondre au besoin moral, au sentiment religieux de l'immense majorité de la population (1).

---

connaître le mécontentement qui éclata parmi quelques principaux chefs de l'armée, les résolutions violentes qui furent arrêtées contre le premier consul, les libelles et les sarcasmes dont il fut l'objet et dans lesquels on lui prodiguait les titres de *tyran*, d'*usurpateur*, de *capucin*, en faisant un appel à l'insurrection.

Voici du reste ce que dit M. de Talleyrand, dans son discours à la *Chambre des pairs*, sur la mort de M. Bourlier, évêque d'Évreux : « Na-« poléon entreprit la réconciliation du ciel avec la terre, il s'occupa du « concordat, malgré l'opposition des petits publicistes d'alors et malgré « des *dangers personnels qu'il n'ignorait pas*; il voulut donner la plus « grande solennité à cet acte habile et hardi qui l'honorera à jamais dans « la mémoire des hommes. » (Voy. le *Journal des Débats* du 15 novembre 1821.)

(1) Voici l'analyse du concordat : Le gouvernement de la république française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des Français. — Cette religion sera librement exercée en France ; son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.— Il sera fait, par le Saint-Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. — Le premier consul nommera aux archevêchés et évêchés, Sa Sainteté conférera l'institution canonique. — Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment suivant en usage avant le changement de gouvernement : « Je « jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance « et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la république « française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister « à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans soit au « dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon « diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au pré-« judice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. » Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.—La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France : *Domine salvum fac rempublicam* ; *domine salvos fac consules*. — Les évêques nommeront aux cures; leur choix ne pourra

La publication en fut faite le jour de Pâques de l'année suivante (18 avril 1802) dans tous les quartiers de Paris, avec un grand appareil et par les principales autorités.

Le premier consul, suivi des premiers corps de l'Etat, d'un grand nombre de fonctionnaires, et d'un brillant état-major, se rendit à Notre-Dame, fut reçu à la porte par le nouvel archevêque, M. de Belloy, et conduit sous le dais à la place qu'il devait occuper.

La cérémonie fut imposante, et produisit sur les assistants une vive et profonde émotion. Ces chants solennels, ces hymnes sacrés, cette pompe auguste, cette majesté du lieu redevenu saint, ébranlaient et pénétraient les cœurs ; et des larmes de bonheur et de joie coulèrent de bien des yeux.

Quel beau jour pour la France ! quel triomphe pour la religion ! quelle gloire pour cet homme puissant, qui servait les desseins et la cause de Dieu !

Un livre nouveau venait de paraître et faisait déjà grand bruit ; l'auteur y décrivait avec éclat les beautés, la *poësie* du christianisme, et appelait tous les enchantements de l'imagination et tous les intérêts du cœur au secours de cette

---

tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. — Ils pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse. — Sa Sainteté déclare que les acquéreurs des biens ecclésiastiques ne seront troublés en aucune manière et en demeureront propriétaires incommutables.—Le gouvernement assurera un traitement aux évêques et aux curés. — Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

Les ratifications de cette convention furent échangées à Paris le 23 fructidor (10 septembre 1801); et le 18 germinal, an x (8 avril 1802), parut la loi relative à l'organisation des cultes. Le 24 mai suivant, le pape, dans une allocution en consistoire, se plaignit de ce que l'on eût publié, avec le concordat, des *articles organiques* qu'on ne lui avait point communiqués; et ajouta qu'il se proposait de demander quelques modifications à ces articles. Le cardinal Caprara réclama, en effet, quelque temps après; mais les articles organiques furent maintenus. — Les cultes protestants furent organisés par la même loi.

même religion dont il célébrait les bienfaits. C'était *le Génie du christianisme*, par M. de Châteaubriand.

Le premier consul voulant en même temps effacer les traces des guerres civiles, amnistia les émigrés en masse, sauf quelques exceptions; tout en consacrant de nouveau la garantie des ventes des biens nationaux.

L'étude de la jurisprudence et les études classiques, avaient été presque abandonnées; Bonaparte les releva, il créa des lycées, des écoles de droit, l'école des ponts-et-chaussées et celle des arts mécaniques.

A la même époque, il instituait cet ordre fameux de la légion-d'honneur (1), qui devait exciter à un si haut degré le courage, l'émulation des âmes généreuses, et devenir comme le signe de réunion de tous les états, de tous les partis, en plaçant à côté l'un de l'autre le soldat, le savant, l'artiste, le prélat, le magistrat.

«Depuis quelque temps on se demandait, dit M. Thiers (2), « si on ne donnerait pas un grand témoignage de gratitude « nationale à l'homme qui, en deux années et demie, avait « tiré la France du chaos, et l'avait réconciliée avec l'Eu-« rope, avec elle-même, et déjà presque complétement or-« ganisée. Ce sentiment de reconnaissance était universel « et mérité..... Le général Bonaparte souhaitait le suprême « pouvoir, c'était naturel et excusable. En faisant le bien, « il obéissait à son génie, en le faisant, il en avait espéré le « prix. Il n'y avait là rien de coupable, d'autant plus que « dans sa conviction, et dans la vérité, pour achever ce « bien, il fallait longtemps encore un chef tout-puissant. « Dans un pays qui ne pouvait se passer d'une autorité « forte et créatrice, il était légitime de prétendre au pouvoir « suprême, quand on était le plus grand homme de son

(1) Loi du 29 floréal, an x (19 mai 1802).

(2) *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 488 et 489.

« siècle, et l'un des plus grands hommes de l'humanité. »

Le 14 thermidor an X (3 août 1802), le sénat proclamait Napoléon Bonaparte, premier consul à vie, après avoir constaté que cette nomination avait été faite par 3,568,885 votants sur 3,577,259.

La France s'élevait rapidement au plus haut degré de puissance et de prospérité.

La république italienne était devenue, sous la présidence de Bonaparte, une province française.

Le Piémont avait été ajouté à notre territoire.

L'Allemagne avait été reconstituée sous notre seule influence.

La médiation du premier consul faisait cesser les agitations de la Suisse, procurait à ce pays de sages réformes, un bon gouvernement, assurait sa neutralité, son indépendance, et frappait d'admiration, par un résultat aussi prompt qu'équitable, la Prusse et la Russie qui félicitaient vivement le puissant médiateur, d'avoir terminé si bien une œuvre si difficile.

Mais il n'en était pas ainsi de l'Angleterre. Jalouse à l'excès des succès de la France, qu'elle voyait grandir par la paix et la politique, autant qu'elle l'avait vue s'accroître par les armes, elle manifestait un violent dépit, et se déshonorait, par les démarches les plus déloyales, par les actes les plus odieux.

Pour entraver la médiation dans les affaires de la Suisse, le cabinet britannique avait fait offrir aux chefs des insurgés des secours pécuniaires, et à l'Autriche un subside de 225 millions de francs, si elle voulait soutenir leur cause.

Il faisait plus encore : il payait Georges Cadoudal, et mettait à sa disposition des sommes considérables pour l'entretien des sicaires, dont la troupe courait sans cesse de Porsmouth à Jersey, et de Jersey sur la côte de Bretagne; il invitait les princes exilés à des revues de troupes,

et les y admettait avec les insignes de l'ancienne royauté(1).

Enfin, il refusait d'évacuer Malte, nonobstant les termes formels du traité d'Amiens, que le premier consul avait exécuté, quant à lui, avec la plus scrupuleuse fidélité.

« Il est inutile de chercher à nous tromper à cet égard, « disait-il un jour à l'ambassadeur anglais ; voulez-vous la « paix, voulez-vous la guerre? Si vous voulez la guerre, il « n'y a qu'à le dire, nous la ferons avec acharnement, et « jusqu'à la ruine de l'une des deux nations. Voulez-vous la « paix, il faut évacuer Malte. Ce rocher sur lequel on a « élevé tant de fortifications, a sans doute une grande im- « portance sous le rapport maritime, mais il en a une bien « plus grande à mes yeux, c'est d'intéresser au plus haut « point l'honneur de la France. Que dirait le monde si nous « laissions violer un traité solennel fait avec nous?..... Je « veux la paix, je le dis avec sincérité..... Agissez cordia- « lement avec moi, et je vous promets, de mon côté, une « cordialité entière; je vous promets de continuels efforts « pour concilier nos intérêts, dans ce qu'ils ont de conci- « liable..... Songeons à nous unir plutôt qu'à nous com- « battre, et nous réglerons à volonté les destinées du « monde (2). »

Mais le cabinet anglais voulait la guerre, et tout à coup, avant toute déclaration, avant toute manifestation régulière, fit courir les vaisseaux de la marine royale sur le commerce français, dont un grand nombre de navires, voyageant sans défiance, se trouva ainsi capturé.

A la violation des traités, se joignait la violation du droit des gens.

---

(1) Voy. M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. IV, p. 225.

(2) C'est environ un mois après, c'est-à-dire en mars 1803, que le premier consul, comprenant l'impossibilité de garder la Louisiane, la céda aux États-Unis moyennant 80 millions, dont soixante devaient être versés au trésor de France, et les vingt autres servir à indemniser le commerce américain des captures illégalement faites pendant la dernière guerre.

On provoquait donc une guerre à outrance, et la France, indignée, n'eut plus qu'une pensée, celle d'envahir l'Angleterre et d'en finir pour jamais avec cette envieuse et perfide rivale, qui sacrifiait tout à son intérêt, même l'honneur et la probité.

Aussitôt, par un mouvement unanime et spontané, les départements, les grandes villes, les communes, les corporations, s'imposèrent des sommes considérables pour offrir au gouvernement des bateaux plats, des corvettes, des frégates, des vaisseaux de ligne, tandis que le premier consul faisait, pour cette entreprise, d'immenses préparatifs et rappelait nos escadres répandues dans les Antilles pour faire rentrer nos colonies sous l'autorité de la métropole.

Mais l'île de Saint-Domingue, reconquise sur les noirs révoltés, allait être définitivement perdue, la fièvre jaune enlevant tous les jours nos soldats par centaines, et la nouvelle guerre avec les Anglais, empêchant tout envoi de secours.

Ce n'est pas une des choses les moins curieuses de l'histoire, que le spectacle de ce mouvement général dans tous nos ports, sur tous nos fleuves, sur toutes les côtes, dans nos arsenaux, dans nos fonderies, dans nos forêts; on voyait le littoral se couvrir de troupes, de convois, de munitions de toute espèce, tandis que le premier consul, allant et venant sans cesse, visitait tout, s'occupait de tout, dirigeait tout, et communiquait aux ouvriers, aux marins, aux soldats, aux officiers, aux généraux, son infatigable activité.

Cent cinquante mille hommes, dix mille chevaux, quatre cents bouches à feu devaient être embarqués, et dès le mois de décembre (1), près de mille bâtiments, chaloupes, canonnières, bateaux canonniers, péniches, venant de tous les ports, étaient entrés dans Boulogne, rendez-vous général

(1) Année 1803.

de la flotte, après avoir, en plusieurs rencontres, maltraité les vaisseaux anglais qui s'étaient avancés pour les détruire ou les enlever.

Le général Mortier, à la tête de vingt-cinq mille hommes, avait déjà envahi le Hanovre, au grand désespoir du vieux roi d'Angleterre qui tenait si fort à conserver ce patrimoine, berceau de ses aïeux.

L'Europe était dans l'étonnement et l'agitation à la vue des apprêts d'une si grande lutte; mais quoiqu'elle donnât tous les torts à l'Angleterre, elle n'en penchait pas moins en sa faveur.

Cette dernière puissance commençait elle-même à s'émouvoir, elle craignait déjà que cette barrière de l'Océan, derrière laquelle on s'était jusques-là cru inviolable, que son immense marine, qui commandait les mers, ne fussent point un suffisant obstacle pour arrêter le conquérant qui commandait la fortune.

Une levée en masse fut votée, les environs de Londres et les points principaux des côtes, furent fortifiés, l'on ferma l'embouchure de la Tamise par une ligne de frégates liées entre elles par des chaînes de fer, et l'on employa tous les moyens de défense que l'art peut suggérer.

Cependant, on craignait encore, et le gouvernement anglais descendit aux mesures les plus infâmes, en organisant et soudoyant des conspirations contre la vie du premier consul.

Pichegru, déporté par le Directoire, s'échappe de Cayenne, arrive à Londres et s'engage dans un complot dont le plan est arrêté au nom des Bourbons et du cabinet britannique.

Transporté secrètement en France avec Georges Cadoudal et la plupart des conjurés, il a des entrevues avec le général Moreau, qui adopte volontiers le projet de se dé-

faire de Bonaparte, mais à la condition d'*être lui-même dictateur* (1).

En même temps, les ministres anglais, Drake, à Munich, Spencer et Smith, à Stuttgard, étaient chargés de nouer des trames en France, et s'acquittaient avec un grand zèle de ce rôle odieux.

Tout ce mystère, enfin, se découvre; Moreau (2), Pichegru, Georges et leurs complices sont successivement arrêtés, et il est établi par l'instruction et par les aveux de Georges, qu'il avait envoyé les auteurs de l'attentat du 3 nivôse pour tuer le premier consul, et que lui-même et sa troupe étaient venus pour exécuter ce même projet par une attaque de vive force.

Il résultait, en outre, de la plupart des déclarations que cette attaque devait avoir lieu sous les ordres d'un prince Bourbon qu'on attendait à Paris, et que quelques-uns y croyaient déjà.

Or, comme, d'après les rapports parvenus au gouvernement, tous les membres de la maison royale de France se trouvaient soit à Varsovie, soit à Londres, excepté le duc d'Enghien, qui, avec un état-major d'émigrés, était venu se placer à Ettenheim, sur le territoire de Bade, à peu de distance de Strasbourg, on ne put douter que ce ne fût le prince indiqué par les conjurés comme devant être avec eux.

Exaspéré par toutes ces découvertes, le premier consul fait enlever le duc d'Enghien, qui comparaît devant une commission militaire, à Vincennes, est condamné à mort, et reçoit avec intrépidité le feu des soldats français, qu'il avait si souvent combattus du milieu des rangs ennemis (3).

---

(1) Déclaration de Bouvet de Lozier, l'un des conjurés.

(2) Le premier consul, désirant ne pas perdre ce général, dit au ministre de la justice : *Avant tout interrogatoire, voyez si Moreau veut me parler; mettez-le dans votre voiture et amenez-le-moi; que tout se termine entre nous deux.* Mais Moreau ayant refusé, la justice suivit son cours.

(3) 21 mars 1804.

L'exécution de ce prince émut vivement le public; mais si les uns trouvaient cet acte abominable, les autres, le plus grand nombre, trouvaient bien plus abominables les complots dirigés par les royalistes contre la vie du premier consul, et pensaient qu'il fallait, pour déjouer leurs espérances, le nommer empereur ou roi, afin que l'hérédité, ajoutée à son pouvoir, lui assurât des successeurs naturels et immédiats, et que le crime commis sur sa personne devenant inutile, on fût moins tenté de le commettre (1).

Cette idée se propage partout avec rapidité, dans l'armée, dans le peuple, dans le Sénat, dans le corps législatif, dans le tribunat. Et le 18 mai 1804, paraît le sénatus-consulte organique, qui décerne à Napoléon Bonaparte la dignité impériale, et déclare cette dignité héréditaire dans sa famille (2).

Le code civil venait d'être terminé; l'on pouvait donc aux titres glorieux, qui recommandaient le grand homme à la reconnaissance, à l'amour de la France, ajouter le titre plus rare et plus glorieux de législateur.

Napoléon, mettant aussitôt en usage la nouvelle constitution établie par le même sénatus-consulte, élève au maréchalat les plus illustres généraux, et forme une cour bril-

---

(1) Voy. M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. V, p. 50 et 51.

(2) L'article 3 de ce sénatus-consulte porte que la dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

D'après l'article 4, Napoléon Bonaparte peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères.

Il est dit, dans l'article 5, qu'à défaut d'héritier naturel et légitime, ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte, la dignité impériale est dévolue et déférée à *Joseph Bonaparte* et à ses descendants naturels et légitimes.

On lit enfin, dans l'article 6, qu'à défaut de Joseph Bonaparte et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et déférée à *Louis Bonaparte* et à ses descendants naturels et légitimes.

Ce sénatus-consulte, ayant été soumis à l'acceptation du peuple, fut sanctionné par 3,521,675 suffrages sur 3,524,254.

lante où les anciens émigrés recherchèrent avidement l'honneur de trouver place.

Les débats du procès de Georges et de Moreau, s'ouvrirent quelques jours après et se terminèrent le 10 juin par un arrêt portant peine de mort contre vingt des accusés entre lesquels Georges Cadoudal, Armand de Polignac, le marquis de Rivière, et deux ans de prison contre Moreau, Jules de Polignac et quelques autres. Un grand nombre fut acquitté.

Quant à Pichegru, il avait terminé par le suicide une vie déshonorée par la trahison (1).

L'empereur, entre autres grâces, accorda celles d'Armand de Polignac et du marquis de Rivière (2), et fit remise à Moreau de ses deux ans de prison, en consentant à son départ pour l'Amérique; et comme ce général désirait vendre ses propriétés, il donna ordre de les acquérir sur-le-champ, au prix le plus élevé.

Ainsi finit ce grand procès. La perte de Napoléon était le but de la conjuration, le résultat fut son élévation à

---

(1) Napoléon était dans l'intention de grâcier cet ancien général et de l'envoyer à Cayenne pour le mettre à la tête d'un grand établissement colonial. Pichegru accueillit fort bien ce qui lui fut communiqué à ce sujet par le conseiller d'État Réal; mais celui-ci, absorbé par ses travaux, négligea cette affaire; et Pichegru, n'entendant plus parler des propositions du chef de l'État, ne songea plus qu'à mourir. Sur la demande qu'il fit de quelques livres, on lui offrit des ouvrages d'histoire; mais il répondit qu'il en avait assez et désira qu'on lui procurât Sénèque : *Oh! dit-il, c'est comme le joueur de Regnard, quand il a perdu son argent.* Et peu de jours après il s'était détruit. On trouva le livre ouvert près de lui, à la page où Sénèque décrit avec enthousiasme le suicide de Caton. La strangulation spontanée fut si bien établie, qu'il n'y a que des malveillants ou des imbéciles qui puissent la révoquer en doute. On peut voir à ce sujet les *Témoignages historiques*, par M. Desmarest, p. 144 et suiv., ainsi que les pag. 46 et suiv. du cinquième volume de l'*Hist. du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, qui me paraît s'être beaucoup servi des documents laissés par M. Desmarest.

(2) Le jour du supplice de ses compagnons, ce marquis ne craignait pas de dire, parce qu'il était gracié : *La place d'honneur est aujourd'hui à la Grève.*

l'empire. De là ce mot de Georges : « Nous venions donner un roi à la France, nous lui donnons un empereur! »

Napoléon redouble d'efforts pour presser l'armement des flottes de Brest, de Rochefort, de Toulon, part pour Boulogne, inspecte tous les bâtiments, passe en revue l'armée, fait la distribution des croix d'honneur, traverse la Belgique, se rend à Aix-la-Chapelle, à Mayence, arrive à Saint-Cloud vers le milieu d'octobre, et, le 2 décembre, le pape Pie VII sacrait, à Paris, le nouveau Charlemagne.

L'antique basilique de Notre-Dame n'avait jamais été témoin d'une pompe si splendide, d'un appareil si brillant, d'une cérémonie si imposante : le Souverain-Pontife oignant de l'huile sainte le front de l'élu du peuple, consacrant cette légitimité nouvelle qui écrasait l'ancienne de toute la hauteur de son génie, de tout l'éclat de ses triomphes, de toute la puissance de son origine, de toute la gloire de ses bienfaits et de ses lois; c'était un spectacle unique dans l'histoire des nations et des dynasties; c'était la grande leçon que Dieu donnait aux rois : *Et nunc reges intelligite !*

Le 26 mai de l'année suivante (1), Napoléon fut sacré roi d'Italie, à Milan, par l'archevêque de cette ville, et mit sur sa tête l'ancienne couronne de fer des rois lombards (2).

Ayant ensuite accepté la proposition qu'on était venu lui faire de réunir l'État de Gênes à l'empire français, il arriva le 11 juillet à Fontainebleau et se rendit, peu de temps après, à Boulogne pour hâter l'exécution de son projet contre l'Angleterre.

Bientôt tout fut prêt : hommes, chevaux, artillerie fu-

---

(1) An 1805.

(2) Après cette cérémonie, Napoléon promulgua le statut organique par lequel il créait en Italie une monarchie à l'imitation de la monarchie française, et nommait pour vice-roi Eugène de Beauharnais, fils de l'impératrice Joséphine.

rent embarqués, et l'on n'attendait, pour lever l'ancre, que l'arrivée de la flotte commandée par Villeneuve (1).

Mais ce vice-amiral, obsédé par des terreurs imaginaires, au lieu de venir dans la Manche fit voile vers Cadix.

Quelle gigantesque expédition se trouvait arrêtée par la lâcheté de cet homme! Quelle immense révolution dans le monde, si cette flotte était venue! quelles grandes pages pour l'histoire! quelle gloire pour la France! quel avantage pour la paix et les intérêts des peuples! l'Angleterre *était à nous!*

D'autres triomphes attendaient l'empereur sur le continent; mais rien ne pouvait compenser à ses yeux l'abandon forcé du plan le plus beau, le plus sûr qu'il eût jamais conçu; rien ne lui paraissait comparable aux résultats d'une telle entreprise.

Une nouvelle coalition s'était secrètement formée contre la France.

La Suède, la Russie, l'Autriche, ayant levé de nombreuses armées, avaient combiné un plan de quatre attaques, dont les trois premières, exécutées en quelque sorte à l'improviste, leur semblaient d'un succès infaillible, à cause de l'éloignement de Napoléon et de son armée qui se trouvaient sur les bords de l'Océan.

Mais l'empereur, devinant tout leur plan de campagne, résolut aussitôt de porter ses troupes, par une marche rapide, au centre de l'Allemagne, de passer le Danube, de séparer les Autrichiens des Russes et de pousser jusqu'à Vienne.

---

(1) Voici la lettre que l'empereur écrivait le 22 août à ce marin irrésolu dont la conduite a occasionné nos plus grands désastres maritimes : Mon- « sieur le vice-amiral, j'espère que vous êtes arrivé à Brest, partez, ne « perdez pas un moment; et, avec mes escadres réunies, entrez dans la « Manche. *L'Angleterre est à nous!* nous sommes tout prêts, tout est « embarqué. Paraissez vingt-quatre heures et tout est terminé. »

Ayant donc prescrit les précautions les plus sûres pour la flottille de Boulogne, il fait partir les troupes, arrive lui-même à Strasbourg vers la fin de septembre, et, dès les premiers jours d'octobre, tous nos corps formant la *grande armée* se trouvent en vue du Danube, bien au-delà de la position d'Ulm.

Les Autrichiens sont partout surpris, attaqués et battus, trente mille sont faits prisonniers, et, le 20 du même mois, le général Mack, enfermé dans Ulm, capitule avec le reste de son armée.

En quinze jours, depuis l'ouverture de la campagne, Napoléon, par ses savantes manœuvres, avait enlevé soixante mille hommes à l'ennemi, deux cents bouches à feu, tout le matériel et quatre-vingt-dix drapeaux. C'était à peine si quinze cents Français avaient été mis hors de combat.

Ce prodigieux résultat excita dans toute la France un vif enthousiasme et fit oublier le désastre que la flotte, sous les ordres de Villeneuve, venait d'essuyer à Trafalgar.

Napoléon, vers le milieu de novembre, entrait dans Vienne, cette ancienne métropole de l'empire germanique dans laquelle aucune armée d'Occident n'avait jusqu'alors pénétré; gagnait le 2 décembre, dans les champs de la Moravie, la grande bataille d'Austerlitz sur les Autrichiens et les Russes et recevait deux jours après, devant un feu de bivouac, la visite de l'empereur d'Autriche, qui venait solliciter la paix. Elle fut signée à Presbourg le 26.

Par ce traité, l'Autriche fut entièrement exclue de l'Italie, dépouillée du Tyrol, privée de tout poste avancé en Souabe, ainsi que des liens féodaux qui mettaient sous sa domination les Etats du Midi de l'Allemagne, et reconnut la royauté des électeurs de Wurtemberg et de Bavière, alliés de la France.

Napoléon partit aussitôt après pour Munich, assista au mariage d'Eugène de Beauharnais avec la princesse

Auguste de Bavière, et rentra le 26 janvier (1) à Paris.

En même temps, une armée placée sous les ordres de Joseph Bonaparte, mais commandée réellement par Masséna, marchait sur le royaume de Naples, dont la cour perfide avait, malgré la foi d'un traité, pris les armes en appelant les Russes et les Anglais pour soulever l'Italie contre les Français.

Le 15 février, nos troupes occupaient Naples, et Napoléon donnait ce royaume à son frère Joseph (2).

Un de ses autres frères, Louis, prince philosophe et vertueux, alla régner en Hollande.

Son beau-frère, Murat, l'Achille des temps modernes, fut nommé grand duc de Berg.

Sa sœur, Pauline, reçut le duché de Guastalla, et l'on augmenta le duché de Lucques, que possédait la princesse Élisa (3).

---

(1) An 1806.

(2) Voici ce que dit M. Thiers à ce sujet : « Napoléon, quand il connut « cette scandaleuse violation de la foi jurée, fut à la fois irrité et satisfait. « Son parti était pris, la reine de Naples devait payer de son royaume « la conduite qu'elle venait de tenir, et laisser vacante une couronne, « qui serait très-bien placée dans la famille. Personne, en Europe, ne « pourrait taxer d'injustice l'acte souverain qui frappait cette branche de « la maison de Bourbon. »

(3) Comme quelques écrivains ont reproché à Napoléon d'avoir distribué des États et des couronnes à sa famille, je crois devoir rapporter ici ce qu'il disait lui-même à ce sujet à M. de Las-Cases sur le rocher de Sainte-Hélène : « ... J'étais, moi, toute la clef d'un édifice tout neuf et sur de si « légers fondements ! Sa durée dépendait de chacune de mes batailles. « Si j'eusse été vaincu à Marengo, vous eussiez eu, dès ce temps-là, tout « 1814 et 1815, moins les prodiges de gloire qui ont suivi et qui demeu- « reront immortels. Il en eut été de même à Austerlitz, à Iéna encore, « à Eylau et ailleurs. Le vulgaire n'a pas manqué d'accuser mon ambition « de toutes ces guerres ; mais étaient-elles donc de mon choix ? n'étaient- « elles pas toujours dans la nature et la force des choses, dans cette lutte du « passé et de l'avenir, *dans cette coalition constante et permanente de nos « ennemis qui nous plaçaient dans l'obligation constante d'abattre sous peine « d'être abattus ?...* On me dira peut-être, pourquoi m'obstiner à créer des « États et des royaumes ? mais les mœurs et la situation de l'Europe le

Alors, furent aussi créées ces nobles récompenses que l'empereur destinait à ses braves compagnons d'armes, et aux collaborateurs de ses travaux civils : ces principautés et ces duchés, dont les titres ne sont pas moins glorieux pour la France que pour les familles qui les portent.

Alors commença cette noblesse impériale qui ne devait rien aux aïeux, qui devait tout à elle-même, à ses talents, à son mérite, à ses grandes actions.

Napoléon conclut, le 12 juillet, le traité de la confédération du Rhin avec la Bavière, le Wurtemberg, les grands duchés de Baden, de Berg, de Hesse-Darmstadt et quelques autres petits États.

Par ce traité, tous les princes confédérés étaient en état perpétuel d'alliance offensive et défensive avec la France, et chacun, en cas de guerre, était tenu de fournir un contingent déterminé.

La mort de Pitt et l'arrivée de M. Fox aux affaires, avaient fait rouvrir les négociations avec l'Angleterre; la paix n'était plus douteuse avec un tel ministre, mais il mourut quelque temps après, et le parti de la guerre triompha dans le cabinet britannique.

Au milieu de tant de soins politiques et militaires, l'empereur entreprenait les canaux du Rhône au Rhin, du Rhin

---

« commandaient ainsi... Pourquoi, continuera-t-on, avoir la vanité de « placer chacun des miens sur le trône? pourquoi ne pas s'arrêter sur de « simples particuliers plus capables? A cela je réponds qu'il n'en est pas « des trônes héréditaires comme d'une simple préfecture... Dans l'agi- « tation où nous nous trouvions plongés, et avec nos mœurs modernes, « il fallait bien plutôt songer à la stabilité et à la centralisation héréditaire ; « autrement, que de combats! que de factions! que de malheurs!!! « Dans l'harmonie que je méditais pour le repos et le bien-être universel, « s'il fut un défaut dans ma personne et dans mon élévation, c'était « d'avoir surgi tout-à-coup dans la foule. Je sentais mon isolement; *aussi « je jetais de tous côtés les ancres de salut au fond de la mer. Quels appuis « plus naturels pour moi que mes proches?...* » Quelle famille, dans les mêmes circonstances, eût mieux fait?

à l'Escaut, les routes de la Corniche, de Tarare, de Metz à Mayence, la colonne de la place Vendôme, les arcs de triomphe de l'Etoile et du Carrousel, l'achèvement du Louvre, les principales fontaines de Paris, la continuation des quais de la Seine, le pont du Champ-de-Mars, la restauration de l'église de Saint-Denis, l'achèvement du Panthéon, établissait à Lyon un conseil de prûd'hommes, promulguait le code de procédure, réorganisait la Banque de France, le conseil d'État, complétait le système des impôts, réglait la police du roulage, créait des tribunaux maritimes, et liquidait les arriérés financiers.

« Quel esprit, s'écrie l'historien de l'empire, quel esprit « conçut jamais plus de choses, de plus vastes, de plus « profondes, les réalisa en moins de temps? il est vrai que « nous touchons au faîte de ce prodigieux règne, faîte d'une « élévation sans égale, et dont on peut dire, en contem- « plant le tableau entier des grandeurs humaines, qu'au- « cune ne le dépasse, s'il y en a qui l'atteignent (1). »

---

(1) L'Université fut créée cette même année 1806, par la loi du 10 mai; elle fut organisée par le décret du 17 mars 1808. C'est dans ce dernier décret que l'empereur, qui avait apprécié l'immense utilité de l'*Institut des frères des écoles chrétiennes*, consacra leur rétablissement : « Les « frères des écoles chrétiennes, dit l'article 109, seront brevetés et en- « couragés par le grand-maître, qui visera leurs statuts intérieurs, les « admettra au serment, leur prescrira un habit particulier et fera sur- « veiller leurs écoles. — Les supérieurs de ces congrégations pourront « être membres de l'Université. » Dès ce moment l'institut semble renaître, de nouvelles écoles sont ouvertes dans tous les diocèses et se répandent bientôt dans tout l'univers catholique. Ainsi, cette œuvre, commencée vers l'an 1680 par un simple chanoine de Reims (l'abbé de La Salle), et qui avait eu tant d'obstacles à vaincre, tant de mauvais jours à traverser, allait réaliser les espérances de son pieux fondateur (*). Qui ne connaît le dévouement admirable de ces modestes et charitables instituteurs, qui pratiquent avec tant d'édification l'austérité de leur règle et qui rendent de si grands services à la société?

(*) Le titre de *vénérable* a été attribué à ce vertueux ecclésiastique par un décret du pape Grégoire XVI à la date du 8 mai 1814.

Cependant, un nouvel ennemi allait se montrer dans l'arène.

Le roi de Prusse, au moment de signer, en 1805, un traité d'alliance intime avec la France, avait cédé aux instances de la coalition, aux caresses de l'empereur Alexandre, et s'était engagé avec ce prince, par le traité secret de Postdam. Mais la victoire d'Austerlitz avait déjoué les plans de cette fourberie, et la Prusse, changeant aussitôt de parti, avait accepté le Hanovre offert par Napoléon, après avoir, quelques jours auparavant, agréé la même offre faite par la Russie.

Cette puissance, n'ignorant point que sa conduite était connue, et confuse elle-même de sa duplicité, fait des armements formidables et envahit le territoire saxon.

L'empereur, après d'inutiles démarches pour empêcher la guerre, arrête aussitôt ses plans (1), part pour Mayence, où il arrive vers la fin de septembre, s'avance vers la Saale, écrase, le 14 octobre, l'armée prussienne à Iéna, et fait, le 28, son entrée triomphale à Berlin (2).

Maître des Etats héréditaires de la maison de Brandebourg, il se décide à pousser la guerre à outrance, afin d'arracher aux puissances une paix solide et brillante; et comme l'Angleterre, par une odieuse violation du droit des gens, venait de défendre tout commerce aux neutres, sur les côtes de France et d'Allemagne, il rend, par une juste

(1) Lorsque Napoléon avait pris la résolution d'agir, vingt-quatre heures au plus lui suffisaient non-seulement pour arrêter ses plans, mais encore pour en ordonner tous les détails. Il dictait alors pendant un ou deux jours presque sans s'arrêter jusqu'à cent ou deux cents lettres, qui toutes ont été conservées et qui toutes, ainsi que l'observe M. Thiers, demeureront d'éternels modèles de l'art d'administrer les armées et les empires.

(2) Cette ville, avait été occupée dès le 25 par le maréchal Davoust qui, le jour même de la bataille d'Iéna, avait battu à Awerstaedt, avec vingt-six mille hommes, soixante-six mille Prussiens.

représaille, le fameux décret de Berlin (1) qui déclare les Iles Britanniques en état de blocus, interdit avec elles tout commerce et toute correspondance, traite comme prisonnier de guerre tout individu sujet de l'Angleterre, trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou par celles des alliés de la France, prononce la confiscation des marchandises provenant des fabriques et des colonies anglaises, et défend de recevoir dans aucun port tout bâtiment venant directement de l'Angleterre ou de ses colonies.

C'est ainsi que l'empereur cherche à fermer le continent à la nation qui lui ferme les mers.

Mais une grande armée russe s'est ébranlée pour venir au secours des Prussiens; elle s'avance vers la Vistule avec un immense matériel, prend possession de Varsovie dont elle sort bientôt à l'approche des troupes françaises, et perd le 8 février (2) la bataille d'Eylau, malgré l'avantage du nombre et de la position (3).

Napoléon, après cette victoire, va s'établir dans le village d'Osterode, centre de ses quartiers, pourvoit avec un soin extrême à l'approvisionnement, au bien-être de ses troupes, fait exécuter d'immenses travaux sur la Passarge et la Vistule, dirige la conduite de tous ses lieutenants, de ses ministres, adresse des conseils à ses deux frères, Joseph et

---

(1) 21 novembre. Il suffit de lire les considérants qui précèdent ce décret pour se convaincre qu'on ne faisait, à l'égard de l'Angleterre, que ce que l'Angleterre venait de mettre elle-même en usage, *par une conduite digne en tout des premiers âges de la barbarie.*

(2) An 1807.

(3) Le général Benningsen, commandant l'armée russe, avait sous la main quatre-vingt mille hommes, tandis que Napoléon n'en avait que cinquante-quatre mille. Les Russes laissèrent sur le terrain sept mille morts et six mille blessés; ils eurent de plus quinze mille blessés qu'ils purent emmener avec eux et dont un grand nombre fut pris dans la poursuite; ils perdirent, en outre, quatre mille prisonniers, vingt-quatre pièces et 16 drapeaux. Du côté des Français, il y eut trois mille morts et sept mille blessés.

Louis, sur la manière de gouverner leurs Etats, fait remettre cent cinquante mille francs au savant Berthollet dont il vient d'apprendre les embarras, et recommande particulièrement à Lacépède la maison d'éducation d'Ecouen, destinée aux filles des légionnaires pauvres. Il veut qu'on en fasse des femmes simples, chastes, dignes d'être unies aux hommes qui l'auraient bien servi, soit dans l'armée, soit dans l'administration, et pour les rendre telles, « il faut, dit-il, qu'elles soient élevées dans des sentiments d'une piété solide.... Il faut en faire des croyantes, et non des raisonneuses... non des femmes agréables, mais des femmes vertueuses, que leurs agréments soient du cœur, et non de l'esprit. » En conséquence, il exige qu'on leur enseigne l'histoire et la littérature, un peu de physique, de médecine usuelle, de botanique, de musique et de danse, l'art de chiffrer, de travailler à toute sorte d'ouvrages. « Il « faut, ajoutait-il, que leurs appartements soient meublés « du travail de leurs mains, qu'elles fassent elles-mêmes « leurs chemises, leurs bas, leurs robes, leurs coiffures, « qu'elles puissent, au besoin, coudre elles-mêmes la « layette de leurs enfants. Je veux faire de ces jeunes filles « des femmes utiles... »

Ainsi, rien n'échappe à la prévoyance, à l'œil vigilant de ce sublime conquérant, qui pense, dirige, agit au milieu des neiges de la Pologne, comme s'il se trouvait dans le palais des Tuileries.

Les hostilités recommencent à la belle saison.

Le maréchal Lefebvre fait capituler, le 26 mai, la forte place de Dantzig, et le 14 juin, anniversaire de Marengo, Napoléon remporte sur les Russes la célèbre victoire de Friedland.

Deux jours après, le maréchal Soult entre dans Kœnigsberg ; le 19, les Français arrivent sur les bords du Niémen.

L'ennemi, accablé, épuisé, obtient un armistice.

Napoléon et Alexandre ont une entrevue sur un radeau construit au milieu de ce fleuve, et passent ensemble quinze jours à Tilsitt, où la paix est signée, le 8 juillet, entre la France, la Prusse et la Russie. Les traités patents contenaient, entre autres stipulations, la restitution, au roi de Prusse, d'une grande partie de ses Etats; l'abandon à la France de toutes les provinces à la gauche de l'Elbe, pour en composer, avec le grand-duché de Hesse, un royaume de Westphalie, au profit du prince Jérôme Bonaparte; l'abandon des duchés de Posen et de Varsovie, pour en former un Etat polonais, qui, sous le titre de grand-duché de Varsovie, serait attribué au roi de Saxe; la reconnaissance de Louis Bonaparte en qualité de roi de Hollande, de Joseph Bonaparte en qualité de roi de Naples, de Jérôme Bonaparte en qualité de roi de Westphalie; la reconnaissance de la confédération du Rhin, et, en général, de tous les Etats créés par Napoléon; la médiation de la Russie pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Par un traité occulte, la France et la Russie s'engageaient à prendre les armes contre cette dernière, si elle refusait de souscrire à la paix, à faire cause commune en toute circonstance, à unir leurs forces dans toute guerre qu'elles auraient à soutenir; enfin, à sommer la Suède, le Danemarck, le Portugal et l'Autriche de fermer leurs ports à l'Angleterre, et de lui déclarer la guerre.

Voilà quels furent les résultats de cette admirable et glorieuse campagne, à laquelle aucune n'est comparable dans l'histoire des temps passés (1).

---

(1) M. Thiers, après avoir admiré les opérations de Napoléon, critique l'œuvre politique de Tilsit. Il aurait fallu, suivant cet écrivain, que l'empereur au lieu de ne laisser au roi de Prusse que la moitié de ses États, *se le rattachât à jamais par un grand acte de générosité*, c'est-à-dire en lui rendant tout. Or, M. Thiers oublie que, malgré ce que l'empereur avait fait en faveur de la Prusse, cette puissance n'en avait pas moins déclaré

L'empereur arriva, le 27 juillet, au château de Saint-Cloud. « Voilà, dit-il à ceux qui l'entouraient, la paix con-« tinentale assurée..... Jouissons de notre grandeur, et « faisons-nous maintenant commerçants et manufactu-« riers. »

Et dès le même jour, il reprenait, suivant son expression, *ses grandes revues d'affaires*.

Les généraux, les officiers, les soldats, reçoivent d'éclatantes marques de sa libéralité.

Aucun service civil n'est oublié; l'Eglise elle-même a part à sa munificence ; le nombre des succursales est porté de vingt-quatre mille à trente mille, afin que toutes les communes de l'empire puissent jouir du bienfait du culte ; deux mille quatre cents bourses sont accordées pour les petits séminaires, et réparties dans les différents diocèses ; diverses congrégations sont autorisées; l'intérêt de l'argent est fixé en matière civile et en matière commerciale; la cour des comptes est organisée; d'immenses travaux d'art et d'utilité publique sont entrepris dans tout l'empire; l'industrie, partout encouragée, prend un nouvel essor, et les produits des fabriques françaises remplacent les produits anglais dans les marchés et les foires du continent européen. Les sciences, les lettres, les arts commencent à renaître sous la protection et l'aiguillon puissant du plus habile, du plus généreux des maîtres, à juste titre considéré

---

la guerre. Il faut rarement en politique compter sur la reconnaissance, puisqu'on ne peut pas même compter sur la plus proche parenté. La politique, la prudence exigeaient que Napoléon affaiblît son ennemi vaincu, au lieu de lui rendre toute sa force dans l'espoir incertain de s'en faire un ami. Il ne pouvait alors détruire entièrement la Prusse et reconstituer entièrement la Pologne, parce qu'il devait ménager Alexandre, son nouvel allié; il devait enfin créer une royauté française en Allemagne, comme un poste avancé au milieu des tronçons de l'ancien empire germanique. Napoléon ne pouvait *alors* rien faire de plus sage et de mieux conçu.

par l'histoire comme le plus grand écrivain de son temps (1).

L'Angleterre, voyant le fruit de ses intrigues perdu et l'Europe fermée pour elle, dirige secrètement une flotte vers Copenhague, et veut, par la violence, obliger le Danemarck à se prononcer en sa faveur; le prince régent de cet Etat, qui était demeuré scrupuleusement neutre, résiste avec dignité à la sommation qu'on lui fait de livrer le port de sa capitale, sa flotte et la forteresse de Kronenbourg, qui commande le Sund; et, sur ce refus, les Anglais bombardent Copenhague pendant trois nuits et trois jours (2), font capituler la ville à moitié consumée, s'emparent de la flotte, pillent l'arsenal, prennent jusqu'aux outils des ouvriers et détruisent ce qu'ils ne peuvent enlever.

Ce barbare attentat indigna le continent et fit comprendre aux hommes sensés, aux hommes impartiaux de toutes les puissances que « la France avait bien raison de vouloir réunir toutes les nations contre un despotisme maritime intolérable, despotisme qui, une fois établi, serait invincible; qu'il fallait donc s'entendre pour tenir tête à l'Angleterre, pour lui arracher le sceptre des mers, et l'obliger à rendre au monde le repos dont il était, à cause d'elle, privé depuis quinze années (3). »

---

(1) « Le siècle, dit M. Thiers, avait un écrivain immortel; c'était le « souverain lui-même, grand écrivain, parce qu'il était grand esprit, « orateur inspiré dans ses proclamations, chantre de ses propres exploits « dans ses bulletins, démonstrateur puissant dans une multitude de notes « émanées de lui, d'articles insérés au *Moniteur*, de lettres écrites à ses « agents, qui, sans doute, paraîtront un jour et qui surprendront le monde « autant que l'ont surpris ses actions... Singulière destinée de cet homme « prodigieux d'être le plus grand écrivain de son temps, tandis qu'il en « était le plus grand capitaine, le plus grand législateur, le plus grand « administrateur! »

(2) Du 2 septembre au soir jusqu'à la matinée du 5.

Quinze jours auparavant (le 21 août), les Suédois, excités par l'Angleterre à reprendre les hostilités, avaient été obligés de livrer Stralsund au maréchal Brune, qui avait conduit le siége de cette ville avec beaucoup de bravoure et d'habileté.

(3) Voy. l'*Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. VIII, liv. XXII.

C'était pour obtenir ce résultat si désiré que l'empereur venait de sommer le Portugal d'adhérer au système continental en saisissant le commerce et les personnes des Anglais.

Mais le Portugal, ayant laissé voir sa complicité avec l'Angleterre, fut envahi par une armée française commandée par Junot, et la maison de Bragance, abandonnant Lisbonne, le 27 novembre, alla régner au Brésil.

Des divisions graves s'étaient depuis quelque temps élevées parmi les membres de la famille régnante d'Espagne.

Ce pays, entièrement déchu de sa grandeur, était gouverné par un indigne favori (1), qui devait son élévation à son commerce adultère avec la reine.

Charles IV seul ignorait ces désordres, et laissait à cet homme, qui ne pensait qu'à sa fortune et qu'à ses débauches, le soin de diriger l'Etat.

Son fils aîné, le prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, opprimé par sa mère et l'insolent ministre, et les croyant tous deux coupables d'avoir hâté, par le poison, les jours de sa jeune épouse, leur portait une haine implacable et maudissait l'aveuglement d'un père dont il pensait n'être pas aimé. Il attendait donc avec impatience le moment de monter sur le trône, tandis que la reine et le favori, redoutant sa vengeance dès qu'il y serait parvenu, préparaient les moyens de changer l'ordre de succession.

Leurs menées ayant transpiré, le prince des Asturies s'adresse en secret à Napoléon, lui demande sa protection et la main d'une princesse de sa famille; en même temps, pour être en mesure dans le cas où le roi mourrait subitement, il signe un acte par lequel il nomme le duc de l'Infantado généralissime des troupes et gouverneur général des deux Castilles (2).

---

(1) Emmanuel de Godoï, prince de la Paix.

(2) Cette ordonnance prématurée prêtait aux plus affreuses interprétations, puisqu'on y supposait la mort du roi, en exerçant son autorité;

Mais ce mystère est découvert, les papiers sont saisis, et le prince arrêté.

Charles IV en informe aussitôt l'empereur (1) et fait annoncer, par un décret, à l'Espagne étonnée, le complot ourdi par son fils pour le précipiter du trône.

Napoléon se trouve ainsi entraîné à se mêler des affaires d'Espagne. Ce n'est pas qu'il n'eût peut-être déjà conçu le vaste et funeste projet d'enlever cette couronne à une race dégénérée, dont le voisinage était dangereux, la politique incertaine, la conduite suspecte, et qui, détestant la France, avait plusieurs fois essayé de la trahir (2).

Ce projet, vague encore, se réveille tout-à-coup dans son esprit, à la nouvelle des indignités de la cour espagnole, qui viennent stimuler et provoquer son ambition. Il voit une noble et grande nation, naguère opulente et forte, appauvrie, déshonorée, par un gouvernement odieux, par une famille qui est tout à la fois un sujet de scandale, de risée, de pitié pour l'Europe, et il pense à la gloire de régénérer cette nation, et de se l'attacher par une alliance intime aussi avantageuse, et plus nécessaire pour elle-même que pour l'empire français.

---

elle était écrite de la main de Ferdinand, et commençait par ces mots : « Moi, Ferdinand VII, roi d'Espagne, etc., *Dieu ayant trouvé bon d'appeler* « *à lui l'âme du roi notre père*... nommons, etc. »

Ne pouvait-on pas craindre pour le malheureux Charles IV un sort pareil à celui de l'empereur de Russie Paul Ier ?

(1) Voici un passage de la lettre du roi d'Espagne à Napoléon, à la date du 29 octobre 1807 : « ..... Mon fils aîné, l'héritier présomptif de mon « trône, avait formé le complot horrible de me détrôner. Il s'était porté « jusqu'à l'excès d'attenter à la vie de sa mère. Un attentat si affreux doit « être puni avec la rigueur la plus exemplaire des lois... »

(2) Napoléon, en 1803, avait dit, en apprenant les menées de la cour espagnole en faveur de l'Angleterre : « Tout cela finira par un coup de « tonnerre. » On ne doit pas oublier non plus que la veille de la bataille d'Iéna, le prince de la Paix avait publié une proclamation pour appeler toute la nation espagnole aux armes. On peut donc dire que, dès cette dernière époque, l'empereur eut l'idée de traiter les Bourbons d'Espagne comme il avait traité ceux de Naples.

Cependant Ferdinand s'avoue coupable, proteste de son repentir, promet obéissance et obtient son pardon.

Mais déjà quelques corps de troupes françaises entrent en Espagne.

Murat, chargé du commandement en chef, s'empare de plusieurs places ; la cour de Madrid est dans l'épouvante et se prépare à fuir ; le peuple se soulève, veut massacrer le favori, et se livre aux plus graves excès.

Charles IV abdique, et Ferdinand VII est proclamé.

Le père et le fils s'adressent tous les deux à Murat, déjà aux portes de Madrid ; le premier parle de ses angoisses, des violences par lui subies, de ses regrets amers, du désir de s'en rapporter à l'empereur au sujet des derniers événements ; le second prend déjà le ton d'un souverain, et fait offrir l'entrée de sa capitale avec des vivres et des logements pour l'armée.

Murat fait dire à Charles IV de protester contre son abdication, et entre dans Madrid le 23 mars (1).

Napoléon se dispose alors à se rendre à Bayonne, où doit se débattre la grande question de la couronne d'Espagne.

Ferdinand arrive dans cette ville, où il est suivi, quelques jours après, par ses père et mère, qui l'accablent d'injures et de reproches, exigent la rétrocession d'une couronne usurpée par un crime, et la cèdent eux-mêmes à l'empereur, qui la donne à son frère Joseph, en échange de celle de Naples, réservée à Murat (2).

---

(1) An 1808.

(2) Par le traité conclu avec Charles IV, on fit abandon à ce prince du château et de la forêt de Compiègne pour en jouir pendant sa vie, et du château de Chambord à perpétuité : on lui accordait en outre une liste civile de 7 millions cinq cents mille francs, et un traitement proportionné à tous les princes de la famille royale.

Ferdinand VII signa un autre traité par lequel Napoléon lui assurait le château de Navarre en toute propriété, plus 400 mille francs de revenu pour chacun des infants, moyennant leur renonciation commune à la couronne d'Espagne. Ce prince, son frère don Carlos et leur oncle, don

Une junte espagnole s'assemble à Bayonne, y voit le nouveau roi, s'attache à lui, et adopte une constitution parfaitement appropriée à l'état de l'éducation politique et aux mœurs de l'Espagne. Que de maux n'eût point évités ce pays, que de maux il eût épargnés au nôtre, s'il eût accueilli la dynastie nouvelle qui venait l'arrêter dans sa décadence et ramener le temps de sa grandeur.

Mais déjà l'insurrection éclate, le peuple se lève en masse, massacre les Français, n'est arrêté par aucune défaite, et continue, avec le secours des Anglais, une guerre implacable, atroce, avec une férocité jusque-là sans exemple chez les nations les plus barbares.

La victoire de Médina, de Rio-Seco, remportée par le maréchal Bessières, avec dix mille hommes contre vingt-huit mille Espagnols, ouvre au roi Joseph les portes de Madrid ; mais la honteuse capitulation du général Dupont à Baylen, relève l'audace des insurgés, et le roi sort le 2 août de sa capitale, douze jours après y être entré.

Le Portugal, en même temps, se soulève, est soutenu par une armée anglaise, et Junot, accablé par des forces supérieures, conclut une convention qui lui permet de rentrer en France avec ses troupes, son artillerie, ses bagages (1).

Tout se trouve ainsi compromis dans la Péninsule au début du nouveau règne; tout est perdu sans un prompt et puissant secours.

Napoléon part pour Erfurt, où il affermit son alliance avec Alexandre (2), revient à Paris, arrive à Vittoria, le 5

Antonio allèrent habiter le château de Valençay que l'empereur, depuis peu de temps, avait donné à M. de Talleyrand.

La conduite de Napoléon, dans cette affaire, a été sévèrement jugée ; je ne prétends pas la justifier, mais il faut bien remarquer que bien des gens n'y voient une faute que parce qu'il n'y a pas eu succès.

(1) Cette convention fut signée à Cintra le 30 août. L'armée de Junot fut ramenée dans les ports de France sur des vaisseaux anglais.

(2) Les deux empereurs arrivèrent à Erfurt le 27 septembre et ne se sé-

novembre, auprès de son frère Joseph, dirige aussitôt les opérations militaires, fait partout reprendre l'offensive, emporte la formidable position de Somo-Sierra et paraît le 2 décembre aux portes de Madrid, où l'armée française entre le surlendemain.

Il se montre comme un vainqueur irrité; mais, sans sévir, il veut intimider, en plaçant la nation espagnole entre les bienfaits qu'il lui prépare et la crainte des châtiments qu'il réserve aux rebelles obstinés.

Il abolit les droits féodaux et le tribunal de l'inquisition, réduit le nombre des couvents pour augmenter le traitement des curés, supprime les lignes de douane de province à province, remplace le conseil de Castille par une cour de cassation et retourne en toute hâte à Paris en apprenant les immenses préparatifs de l'Autriche. Il n'avait plus rien à craindre pour les affaires de son frère. L'armée anglaise, harcelée, battue par le maréchal Soult, s'empressait de se rembarquer. Le maréchal Victor venait de remporter un triomphe éclatant à Uclès, et le maréchal Lannes, avec quinze mille hommes, assiégeant Saragosse, défendue par quarante mille, avec le courage du désespoir, l'obligeait, quelque temps après, à se rendre sans conditions (1).

---

parèrent que le 14 octobre. Les rois de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, de Westphalie et tous les princes de la confédération se trouvèrent à ce rendez-vous, dont Napoléon fit tous les frais et tous les honneurs. Il avait fait venir les meilleurs acteurs de Paris, et l'on rapporte qu'à la représentation de la tragédie d'*OEdipe*, au moment où Philoctète, en parlant des travaux d'Hercule, dit ce vers : *L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux*, l'empereur Alexandre prit vivement la main de Napoléon et la serra avec émotion.

Il fut question, entre ces deux souverains, d'un projet de mariage entre Napoléon et la sœur aînée d'Alexandre; car le divorce avec Joséphine était déjà résolu dans l'esprit de Napoléon et l'on en parlait dans toutes les cours.

(1) 20 février 1809. « Personne ne saurait nier, disait l'empereur à Sainte-Hélène, que si l'Autriche, en ne me déclarant pas la guerre dès mon entrée en Espagne, m'y eût laissé séjourner pendant quelques mois,

Pendant que nos soldats poursuivent en Espagne le cours de leurs succès, l'armée autrichienne, forte de cinq cent mille hommes, divisés en huit corps, commence les hostilités et envahit la Bavière.

Napoléon accourt aussitôt, concentre rapidement ses forces, éparpillées sur le Danube, et, suppléant au nombre par son génie, remporte en cinq jours cinq victoires, fait cinquante mille prisonniers, marche sur Vienne, attaque cette ville et la force à capituler le 12 mai, c'est-à-dire un mois après son départ de Paris (1).

Cependant, la guerre n'est pas finie; l'archiduc Charles vient, avec la grande armée autrichienne, se placer en face de Vienne, de l'autre côté du Danube, et provoque ainsi les Français, afin de profiter, pour engager le combat, du moment où ils effectueraient la difficile et dangereuse opération du passage du fleuve.

Cette difficulté, ce danger n'arrêtent point l'empereur. Il fait passer plusieurs divisions dans l'île Lobau, et, au moyen de ponts rapidement établis, il les transporte sur l'autre rive. Masséna se place au village de Gross-Aspern, le maréchal Lannes au village d'Esling.

---

tout n'y eût été terminé; le gouvernement espagnol allait se consolider, les esprits se fussent calmés; les divers partis se seraient ralliés; trois ou quatre ans eussent présenté chez eux une paix profonde, une prospérité brillante, une nation compacte, et j'eusse bien mérité d'eux; je leur eusse épargné l'horrible tyrannie qui les foule et les *terribles agitations qui les attendent.* »

(1) Napoléon n'était qu'à treize ou quatorze lieues de Vienne, lorsque le guide lui montra le château où Richard, *Cœur-de-Lion*, avait été enfermé. L'empereur qui se trouvait entre Berthier et Lannes, rappelé d'Espagne, resta quelques instants immobile à l'aspect de ces sombres tours à moitié ruinées : « Celui-là aussi, dit-il, avait été guerroyer dans « la Palestine et la Syrie; il avait été plus heureux que nous à Saint-Jean-« d'Acre, mais non plus vaillant que toi, mon brave Lannes... il est vendu « par un duc d'Autriche à un empereur d'Allemagne, qui l'enferme et « qui n'est connu que par ce trait de cruauté. Tels étaient ces temps « barbares qu'on ose nous peindre si beaux. » (Voy. les *Mémoires du général Pelet sur la guerre de* 1809.)

Les Autrichiens s'ébranlent alors, au nombre de cent mille hommes, et ne peuvent, malgré l'immense supériorité de leur nombre et leurs attaques répétées, ébranler les lignes françaises.

Cependant, l'empereur presse de plus en plus le passage des troupes, et, dans la nuit du 22 mai, il met en bataille cinquante mille hommes, laisse approcher l'ennemi, le charge avec furie, l'arrête, l'ébranle, le fait plier et tient presque la victoire, lorsqu'il apprend que les ponts sont rompus, que l'armée va se trouver ainsi privée de munitions et de l'appui du corps de Davoust, qui ne peut plus passer (1). Il fait alors ralentir le mouvement de ses colonnes, et, rétrogradant peu à peu, il rentre dans les positions qu'il occupait au début du combat.

L'archiduc, informé du motif de cette hésitation, rallie aussitôt ses troupes, reprend l'offensive et lutte vainement, depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, pour emporter les villages d'Esling et d'Aspern; ses masses viennent se briser sous le fer des Français, qui, manquant vers la fin de cartouches, ne combattent plus qu'à l'arme blanche.

Dans cette grande et terrible journée, le brave maréchal Lannes eut les deux genoux fracassés par un boulet et mourut quelques jours après (2).

---

(1) La rupture des ponts fut occasionnée par de gros bateaux chargés de pierres, par d'énormes radeaux et par des moulins en bois que l'archiduc avait fait lâcher au courant du fleuve.

(2) Le général Pelet, témoin oculaire, raconte en ces termes la douleur de Napoléon : « ... Aussitôt que l'empereur l'aperçoit, il court, se pré-« cipite sur lui, le couvre de baisers. Il l'appelle au milieu de ses sanglots « et lui dit d'une voix étouffée : — *Lannes, mon ami, me reconnais-tu ?...* « *c'est moi, c'est l'empereur... c'est Bonaparte, ton ami!... Lannes, Lannes,* « *tu nous seras conservé!* — Le maréchal ouvre les yeux à cette voix « amie et répond avec peine : — *Je désire vivre... si je puis encore* « *vous servir.., ainsi que notre France;... mais je crois qu'avant une* « *heure... vous aurez perdu celui qui fut votre meilleur ami...*—Napoléon,

L'empereur, ayant rétabli les communications avec l'île Lobau, s'y retire avec son armée, fait exécuter d'immenses travaux, établir plusieurs ponts de cette île à la rive droite, est rejoint par l'armée d'Italie, repasse enfin le fleuve avec toutes ses troupes et remporte une victoire complète à Wagram (1).

L'archiduc, vivement poursuivi et près de succomber dans Znaïm avec les débris de son armée, obtient un armistice, et la paix est signée le 14 octobre.

L'Autriche paye les frais de la guerre, cède plusieurs provinces et adhère au système continental.

Cette pensée dominante dans l'esprit de Napoléon de fermer le continent à l'Angleterre, pour obliger cette puissance à consentir à la paix, l'avait entraîné à réunir à l'empire français les Etats du Saint-Siége.

Le pape, en refusant de fermer ses ports aux Anglais, avait usé d'un droit légitime; l'Empereur, en le dépouillant, usait du droit du plus fort.

Le but pouvait être louable, puisqu'il tendait à faire finir la guerre ; mais le moyen ne l'était pas.

Il n'en est pas, quoiqu'on puisse dire, du domaine temporel de l'Eglise comme du domaine des autres Etats; c'est un patrimoine à part, et ce n'est pas sans raison que cet apanage de la dignité pontificale est considéré par les nations catholiques comme participant de l'inviolabilité de son auguste possesseur (2).

« à genoux devant le héros mourant, pleurait à chaudes larmes. Cette « entrevue des plus touchantes, ces embrassements des plus tendres nous « émurent profondément... »

(1) 7 juillet.

(2) « Nous savons fort bien, dit Bossuet, que les papes et d'autres « ministres de l'Église ont et possèdent, par la concession des princes, des « fiefs et des seigneuries aussi légitimement et avec autant de droit que « les autres hommes sont les maîtres de leurs biens; *nous savons même « que ces choses étant consacrées à Dieu, on ne peut plus les enlever et les*

Pie VII refusa tout dédommagement, et lança une bulle d'excommunication contre les auteurs, fauteurs et exécuteurs des violences exercées contre le Saint-Siége.

Enlevé du palais Quirinal dans la nuit du 6 juillet, il fut conduit à Savone, où il soutint, avec une pieuse résignation, l'épreuve à laquelle il avait plu à Dieu de le soumettre. Il crut devoir, toutefois, refuser les bulles d'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur, et, de là, de graves perturbations dans l'état religieux rétabli par le concordat.

Pour aviser aux difficultés de la situation, une commission ecclésiastique fut créée à Paris, sous la présidence du cardinal Fesch; il s'agissait principalement de savoir comment on pourrait suppléer à l'institution canonique refusée par le pape. La commission déclara que, dans une circonstance aussi délicate, il fallait s'adresser à un concile national.

Tel était l'état des choses lorsque Napoléon, ayant fait casser, par le sénat et par l'officialité de Paris, son mariage avec Joséphine, épousa Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche.

En se séparant d'une femme qu'il aimait et qui, suivant

« *ravir à l'Église pour les donner à des séculiers sans commettre un sacri-* « *lége*. Nous félicitons volontiers le Saint-Siége et toute l'Église de ce que « les empereurs ont accordé aux papes la souveraineté de la ville de « Rome et de son territoire, afin qu'ils puissent exercer plus librement « dans tout le monde la puissance de l'apostolat; et nous faisons des « souhaits et des vœux pour qu'il plaise à Dieu de protéger le sacré pa- « trimoine de saint Pierre. » (*Défense de la Déclaration du clergé de France*, liv. I, chap. XVI.)

Lorsque le général Radet vint, dans la nuit du 6 juillet 1809, sommer Pie VII, au nom de l'empereur, de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État romain, le pape, sans s'émouvoir, lui fit cette réponse : « Nous ne pouvons ni céder, ni abandonner ce qui n'est point « à nous. Le domaine temporel appartient à l'Église, et nous n'en sommes « que l'administrateur. L'empereur peut nous mettre en pièces, mais il « n'obtiendra jamais de nous ce qu'il demande. » (*Relation du cardinal Pacca*, première partie, chap. VI.)

son expression, *avait embelli quinze ans de sa vie,* l'empereur cédait à la raison d'Etat, à l'espoir d'un héritier direct, qui serait un gage de stabilité pour l'empire et pour sa dynastie.

Mais l'avenir est à Dieu seul.

Le 20 mars 1811, un fils naît à Napoléon; les vœux du grand homme sont accomplis, et le sort de l'empire paraît désormais fixé.

Ainsi pensait le monde; et qui, dès cette époque, pouvait avoir d'autres pensées?

Les troupes françaises triomphaient en Espagne (1);

Bernardotte venait d'être appelé au trône de Suède;

La Hollande, jusques-là gouvernée par Louis Bonaparte, était réunie à la France;

La maison d'Autriche, liée par la plus étroite alliance de famille, et ne pouvant plus, sans outrager les lois divines et humaines, soutenir des intérêts contraires aux intérêts d'une fille et d'un petit-fils;

L'Angleterre, presque épuisée par ses propres efforts, sans cesse renouvelés et sans cesse impuissants;

La Prusse, abaissée, réduite, morcelée;

L'Allemagne, entièrement soumise à l'influence française;

La Bavière, la Saxe, protégées, agrandies par l'épée de l'empereur;

---

(1) L'envahissement de l'Espagne par nos troupes fournit aux provinces espagnoles de l'Amérique du sud l'occasion de se séparer de la métropole. Un congrès des députés des provinces fut convoqué à Caracas, et l'on publia une déclaration des droits. Le nouveau gouvernement prit le nom de *confédération de Venezuela.* Ce même congrès fit, le 5 juillet 1811, une proclamation qui déclarait le pays indépendant. La nouvelle Grenade imita l'exemple du Caracas. La résistance des vice-rois et du parti royaliste dut enfin céder en présence de la masse entière de la population qui avait pris les armes. Après plusieurs combats sanglants, les armées royalistes furent anéanties par Bolivar.

Partout sur le continent, des ennemis terrassés, des alliés puissants; l'empire comptant cinquante millions d'habitants, possédant des ressources immenses et la plus vaillante armée qui eût paru dans le monde;

Telle était cette puissance colossale élevée par Napoléon; tel était ce vaste et majestueux édifice qui dominait l'Europe et semblait défier le temps;

Et cependant, la joie qu'inspiraient tant de prospérités, tant de gloire, tant de grandeur, n'était point entièrement pure de crainte.

Le différend avec le pape affligeait les fidèles, et l'empereur en éprouvait lui-même un embarras, une contrariété qui troublaient son bonheur.

C'est qu'il n'en est pas d'une lutte avec le chef de l'Église, avec le vicaire de Jésus-Christ, comme d'une lutte avec les autres puissances de la terre; c'est qu'il n'en est pas des choses de la religion comme des choses du monde; le Saint-Père, captif, loin de sa capitale, n'est point comme un roi qui perd tout son pouvoir en perdant ses États; « là « où est *Pierre,* dit saint Ambroise, là est l'Église, *ubi Pe-« trus, ibi Ecclesia* (1). »

Deux lettres du pape Pie VII, l'une du 5 novembre 1810, adressée au cardinal Maury, pour lui interdire l'administration de la métropole de Paris; l'autre du 2 décembre, écrite au vicaire capitulaire de Florence pour lui défendre de reconnaître l'archevêque nommé, mirent le comble à l'irritation de l'empereur, et toute communication entre ses sujets et le pape se trouva interrompue.

Une nouvelle commission ecclésiastique (2) fut convo-

---

(1) S. Ambros., *in psalm* xl, n. 30.

(2) Cette seconde commission était composée à peu près comme la première : Le cardinal Fesch, président; le cardinal Maury; le cardinal Cazelli, évêque de Parme; M. de Pradt, archevêque de Malines; M. de Barral, archevêque de Tours; M. Bourlier, évêque d'Évreux; M. Mannay,

quée au mois de janvier 1811, et ses membres, après avoir exprimé leur douleur de l'interruption des rapports de l'empire avec le Saint-Siége, déclarèrent qu'en une telle circonstance, les évêques devaient exercer, dans leurs diocèses respectifs, les droits de dispense et d'absolution ordinairement réservés au Souverain-Pontife; ils citèrent à cet égard les décisions de l'Eglise gallicane en 1408 et 1510, et l'autorité de Benoît XIV. Sur la question de l'institution canonique, ils répondirent comme l'année précédente, qu'il était nécessaire de consulter l'Eglise de France représentée par ses évêques, et ils terminèrent leur rapport en demandant qu'une députation fût envoyée au pape pour l'avertir de ce qu'on allait faire, et l'éclairer sur le véritable état des choses.

L'archevêque de Tours, et les évêques de Nantes, de Trèves et de Faënza s'étant rendus à Savone, le Saint-Père déclara le 19 mai, dans une note rédigée sous ses yeux, qu'il accorderait l'institution canonique aux évêques nommés, et qu'il consentait à ce qu'on insérât dans les concordats de France et d'Italie une clause portant qu'il donnerait les bulles de confirmation dans six mois, terme après lequel il investirait du pouvoir de les conférer le métropolitain, ou le plus ancien évêque de la province ecclésiastique.

Dans l'intervalle de ces négociations, Napoléon avait convoqué le concile.

La Belgique, l'Allemagne, l'Italie, tous les Etats annexés à l'empire furent représentés dans cette assemblée, la plus nombreuse qu'on eût vue depuis le concile de Trente. On y comptait six cardinaux, neuf archevêques, quatre-vingts évêques, et neuf prêtres nommés à des évêchés.

évêque de Trèves; M. Duvoisin, évêque de Nantes, et le savant M. Emery, supérieur du séminaire Saint-Sulpice.

Ce concile fut ouvert au mois de juin, sous la présidence du cardinal Fesch ; il s'agissait de poser les règles de l'institution canonique, et de chercher les moyens de suppléer aux bulles pontificales en cas de nécessité.

La commission chargée de l'examen de la question proposa, par l'organe de son rapporteur, l'évêque de Tournay, que le concile se déclarât incompétent.

L'empereur, irrité de ces conclusions, rendit aussitôt un décret pour dissoudre le concile et fit enfermer à Vincennes les évêques de Tournay, de Gand et de Troyes, comme chefs présumés de ce qu'il appelait un complot (1).

C'était une chose grave qu'une telle violence envers des prélats qui n'avaient écouté que leur conscience et dont le sentiment ne relevait que de Dieu.

Quelques évêques retournèrent alors dans leurs diocèses, mais le plus grand nombre resta et le concile, ayant été convoqué de nouveau, décréta le 5 août que, d'après l'esprit des canons, les siéges épiscopaux ne pouvaient rester vacants plus d'un an ; que l'institution canonique devait être donnée par le pape dans les six mois de la notification à lui faite de la nomination aux évêchés ; que ce terme expiré sans que le pape eût accordé l'institution, le métropolitain y procéderait, ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, qui conférerait également l'institution, s'il s'agissait du métropolitain.

On ajouta que « l'empereur serait supplié de permettre qu'une députation de six évêques se rendît auprès du pape pour le prier de confirmer un décret qui pouvait seul mettre un terme aux maux des Eglises de France et d'Italie. »

Cinq cardinaux se rendirent à Savone avec les députés du concile, et Pie VII, par un bref à la date du 20 septembre, approuva et confirma le décret, en y ajoutant tou-

(1) Voy. de Pradt, *Les quatre Concordats*, t. II, p. 473 et suiv.

tefois que le métropolitain, ou le plus ancien évêque ne donnerait l'institution qu'*au nom de Sa Sainteté*.

Mais Napoléon, qui devait être satisfait de l'issue de cette affaire, n'accepta point le bref, soit, disent les uns, parce que le conseil d'Etat fut choqué de ce que l'Eglise romaine y était qualifiée de *mère ou maîtresse des autres Eglises*, soit, disent les autres, parce que le pape n'avait considéré le concile que comme une simple assemblée; soit encore, suivant M. Filon (1), parce que l'empereur trouva ce bref encore trop favorable à l'autorité pontificale; soit enfin, d'après le cardinal Pacca, dans ses *Mémoires*, parce qu'il espéra, en prolongeant son système d'oppression, obtenir plus facilement du pape son consentement au nouvel ordre de choses et en faire un citoyen français.

Cette diversité de conjectures montre assez combien, sur ce point, l'empereur avait caché sa pensée; on peut dire, toutefois, que l'opinion du cardinal paraît la plus fondée. L'empereur était fort mécontent de n'avoir pu obtenir aucune concession sur les domaines par lui enlevés au Saint-Siége; et, dominé par le désir ardent de faire légitimer cette spoliation, il dut penser que l'acceptation du bref l'éloignerait de ce but, en l'obligeant à d'autres égards envers le pontife; accepter, c'était se montrer satisfait, c'était n'avoir plus de prétexte pour tenir rigueur au pontife.

Mais déjà d'autres soins l'occupaient.

La Russie, depuis quelque temps, faisait de grands préparatifs, concentrait de nombreuses troupes sur les frontières de la Pologne, ouvrait ses ports aux bâtiments anglais, et foulait aux pieds le traité de Tilsit.

Napoléon, surpris de ce manque de foi, demanda des explications, et fit de pressantes instances auprès d'Alexandre pour prévenir une rupture; mais les propositions les

---

(1) *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'Etat*, p. 210.

plus conciliantes n'eurent aucun succès ; il fut impossible d'obtenir de la Russie qu'elle donnât des pouvoirs pour ouvrir une négociation (1).

Napoléon, n'espérant plus rien de ce côté, crut devoir s'adresser, pour la dernière fois, au gouvernement britannique, en posant les bases de l'arrangement qu'il offrait, pour mettre un terme aux malheurs de la guerre.

La lettre du duc de Bassano à lord Castelreagh se terminait ainsi :

« S. M. l'empereur ne calcule dans cette démarche ni les « avantages, ni les pertes que la guerre, si elle est long« temps prolongée, peut présager à son empire. Elle se dé« termine par la seule considération des intérêts de l'huma« nité et du repos des peuples; et *si cette quatrième tenta« tive doit être sans succès comme celles qui l'ont précédée,* « la France aura du moins la consolation de penser que le « sang, qui pourrait couler encore, retombera tout entier « sur l'Angleterre (1). »

Mais toutes ces avances devaient être sans résultat. Une nouvelle coalition se formait contre la France, et parmi nos ennemis on allait bientôt voir un Français, désormais indigne de ce nom, un ancien maréchal de l'empire, beau-frère de Joseph Bonaparte, régnant alors dans Madrid.

---

(1) Pour se convaincre de tous les efforts que fit Napoléon pour éviter la guerre, on n'a qu'à lire la note écrite, d'après son ordre, par le duc de Bassano, ministre des affaires étrangères, au comte de Romanzow, chancelier de Russie. Ce document important, que plusieurs écrivains paraissent avoir ignoré, est rapporté en entier dans le *Supplément aux Mémoires de M. Gaudin*, duc de Gaëte, ministre des finances de l'empire.

(2) Une copie de cette lettre, à la date du 12 avril 1812, fut adressée par le duc de Bassano au comte de Romanzow, afin de faire connaître au cabinet russe les ouvertures faites à l'Angleterre. « Si ces ouvertures ont « quelque résultat, ajoutait le ministre français, je m'empresserai de vous « en prévenir. Sa Majesté l'empereur Alexandre y prendra part, ou en « conséquence du traité de Tilsit, ou comme allié de l'Angleterre, si déjà « ses relations avec l'Angleterre sont formées. »

Cet homme, Bernadotte, élu au trône de Suède, allait donner aux étrangers la clef de notre politique, la tactique de nos armées, et montrer le chemin du sol sacré, de cette terre de la patrie, toujours si chère aux nobles cœurs! Que de perfidies, que de trahisons dans cette terrible et fatale guerre! Que de succès d'abord, que de catastrophes ensuite! Quels tableaux! Quels exemples! Quelles leçons!

Napoléon quitte Paris au mois de mai 1812, passe avec son armée le Niémen vers la fin du mois suivant, culbute partout les troupes russes, remporte, le 7 septembre, la grande bataille de la Moskowa, et fait, huit jours après, son entrée à Moscou; mais un incendie subit, ordonné par le gouverneur russe, éclate la même nuit dans tous les quartiers de la ville, qui n'est bientôt qu'un amas de ruines, malgré les efforts des Français pour maîtriser l'embrasement.

Privé, par cet affreux événement, des approvisionnements immenses entassés dans cette cité, où il devait trouver pour l'armée un abri sûr et commode, l'empereur veut marcher sur Saint-Pétersbourg; mais, entraîné par l'avis de ses généraux, il revient sur ses pas, repousse partout les attaques des innombrables colonnes russes, et poursuit avec ordre son mouvement de retraite pour se rapprocher de ses magasins.

Tout à coup le ciel se déclare; un froid inusité commence le 7 novembre, et du 14 au 15, le thermomètre marque dix-huit degrés au-dessous de glace; plus de trente mille chevaux périssent en quelques jours; la cavalerie se trouve à pied; l'artillerie et les transports sont sans attelage; et cette armée, si belle, si nombreuse, si formidable, périt en grande partie par la rigueur, de plus en plus croissante, du climat (1).

---

(1) Personne n'ignore l'étrange conspiration ourdie à cette époque par

Napoléon arrive en toute hâte à Paris, pour organiser de nouvelles ressources; il voit déjà ses alliés traîtres ou chancelants, l'invasion menaçante, et son génie redouble d'efforts pour arrêter le torrent.

Le pape Pie VII était alors à Fontainebleau. La crainte qu'il ne fût enlevé de Savone par les Anglais, avait déterminé le gouvernement à le faire venir en France (1); et le Pontife, quoique malade, avait été acheminé vers sa nouvelle résidence, où il était arrivé presque mourant, le 20 juin 1812.

Napoléon s'y rendit avec Marie-Louise, le 19 janvier suivant, se montra fort empressé auprès du pontife, dont les forces étaient épuisées, et lui fit signer, six jours après, un autre concordat, qui renouvela le décret du concile de Paris, sur l'institution des évêques, et dans lequel, entre autres dispositions, il fut dit que « les domaines que le Saint-Père « possédait, et qui n'étaient pas aliénés, seraient exempts « de toute espèce d'impôts ; qu'ils seraient administrés par

---

le général Mallet, qui surprit un moment les autorités de Paris en supposant la mort de l'empereur à Moscou. Napoléon ayant, à son retour, convoqué les diverses sections du conseil d'État, ne manqua pas de parler avec amertume de ce qui s'était passé : « Triste effet de nos révolutions ! « dit-il, au premier mot de ma mort, sur l'ordre d'un inconnu, des « officiers mènent leur régiment forcer les prisons, se saisir des premières « autorités ! un concierge enferme les ministres sous ses guichets ! un « préfet de la capitale, à la voix de quelques soldats, se prête à faire « arranger sa grande salle d'apparat pour je ne sais quelle assemblée « de factieux ? Tandis que l'impératrice est là, le roi de Rome, les princes « et tous les grands pouvoirs de l'État, un homme est-il donc tout ici? « Les institutions, les serments, rien ? »

(1) Voici ce que dit à ce sujet M. Artaud, dans son *Histoire de Pie VII* : « Cependant, les Anglais, qui avaient tâché d'empêcher le pape de faire « le voyage de 1804 en France, qui avaient inutilement tenté de le « sauver, en l'invitant à venir à Fiumicino, et qui ensuite voyaient avec « plaisir qu'il n'eût pas voulu grossir le nombre de leurs ennemis, firent « avertir secrètement Pie VII qu'une frégate, qui croiserait près de « Savone, pourrait s'approcher, après certains signaux, et le délivrer de « sa captivité. » (t. II, p. 306, deuxième édition.)

« des agents ou chargés d'affaires ; que ceux qui seraient « aliénés seraient remplacés, jusqu'à concurrence de deux « millions de revenu. »

Pendant que l'empereur s'empressait de publier cette convention, le pape était en proie à une mélancolie profonde ; mais ranimé par les cardinaux qui avaient obtenu la permission de venir le trouver, il écrivit à Napoléon, le 24 mars, pour protester contre un acte arraché à sa faiblesse.

L'empereur, n'ayant aucun égard à cette protestation, rendit, le lendemain même, un décret pour prescrire l'exécution du nouveau concordat, et quitta Paris vers le milieu d'avril pour aller se placer à la tête des troupes, pour la plupart composées de conscrits.

L'armée prussienne s'était jointe à celle d'Alexandre ; il fallait donc d'éclatants, de constants triomphes pour arrêter les défections.

Les victoires de Lutzen (1), de Bautzen, de Wurschen épouvantent les coalisés, qui se hâtent de demander un armistice, en faisant espérer une prochaine paix.

Napoléon, leurré de cet espoir, accorde l'armistice ; mais l'ennemi ne veut que gagner du temps pour réparer ses pertes, et la *médiation* de l'Autriche n'est qu'une infâme manœuvre pour accomplir sa trahison et pour pouvoir faire entrer en ligne une armée de deux cent mille hommes.

Les plans d'opérations sont prêts. Bernadotte les a tracés, et Moreau, qui arrive d'Amérique pour se battre contre sa patrie, les revoit, les approuve, et presque aussitôt expie son crime en tombant sous un boulet français. Napoléon remporte sous les murs de Dresde une de ses plus belles victoires (2) ; mais les revers de Vandamme à Culm, de Macdonald sur les bords de la Katzbach, d'Oudinot à Gross-

(1) 2 mai 1813.
(2) 27 août.

Beeren, de Ney à Desmewitz changent la face des affaires.

Les Saxons et l'armée bavaroise passent aux ennemis.

L'empereur se retire sur Leipsick, où il soutient avec gloire une terrible lutte contre des forces immenses, poursuit sa retraite, bat les Bavarois à Hanau, court à Paris pour préparer de nouveaux moyens de défense et repart pour l'armée, après avoir embrassé sa femme et son fils, qu'il ne devait plus revoir.

Six cent mille ennemis ont passé le Rhin;

Au midi, une armée anglo-espagnole, après avoir chassé les Français de l'Espagne, s'avance vers nos frontières;

Murat, craignant pour son royaume de Naples, abandonne la cause de sa patrie pour traiter avec l'Autriche;

Et Napoléon ne trouve plus dans plusieurs de ses généraux cette activité, cette audace dont ils avaient jusque-là fait preuve, et dont il allait encore leur donner d'admirables exemples. Jamais, en effet, il n'avait déployé tant d'ardeur, tant de génie; jamais il ne s'était montré si infatigable, si habile, si profond dans ses combinaisons stratégiques, si prompt à les exécuter.

Avec une poignée de braves, il bat l'armée de Blücher à Saint-Dizier (1), à Brienne, à Champ-Auber, à Montmirail, à Château-Thierry, à Vauxchamps, marche aussitôt contre les Autrichiens, les culbute à Nangis, à Montereau et rentre dans Troyes.

Et cependant ses lieutenants, naguère les plus braves, n'ont pas tous fait leur devoir.

« Au combat de Nangis, un mouvement de cavalerie, qui aurait été fatal aux Bavarois, a manqué, et on en a fait un reproche à un général connu par son intrépidité, le général l'Héritier; l'ennemi a surpris pendant la nuit quelques pièces d'artillerie au bivouac, et elles étaient sous la garde du brave

---

(1) 27 janvier 1814.

général Guyot; à Surville, au moment le plus chaud du combat, les batteries ont manqué de munitions, et cette négligence, qui est un crime suivant les lois rigoureuses de l'artillerie, semble retomber sur un de nos officiers d'artillerie les plus distingués, sur le général Digeon. La forêt de Fontainebleau vient d'être livrée, sans résistance, aux cosaques, et le général qu'on accuse de n'avoir tiré aucun avantage ni d'une pareille position, ni de tels adversaires, c'est Montbrun. Enfin, peut-être le combat de Montereau n'eût-il pas été nécessaire, et tant de sang répandu aurait-il été épargné, si la veille on eût marché assez vite pour surprendre le pont; mais la fatigue a empêché d'arriver, et c'est le duc de Bellune, autrefois l'infatigable Victor, qui a le malheur d'avoir à donner cette excuse! »

Des conférences pour la paix s'étaient ouvertes à Châtillon; mais les coalisés dictaient d'humiliantes conditions; ils comptaient sur l'immensité de leur nombre pour fatiguer la victoire, et ils étaient, d'ailleurs, encouragés par les traîtres de l'intérieur, qui minaient sourdement l'Empire.

Napoléon, ne voulant point d'une paix honteuse, se précipite partout sur les colonnes ennemies, les bat à Craonne, à Reims, à Arcis-sur-Aube, et se porte en toute hâte vers Paris, menacé par d'innombrables masses; il n'en est déjà plus qu'à cinq lieues de distance; il vient rempli d'espoir; il va surprendre l'ennemi, l'écraser, et relever d'un seul coup la grandeur de l'Empire...

Il apprend que tout est perdu;

Que le départ précipité de l'impératrice, du roi de Rome et des ministres a contribué à décourager la population, qui cependant a demandé des armes, et n'a pu en obtenir; que, nonobstant leur peu de ressources, les maréchaux Mortier, Marmont et Moncey n'ont pas voulu livrer Paris sans combat; que les élèves de l'école Polytechnique et huit à neuf mille gardes nationaux étaient sortis de la ville pour prendre

part à l'action; que toutes les forces réunies s'élevaient tout au plus à vingt-cinq mille hommes, qui s'étaient battus avec un incroyable courage depuis le point du jour (30 mars) jusqu'à cinq heures du soir, et qu'à ce moment l'ennemi, qui venait de forcer Montmartre, allait attaquer la barrière Saint-Denis, lorsque Marmont avait envoyé un parlementaire pour demander une suspension d'armes, à l'effet de convenir des conditions concernant la reddition de la ville.

Accablé par ces nouvelles, l'empereur fait partir aussitôt Caulincourt pour savoir s'il est encore possible de sauver la capitale, mais Caulincourt revient annoncer que la capitulation a été signée à deux heures du matin, que les coalisés vont entrer le jour même; et qu'ainsi, tout est consommé (1).

Napoléon rebrousse chemin, se rend à Fontainebleau, y rassemble quelques corps de troupes, les passe en revue, les électrise par ses paroles et se dispose à marcher sur Paris.

Mais on apporte la nouvelle de sa déchéance prononcée par le sénat; et, pressé par ses maréchaux, il abdique en faveur de son fils.

Marmont trahit, lève le camp d'Essonne, et laisse ainsi Fontainebleau à découvert.

Les coalisés exigent alors une abdication pure et simple.

Napoléon résiste; mais déjà la défection l'entoure et gagne le palais; ses plus intimes se montrent embarrassés et froids; plusieurs le quittent sous différents prétextes.

Berthier lui-même s'en va, en promettant de revenir le lendemain.

— *Il ne reviendra pas*, dit l'empereur au duc de Bassano.

---

(1) Bordeaux, dès le 12 mars, avait accueilli les Anglais et proclamé les Bourbons; Lyon, laissé sans défense, par la défection d'Augereau, était occupé par les Autrichiens depuis le 22.

—*Comment*, s'écria le ministre, *seraient-ce les adieux de Berthier?*

— *Il ne reviendra pas, vous dis-je.*

Et en effet, il ne revint pas.

Napoléon n'hésite plus, il abdique sans condition; et par un traité à la date du 11 avril, on lui donne l'île d'Elbe avec un revenu de deux millions, on lui permet d'emmener quatre cents hommes et on lui conserve le titre d'empereur.

Cette grande âme est alors ébranlée.

Trahi par ses amis les plus proches, séparé de ce qu'il a de plus cher, Napoléon désire la mort; mais l'opium qu'il prend et qu'il s'était fait préparer lors de la retraite de Russie pour ne pas tomber vivant entre les mains des Cosaques, a perdu son énergie, et après de vives douleurs suivies d'un long assoupissement, il se réveille étonné de vivre, demeure quelques instants pensif : *Dieu ne le veut pas*, dit-il; et s'abandonnant à la Providence, il se résigne à sa nouvelle destinée (1).

Le 20 avril, à une heure de l'après-midi, l'empereur descend vivement l'escalier du palais, s'avance au milieu de sa vieille garde, et lui fait ses adieux.

Emu par les sanglots de ses braves, il fait un effort pour retrouver sa voix; et ayant embrassé l'aigle du drapeau :

« Adieu encore une fois, mes vieux compagnons! que « ce dernier baiser passe dans vos cœurs!... » Et, s'arrachant au groupe qui l'entoure, il monte en voiture et s'éloigne rapidement.

Quelle scène! quel spectacle! quelle leçon pour les puissants de la terre! quelle chute terrible, après tant de grandeur! quelle infortune, après tant de prospérité!

---

(1) Voy. le *Manuscrit des contemporains*, par le baron Fain, secrétaire particulier de Napoléon.

Pendant qu'il s'achemine vers l'île d'Elbe, le pape Pie VII s'achemine vers Rome; le grand capitaine s'en va sur la terre d'exil, et le pontife naguère captif va paisiblement se remettre en possesion de ses Etats.

Le premier s'était appuyé sur sa force, sur son génie, sur son invincible épée.

Le second, sur la parole de celui qui avait dit à Pierre qu'il *n'abandonnerait jamais son Eglise.*

L'un avait dominé l'Europe et son trône s'était brisé.

Tandis que l'autre, prisonnier ou libre, à Fontainebleau, comme au Vatican, n'avait cessé de dominer l'univers catholique, sa chaire était éternelle.

Là, l'œuvre de l'homme, ici, l'œuvre de Dieu. Quel sujet de méditation! quels salutaires exemples, si les exemples pouvaient avoir quelque autorité sur les passions des hommes!

L'ancienne famille royale avait repris la couronne.

Louis XVIII qui, par sa déclaration de Saint-Ouen (1), avait promis d'*adopter* une constitution libérale, l'avait donnée le 4 juin, comme un acte émané de sa volonté libre et souveraine, et l'avait datée de la *dix-neuvième année de son règne*, sans craindre d'outrager le bon sens, l'histoire et l'orgueil national.

Cette charte *octroyée*, ces prétentions d'une légitimité qui ne reconnaissait aucune interruption, qui humiliait l'armée, qui menaçait les intérêts nouveaux créés par la révolution, et qui rétablissait la censure après avoir déclaré la presse libre; ces tendances vers l'ancien régime, ces actes, cette conduite irritèrent profondément la nation, assez mal disposée d'ailleurs pour une dynastie ramenée par l'étranger, et qui ne devait son rétablissement qu'à nos revers.

Le peuple et l'armée regrettaient l'empereur; son retour

---

(1) 2 mai 1814.

était le but de toutes les espérances, l'objet de tous les vœux.

Tout à coup, on apprend qu'il est débarqué au golfe Juan, qu'il est entré à Gap, qu'il s'avance rapidement vers Grenoble, que les populations de ces contrées le suivent avec enthousiasme, que les soldats courent se joindre à lui.

Epouvanté par ces nouvelles, le gouvernement met Napoléon hors la loi et fait quelques dispositions pour arrêter sa marche.

Mais tout est inutile; l'empereur est partout accueilli comme un libérateur, et, le 20 mars (1) au soir, une foule immense l'enlève et le porte en triomphe aux Tuileries, abandonnées dès la nuit précédente par Louis XVIII.

Les puissances, qui réglaient au congrès de Vienne le partage des dépouilles de ce grand empire fondé par Napoléon, avaient fait, le 13 mars, une déclaration barbare en apprenant son débarquement; elles avaient osé dire :

« Qu'en rompant la convention qui l'avait établi à l'île « d'Elbe (2), Bonaparte avait détruit le seul titre légal d'où « dépendait son existence, qu'il s'était placé en dehors des « relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et « perturbateur de la tranquillité du monde, il s'était rendu « passible de la vengeance publique. »

En conséquence, elles annonçaient que tous leurs moyens seraient employés, tous leurs efforts réunis pour que la paix générale ne pût plus être troublée.

---

(1) An 1815.

(2) On ne doit pas ignorer que ces mêmes puissances méditaient d'enlever Napoléon de l'île d'Elbe pour le transporter à Sainte-Hélène, et que le gouvernement de Louis XVIII avait refusé de lui payer les deux millions stipulés par le traité de Fontainebleau. Sir Niel Campbell, résident anglais auprès de l'empereur à l'île d'Elbe, avait écrit le 31 octobre 1814 à son gouvernement que « si Napoléon se trouvait plus longtemps à la « gêne, il était capable de faire une descente à Piombino ou de commettre « quelque autre extravagance. »

Le temps pressait.

Pour satisfaire le parti *libéral*, Napoléon avait proclamé un *acte additionnel aux constitutions de l'empire* et manifesté, dans l'assemblée du *Champ-de-Mai*, des sentiments favorables aux libertés publiques.

Mais quelques rêveurs de ce parti se mirent à disputer sur de vagues principes, à chicaner sur des mots, ne comprenant pas que l'honneur *d'un pays passe avant sa liberté même*, et que la première, l'unique chose à laquelle il fallait en ce moment penser, c'était de sauver la patrie.

« La constitution, dit l'empereur aux représentants, en « réponse à leur adresse, la constitution est notre point de « ralliement; elle doit être notre étoile polaire en ces mo- « ments d'orage. Toute discussion publique qui tendrait à « diminuer directement ou indirectement la confiance qu'on « doit avoir dans la disposition du souverain serait un « malheur pour l'Etat. Nous nous trouverions au milieu des « écueils sans boussole et sans direction. La crise où nous « sommes engagés est forcée. N'imitons pas l'exemple du « Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les barbares, « se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discus- « sions abstraites au moment où le bélier brisait les portes « de la ville. Dans toutes les affaires, ma marche sera tou- « jours droite et ferme; *aidez-moi à sauver la patrie.* Pre- « mier représentant du peuple, j'ai contracté l'obligation « que je renouvelle, d'employer, dans des temps plus tran- « quilles, toutes les prérogatives de la couronne et le peu « d'expérience que j'ai acquise à vous seconder dans l'a- « mélioration de nos constitutions. »

Cependant les coalisés, qui avaient une grande partie de leurs armées sur pied, faisaient des préparatifs gigantesques.

Murat, régnant à Naples, ayant tout à coup attaqué l'Autriche, malgré les conseils de Napoléon, venait d'être battu,

de perdre sa couronne et de nous priver ainsi d'un puissant moyen de diversion.

La Vendée se soulevait à la voix de quelques royalistes.

Et l'Angleterre alimentait, par tous les moyens possibles, le foyer de l'insurrection.

L'empereur improvise en deux mois une nouvelle armée, pourvoit à tous les besoins, arme les places fortes, remonte la cavalerie, et, si le temps ne lui manque pas, il aura, dans deux autres mois, plus que doublé ses forces.

Son dessein est d'attendre l'ennemi, de manœuvrer, avec cent quarante mille hommes, sur les deux rives de la Seine et de la Marne, comme en 1814, tandis que le camp retranché de Paris serait protégé par cent mille hommes; c'est le même plan pour Lyon : le maréchal Suchet doit agir aux environs de cette ville, comme l'empereur aux environs de Paris.

Mais, obsédé par les conseils de ses amis, il cède à leurs instances, et suivant leur avis, il ouvre la campagne le 15 juin.

L'histoire doit ici donner quelques détails, car c'est la dernière, c'est la suprême lutte de l'empire.

Le général anglais Wellington couvrait Bruxelles avec cent vingt mille hommes.

L'armée prussienne, commandée par Blücher, et d'un nombre à peu près égal, occupait Namur, Charleroi et d'autres postes voisins.

Prévenir la réunion de ces deux armées, pourtant si rapprochées entre elles, tomber sur l'une à l'improviste, contenir l'autre, l'empêcher de porter tout secours, marcher ensuite sur la seconde après avoir écrasé la première, tel est le but proposé.

L'empereur possède cent quinze mille hommes; il presse et déguise si bien leur marche qu'il n'est déjà plus qu'à quelques lieues des postes avancés de Blücher.

Tout est tranquille à Namur, à Bruxelles, à Charleroi.

Le général Bourmont, le colonel Clouet et un officier d'état-major passent à l'ennemi, qui, quoique alors averti du mouvement des Français, n'en doit pas moins être écrasé, si l'empereur est obéi.

Le 15 juin, son armée s'ébranle, culbute les avant-gardes prussiennes et s'empare de Charleroi.

Napoléon ordonne au maréchal Ney, commandant le corps de gauche, fort de quarante-sept mille hommes, de donner tête baissée sur tout ce qu'il pourra rencontrer sur la route de Bruxelles et de prendre position au-delà des Quatre-Bras.

Mais le maréchal n'ayant pas exécuté cet ordre le jour même, l'empereur le lui renouvelle le 16 au matin, en lui recommandant expressément de lui envoyer une colonne d'infanterie, avec une division de cavalerie et vingt-huit pièces de canon, en ayant soin de faire filer cette troupe par la chaussée des Quatre-Bras à Namur et de lui faire ensuite quitter cette chaussée pour attaquer les hauteurs de Bry, afin de tomber sur les derrières des Prussiens.

Ney reçut cet ordre à onze heures; il pouvait se trouver en position à midi en avant des Quatre-Bras ; or, de là aux hauteurs de Bry, la distance est d'environ une lieue trois quarts; dès lors, la colonne qu'il devait envoyer pouvait, avant deux heures, arriver sur ces hauteurs. « *L'armée prussienne est perdue,* lui disait-on dans une dépêche, *si vous agissez vigoureusement. Le sort de la France est entre vos mains.* »

A deux heures, l'empereur fit faire un changement de front sur Fleurus, la droite en avant.

Les mouvements qui furent la conséquence de cette manœuvre, portèrent la plupart de nos corps à deux portées de canon de Saint-Amand, et à la même distance de Ligny et de Sombref.

Un autre corps, qui venait de Charleroi, devait se placer en réserve en avant de Fleurus.

D'après ces dispositions, la destruction entière de l'armée prussienne était assurée. Aussi l'empereur dit-il au général Gérard :

« Il se peut que dans trois heures le sort de la guerre « soit décidé. Si Ney exécute bien ses ordres, il ne s'échap- « pera pas un canon de l'armée prussienne, elle est prise « en flagrant délit. »

L'empereur attendait, pour engager le combat, l'arrivée de la colonne demandée à ce maréchal ; mais le temps s'écoulait, il était déjà trois heures, et la colonne ne paraissait pas.

Craignant de perdre l'occasion d'attaquer l'armée de Blücher isolée, il commence l'action, culbute les premières lignes, et se dispose à frapper sur le centre, lorsqu'il apprend qu'un corps ennemi, d'environ vingt mille hommes, s'avance sur Fleurus. Ne pouvant comprendre comment ce corps a pu passer, il fait arrêter le mouvement de sa garde, et fait partir un de ses aides-de-camp pour savoir à quoi s'en tenir. Il sait, une heure après, que c'est la colonne envoyée par le maréchal Ney, et commandée par d'Erlon. Il fait aussitôt reprendre le mouvement, et quoiqu'il lutte contre des forces doubles, il traverse enfin le centre de l'ennemi, qui se met bientôt en pleine déroute.

La colonne, sous les ordres de d'Erlon, au lieu de poursuivre sa marche, pour couper toute retraite aux Prussiens, rebrousse chemin pour retourner du côté du maréchal Ney, et passe ainsi sa journée à courir d'un corps à l'autre, sans brûler une amorce, sans être utile nulle part.

C'était une grande victoire que celle que Napoléon venait de remporter à Ligny ; mais c'était peu d'avoir vaincu quand on pouvait exterminer.

Le but de l'empereur est cependant atteint ; l'armée en-

nemie se trouve coupée et Blücher séparé de Wellington.

Grouchy, lancé aux trousses des Prussiens, qu'il a mission de suivre pas à pas, doit arriver à Wavres aussitôt qu'eux ; mais ce maréchal, ayant dirigé son corps d'armée sur Gembloux, Blücher arrive à Wavres sans être inquiété.

Cependant une division de l'armée anglo-hollandaise était venue, le 16, occuper la position des Quatre-Bras, qui était, pour cette armée, le point de concentration.

Or, si le maréchal Ney s'était jeté sur cette position avec toutes ses forces, à la pointe du jour, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, il eût, non-seulement culbuté cette division, mais il eût pu attaquer et écraser successivement les autres divisions ennemies, arrivant isolément sur les chaussées de Nivelles et de Bruxelles.

Mais ce n'est qu'à midi que ce maréchal, harcelé par des ordres de plus en plus pressants, se décide à marcher seulement avec vingt mille hommes, et laisse plus de la moitié de ses troupes en réserve, tant pour assurer sa retraite que pour observer Fleurus. Il attaque la position avec sa bravoure ordinaire ; mais deux nouvelles divisions ennemies se joignent à la première déjà fort compromise, soutiennent quelque temps le choc, et sont enfin repoussées, lorsque de nouvelles forces arrivent précipitamment pour les secourir.

En présence d'un ennemi si supérieur en nombre, le maréchal envoie chercher sa seconde ligne ; mais il est déjà trop tard ; son inconcevable lenteur a fait manquer un succès infaillible.

Wellington passe la nuit aux Quatre-Bras, où ses divisions continuent à lui arriver.

L'empereur, après avoir visité le champ de bataille de Ligny, se porta au galop du côté des Quatre-Bras, et fut étrangement surpris (1) en y voyant un corps de cavalerie en-

(1) 17 juin.

nemie. Il fait aussitôt dire à Ney de marcher de suite sur ce point, et fait canonner l'armée anglaise, qui se met en retraite.

Mais le corps de Ney, si vivement sollicité, si impatiemment attendu, ne paraît pas encore.

Napoléon, extrêmement contrarié de ce retard, envoie directement l'ordre aux chefs de corps.

Enfin, le corps de d'Erlon se montre et commence à pousser l'arrière-garde des Anglais.

La pluie tombait par torrents.

A six heures du soir, le mouvement de retraite de l'ennemi se ralentit, et l'on comprend qu'il a dû recevoir de nouveaux renforts. En effet, toute son armée se trouvait réunie, et il était trop tard de deux heures pour pouvoir l'attaquer.

L'empereur fait alors prendre position à ses troupes en avant de Planchenoit, et place son quartier-général à 2,400 toises du village de Mont-Saint-Jean.

Vers les dix heures du soir, il envoie une dépêche à Grouchy, qu'il croit à Wavres, pour lui faire savoir :

Que le lendemain, 18, il y aura une grande bataille, et que l'armée anglo-hollandaise a pris position en avant de la forêt de Soignes, ayant sa gauche appuyée au village de La Haye.

Qu'en conséquence, il lui ordonne de détacher de son corps d'armée, avant le point du jour, une colonne de sept mille hommes, avec seize pièces de canon, afin de venir opérer sa jonction avec la droite de la grande armée.

Il recommande, en outre, à ce maréchal, que dès qu'il aura acquis la certitude que Blücher a quitté Wavres, il doit marcher avec toutes les troupes sous ses ordres dans la même direction que le détachement dirigé sur Saint-Lambert, afin de l'appuyer.

Le lendematin à 4 heures du matin, l'empereur ex-

pédie une nouvelle dépêche à Grouchy pour lui rappeler la stricte exécution de ce qu'il lui avait prescrit.

Cette dépêche était à peine partie, lorsqu'on reçut de ce maréchal un rapport daté de Gembloux, annonçant qu'il avait appris la veille, à six heures du soir, que Blücher s'était porté sur Wavres ; qu'il avait voulu aussitôt se mettre à ses trousses, mais que les troupes ayant déjà pris leur camp et faisant en ce moment la soupe, il avait décidé de ne partir qu'au jour.

Cette inexécution des ordres si pressants de l'empereur, cette résolution d'attendre jusqu'au lendemain, au lieu de se mettre aussitôt à la piste de Blücher, et de ne pas le perdre de vue, devaient avoir des résultats bien funestes.

Dans la nuit du 17 au 18, l'orage continua avec la même fureur. Les chemins, détrempés par la pluie, étaient couverts d'une boue épaisse, et la cavalerie ne pouvait passer dans les champs, dont le sol, encore plus mou, était tout-à-fait impraticable.

L'armée de Wellington couronnait une ligne de hauteurs qui s'étendent entre les villages de Merkebraine et de Ter-la-Haye.

Au-dessous de ces hauteurs se déroule une vallée, dont le terrain s'incline en pente douce, et se trouve coupé par divers accidents d'un sol inégal et ondulé. Deux routes, conduisant à Bruxelles, la traversent ; l'une, venant de Charleroi, l'autre de Nivelles ; elles vont se joindre au village de Mont-Saint-Jean, auquel l'armée anglaise était adossée. Un peu plus loin, en arrière, est situé, sur la lisière de la forêt de Soignes, le village de Waterloo, et trois lieues au-delà, Bruxelles.

L'empereur passa une partie de la nuit à expédier des ordres pour la bataille du lendemain ; parcourut, à une heure du matin, la ligne des grand-gardes, et apercevant le feu des bivouacs ennemis, il lui vint dans l'esprit de profiter de

l'obscurité pour attaquer ; mais la boue était si épaisse et si tenace, que ce projet fut jugé impraticable.

Au point du jour la pluie cessa, le temps s'éclaircit, mais il fallut attendre jusqu'à huit heures pour que le sol pût permettre à l'artillerie de marcher.

Enfin l'action s'engage, Jérome Bonaparte enlève, perd et reprend le bois de Houguemont.

Ney, chargé du commandement de la grande attaque du centre, fait demander le signal à l'empereur qui, avant de le donner, jette les yeux autour de lui et aperçoit quelque chose de confus du côté de Saint-Lambert. Il demande aussitôt si ce ne sont pas des troupes ; quelques officiers répondent que c'est probablement le détachement envoyé par Grouchy. Toutefois l'empereur, voulant s'en assurer, fait marcher de ce côté deux divisions de cavalerie, et apprend que c'est le corps de Bulow qui s'avance, avec trente mille hommes, pour appuyer Wellington qui se trouve, par ce renfort, à la tête de cent vingt-cinq mille hommes, tandis que les Français ont à peine la moitié de ce nombre.

L'empereur dit alors au maréchal Soult : « Nous avions « ce matin quatre-vingt-dix chances pour nous ; l'arrivée « de Bulow nous en fait perdre trente : mais nous en avons « encore soixante contre quarante, et si Grouchy répare « l'horrible faute qu'il a commise hier de s'amuser à Gem- « bloux, s'il envoie son détachement avec rapidité, la vic- « toire en sera plus décisive, car le corps de Bulow sera « entièrement perdu. »

A midi, l'empereur ordonne au maréchal Ney de faire feu de ses batteries, de prendre la ferme de la Haye-Sainte, ainsi que le village de la Haye, d'en chasser l'ennemi, et de couper toute communication entre l'armée de Wellington et le corps de Bulow.

Après un combat des plus opiniâtres, la position de la Haye-Sainte est emportée.

Napoléon, au milieu de la mêlée, allait et venait dans les rangs, excitant ses soldats par la parole et le regard.

A l'aspect de ces charges brillantes, couronnées de succès, des cris de triomphe s'élèvent autour de lui : *C'est trop tôt d'une heure*, dit-il.

Cependant une de nos divisions de cavalerie en réserve suit le mouvement et se porte au trot sur le plateau.

L'empereur, qui s'en aperçoit, envoie de suite le général Bertrand pour la rappeler; mais, emportée par son désir de combattre, elle se trouvait déjà engagée, et portait de terribles coups. Il ne fallait plus songer à la faire revenir, car ce mouvement rétrograde pouvait avoir de graves résultats; il y eut donc nécessité de laisser faire ce qui était commencé.

L'ennemi montrait beaucoup d'acharnement et disputait le terrain pied à pied, en attendant l'arrivée de l'armée de Blücher; mais, pressé par de nouvelles et par de furieuses charges, il se met en retraite dans la plus grande confusion. Ses carrés sont enfoncés et sabrés.

La route de Bruxelles est encombrée de fuyards, d'armes, et de caissons abandonnés.

L'armée de Wellington est entièrement perdue, la coalition abattue, la France sauvée si Blücher n'est pas là dans une heure, *une heure !*.... ou si Grouchy le suit :

Mais Blücher s'avance avec un nouveau renfort de trente-deux mille hommes, rallie les troupes anglaises, se met en communication avec Bulow ; et Grouchy ne se présente pas.

L'empereur n'avait que quelques bataillons de la garde autour de lui, tout le reste était engagé, même la réserve de cavalerie qu'on n'avait pu retenir.

La position de la Haye-Sainte est reprise par ces masses secondées par une artillerie formidable.

La nuit vient, et c'est du milieu des ténèbres que part de la bouche de quelques traîtres le cri fatal de *sauve qui peut !* Ce cri se transmet, se répète; on hésite, on s'ébranle, on

est entraîné. Les rangs se brisent; les soldats qui ne voient ni leurs chefs, ni l'empereur qui se jette au milieu d'eux pour les retenir, reculent en désordre et ne peuvent se rallier. Tout se mêle, tout se pousse, tout se confond; infanterie, cavalerie, artillerie : l'encombrement est à son comble.

L'empereur veut périr sur ce champ de bataille, mais on l'en arrache de force; tandis que les bataillons de la garde, foudroyés par la mitraille, répondent à la sommation de mettre bas les armes, par ce cri héroïque, qui sera répété dans tous les âges : *La garde meurt et ne se rend pas.*

Napoléon parvient aux Quatre-Bras à une heure du matin, expédie des officiers à Grouchy pour lui tracer sa retraite, envoie son frère Jérôme rallier les débris de l'armée, s'arrête à Laon, où toutes les troupes doivent se concentrer et part pour Paris pour hâter les préparatifs de défense, diriger de là les nouvelles forces envoyées des départements, et se remettre à leur tête pour ramener la victoire.

La situation était, sans doute, fort critique, mais elle n'était pas désespérée; les pertes éprouvées n'étaient pas aussi considérables qu'on l'avait cru dès le premier moment (1).

Grouchy revenait avec une armée qui avait plusieurs fois triomphé des Prussiens et qu'on n'avait pu entamer dans sa retraite.

Jérôme Bonaparte avait déjà rallié près de trente mille hommes.

Les généraux Morand et Colbert ramenaient une grande partie de la garde à pied et à cheval, et des soldats venaient à chaque instant grossir les rangs de l'armée.

---

(1) Ces pertes, pour toute la campagne de 1815, en y comprenant celles qui furent éprouvées dans la déroute et jusqu'aux portes de Paris, s'élevèrent à *quarante-un mille hommes*, les prisonniers compris; tandis que les pertes des ennemis, *en quatre jours*, furent, d'après leurs propres aveux, de *soixante mille huit cents*, savoir : 11,300 Anglais, 3,500 Hanovriens, 8,000 Belges, Nassaus, Brunswickois, 38,000 Prussiens.

Napoléon était à peine de retour à Paris où la perte de la bataille était déjà connue, que le peuple se porta en foule vers le palais de l'Élysée, demandant des armes et criant : *Vive l'empereur !*

Mais, tandis qu'il recevait ces consolations publiques, la chambre des représentants, présidée par Lanjuinais, retentissait de paroles amères ; on y annonçait le dessein de se débarrasser du pouvoir impérial, sans savoir comment on le remplacerait, ni ce qu'on ferait, après l'avoir renversé, pour résister aux armées étrangères. Lafayette s'écria que *l'indépendance de la patrie était menacée,* comme si l'empereur songeait à autre chose qu'à repousser l'invasion ; *qu'il fallait que la chambre se constituât en permanence ; que toute tentative pour la dissoudre fût un crime de haute trahison ; que quiconque se rendrait coupable de cette tentative fût déclaré traître à la patrie et jugé sur-le-champ comme tel.*

Ils ne comprenaient pas, ces hommes, que la cause du pays était intimement liée à la cause de l'empereur ; qu'il était donc nécessaire de se rallier à lui, de s'abandonner entièrement à son génie, de l'investir de la dictature suprême pour sauver la patrie, et la patrie eût été sauvée.

L'empereur en apprenant les dispositions des représentants :

« *C'en est fait,* dit-il, *ils vont perdre la France.*

L'on veut que j'abdique, mais, si je le fais, il n'y a plus d'armée dans deux jours....

Il ne s'agit pas de moi, mais de la France. »

Et comme une grande affluence de peuple se pressait constamment autour du palais et ne cessait de crier *vive l'empereur !*

« *Que me doivent ces braves gens,* ajouta-t-il avec émotion : *je les ai trouvés pauvres, je les ai laissés pauvres ; l'instinct de la nécessité les éclaire.... Je n'aurais qu'à vou-*

loir, et dans une heure la chambre rebelle n'existerait plus... Mais la vie d'un homme ne vaut pas ce prix ; je ne suis pas revenu de l'île d'Elbe pour faire couler le sang dans Paris. »

Il abdiqua donc en faveur de son fils; et lorsque la députation des chambres vint le remercier du sacrifice qu'il venait de faire, il ne put s'empêcher de leur dire qu'*il désirait que son abdication fît le bonheur de la France, mais qu'il ne l'espérait pas, qu'elle laissait l'Etat sans chef, sans existence politique, et que le temps perdu à le renverser aurait dû être employé à le mettre en état d'écraser l'ennemi.*

Napoléon II fut proclamé.

La plupart des nouveaux gouvernants se mettant plus en peine d'éloigner l'ancien maître que de défendre Paris, Napoléon quitta l'Elysée pour se rendre à la Malmaison, mais ils le pressèrent bientôt d'en sortir et de quitter la France. Comme il se préparait à les satisfaire, il entendit dans l'éloignement le bruit du canon.

Qu'on me nomme général, s'écria-t-il, *je commanderai l'armée; partez de suite*, dit-il au général Becker, que le gouvernement provisoire avait placé près de lui pour le surveiller, *expliquez-leur que je ne veux point ressaisir le pouvoir, que je veux seulement écraser l'ennemi et le forcer à traiter d'une manière plus avantageuse avec le peuple français....., qu'ensuite, je continuerai ma route.* Becker partit aussitôt pour Paris.

Mais les gouvernants refusèrent cette offre; il n'y eut, dit-on, que Carnot qui fut d'avis de l'accepter (1).

Alors, Napoléon partit pour Rochefort.

Pendant ce temps, quelques engagements avaient lieu du côté de Versailles, et plusieurs généraux ainsi que Davoust, dans une lettre adressée du camp de la Villette à la

---

(1) Blücher, s'étant séparé de l'armée anglaise, ne pouvait manquer d'être taillé en pièces; et Wellington, à son tour, aurait subi le même sort.

chambre des représentants, *juraient de défendre jusqu'au dernier soupir, la cause de l'indépendance et de l'honneur national*, tandis que Fouché traitait avec Wellington.

Le 3 juillet, on signait une convention en vertu de laquelle la capitale de l'empire devait être remise aux ennemis, et l'armée française se retirer derrière la Loire pour être dissoute.

Les troupes, indignées de tant de lâcheté, voulaient encore combattre, mais au milieu de ce chaos du gouvernement provisoire, de la perfidie des uns, de l'imbécillité des autres, il n'y avait plus d'espoir d'épargner à la France le sort qui la menaçait.

Les armées étrangères entrèrent le 6 dans Paris, et Louis XVIII, deux jours après.

Les représentants ayant voulu, comme à l'ordinaire, se rendre au lieu de leurs séances, un piquet de gardes nationaux leur en refusa les portes; et ils se retirèrent en silence, sous l'accablant remords d'avoir perdu la patrie.

Napoléon était toujours à Rochefort, sans qu'il lui fût possible de partir. Deux jeunes officiers de marine lui offrirent de le transporter aux Etats-Unis, l'assurant qu'ils échapperaient à la croisière anglaise. Mais la crainte d'être pris et d'être, en ce cas, traité comme prisonnier de guerre, lui fit adopter le parti d'envoyer des parlementaires à la station anglaise, afin de négocier son départ.

Le capitaine Maitland, commandant du vaisseau le *Bellérophon*, répondit qu'*il attendait d'un moment à l'autre le sauf-conduit, mais que si l'empereur voulait s'embarquer de suite pour l'Angleterre, il était autorisé à l'y conduire et à le traiter avec le respect et les égards dus au rang qu'il avait occupé.*

Napoléon accepte cette offre, écrit au prince régent d'Angleterre et s'embarque sur le *Bellérophon*.

Mais l'ordre est bientôt donné de le conduire à Sainte-

Hélène, et l'illustre captif répond en ces termes à cet infâme attentat :

« Je proteste solennellement ici, à la face du ciel et des « hommes, contre la violence qui m'est faite, contre la vio- « lation de mes droits les plus sacrés, en disposant de ma « personne et de ma liberté. Je suis venu librement à bord « du *Bellérophon*. Je ne suis point prisonnier, je suis l'hôte « de l'Angleterre. J'y suis venu à l'instigation même du ca- « pitaine, qui a dit avoir des ordres du gouvernement de « me recevoir et de me conduire en Angleterre avec ma « suite, si cela m'était agréable. Je me suis présenté de « bonne foi pour me mettre sous la protection des lois de « l'Angleterre. Aussitôt assis à bord du *Bellérophon*, je fus « sur le foyer du peuple britannique. Si le gouvernement, « en donnant des ordres au capitaine du *Bellérophon*, de me « recevoir ainsi que ma suite, n'a voulu que me tendre une « embûche, il a forfait à l'honneur et flétri son pavillon. Si « cet acte se consommait, ce serait en vain que les Anglais « voudraient parler désormais de leur loyauté, de leurs « lois, de leur liberté. La foi britannique se trouvera per- « due dans l'hospitalité du *Bellérophon*. J'en appelle à l'his- « toire : elle dira qu'un ennemi, qui fit vingt ans la guerre « au peuple anglais, vint librement, dans son infortune, « chercher un asile sous ses lois. Quelle plus éclatante « preuve pouvait-il lui donner de son estime et de sa con- « fiance? Mais comment répondit-on en Angleterre à une « telle magnanimité? On feignit de tendre une main hos- « pitalière à cet ennemi, et quand il se fut livré de bonne « foi, on l'immola! »

Vers le milieu d'octobre, le vaisseau qui portait la victime, arriva devant Sainte-Hélène.

Le monde entier connaît l'horreur et les angoisses de cette affreuse captivité, la fin chrétienne du grand homme et cette parole si belle qu'il dit après sa confession, avec

un calme qui ne le quitta plus : « *Je suis en paix avec le « genre humain.* »

Le 5 mai 1821, à six heures du soir, les mains du conquérant, qui avaient tenu les sceptres de France et d'Italie, distribué tant de couronnes, élevé tant de trophées, se glacèrent au milieu des sanglots de ses compagnons ; ses lèvres se couvrirent d'une légère écume.

Napoléon n'était plus.

L'histoire, dans aucun temps, n'a trouvé un sujet si vaste, une série d'événements si extraordinaires, une époque si glorieuse, un héros si grand, une fin si triste.

La postérité commence à peine pour l'empereur, et déjà de nombreux écrivains ont célébré son règne, reproduit les traits de sa vie, dressé l'inventaire de ses immenses travaux.

Quelques-uns blâment son despotisme, son ambition, sa passion pour la guerre; mais ces reproches ne sont pas fondés.

Nous sortions d'une révolution qui avait tout ébranlé; nous étions dans une anarchie qui avait tout confondu. La France avait des ennemis partout, au dedans, au dehors; elle était attaquée de partout; il fallait donc vaincre partout, sous peine de périr; et pour vaincre, pour utiliser nos victoires, pour en assurer les fruits, pour être toujours en mesure contre des ennemis acharnés, sans cesse renaissants, sans cesse déloyaux, il fallait les grands pouvoirs de la dictature et faire ce qu'on a fait. La paix n'a jamais été en la puissance de l'empereur, nonobstant tous ses efforts pour la conquérir. Il avait parfaitement compris la dignité, l'honneur, le salut de la France; il comprenait aussi sa liberté; mais elle n'était pas possible de son temps; la liberté serait venue avec la paix, si la paix était venue. Tout ce qu'il a laissé atteste les grands sentiments du chef d'un grand peuple, et l'accomplissement des devoirs que sa position lui imposait.

Quel est le prince qui ait autant fait pour son pays, créé de si grandes institutions, donné des lois si sages, fondé une administration si admirable, élevé tant de monuments, creusé tant de canaux, tracé tant de routes, encouragé autant l'industrie, les sciences, les arts, proclamé aussi haut le dogme de l'égalité? Où est le souverain qui, à travers tant de guerres suscitées par d'innombrables, par d'implacables ennemis, ait accompli tant de merveilles, laissé un nom si glorieux dans l'histoire, une mémoire si chère au peuple?

« Le peuple de France, qui oublie si vite, dit M. de Cor-
« menin, n'a, d'une révolution qui bouleversa le monde,
« retenu que ce nom-là; les soldats, dans les entretiens du
« bivouac, ne parlent pas d'un autre capitaine, et, lorsqu'ils
« passent dans les villes, n'attachent pas les yeux sur une
« autre image. — Quand le peuple a fait la révolution de
« juillet, le drapeau tout souillé de poussière que relevaient
« les soldats-ouvriers, chefs improvisés de l'insurrection,
« c'était le drapeau d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram plutôt
« que celui de Jemmapes et de Fleurus ; c'était le drapeau
« qui fut arboré sur les tours de Lisbonne, de Vienne, de
« Berlin, de Rome, de Moskou, plutôt que celui qui flotta à
« la fédération du Champ-de-Mars; c'était le drapeau criblé
« de balles à Waterloo; c'était le drapeau que l'empereur
« tenait embrassé à Fontainebleau, lorsqu'il dit adieu à sa
« vieille garde ; c'était le drapeau qui ombragea, à Sainte-
« Hélène, le front du héros expirant; c'était, en un mot,
« pour tout dire, le drapeau de Napoléon (1)! »

Et quel concours de peuple! quel attendrissement! quel enthousiasme! lorsque ce corps, inhumé depuis vingt ans sur un roc de l'Atlantique, arriva sur les côtes de France et

---

(1) *Livre des Cent-et-Un*, Paris 1832, t. IX, p. 10.

fit son entrée dans Paris (2)! Jamais la cendre d'aucun homme fut-elle accueillie, honorée par des sentiments plus vifs et plus profonds? Le monde a-t-il jamais présenté un spectacle plus imposant autour d'un cercueil? Et lorsque, huit ans après, la foudre des révolutions emporte un autre trône, n'est-ce pas encore au nom de Napoléon que le peuple et l'armée se rallient comme au génie tutélaire de la France?

---

(2) 15 décembre 1840.

LXXXV.

RÈGNE DE LOUIS XVIII. — PROSCRIPTIONS. — CONDAMNATION ET EXÉCUTION DE LABÉDOYÈRE, DU MARÉCHAL NEY, ETC. — COURS PRÉVOTALES. — CHAMP D'ASILE. — TRAITÉ DE 1815. — BANNISSEMENT DE LA FAMILLE BONAPARTE ET DES RÉGICIDES. — NÉGOCIATIONS AVEC LA COUR DE ROME. — AUGMENTATION DES SIÉGES ÉPISCOPAUX. — ASSASSINAT DU DUC DE BERRY. — RÉVOLUTION D'ESPAGNE, DE PORTUGAL, DE NAPLES. — INSURRECTION DES GRECS. — SAINTE ALLIANCE. — INTERVENTION DE L'AUTRICHE. — OPPRESSION DE L'ITALIE. — NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX. — SOCIÉTÉS SECRÈTES. — CONSPIRATIONS. — CONGRÈS DE VÉRONE. — EXPÉDITION CONTRE L'ESPAGNE. — CENSURE. — MORT DE LOUIS XVIII.

Le retour de Louis XVIII fut marqué par de sanglantes réactions.

L'armée, qui s'était retirée derrière la Loire, fut aussitôt licenciée ;

Des listes de proscription furent dressées, et la terreur régna bientôt partout.

Le parti royaliste avait aussi ses Jacobins ;

Et, tandis que les hordes étrangères foulaient le sol sacré, dévastaient nos musées, insultaient les monuments de nos triomphes, des bandes de sicaires, organisées dans le Midi, se livraient aux plus grands attentats ;

Le maréchal Brune était assassiné à Avignon, le général Ramel à Toulouse ;

De nombreux citoyens étaient égorgés dans la ville de Nîmes ;

Labédoyère, frappé d'une condamnation à mort, tombait victime de son dévouement à la cause de l'empire ;

Ney, le *brave des braves*, respecté si longtemps par le sort des combats, ne pouvait trouver grâce devant la cour des pairs ;

Les généraux Foucher, ces deux frères inséparables dans la vie et dans la mort, étaient fusillés à Bordeaux;

Les généraux Mouton-Duvernet et Chartrand subissaient le même supplice;

Lavalette ne devait son salut qu'au dévouement de sa femme et à la générosité de trois officiers anglais, qui ne craignirent pas de donner au gouvernement une leçon d'humanité;

Savary, Rigaud, les frères Lallemand, ainsi qu'une foule d'autres, se dérobaient, par la fuite, à des condamnations capitales;

Les mers étaient couvertes de proscrits;

Plusieurs gagnèrent l'Amérique et fondèrent le *champ d'asile*, où les débris d'un grand naufrage allèrent chercher un abri contre la persécution et la mort.

Une police ombrageuse étendait partout ses investigations; tout paraissait séditieux à ce pouvoir soutenu par l'étranger; tout éveillait ses craintes, tout excitait ses fureurs.

La nouvelle chambre des députés (1), composée au gré du pouvoir, comptait une foule d'hommes violents, ne respirant que la vengeance;

La pairie, rendue héréditaire par une ordonnance du 19 août (2), venait de faire ses preuves en condamnant à mort un maréchal de l'empire;

Les cours prévôtales exerçaient dans tout le royaume leur terrible juridiction;

Un traité des plus onéreux, des plus déshonorants, avait été signé, le 20 novembre, avec les puissances étrangères (3);

(1) La chambre, qui avait siégé pendant les Cent-Jours, avait été dissoute, et les colléges électoraux avaient été convoqués par l'ordonnance du 13 juillet 1815.

(2) An 1815.

(3) Par ce traité, les frontières de France furent, sauf quelques modifi-

Et tandis que le pays, épouvanté, appauvri, épuisé, semblait près de succomber à de si rudes coups, la faction *ultra-royaliste*, levant fièrement la tête, riait de nos misères, menaçait tous nos droits politiques et rêvait le pouvoir absolu.

Ainsi commençait cette seconde *restauration*.

On eût pu gagner les cœurs par la clémence et la modération ; on n'excita, par une conduite opposée, que de profonds ressentiments et le désir de se venger.

Par une loi du 12 janvier 1816, la famille de Napoléon Bonaparte fut exclue *à perpétuité* du royaume où elle ne pourrait jouir d'aucun droit civil, posséder aucun bien.

Les régicides, qui avaient voté pour l'acte additionnel ou accepté des fonctions ou emplois de l'*usurpateur*, furent également bannis et privés de leurs droits civils.

Fouché, l'abominable Fouché, qui avait si indignement trahi l'empereur et la France après Waterloo, fut atteint par cette mesure et mourut à l'étranger.

Une autre loi du 19 du même mois prescrivit un deuil général le 21 janvier de chaque année, et voulut qu'on élevât, à la mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Mme Elisabeth, un monument expiatoire, comme un reproche permanent et public contre la France. Et comme le propre de toute restauration est de chercher à rétablir les choses anciennes et de détruire les nouvelles, on négocia avec la cour de Rome la résiliation du concordat de 1801, et lorsqu'un nouveau concordat eut été signé, en 1817, les ministres en demandèrent presque aussitôt l'abolition, comme étant

---

cations, réduites à ce qu'elles étaient en 1790 ; les fortifications d'Huningue durent être démolies ; la France fut tenue de payer 700 millions d'indemnité aux puissances coalisées, et de subir, sur son territoire, pendant cinq ans au plus, une occupation militaire de cent cinquante mille étrangers soldés et entretenus par elle.— Par une autre convention, la France eut encore à payer une somme énorme pour satisfaire aux réclamations d'une grande quantité de villes et de particuliers des divers États de l'Europe.

inexécutable, comme ayant été fait par *erreur mutuelle*, et l'on revint au concordat de 1801. On augmenta seulement le nombre des siéges épiscopaux, qui fut porté à soixante-six, et celui des archevêchés à quatorze (1).

Au mois d'octobre 1818, la dette de la France envers les puissances ne s'élevant plus qu'à 265 millions, et le mode de paiement ayant été réglé par une convention signée à Aix-la-Chapelle, le 9 du même mois, l'armée d'occupation qui, depuis trois ans, tenait nos places et nos forts, dut, en vertu de cette convention, évacuer le territoire vers la fin de novembre, et délivrer enfin la patrie de ce joug humiliant.

Cependant, des élections nouvelles avaient porté à la chambre plusieurs hommes connus par leurs opinions *libérales*, par leur esprit d'opposition.

La liberté de la presse, cette liberté si utile, si nécessaire et souvent si dangereuse, était enfin dégagée de ses entraves, et les discussions n'étaient pas moins âpres à la tribune que dans les journaux; on parlait, on écrivait de part et d'autre avec beaucoup de violence, et cette guerre entretenait l'agitation, la discorde, la haine, et creusait de plus en plus l'abîme qui séparait les partis.

Le 13 février 1820, un forcené, nommé Louvel, assassine le duc de Berry, croyant éteindre, avec ce prince, le dernier rejeton mâle de la branche aînée des Bourbons.

Ce crime abominable excite la fureur du parti royaliste, qui réclame et obtient des lois d'exception contre la liberté individuelle et la liberté de la presse.

---

(1) Voy. la loi du 4 juillet 1821, et l'ordonnance du 31 octobre 1822 prescrivant la publication de la bulle donnée à Rome le 6 du même mois, concernant la circonscription des diocèses.

Telle est encore aujourd'hui (mai 1850) la division de la France ecclésiastique, avec cette seule différence que Cambrai a cessé d'être suffragant de la métropole de Paris et a été rétabli archevêché.

Au dehors tout s'agite, le midi de l'Europe est en combustion.

La tyrannie de Ferdinand VII révolte l'Espagne et la pousse à l'insurrection.

Le Portugal se ranime, chasse les autorités anglaises, rappelle son ancien roi Jean VI, et lui fait accepter une constitution semblable à celle que l'Espagne vient d'imposer à Ferdinand.

L'Italie, frémissant sous le joug autrichien, se remplit de sociétés secrètes, qui n'attendent que le moment d'agir.

Quelques régiments se soulèvent dans le royaume de Naples, le peuple marche avec eux, et le roi des Deux-Siciles est également forcé de subir la constitution des cortès espagnoles.

Une sourde fermentation travaille les Etats du nord de l'Allemagne.

Des institutions libérales avaient été promises à ces peuples pour prix de leurs efforts contre Napoléon, et les princes manquant à leurs engagements, leurs sujets se disposent à les leur rappeler.

Un élan frénétique enflamme les universités.

Le poëte Kotzebuë, défenseur des priviléges monarchiques, tombe sous le poignard de Sand, et l'on célèbre cet assassinat comme une action généreuse, comme un dévouement sublime à la cause du peuple.

L'Angleterre elle-même est minée par le courant des idées nouvelles.

Et vers l'Orient, la Grèce, cet antique berceau des arts et de la liberté, se réveille, se met debout, et du sein de ses vieilles ruines, pousse un cri de vengeance contre ses oppresseurs.

Mais les monarques absolus préparent déjà leurs armes.

L'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, liés entre eux par le traité de la *Sainte-Alliance*,

vont délibérer à Laybach sur le sort des révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples ; il s'agit de ramener les peuples sous le joug, d'affranchir les couronnes, de comprimer toutes les libertés.

Une armée autrichienne pénètre dans les Abruzzes ; les Piémontais, jugeant le moment favorable, proclament à Turin la constitution des cortès ; mais les Autrichiens triomphent en Piémont comme à Naples, et l'Italie rentre dans l'esclavage.

Ces mouvements de l'extérieur avaient excité de vives sympathies en France ; cette ligue des rois contre les droits des peuples excita l'indignation.

Les esprits, déjà fort aigris par les lois d'exception et par la loi du double vote, qui donnait à l'aristocratie la haute influence dans les élections (1), s'animaient de plus en plus à l'aspect de ces interventions armées, tandis que le parti royaliste, rassuré sur le sort de la branche aînée, par la naissance du duc de Bordeaux (2), fils posthume du duc de Berry, accueillait avec transport la politique des souverains, et menaçait de plus en plus le parti de l'opposition.

Cependant des sociétés secrètes se forment de tous côtés à l'instar de celles d'Italie, et leurs membres, sous le nom de *Carbonari*, font de nombreux prosélytes dans les écoles et dans l'armée.

Le général Berton arbore le drapeau tricolore, surprend la ville de Thouars, au nom de Napoléon II, marche sur Saumur avec quelques hommes mal armés, échoue dans son entreprise et périt sur l'échafaud.

L'ex-colonel Caron, attiré dans un piége par des agents

---

(1) Cette loi établissait le collége d'arrondissement où votaient les électeurs payant 300 francs d'impôts, et le collége de département où n'étaient admis que les imposés à 1,000 francs ; ceux-ci votaient dans l'un et l'autre collége.

(2) 29 septembre 1820.

provocateurs, paye de sa vie le cri de *vive l'empereur!* et d'infortunés sous-officiers, les sergents de La Rochelle, convaincus de *carbonarisme* et de complot, sont condamnés à mort et subissent gaiement leur arrêt.

Ces supplices, ce spectacle de sang, exaspéraient et n'intimidaient point; c'était donc une faute d'être cruel, quand on pouvait trouver gloire et profit dans la clémence.

Le succès de la révolution espagnole provoque un nouveau congrès.

Les souverains, réunis à Vérone, repoussent les Grecs suppliants, abandonnent ce peuple chrétien à la férocité musulmane et prononcent la guerre contre l'Espagne.

La France seule est chargée du poids de cette expédition; la valeur de nos soldats triomphe en peu de temps des armées constitutionnelles et délivre Ferdinand VII qui se venge en tyran.

Le ministère français, ayant pour chef M. de Villèle, désirant mettre à profit l'impression produite sur les esprits par la prompte issue de cette campagne, obtient du roi la dissolution de la chambre, emploie les plus honteux moyens, la menace, la corruption, la fraude pour triompher dans les élections, réussit au-delà de ses espérances; et fait aussitôt adopter une loi qui rend la chambre septennale, nonobstant la disposition de la charte, qui voulait que les députés ne fussent élus que pour cinq ans.

Un projet concernant la conversion des rentes est rejeté par la chambre des pairs; l'on retire à M. de Châteaubriand le portefeuille des affaires étrangères, pour le punir de son opposition.

La presse dévoile et discute avec énergie les tendances funestes et les actes du cabinet; on la poursuit à outrance devant les cours royales.

Les magistrats se montrent impartiaux, acquittent les

écrivains; leurs arrêts sont blâmés par le ministère, et la censure est rétablie.

On veut, faute de mieux, obtenir le silence, mais de nombreux écrits continuent l'œuvre des journaux.

Paul-Louis Courier s'illustre par de spirituels et d'éloquents pamphlets, et la muse de Béranger vient chanter la gloire de l'empire, s'attendrir sur nos revers, invoquer la liberté, fouetter la *Sainte-alliance,* railler la cour, l'aristocratie, les ministres, les ministériels et ranimer, par d'inimitables accents, le feu sacré dans tous les cœurs.

Mais déjà le roi touchait à sa fin.

Impotent depuis plusieurs années et ne pouvant plus marcher, il s'occupait peu des soins de l'Etat, et partageait son temps entre une dame qui le captivait, quelques serviteurs dont l'esprit l'égayait, et les membres de sa famille qui parfois le contrariaient.

Sentant la mort approcher, il dit à son frère : « J'ai lou-
« voyé entre les partis, comme Henri IV, et j'ai, par-dessus
« lui, que je meurs dans mon lit aux Tuileries ; agissez
« comme je l'ai fait, et vous arriverez à cette fin de paix
« et de tranquillité. Je vous pardonne les chagrins que
« vous m'avez causés, par l'espérance que fait naître dans
« mon esprit votre conduite de roi. »

Ayant ensuite appelé sur tous les siens les bénédictions du ciel, il posa ses mains défaillantes sur le duc de Bordeaux, et ajouta d'une voix émue, en regardant son successeur : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! »

Recommandation prudente et sage, mais qu'on devait bientôt oublier.

Il mourut le 16 septembre 1824; et personne ne pleura sa mort.

Les partisans du pouvoir absolu lui reprochaient d'avoir maintenu la charte ; les libéraux, de ne l'avoir pas bien observée.

Ce prince eut quelques qualités, et un peu de tous les défauts; il avait un esprit orné, judicieux, une conversation agréable, des mots heureux, des manières affables; mais il était vain, égoïste, hypocrite, vindicatif, pas assez pour être un très-méchant homme, beaucoup trop pour mériter le titre de bon roi.

LXXXVI.

RÈGNE DE CHARLES X. — OPINION DE CE PRINCE. — CARACTÈRE ET CONDUITE DE L'OPPOSITION. — LOIS DIVERSES. — SACRE DU ROI. — JÉSUITES. — OPPOSITION DE LA CHAMBRE DES PAIRS. — RETRAIT D'UN PROJET DE LOI. — REVUE DE LA GARDE NATIONALE. — DISSOLUTION DE CETTE MILICE. — BATAILLE NAVALE DE NAVARIN. — DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — NOMINATION DE PAIRS. — MINISTÈRE MARTIGNAC. — EXPÉDITION DE MORÉE. — JÉSUITES EXCLUS DE L'ENSEIGNEMENT. — ORDONNANCES CONCERNANT LES PETITS SÉMINAIRES. — CONDUITE PEU MESURÉE DE LA MAJORITÉ CONSTITUTIONNELLE. — ÉCHEC DU MINISTÈRE. — FORMATION DU MINISTÈRE POLIGNAC. — ADRESSE DES DÉPUTÉS EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE. — DISSOLUTION DE CETTE CHAMBRE. — CONQUÊTE D'ALGER. — RÉÉLECTION DES 221, SIGNATAIRES DE L'ADRESSE. — ORDONNANCES DE JUILLET. — INSURRECTION PARISIENNE. — TRIOMPHE DU PEUPLE. — DÉCHÉANCE DE CHARLES X. — EXIL DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS. — LE DUC D'ORLÉANS APPELÉ AU TRÔNE.

L'avénement de Charles X releva toutes les espérances des partisans de l'ancien régime.

Ce prince aimait fort peu les nouvelles institutions, et les croyait peu propres à rendre un peuple heureux; il considérait les hommes de l'opposition comme une faction turbulente, impie, également ennemie de l'autel et du trône, et rêvant sans cesse le rôle de la Convention.

Il était donc porté par système et par conviction, à ramener la nation dans l'ancienne voie monarchique.

Il est vrai de dire qu'alors, le parti de l'opposition n'agissait point en toutes choses dans le seul intérêt du bien; il y avait peu de désintéressement dans ses vues, peu de sincérité dans sa conduite, peu de véritable patriotisme, peu d'abnégation personnelle.

On tenait bien plus à conserver sa popularité, qu'à servir la chose publique.

L'esprit philosophique, cet esprit d'incrédulité, qui avait produit de si grands maux dans notre patrie, commençait à reparaître, et c'étaient ces mêmes hommes, ces tribuns de la chambre, qui relevaient l'école voltairienne, et ne craignaient pas d'attaquer la foi en haine de la cour qui protégeait le clergé.

La méfiance réciproque faisait tout prendre en mauvaise part, et l'arc restait constamment tendu.

Il était donc impossible, au moins fort difficile de s'entendre, de s'accorder, et l'on ne voyait la fin de ces tiraillements, que dans une violente rupture.

Plusieurs projets de loi furent coup sur coup présentés aux chambres et soulevèrent de vifs débats.

Il s'agissait d'accorder aux émigrés une indemnité d'un milliard pour prix de leurs biens confisqués et vendus par l'Etat; de rétablir les communautés religieuses de femmes; de prononcer des peines sévères contre le sacrilége.

Ces projets furent adoptés.

Mais la loi qui créait dans les successions un privilége en faveur du premier-né, à défaut d'une disposition formelle de la part du testateur, excita de telles rumeurs dans le pays, que, quoiqu'elle eût triomphé à la chambre élective, la chambre des pairs n'hésita pas à la repousser.

Tel était l'état des choses, lorsque le roi se fit sacrer à Reims.

Cette auguste solennité, dans laquelle fut déployé le cérémonial antique, déplut fort à l'opposition; les uns blâmaient l'acte lui-même; les autres, le cérémonial; cela n'était plus, disait-on, en harmonie avec nos mœurs, avec *les lumières du siècle*, avec les principes de la révolution; c'était mettre l'autel sur le trône, c'était nous livrer *au clergé*.

On se mit alors à crier bien haut que la société était menacée, que la religion elle-même était en péril, car les jé-

suites avaient passé les frontières et s'étaient introduits en France ; et ce fut un déluge de brochures et de pamphlets contre ces pauvres Pères, qui ne s'attendaient guère à susciter une telle tempête, en se livrant à l'enseignement dans quelques séminaires. Un ancien gentilhomme, connu par ce seul trait, M. de Montlosier, lança contre eux le plus gros des *mémoires*, et les poursuivit à outrance au nom des anciens édits et des lois.

Le gouvernement, irrité du déchaînement de la presse, voulut, à son tour, se déchaîner contre elle en l'accablant par une loi.

La majorité de la chambre élective vota tout ce qu'on voulut ; mais la vive opposition de la chambre des pairs faisant craindre un échec, le projet fut retiré.

On fit honneur au roi de cette sage mesure ; et la population parisienne témoigna sa satisfaction par des illuminations, des feux de joie, par quelques acclamations flatteuses pour le prince.

Ce spectacle irrita les ministres et toucha beaucoup Charles X.

Une revue générale des gardes nationaux de la Seine fut aussitôt ordonnée.

La cour espérait que la présence du monarque produirait une heureuse impression sur l'esprit de ce même peuple, que le simple retrait d'une loi avait ravi si fort.

Charles X passa dans tous les rangs et fut très-bien accueilli. Les cris de : *Vive le roi*, retentirent partout ; mais on ne cria pas moins : *A bas les ministres !* quelques voix même insultèrent les princesses, et devant le ministère des finances, un bataillon fit entendre, en passant, de menaçantes paroles.

Une ordonnance, signée dans la nuit, prononça la dissolution de la garde nationale.

Ce coup inattendu, ce coup brutal, irrita, blessa profon-

dément le peuple de Paris, et souleva dans tout le royaume une violente indignation.

La presse, devenue plus ardente, fut mutilée par la censure, et le pays, frémissant, resta sur le *qui vive*, pour n'être pas surpris par les événements.

Cependant, la cause des Grecs avait enfin trouvé des défenseurs.

La France, l'Angleterre et la Russie, s'unissaient pour préserver ce peuple d'une entière ruine, et leurs escadres écrasaient la flotte turco-égyptienne dans le port de Navarin.

On fut heureux, en apprenant que la Grèce était sauvée, que cette terre, sur laquelle on ne peut faire un pas sans marcher sur des histoires, allait être affranchie, porter des hommes libres, et venait, après tant de siècles, reprendre rang parmi les nations.

L'enthousiasme était grand en France, quoiqu'on fût très-préoccupé des manœuvres du cabinet.

La dissolution de la chambre, la création d'un grand nombre de pairs (1), les moyens honteux employés par les fonctionnaires pour faire triompher les candidats ministériels dans les nouvelles élections, exaltèrent les esprits; la lutte la plus acharnée s'engagea dans tous les colléges; et l'opposition triompha.

Condamné, repoussé par une imposante majorité, le ministère de Villèle fut contraint de se retirer. Il avait fait peu de bien, beaucoup de mal, et laissait une rude tâche à ses successeurs.

Le nouveau conseil fut formé dans les premiers jours de janvier 1828.

Le principal de ses membres, M. de Martignac, comprenait à merveille les embarras et les difficultés de la situa-

---

(1) Novembre 1827.

tion; il voyait la cour peu disposée à céder et l'opposition très-disposée à abuser de sa majorité.

Mal accueilli par le parti royaliste, qui ne l'avait vu venir qu'à regret, et qui n'attendait qu'une occasion pour le renverser, combattu par les libéraux, enclins à tout blâmer, tant qu'ils ne seraient point investis du pouvoir, le cabinet ne pouvait avoir qu'une courte durée, quoiqu'il fît tout ce qu'il pût pour calmer ces derniers.

La censure fut abolie par une loi; la presse devint libre, et put parler, discuter, déclamer à son aise.

On admit la permanence des listes électorales, et le contrôle des mesures administratives en matière d'élection.

Un corps d'armée fut envoyé dans la Morée pour achever l'œuvre de l'indépendance des Grecs.

Et enfin, comme il voulait à tout prix se rendre *populaire*, le ministère obtint du roi deux ordonnances qui excluaient les jésuites de l'enseignement, défendaient de recevoir aucun externe dans les petits séminaires, et posaient en principe que le nombre des élèves placés dans ces établissements ne pourrait s'élever au delà de vingt mille.

Ces ordonnances, si contraires aux droits de l'épiscopat dans une matière évidemment spirituelle, puisqu'on atteignait la perpétuité même du sacerdoce, excitèrent de justes plaintes.

Dans un mémoire adressé à Charles X, les évêques de France représentèrent avec une respectueuse fermeté les résultats funestes que pourrait avoir pour la religion catholique l'intervention de l'autorité laïque dans la grande affaire de l'enseignement donné dans les petits séminaires.

Mais le pouvoir maintint son œuvre, et la conduite des prélats fut officiellement censurée.

Le ministre des affaires ecclésiastiques, M. Feutrier, évêque de Beauvais, leur ayant adressé une circulaire pour en obtenir les renseignements prescrits par les ordonnances,

reçut une réponse de quelques-uns d'entre eux; le cardinal de Clermont-Tonnerre opposa la devise de sa famille qu'il dit être également celle de sa conscience : *Etiamsi omnes ego non.*

Le pape Léon XII, consulté de part et d'autre, apaisa la querelle en faisant dire aux évêques « de se confier en la haute sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances, et de marcher d'accord avec le trône (1). »

Cependant la majorité de la chambre élective se montrait toujours hostile, et sa conduite, peu mesurée, faisait penser au roi que ce parti était insatiable et qu'on ne parviendrait à le satisfaire par aucune concession.

Ce prince, voyant donc que le ministère qu'il avait pris pour apaiser les libéraux trouvait si peu de faveur auprès d'eux, et ne calmait ni leur défiance, ni leur irritation, arrêta, dès lors, la résolution de former un conseil de son choix, et de s'engager ouvertement dans la contre-révolution.

Deux projets de loi sur l'organisation des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement et de département, ayant été condamnés, avant même que la discussion fût ouverte, le ministère s'empressa de les retirer.

Cet échec fut un triomphe pour la cour, qui n'attendait qu'une occasion pour dissoudre ce cabinet qu'elle considérait comme lui ayant été imposé par le parti constitutionnel; et le 8 août 1829, après la clôture de la session, parut l'ordonnance qui créait le ministère Polignac, si ardemment désiré par les ultra-royalistes.

Ce fut comme un coup de foudre dans toute la France; mais après un moment de stupeur, un cri de réprobation,

---

(1) Ce pontife, qui avait succédé à Pie VII en 1823, mourut au mois de février 1829, et fut remplacé par Pie VIII, qui n'occupa le Saint-Siége qu'un an et huit mois, et eut pour successeur Grégoire XVI.

de dédain, de colère s'éleva de tous côtés, et vint apprendre à la cour la grandeur et l'imminence du péril qu'elle avait provoqué.

La session législative s'ouvrit le 2 mars 1830; et l'adresse des députés, en réponse au discours du trône, signala comme menaçante pour nos libertés la composition du nouveau cabinet.

Le roi se montre offensé, déclare ses résolutions *immuables*, proroge la chambre, la dissout ensuite, et rend l'ordonnance qui convoque les colléges électoraux.

Pendant ce temps, de grands préparatifs se faisaient pour une expédition contre Alger, à l'occasion d'un outrage commis par le dey envers notre consul.

Le commandement de l'armée de terre fut confié au général Bourmont, ministre de la guerre, celui de la flotte à l'amiral Duperré.

C'était une grande et belle entreprise.

Le peuple, dans d'autres temps, s'y fût associé de grand cœur, et aurait célébré, par les plus vifs transports, la prise de cette ville; mais il était si préoccupé des périls de l'intérieur qu'il fit peu d'attention à cette conquête la plus magnifique, la plus utile que la France pût espérer.

Le moment de la crise était proche, en effet.

Le pays venait de réélire les mêmes députés qui avaient voté l'adresse, et de donner, à son tour, au prince, un imposant témoignage d'*immuable résolution*.

Le roi ne voulut pas céder; il croyait le trône perdu, s'il hésitait, s'il reculait, s'il renvoyait son ministère; il croyait le trône sauvé, s'il attaquait de front le *monstre* révolutionnaire, s'il brisait, par d'énergiques mesures, les instruments d'opposition.

Et le 26 juillet, le *Moniteur* publia les fameuses ordonnances qui supprimaient la liberté de la presse, annulaient

les dernières élections, et créaient un nouveau système électoral (1).

Une agitation soudaine ébranla tout Paris.

Une foule innombrable inondait les rues, les places, les boulevards, se répandait dans les faubourgs, et prenait une attitude de plus en plus menaçante.

Le lendemain, le peuple dépavait les rues, faisait des barricades, prenait les armes, détruisait les emblêmes royaux, relevait le drapeau tricolore, et soutenait contre les troupes une lutte acharnée. Il y avait là des hommes de tout rang, de toute condition, de tout âge, s'encourageant, s'excitant les uns les autres, et rivalisant d'intrépidité.

Ah ! se disait alors l'auteur de cette histoire, en voyant ce spectacle, pourquoi Paris n'a-t-il pas ainsi fait, en 1814, quand les Cosaques entraient dans ses murs, quand il s'agissait de sauver l'honneur de la patrie !

Le combat dura deux jours encore.

Le peuple victorieux n'abusa point de sa victoire, et laissa fort paisiblement la commission municipale régler provisoirement la question du gouvernement.

Charles X, au dernier moment, et lorsque sa cause était déjà perdue, avait révoqué les ordonnances, et fait annoncer à cette commission la formation d'un nouveau ministère, pris dans les rangs de la *gauche* ; mais on répondit qu'il était *trop tard*, et l'on nomma le duc d'Orléans *lieutenant-général du royaume*.

Les députés, qui avaient été convoqués par le roi pour le 3 août (2), s'empressaient d'arriver. Ils s'occupèrent de

---

(1) M. de Salvandy, dans son livre si remarquable ayant pour titre : *Vingt mois ou la révolution et le parti révolutionnaire*, nous apprend que « c'est malgré les puissances que fut entreprise la guerre des ordonnances de juillet contre la charte et les lois. Toutes les cours, et la Russie, plus qu'aucune autre, multiplièrent en vain les représentations et les conseils. La charte avait l'appui de l'étranger et non pas le coup d'État. »

(2) Les lettres de convocation avaient été envoyées aux membres des

la révision da la Charte, en supprimèrent le préambule, et quelques autres dispositions, abolirent les pairies créées par Charles X, indiquèrent les lois qu'il était urgent d'obtenir, et appelèrent au trône Louis-Philippe d'Orléans et ses descendants de mâle en mâle à perpétuité.

Charles X prit alors le chemin de l'exil, et montra, quoiqu'il fût déjà vieux, de la constance et de la dignité dans son infortune.

Il avait, quand il n'était plus temps, abdiqué, ainsi que son fils, en faveur du duc de Bordeaux, dont, sans le vouloir, il n'avait point *ménagé la couronne*; et ce jeune prince, dernier rejeton de la branche aînée, alla porter, sur la terre étrangère, les regrets et les illusions de son âge; les regrets, les espérances, les illusions du parti légitimiste.

Le temps de l'émigration était passé; l'époque, les circonstances, les hommes, les choses n'étaient plus les mêmes depuis la fin du dernier siècle. Tout était change, tout doit changer encore; telle est la loi du temps, telle est l'œuvre des révolutions, tels sont les décrets de la divine Providence (1).

---

deux chambres avant la publication des ordonnances, afin de ne pas laisser soupçonner le coup d'Etat qu'on méditait.

(1) « De quelque point de vue qu'on juge les événements qui suivirent, personne, dit un illustre écrivain, ne peut méconnaître dans cette émotion universelle de la grande semaine, l'un des plus étonnants spectacles et peut-être des plus redoutables, mais aussi des plus instructifs qui se soient jamais offerts dans l'histoire. Au jour où une pensée fatale, en renversant les lois, jette une nation ardente dans l'alternative de tout subir ou bien de tout risquer, ce jour-là tous les liens semblent brisés d'un bout de la France à l'autre. La nation reposait sous la foi d'une loi et d'un serment : le serment s'efface, la loi tombe, la nation se lève. Ces cent mille hommes qui ne sont pas électeurs, ces cent mille autres qui ne savent pas lire peut-être, se lèvent comme une immense armée pour la querelle de la liberté des élections, de la liberté de la presse, parce qu'ils ont tous des intérêts et des droits dont ils savent que ces libertés sont les remparts. (De Salvandy, *Vingt mois ou la révolution et le parti révolutionnaire*, édition de 1849, p. 213 et 214.)

LXXXVII.

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE 1er. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — RÉVOLUTION EN BELGIQUE.—SOULÈVEMENT EN ITALIE ET EN POLOGNE.—PROCÈS DES ANCIENS MINISTRES DE CHARLES X. —SAC DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS ET DE L'ARCHEVÊCHÉ. — TROUBLES EN VENDÉE. — INSURRECTION A PARIS. — MORT DE NAPOLÉON II. — ARRESTATION DE LA DUCHESSE DE BERRY. — INSURRECTION A LYON. — ATTENTAT CONTRE LA VIE DU ROI. — M. DE LAMENAIS. — MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS. —ÉRECTION D'UN SIÉGE ÉPISCOPAL A ALGER. — AFFAIRE D'ÉGYPTE. — BRUITS DE GUERRE. — FORTIFICATIONS DE PARIS. — RESTES MORTELS DE NAPOLÉON RAPPORTÉS EN FRANCE. — CONDUITE DE L'OPPOSITION. — MORT DU DUC D'ORLÉANS. — LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT. — VICTOIRE D'ISLY. — M. DUPIN ET L'ARCHEVÊQUE DE LYON. — JÉSUITES. — CONDAMNATION D'UN ANCIEN MINISTRE. — ASSASSINAT DE LA DUCHESSE DE PRASLIN. —CIRCULAIRE DE L'OPPOSITION. — BANQUETS RÉFORMISTES. — INSURRECTION. — FIN DU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE.

Les changements de gouvernement, les déplacements de couronne entraînent ordinairement, à leur suite, de longues, d'inquiétantes agitations. Les partis vaincus se réveillent, et le parti vainqueur, presque toujours exagéré dans ses prétentions, et presque toujours déçu, ne pense plus, pour se venger, qu'à renverser son propre ouvrage. Il en a été ainsi de tout temps, et les hommes n'en sont pas plus sages.

Les premiers mois de la nouvelle dynastie furent cependant assez calmes.

Louis-Philippe avait reçu, dans son amitié, les plus grands orateurs de l'opposition, les savants, les gens de lettres, les artistes les plus distingués ; il faisait donner à ses fils une éducation populaire, et passait pour un prince habile, simple, économe, et sincèrement dévoué aux libertés publiques. On se plaisait à rappeler la part glorieuse qu'il

avait prise, quoique fort jeune encore, dans les premières batailles de la révolution ; sa vie laborieuse pendant l'exil, ses sympathies pour les braves de l'empire, son affabilité, sa bienfaisance, ses vertus domestiques.

La France allait donc être heureuse, et la *charte une vérité*. L'enthousiasme était grand et la confiance complète.

Les anciens tribuns de la chambre élective composaient, en grande partie, le conseil du prince ou remplissaient les plus hauts emplois.

Les écrivains qui s'étaient signalés dans la lutte contre le pouvoir déchu, avaient pour la plupart obtenu des faveurs.

Et, comme l'on comptait sur beaucoup de destitutions, un nombre infini de solliciteurs accourut à Paris et remplit pendant quelque temps les antichambres des ministres et des députés libéraux. On accusait de *carlisme* tous ceux dont on voulait avoir les places ; on exaltait son propre mérite ; on cherchait à déprécier celui des concurrents, et chacun, se croyant propre à tout, demandait indistinctement une préfecture, une ambassade, un emploi dans les bureaux d'un ministère ou le parquet d'un tribunal.

On fit tout ce qu'on put pour satisfaire tout ce monde ; mais il fut impossible d'en venir à bout et l'on fit bien des mécontents (1).

La révolution qui venait de s'accomplir en France avait électrisé l'esprit national en Belgique, en Italie, en Pologne.

Les réfugiés espagnols, croyant le moment favorable, marchèrent vers les Pyrénées pour soulever leur pays au nom de la constitution ; mais le gouvernement français les retint, de peur de paraître complice et de provoquer une rupture avec l'Espagne.

Cependant, les Belges triomphaient ; ils avaient brisé les

---

(1) Dans les cartons des ministères, on compte jusqu'à *soixante-dix mille* apostilles de placets signées par M. de Lafayette.

liens qui les attachaient à la Hollande, et semblaient très-disposés à se réunir à la France.

La Prusse menaçait la Belgique; mais elle craignit la France et n'osa pas bouger.

L'Autriche, agissant sur un théâtre beaucoup plus éloigné, n'eut pas la même crainte, et l'insurrection italienne fut étouffée, ce qui excita les hauts cris de l'opposition naissante à la chambre des députés, quoiqu'il ne fût pourtant guère possible d'empêcher cette intervention, et qu'il fût même fort dangereux de vouloir le tenter.

Les sympathies les plus vives étaient pour la Pologne. Des souscriptions étaient ouvertes partout pour fournir des secours à ce peuple de braves; des volontaires nombreux partaient précipitamment pour aller soutenir sa cause, et l'on attendait les nouvelles de ce pays, comme au temps de l'empire on attendait les bulletins de nos armées.

Cet enthousiasme embarrassait le gouvernement; ne rien faire pour la Pologne, c'était mécontenter l'opinion publique et s'exposer à perdre sa popularité; prendre parti pour elle, c'était la guerre avec la Russie, avec toute l'Europe, et la France n'était pas prête pour engager une telle lutte.

Le gouvernement crut donc devoir répondre à des vœux généreux, mais téméraires, par une phrase rassurante, en disant que *la nationalité polonaise ne périrait pas*.

Mais déjà quelques troubles avaient eu lieu dans Paris à l'occasion du procès intenté aux ministres de Charles X, accusés d'avoir violé la charte, excité la guerre civile et fait verser le sang des citoyens.

Une partie du peuple, soulevée par quelques agitateurs, demandait, à grands cris, la mort des accusés et menaçait les pairs s'ils *s'avisaient* d'être cléments (1).

(1) La peine prononcée par la Chambre des pairs fut la détention perpétuelle.

L'attitude ferme et courageuse de la garde nationale maîtrisa l'émeute et déjoua les menées du parti républicain.

Des désordres d'un autre genre s'étaient produits, peu de temps après, par suite d'une manifestation du parti légitimiste, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

La célébration d'un anniversaire funèbre en l'honneur du duc de Berri et le couronnement du buste de son fils, posé sur le catafalque, avaient irrité la population; l'église avait été envahie et saccagée; le palais de l'archevêché avait subi le même sort, et, dans les accès d'un délire impie, l'on avait arraché les croix qui surmontaient le faîte des églises.

Le gouvernemeut eût pu et dû réprimer cet affreux vandalisme; mais, soit qu'il crût dangereux de faire emploi de la force, soit qu'il voulût laisser dans l'épouvante les partisans de la branche déchue, il resta, pour ainsi dire, *l'arme au bras* en face de ces attentats; le sanctuaire de la justice fut dépouillé du symbole de la foi chrétienne, l'image de l'homme-Dieu remplacée par l'effigie du roi, et les fidèles d'une paroisse furent privés de l'usage de leur église, qu'on tint fermée pendant fort longtemps (1).

Cette timidité, ou plutôt cette tolérance, enhardit les fauteurs de troubles, et l'émeute gronda souvent dans la rue.

Une partie de la presse devint de plus en plus hostile au pouvoir; le prince lui-même fut en butte aux attaques les plus acerbes, aux traits les plus malins, et les procès contre les journalistes furent, dès lors, très-nombreux.

La révolution de juillet avait fort déplu aux puissances; mais la marche du nouveau gouvernement apaisait peu à peu leur irritation.

On voyait un prince qui s'efforçait de comprimer l'élan révolutionnaire et qui montrait un grand respect pour le maintien de l'équilibre européen, puisqu'il n'acceptait ni la

---

(1) L'Église Saint-Germain l'Auxerrois.

réunion de la Belgique à la France, ni la couronne de ce pays pour le duc de Nemours son fils. Ce désintéressement, il est vrai, n'était inspiré que par la crainte de la guerre; mais on devait en tenir compte, puisqu'il faisait sacrifier un ntérêt de famille à la conservation de la paix.

L'opposition, qui voulait à tout prix la guerre, qui la voulait à tout propos, à tous risques, sans nécessité, sans motif, sans excuse, appela cette prudence *couardise*, et dénonça dès lors le gouvernement comme voulant la *paix à tout prix*.

L'occupation d'Ancône par des troupes françaises vint cependant prouver que nos gouvernants ne manquaient pas d'audace, puisqu'ils bravaient l'Autriche par ce coup hardi, violaient le territoire du pape et portaient atteinte à sa souveraineté temporelle.

Cette expédition, comme de coutume, fut blâmée par les uns, approuvée par les autres, et resta un mystère pour tous.

L'intérieur n'était pas tranquille.

Des collisions déplorables avaient lieu entre le peuple et l'armée dans quelques villes du midi.

La Vendée, déjà agitée, se soulevait sur divers points, à la voix de la duchesse de Berry, et l'on ne cessait de parler des dévastations et des meurtres commis dans ces contrées par la nouvelle *chouanerie*.

Le gouvernement dut alors agir avec vigueur pour arrêter le mal et réprimer l'insurrection. Quatre départements furent mis en état de siége, et l'on fit marcher des troupes contre les insurgés.

Or, pendant ce temps, les députés de l'opposition se réunissaient chez M. Laffitte, un des principaux auteurs de la révolution de juillet, et déclaraient, dans une *adresse* à leurs commettants :

Que *demeurant convaincus des périls d'un système qui*

éloignait le gouvernement de plus en plus de la révolution qui l'avait créé, ils regardaient, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leur votes ; ajoutant *que s'il n'avait pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il était du moins en leur pouvoir de signaler le danger.*

Et parmi leurs griefs, ils signalaient les attaques contre la presse, le malaise intérieur, l'attitude menaçante de l'extérieur, les troubles de l'ouest et du midi, la dissolution des gardes nationales des villes les plus dévouées, la méfiance qui faisait écarter des emplois du gouvernement les hommes qui avaient contribué à le fonder.

Cette attaque contre le pouvoir était d'autant plus grave qu'elle arrivait au milieu de circonstances difficiles, et qu'elle remontait implicitement jusqu'au chef de l'Etat. Les esprits étaient fort animés, mais la majorité de la classe moyenne se prononçait hautement en faveur du *système* adopté par le roi.

Les partis étaient donc en présence, et n'attendaient qu'une occasion pour en venir aux mains. Cette occasion se présenta bientôt.

L'un des principaux orateurs de la gauche, le général Lamarque étant mort, une foule considérable, en grande partie composée d'hommes hostiles au pouvoir, vint assister à son convoi ; et, comme les grandes réunions exaltent l'enthousiasme, enivrent les esprits, des cris séditieux s'élevèrent, on se rua sur les agents de l'autorité, on insulta quelques postes, on provoqua l'emploi de la force publique, et tout Paris fut bientôt en émoi.

On entendait partout le rappel, les troupes de ligne, précédées par des compagnies de gardes nationaux, s'avançaient vers le théâtre de l'émeute.

Des barricades se formaient, et bientôt de fréquentes

détonnations annoncèrent que le combat était sérieusement engagé; il dura jusqu'au lendemain (1), trois heures de l'après-midi, avec un grand acharnement.

Louis-Philippe monta à cheval, se porta près du lieu de l'action, et ne rentra au château que lorsque tout fut terminé.

La cause de l'*ordre* avait triomphé, mais c'était une victoire triste, car elle était remportée sur des concitoyens.

Le pouvoir, voulant profiter du moment pour accabler les partis extrêmes, mit Paris en état de siége.

C'était abuser du succès et se jeter dans l'illégalité.

Mais, sur le pourvoi d'un insurgé, condamné par la justice militaire, la cour de cassation déclara les conseils de guerre incompétents, et, par son arrêt, fit rentrer le gouvernement dans la voie constitutionnelle.

Le calme était revenu, mais d'autres craintes attristaient les populations.

Cette maladie terrible, qui s'était avancée de l'Asie en Europe, et qui, pendant l'hiver, avait fait de si cruels ravages, résistant à tous les modes de traitement, déconcertant tous les hommes de la science, recommençait à sévir. On eût dit que le ciel voulait punir nos désordres et faire naître en nous, par cette nouvelle épreuve, des sentiments de paix et de charité.

Le dévouement du clergé fut sans bornes dans cette horrible calamité. L'on voyait des prêtres, des prélats, soigner eux-mêmes les malades, passer les nuits auprès des mourants, prodiguer les secours temporels, porter en tous lieux des consolations, et ramener à Dieu des âmes qui l'avaient oublié.

Ces sublimes exemples d'un zèle si touchant ne furent point stériles, et cette religion si peu honorée, si peu pratiquée, au milieu des émotions politiques, parut alors le re-

---

(1) 6 juin 1832.

fuge le plus doux, le plus sûr, et comme le port où viennent expirer les orages du monde et les révolutions.

Vers le même temps, le duc de Reichstadt, le fils de l'empereur Napoléon, mourait en Autriche dans le palais de Schœnbrun (1).

Infortuné jeune homme, qui fut si grand à son berceau ; qui, longtemps parmi nous, fut l'espoir du peuple, et qui, dépouillé de la plus belle couronne du monde par la coalition européenne, pouvait léguer l'opprobre d'une infâme complicité au père de sa mère. L'histoire flétrira cette odieuse politique autrichienne, et les peuples de ce pays vengeront peut-être un jour, sur les successeurs du prince coupable, le crime commis envers Napoléon II.

La rébellion qui avait éclaté dans l'ouest était vaincue, et l'arrestation de la duchesse de Berry parut un événement décisif pour la paix publique.

Cette princesse, qui n'avait pas craint d'exciter la guerre civile, dans l'espoir d'ouvrir à son fils la voie du trône, fut envoyée à Blaye, et détenue dans la citadelle. Ce fut là que, quelque temps, cette veuve d'un prince français, cette mère de l'*héritier légitime* de la couronne de France, se vit forcée pour excuser un acte de faiblesse qu'elle ne pouvait plus cacher, de déclarer, par écrit, qu'elle avait contracté, en Italie, un mariage secret.

Ce triste aveu humilia tous les légitimistes, et dès lors le gouvernement ne les redouta plus.

La situation avait paru se compliquer à l'extérieur à l'occasion des affaires de Belgique.

Il s'agissait de consommer la séparation de ce pays avec la Hollande, en faisant évacuer la citadelle d'Anvers par les troupes Hollandaises. La France et l'Angleterre étaient d'accord pour obtenir ce résultat par l'emploi de la force,

---

(1) 22 juillet 1832.

puisqu'elles n'avaient pu réussir par les autres moyens, mais on pensait généralement que les autres puissances ne le souffriraient pas.

On parlait d'armements considérables, opérés par la Prusse, d'un corps fort nombreux, non loin de nos frontières.

On ajoutait que les nouvelles de Berlin étaient tout-à-fait à la guerre, et que le maréchal Gérard, placé à la tête de l'expédition française, dirigée contre Anvers, avait reçu l'ordre de suspendre la marche des troupes parvenues au-delà de Bruxelles, afin de les disposer de manière à ce qu'elles pussent facilement communiquer avec l'armée de l'Est, que l'on formait comme corps d'observation vers la Meuse.

La prise d'Anvers (1) fit cesser tous ces bruits, et la crainte d'un conflit général s'évanouit aussitôt.

Louis-Philippe, qui, peu de temps auparavant, avait marié sa fille aînée à Léopold, roi des Belges, se trouva donc heureux d'avoir glorieusement tranché, par les armes, en faveur d'un peuple allié, une question si longtemps, si vainement débattue par la diplomatie.

Mais déjà venait de commencer cette série d'attentats que la fureur des passions politiques allait diriger contre ce prince.

Comme il se rendait au palais Bourbon, pour l'ouverture des chambres (2), un coup de pistolet fut tiré sur lui, mais ne l'atteignit pas.

L'auteur présumé de ce crime ayant été arrêté fut envoyé devant la cour d'assises, et, faute de preuves, acquitté par le jury.

Après cette affaire, qui avait fait grand bruit, l'attention publique se porta sur l'hôtel Laffitte que la pénible situation du maître ne lui permettait plus de conserver.

---

(1) 23 décembre 1832.
(2) 19 novembre 1832.

L'on se demandait comment s'était éclipsée cette brillante fortune, si laborieusement, si honorablement acquise, et qui semblait si solidement établie ; comment ce grand financier, ce grand citoyen avait pu avec ses capitaux immenses, avec son vaste crédit se trouver réduit à une telle extrémité.

Et les hommes sages disaient : Voilà le fruit des révolutions, voilà ce que produisent les troubles publics ; l'ordre et la paix sont la vie du commerce et le bien suprême des peuples.

Une souscription fut ouverte, mais elle procura peu de fonds. Et cet infortuné vieillard, qui avait tant contribué au mouvement de 1830, au renversement de la branche aînée, à l'élévation de la branche cadette, et qui voyait celle-ci s'éloigner du système qu'il avait si longtemps défendu, maudit publiquement son œuvre, et en *demanda pardon à Dieu et aux hommes*.

Mais les commotions politiques n'ébranlent pas seulement les fortunes ; elles portent le désordre moral dans la société. On voit alors surgir des idées étranges, des doctrines dangereuses, d'abominables principes.

Un livre parut qui remplit l'Europe d'étonnement, car rien n'était respecté dans ce livre ; et l'auteur était un prêtre qui, oubliant les préceptes d'un Dieu de paix, et les devoirs de son état, se faisait l'apôtre d'une démagogie sans frein, montrait les trônes comme l'œuvre de Satan et les vouait à l'exécration des peuples ; comme l'ami de Montaigne, comme La Boëtie, dont il reproduisait l'ouvrage, il exhalait au milieu d'éclairs et de tonnerres le feu séditieux dont son cœur était embrasé.

Le pape Grégoire XVI, par son encyclique du 25 juin 1834, condamna ce *livre d'un petit volume, mais d'une grande perversité* (1).

---

(1) Les *Paroles d'un croyant*, par M. de Lamennais.

« Il est déplorable de voir, disait ce pontife, jusqu'à quel « excès se portent les délires de l'esprit humain quand quel- « qu'un se jette dans les nouveautés. »

Bientôt les troubles recommencèrent.

Il y eut à Lyon (1) une terrible émeute, et pendant plusieurs jours un combat acharné. Paris, Saint-Etienne et quelques autres villes furent en même temps le théâtre de tentatives coupables; et le jugement des fauteurs ou complices fut déféré à la chambre des pairs, par une ordonnance du roi.

Cette grande affaire, dont les débats furent très-longs, très-animés, et qui donna lieu à des incidents déplorables, ne fut jugée que l'année suivante. Une partie des accusés, parmi lesquels se trouvaient MM. Marrast, G. Cavaignac, Guinard, etc., s'évada de la prison par une voie souterraine et gagna le pays étranger.

Les plaidoiries étaient terminées et la cour des pairs n'avait plus qu'à prononcer l'arrêt, lorsqu'un horrible crime épouvanta Paris.

Le 28 juillet 1835, au moment où le roi, passant en revue la garde nationale, suivait le boulevard du Temple accompagné de ses fils et d'un brillant état-major, une détonation pareille à un feu de peloton éclata tout à coup, et le sol fut à l'instant jonché de morts, de blessés, de chevaux gisants auprès de leurs maîtres (2).

Le duc de Trévise, l'illustre maréchal Mortier, qui avait survécu à tant de batailles, tombe à deux pas du roi.

Un cri d'horreur s'élève à l'aspect de tant de victimes; et l'effroi, l'indignation, la pitié se succèdent dans tous les cœurs.

---

(1) Avril 1834.

(2) Onze personnes tombèrent sans vie, et sept autres moururent de leurs blessures; en tout dix-huit morts et vingt-deux blessés, parmi lesquels cinq généraux.

Louis-Philippe, contre lequel ces coups étaient dirigés, échappe ainsi que ses fils à cette affreuse catastrophe (1).

On accourt, on se presse, on se précipite vers la maison d'où les coups sont partis, et l'on voit un homme couvert de sang, le visage horriblement mutilé, qui cherche à se sauver par le toît de la maison voisine; on le signale, on le perd un instant de vue, mais il ne peut échapper; il est arrêté dans la cour.

Cet homme c'est l'assassin (2), c'est un Corse du nom de Fieschi.

La cour des pairs est saisie de l'affaire; Fieschi fait des révélations, indique ses complices, et, avec deux d'entre eux, expie sur l'échafaud ce crime abominable. Il n'avait été ni l'instrument, ni le seïde du parti républicain, car il était sans conviction, sans passions politiques; ce n'était qu'un franc scélérat, qu'un atroce intrigant; mais il avait eu des républicains pour complices, et l'un d'eux était le *bailleur de fonds* (3).

---

(1) Une balle n'atteignit le front du roi qu'à la surface et y laissa des traces qui durèrent plusieurs jours. Son cheval fut frappé à la partie supérieure de l'encôlure. Les chevaux du duc de Nemours et du prince de Joinville furent pareillement blessés, l'un au jarret, l'autre dans le flanc. (Voy. le *Rapport fait à la Cour des pairs par M. Portalis.*)

(2) Ses blessures, extrêmement graves, avaient été produites par les éclats de plusieurs canons de fusil qu'une trop forte charge avait fait crever. La machine était composée de vingt-quatre canons fixés sur un *bâtis en bois de chêne* à l'aide de deux bandes de fer retenues à leurs extrémités par des vis; ils reposaient sur des traverses crénelées. La culasse des canons reposait sur la traverse la plus élevée.

(3) En 1816, Fieschi avait été condamné par arrêt de la cour criminelle de Corse à dix ans de réclusion et à l'exposition comme coupable de vol et de faux. A l'expiration de sa peine, qu'il subit dans la maison de réclusion d'Embrun, il travailla dans diverses fabriques en province et vint, en septembre 1830, à Paris où il obtint, par ses intrigues, quelques petits emplois. Le poste de gardien du moulin de Croullebarde, qu'il occupait depuis 1831, ayant été supprimé par arrêté du préfet de la Seine, en janvier 1835, Fieschi se trouva sans ressource, se montra soucieux, préoccupé, et conçut dès-lors le plan de sa machine infernale. Renvoyé

Cet attentat avait fait beaucoup de bruit en Europe; on en parlait dans toutes les cours, dans tous les journaux étrangers, avec un intérêt marqué pour la personne du prince qui, par sa politique sage et modérée, avait su prévenir une conflagration générale, et faire triompher la paix lorsque tout était à la guerre.

Mais ces périls intérieurs, qui semblaient s'accroître de jour en jour (1), rendaient fort difficile le mariage du duc d'Orléans, prince royal. Les grandes maisons régnantes étaient peu rassurées sur l'avenir de la dynastie de juillet, et peu disposées d'ailleurs à s'unir à une branche qui ne régnait qu'au moyen de la violation du principe d'hérédité.

Une princesse, retirée dans une petite cour d'Allemagne, la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin, ne fut arrêtée ni par ces craintes, ni par ces préventions. D'un es-

---

devant le tribunal de police correctionnelle pour délit d'escroquerie, par ordonnance de la chambre du conseil en date du 25 avril suivant, il échappa au mandat d'arrêt lancé contre lui, et ne pensa plus qu'à exécuter son projet contre la vie du roi.

(1) Le 25 juin 1836, un forcené, nommé Alibaud, s'étant placé près du guichet des Tuileries qui débouche près du Pont-Royal, tira, avec un fusil-canne, presque à bout portant, sur le roi au moment où il sortait en voiture avec la reine et la princesse Adélaïde. Personne ne fut atteint.

Le 27 décembre, de la même année, nouvel attentat de la part d'un jeune homme nommé Meunier, au moment où le roi se rendait au palais Bourbon pour la solennité de l'ouverture des chambres. La balle entra dans la voiture, et brisa une glace dont les éclats atteignirent légèrement le duc d'Orléans et le duc de Nemours.

18 février 1837. Découverte d'une machine infernale exécutée par un ouvrier du nom de Champion, pour attenter à la vie du roi.

Le 15 octobre 1840, un autre assassin, nommé Darmès, tire un coup de carabine sur le roi.

Le 13 septembre 1841, tentative d'assassinat sur le duc d'Aumale par Quénisset.

Le 16 avril 1846, un ancien employé dans les forêts de la couronne, portant le nom de Lecomte, voulant se venger de la perte de son emploi, fait feu sur le roi qui traversait le parc de Fontainebleau, dans une voiture ouverte, avec la reine, Mme Adélaïde, la duchesse de Nemours, le prince et la princesse de Salerne. Personne ne fut blessé.

prit judicieux et orné, d'un caractère ferme, d'une affabilité rare, d'un extérieur gracieux, elle eût été, aux yeux de tous, digne de son élévation, si elle avait été catholique. Aussi, n'était-ce pas sans de secrètes appréhensions, sans une certaine tristesse qu'on voyait une protestante s'approcher du trône de Saint-Louis.

De cette union qui, selon l'usage, fut suivie de brillantes fêtes, naquit, l'année suivante (1), un prince qui fut salué du titre de *comte de Paris*. Ce titre parut heureux; ce n'était pas seulement un acte de déférence envers la capitale; il plaçait, en quelque sorte, cet enfant sous la protection spéciale de cette immense cité qui avait fait la révolution de juillet et porté son aïeul au trône; il semblait dire à cette population si vive, si mobile, si passionnée, qui dispose à elle seule des destinées de la France, que la nouvelle dynastie lui confiait son avenir et le maintien de sa couronne.

Qui eût alors pu penser que quelques années plus tard, ce même enfant, ne pourrait seulement pas conserver un asile dans sa patrie!

La famille royale essuya, peu de temps après, une perte cruelle.

La princesse Marie expirait à Pise, le 2 janvier 1837. Epouse d'un prince protestant (le duc de Wurtemberg), qu'elle espérait amener à la foi, elle ne cessa, jusqu'au dernier moment, d'exprimer cette sainte pensée; « elle répéta plusieurs fois à son époux, dans les termes les plus aimables et les plus pressants, qu'il fallait qu'il lui promît de se faire catholique et de faire élever parfaitement son fils. Elle dit au duc de Nemours et le pria de répéter à ses frères, que hors de la religion, il n'y avait point de bonheur, et que sans elle, tout est néant. — Vous, qui ne connaissez point la piété, dit-elle, en jetant un coup d'œil sur tous les

---

(1) An 1838.

assistants, voyez ce que c'est que la religion! j'étais heureuse; j'ai vingt-cinq ans, mais je sais mourir et je meurs contente. Dieu m'aura pardonné mes péchés, parce que je l'ai toujours aimé..... Elle imprima ses derniers baisers sur le crucifix et tourna ses derniers regards vers le ciel. Elle me demanda, ajoute le prêtre qui l'assistait, si elle pouvait avoir la certitude de se rendre dans le sein de Dieu, et sur ma réponse, que dans ma conviction, le ciel s'ouvrait pour la recevoir, elle leva les yeux avec ravissement et resta dans cette attitude jusqu'à sa mort. Jamais je n'avais été témoin d'une mort si édifiante. Le calme, la force d'âme, le sourire angélique de la duchesse, ne pouvaient émaner que d'un profond sentiment religieux et d'une grâce particulière de Dieu pour une âme dont la place était marquée parmi les bienheureux (1). »

Le peuple, qui aime à trouver les vertus chez les grands, honora de ses regrets, la mémoire de cette princesse, si bonne, si simple, si pieuse, et qui laissait un nom cher aux amis des arts (2).

Cependant, nos conquêtes dans le nord de l'Afrique, s'étendaient et s'affermissaient, et cette terre, si célèbre dans les premiers siècles de l'Eglise par la science et la sainteté de tant de pasteurs, revoyait briller l'étendard de la croix, s'élever des temples chrétiens et célébrer les saints mystères là même où depuis tant de générations régnait en despote et sans partage, la religion de Mahomet.

Une bulle du pape Grégoire XVI, à la date du 10 août 1838, avait érigé un siége épiscopal à Alger (3), et l'on

---

(1) *Relation du vicaire général de Pise*; voir l'*Ami de la religion* du 29 janvier 1839.

(2) Entre autres ouvrages justement estimés, on remarque la statue de Jeanne d'Arc dont l'exécution plaça la princesse Marie au rang des premiers artistes.

(3) Le titulaire est suffragant d'Aix.

avait confiance dans l'avenir de cette belle colonie, pour la conservation et la prospérité de laquelle on ne saurait trop faire de sacrifices.

La France était tranquille, et ce calme exaspérait les factieux.

Un coup de main fut tenté par eux le 12 mai 1839, mais il ne réussit qu'à signaler leur impuissance et à faire quelques victimes.

Leur chef, Armand Barbès, condamné à mort par la cour des pairs, comme convaincu d'avoir été, dans l'exécution de cet attentat, l'un des auteurs de l'homicide volontaire commis sur la personne d'un officier (1), obtint de la clémence du roi, une commutation de peine et fut envoyé au Mont-Saint-Michel.

Le parti de l'opposition, ne cessant de s'agiter à la chambre élective pour discréditer le pouvoir et renverser le ministère, parvint à ses fins à l'aide du secours qu'une autre fraction de la chambre lui prêta dans cette occasion. Un autre cabinet fut formé le 1er mars 1840, et eut pour appui la plupart des hommes et des journaux de l'opposition; et la gauche, devenue ministérielle, vota les fonds secrets, et les journaux qui avaient soutenu le cabinet précédent, traitaient à leur tour de ministériels les journaux qui soutenaient le cabinet nouveau.

Louis-Philippe, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, avait, par une ordonnance en date du 8 mai 1837, rendu à la liberté tous les condamnés alors détenus dans les prisons de l'Etat pour crimes et délits politiques; il voulut également signaler, par un acte de clémence, le mariage du duc de Nemours, son second fils, en étendant l'ordonnance de 1837 à tous les individus condamnés antérieure-

(1) Le lieutenant Drouineau du 21e de ligne.

ment pour ces mêmes crimes et délits, *qu'ils fussent ou non détenus dans les prisons de l'Etat* (1).

Ainsi, ceux qui s'étaient évadés de Sainte-Pélagie en 1835, avant le jugement de la cour des pairs, et qui vivaient à l'étranger, purent dès lors rentrer dans leur patrie.

Mais ce bienfait toucha peu leur cœur ; ils ne furent point désarmés par la reconnaissance ; ils vinrent continuer leurs trames contre le trône et fournir la triste preuve que l'indulgence et le pardon éteignent rarement les passions politiques et sont même quelquefois un danger. Mais est-ce à dire que les chefs des Etats doivent éloigner, repousser toute idée de clémence? A Dieu ne plaise que ma plume écrive un tel blasphème! On ne trouve pas toujours des ingrats ; et dût-on en trouver toujours, il n'en faudrait pas moins faire le bien, pourvu que ce fût sans péril pour la chose publique : *Salus populi, suprema lex.*

Tout à coup une affaire fort grave vint agiter les esprits et faire craindre que la paix à l'extérieur ne fût compromise et troublée.

L'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, voulant maintenir l'intégrité de l'empire ottoman contre les entreprises du pacha d'Egypte, leurs représentants avaient signé (2), à Londres, une convention, aux termes de laquelle l'Egypte était laissée héréditairement à ce prince, mais le pachalick de Saint-Jean-d'Acre, en viager seulement, et faute par lui d'accepter ces conditions, on devait recourir à l'emploi de la force.

La France, se trouvant exclue de toute participation à la solution de cette affaire, semblait pour cela seul menacée elle-même.

Le ministère crut donc devoir armer et se préparer à la

---

1) Ordonnance du 27 avril 1840.

(2) juillet 1840.

guerre, comme si la question d'Orient devait entraîner une question européenne.

C'est au milieu de ces préparatifs, de cette anxiété, que le prince Louis-Napoléon qui, en 1836, avait fait à Strasbourg une audacieuse entreprise pour renverser le gouvernement, fit, dans le même but, à la tête de quelques amis, une tentative sur Boulogne, d'où il espérait gagner rapidement les places du Nord, où de nombreux partisans l'attendaient. Mais le bâtiment qui le portait ayant échoué à Margate, il manqua l'heure de la marée, et n'arriva qu'en plein jour à Boulogne, dont les autorités purent, dès lors, faire avorter l'exécution de ses projets. Arrêté, traduit devant la cour des pairs, et condamné à un emprisonnement perpétuel, il fut enfermé dans la citadelle de Ham, d'où il s'évada six ans après.

Le vice-roi d'Egypte, ayant refusé de souscrire à la volonté des puissances, les escadres Anglaise et Autrichienne bombardèrent Beyrouth, port de la côte de Syrie, réduisirent cette ville en cendres, et leurs soldats en occupèrent les ruines au nom du sultan.

La prise de Saint-Jean-d'Acre, par suite de l'explosion du principal magasin à poudre qui fit sauter un tiers de la place, détermina le vice-roi à traiter. Ce prince accepta l'hérédité de l'Egypte et évacua la Syrie.

Pendant le cours de ces opérations en Orient, le gouvernement avait décidé que Paris serait fortifié (1).

Cette résolution parut inspirée par des craintes sérieuses et fit croire de plus en plus à des desseins hostiles de la part des puissances, quoique ce ne fût, en réalité, qu'une mesure de précaution.

Un nouvel attentat, dirigé contre la personne du roi,

---

(1) Ce projet de loi fut voté le 1er février 1841 par la Chambre des députés, et deux mois après par la Chambre des pairs. Cent quarante millions furent consacrés à ces travaux qui furent exécutés avec une merveilleuse rapidité.

vint ajouter aux émotions du public, qui comprenait à merveille les complications, les embarras et les immenses périls dans lesquels la réussite de ce crime aurait plongé le pays.

La formation d'un nouveau cabinet, le 29 octobre, vint faire diversion et devint, suivant la coutume, un grand sujet de discussion.

Les journaux qui, la veille, soutenaient le gouvernement parce que M. Thiers en faisait partie, reprirent le lendemain leur rôle d'opposition, parce que M. Guizot remplaçait M. Thiers.

Le 15 décembre suivant, la population de Paris tout entière, ainsi qu'une foule innombrable venant des départements et de l'étranger assistaient à une pompe funèbre, la plus grande et la plus imposante que puisse mentionner l'histoire.

C'étaient les restes mortels de l'empereur Napoléon, qui revenaient comme au milieu d'un immense triomphe, reprendre possession de la terre de la patrie ; et deux millions d'hommes étaient là, le cœur haletant de regrets, de joie, d'enthousiasme; les vieux soldats de l'empire, ces glorieux débris des régiments qui s'étaient immortalisés dans tant de batailles, étaient accourus de tous les points de la France pour servir d'escorte au cercueil de leur chef, et toutes les émotions redoublaient à la vue de ces vieux uniformes, si connus de la victoire.

Pendant que le nouveau cabinet, soutenu par une grande majorité dans les chambres, renouait avec les puissances des relations rassurantes pour le maintien de la paix, l'opposition ne cessait de déclamer contre lui à la tribune et dans la presse.

Quelques journaux légitimistes, prenant le masque du libéralisme, mettaient en avant des théories étranges, et ne craignaient pas de semer des périls, dans l'espoir d'arriver

par cette voie terrible au triomphe de leurs vœux (1).

En 1842, la législature d'alors touchant à son terme, le *comité de la gauche constitutionnelle* lança son manifeste (2), dans lequel l'on posait ainsi la question :

« Notre révolution n'a-t-elle été *qu'un changement de* « *personne?* n'avons-nous renversé une dynastie que pour « faire subir à notre politique étrangère un nouvel abaisse- « ment et pour faire succéder à des tentatives violentes de « contre-révolution, *une réaction plus perfide et non moins* « *dangereuse contre nos libertés?* Cette réaction se mani- « feste de toutes parts : les poursuites systématiques contre « la presse, l'altération du jury, la destruction ou la désor- « ganisation de la garde nationale dans la plupart des « grandes villes, le mépris affecté pour les pouvoirs muni- « cipaux, les conditions d'argent substituées à celles de la « capacité pour toutes les positions, toutes les carrières, « par dessus tout ce système général de corruption qui fi- « nirait par dégrader notre caractère national, etc. »

C'était l'ancien langage du *compte-rendu*, c'étaient les mêmes griefs, les mêmes reproches, les mêmes calomnies; et c'étaient les mêmes hommes qui avaient tout approuvé sous le ministère précédent, et qui blâmaient tout sous le ministère nouveau, quoiqu'il n'y eût réellement qu'un *changement de personnes* dans le cabinet, qu'il n'y en eût aucun dans la conduite des affaires à l'intérieur et qu'il n'y eût seulement qu'un peu plus de sagesse et de modération en ce qui concernait nos relations à l'extérieur.

Ce manifeste, répandu à profusion et reproduit par presque toute la presse, obtint peu de succès et ne put empêcher le triomphe du parti *conservateur*.

---

(1) En 1841, le gouvernement du Saint-Siége crut devoir interdire l'entrée et la lecture publique de la *Gazette de France,* à Rome et dans les États-Romains.

(2) 1er juin.

La mort tragique du duc d'Orléans, qui se tua en sautant de sa voiture, dont les chevaux s'étaient emportés (1), sembla suspendre un moment ces sentiments hostiles, et l'on put penser qu'un événement si cruel pour la famille régnante, qu'une perte si sensible pour la France apaiseraient la violence des partis, et feraient cesser ces attaques systématiques qui, en discréditant peu à peu le gouvernement, devaient finir par ébranler le trône de juillet.

Mais les discussions auxquelles, peu de temps après, donna lieu la loi sur la régence, prouva bien que l'ambition politique se préoccupe fort peu des dangers publics.

L'extrême gauche soutenait que, s'agissant d'une loi organique et fondamentale, il fallait recourir au *pouvoir constituant*, c'est-à-dire à la souveraineté du peuple.

La gauche constitutionnelle (2) voulait que le choix du régent appartînt aux chambres, et n'était arrêtée par aucune de ces considérations graves, puissantes, décisives, sur lesquelles reposait le projet de loi.

Le gouvernement avait compris que la régence, destinée à exercer temporairement, dans l'ordre constitutionnel, l'action de la royauté, devait être constituée d'après les mêmes principes, et puiser dans ces principes la force qu'ils assuraient à la royauté elle-même;

Que la royauté étant une, héréditaire, et passant de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, il fallait qu'il en fût de même pour la régence;

Que les femmes n'étant pas admises à exercer de leur hef le pouvoir royal, elles ne devaient pas être admises à exercer par délégation;

Que la variété des exemples de notre histoire ne pouvait

(1) 13 juillet 1842.

(2) M. Thiers, en cette occasion, ne fit point cause commune avec ses amis politiques, car il soutint le projet de loi.

prévaloir sur les principes constitutifs de la monarchie et les plus graves intérêts du pays;

Qu'enfin, la sûreté de l'Etat, la nature de nos institutions, l'énergique développement des libertés publiques, voulaient que le pouvoir royal fût dans des mains viriles.

Il fallait, en effet, pour rassurer la France, lui montrer par avance en quelles mains l'exercice de ce pouvoir était remis, afin que, ne pouvant y avoir un instant d'hésitation pour l'obéissance, il n'y eût pas non plus la moindre lacune par où les factions pussent essayer de se faire jour.

Il ne fallait donc pas que la régence fût élective. Les malheurs de la royauté élective en Pologne, les affreuses guerres civiles du pouvoir impérial en Allemagne, les horreurs attachées à l'éligibilité des empereurs romains, tous ces épouvantables désordres qui avaient fait adhérer les peuples éclairés à la royauté héréditaire, n'étaient sans doute pas entièrement applicables à l'éligibilité du régent; mais n'avait-on pas à craindre la lutte entre les candidats, la lutte des partis, la lutte des chambres, et par conséquent, l'anarchie?

Il fallait donc, pour ne pas s'exposer à ces dangers, il fallait donc, dans l'intérêt de la tranquillité publique, faire dépendre le choix du régent, d'une règle générale, d'après laquelle, le cas échéant, le régent serait appelé par la *loi* elle-même, au lieu de l'être par un *vote*.

Mais aucun de ces arguments ne put ébranler l'opiniâtreté des députés de l'opposition; quatre-vingt-quatorze d'entre eux repoussèrent le projet de loi qui, sur quatre cent quatre votants, fut adopté par trois cent dix voix (1).

La mort du prince royal avait réveillé les espérances du

(1) Cette loi fixe la majorité du roi à dix-huit ans accomplis, et investi de la régence, pendant toute la durée de la minorité, le prince le plus proche du trône, âgé de vingt-et-un ans accomplis.

parti légitimiste, et vers la fin de l'année suivante (1), plusieurs députés allèrent en Angleterre faire leur cour à Henri V. Cette démarche, de la part de personnes qui avaient juré fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, excita beaucoup de murmures et donna lieu, dans la chambre, à des débats fort animés.

L'orateur de ce parti, M. Berryer, essaya d'expliquer et de justifier la visite faite au prince, en s'efforçant de la dégager de tout caractère politique et de la faire envisager comme une simple expression d'attachement et de respect.

Mais il fut vivement combattu par le ministre des affaires étrangères, dont la parole véhémente fit grande sensation, et détermina la chambre à voter dans l'adresse en réponse au discours du trône, le paragraphe suivant : « La conscience publique flétrit de coupables manifestations ; notre révolution de juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment. »

Une question de haute importance, soulevée depuis quelques années, était alors le sujet de graves discussions.

Il s'agissait de la liberté de l'enseignement, promise par la Charte, et pour le règlement de laquelle le gouvernement n'avait encore rien fait. Le clergé, d'un bout du royaume à l'autre, ne cessait d'élever la voix pour réclamer cette liberté, car l'enseignement laïque offrait malheureusement fort peu de garanties sous le rapport religieux.

Ce n'était donc pas sans raison que l'épiscopat intervenait en une matière touchant à des intérêts d'un ordre si élevé. C'était pour lui l'accomplissement d'un devoir, et j'oserai dire l'exercice d'un droit, car il ne lui est pas permis de rester indifférent sur la direction des esprits, sur le

---

(1) An 1843.

dépôt de la foi, sur les destinées de la religion, sur l'état moral de la société. L'éducation de l'esprit est trop intimement liée à celle de la conscience pour que les arbitres légitimes de l'une ne se préoccupent point vivement de tout ce qui se rattache à la direction de l'autre (1).

Les évêques de la province de Paris crurent donc devoir présenter, à ce sujet, un mémoire au roi.

Mais le gouvernement improuva cette œuvre, en disant qu'elle « blessait les convenances et qu'elle était contraire « au véritable esprit de la loi du 18 germinal an X (2). »

L'archevêque répondit, cinq jours après, par une lettre pleine de dignité, de force, de logique; et, de tous côtés, les prélats s'empressèrent d'envoyer leur adhésion à sa réponse.

Cette année 1844 fut marquée par l'éclatante victoire d'Isly, remportée par le maréchal Bugeaud sur l'armée de l'empereur de Maroc; par le triomphe du prince de Joinville à Mogador; par une amnistie accordée à plusieurs catégories de condamnés politiques; par le voyage du roi en Angleterre, et par la condamnation prononcée, le 21 novembre, par le cardinal de Bonald, contre le *Manuel de droit public ecclésiastique français*, par M. Dupin, procureur général près la cour de cassation, et député de la Nièvre (3).

Cette condamnation fit grand bruit, et devint le sujet d'une vive polémique sur les principes dont le mandement du prélat était l'expression.

Le conseil-d'Etat fut saisi.

---

(1) Voy. à ce sujet le bel *Exposé des motifs du projet de loi sur l'enseignement secondaire*, présenté par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, à la Chambre des députés le 12 avril 1847.

(2) Lettre du garde-des-sceaux, à l'archevêque de Paris, à la date du 8 mars 1844.

(3) La même condamnation fut reproduite, peu de temps après, contre cet ouvrage par la plupart des membres de l'épiscopat.

L'on cria bien haut qu'il *était temps de sauvegarder l'ordre civil, la constitution politique du pays, de se préserver de l'intrusion de maximes qui, si elles pouvaient jamais prévaloir, auraient pour résultat de subordonner l'Etat à l'Eglise, de substituer à l'autorité du roi l'omnipotence du pape, ou plutôt des évêques* (1).

Et le conseil-d'Etat déclara *qu'il y avait abus dans le mandement donné par le cardinal-archevêque de Lyon*, et supprima ledit mandement, parce qu'il attaquait l'autorité de la déclaration de 1682; parce qu'il invoquait la bulle *Auctorem fidei*, du 28 août 1794, qui n'a jamais été ni vérifiée ni reçue en France (2), et enfin parce qu'il se livrait à la censure de la loi organique du concordat du 18 germinal an X, et refusait, aux articles de cette loi, la force obligatoire, ce qui, suivant Messieurs les conseillers, était un attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane, et de plus un excès de pouvoir (3).

M. le cardinal répondit au garde-des-sceaux que le conseil-d'Etat ne lui avait pas été donné pour juge dans les matières de la foi;

Que l'article 7 de la Charte le laissait libre d'imprimer, de publier, d'enseigner son *opinion;*

Qu'avec le conseil-d'Etat, qui *enseignait la religion* aux évêques, nous revenions aux disputes théologiques du Bas-Empire;

Qu'il ne saurait y avoir de *dogme légal*, et que l'autorité *temporelle* ne pouvait pas imposer à un évêque une *opinion spirituelle;*

Qu'il approuvait le concordat de 1801, mais non les organiques qui n'avaient point été concertés avec le pape;

---

(1) *Gazette des Tribunaux* du 20 février 1845.

(2) Cette bulle de Pie VI condamne, dans les termes les plus formels, la déclaration de 1682.

(3) Ordonnance du 9 mars 1845.

Qu'il respectait tous les points de discipline et de légalité civile ;

Qu'il reconnaissait sa propre faillibilité et se soumettait au jugement de l'évêque des évêques ;

Qu'il avait pour lui la religion, la logique, la charte, qu'il devait se consoler ;

Et que lorsque, sur des points de *doctrine catholique*, le conseil-d'Etat avait parlé, la cause n'était pas finie.

Alors un publiciste célèbre, par sa science en matière administrative et par ses pamphlets en toutes les matières, M. de Cormenin, se mit à railler, dans un petit livre (1), M. Dupin, le conseil-d'Etat, les déclarations d'abus, et termina son écrit par ces paroles graves et vraies :

« Pourquoi, lorsque autour de lui tout se dégrade, se flé-
« trit et se meurt, n'y a-t-il aujourd'hui d'indépendance
« que dans le clergé ?

« N'est-ce pas parce qu'il n'y a que la religion qui donne
« l'indépendance ?

« Oui.

« Y a-t-il ailleurs que parmi les hommes religieux de
« fermes esprits et de forts caractères ?

« Non.

« Quand la nation, corrompue et matérialisée, tombera
« comme un cadavre, aux pieds du despotisme, qui la re-
« lèvera ? qui sauvera la liberté ? N'est-ce pas le clergé ?

« Oui. »

Déjà, depuis quelque temps, des prédicateurs du plus haut mérite, de la vie la plus austère, attiraient dans les églises un grand concours de fidèles, et produisaient un bien immense dans cette société sans cesse remuée par les passions politiques ; mais les hommes qui remplissaient une mission si salutaire appartenaient à la compagnie de Jésus,

---

(1) Cet opuscule, plein d'esprit, de raison, de malice, est intitulé : *Oui et Non*.

et plusieurs d'entre eux vivaient réunis dans une même maison, suivant la règle de leur institut.

Et tout aussitôt l'alarme fut donnée, des discussions s'élevèrent à la chambre des députés.

Et cette Assemblée adopta gravement l'ordre du jour motivé, proposé par M. Thiers, et par lequel on déclarait *se reposer sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'Etat,* c'est-à-dire, en d'autres termes, d'expulser les jésuites et de fermer leur maison.

Les révérends Pères se soumirent volontairement à cette nouvelle épreuve, et se dispersèrent en gémissant sur l'aveuglement de leurs ennemis.

Le 1er juin 1846, le pape Grégoire XVI mourut et fut remplacé le 16 du même mois par le pontife, aujourd'hui régnant, par le bon, le bienveillant, le généreux Pie IX, qui, à la gloire d'avoir sans cesse voulu et fait le bien, devait joindre bientôt celle d'être malheureux pour l'avoir fait.

Un nouvel attentat, contre la personne du roi, eut lieu le 29 juillet suivant. Un fanatique, placé près de la statue la *Vénus accroupie,* dans le jardin des Tuileries, tira deux coups de pistolet sur ce prince, au moment où il paraissait au balcon du château, n'atteignit personne, fut à l'instant même arrêté, avoua son crime, fut traduit devant la cour des pairs et condamné aux travaux forcés à perpétuité (1).

La chambre des députés venait d'être renouvelée après une existence de quatre années, et le parti conservateur avait obtenu, dans les élections générales, une grande majorité, nonobstant le déluge de circulaires, dont l'opposition avait inondé le pays (2).

---

(1) C'était un homme âgé de cinquante-et-un ans, appelé Joseph Henry et fabricant d'objets en acier poli. Au moment de son arrestation, on trouva dnns sa poche 140 francs en or. Il était vêtu avec une certaine élégance.

(2) Cette chambre avait été dissoute le 6 juillet.

La séance royale, pour l'ouverture des chambres, eut lieu le 17 août.

Le discours du roi fut touchant et empreint d'une certaine tristesse:

« J'ai à cœur, dit-il à l'Assemblée, que vous receviez « l'expression de mon dévouement entier, inaltérable, à « notre patrie, et de ma confiance dans vos sentiments, « pour moi et ma famille.

« J'ai appris, dès ma jeunesse, à aimer et à servir la « France. Appelé au trône par son vœu, et pour le salut de « ses libertés, j'ai consacré ma vie au maintien régulier de « ses institutions et au développement pacifique de sa pros- « périté et de sa grandeur.

« Il n'y a point d'épreuve que je n'accepte et que je ne « sache supporter pour atteindre au but si cher à mon « cœur, etc. »

Ce prince parlait de bonne foi.

Mais l'opposition ne le croyant pas, ou feignant de ne pas le croire, se livrait aux interprétations les plus fausses, les plus absurdes, aux suppositions les plus malveillantes pour ébranler le pouvoir et parvenir à s'en emparer.

Les légitimistes votaient contre tous les ministères, parce que tout ministère représentait à leurs yeux la révolution de juillet.

Et cependant, malgré ces obstacles et ces entraves, la France était heureuse, tranquille, prospère, riche, son industrie faisait des prodiges; et la paix lui versait des trésors d'abondance.

Les ennemis du gouvernement étaient forcés d'en convenir; mais ces intérêts *matériels,* ainsi qu'ils les qualifiaient, n'étaient acquis, suivant eux, qu'aux dépens des *intérêts politiques*.

Ainsi, pour eux tout était, même le bien, un sujet de critique et de blâme, un argument contre les gouvernants.

Est-ce donc que ceux-ci violaient la charte, méconnaissaient les lois, attentaient à la liberté ? La liberté ! mot magique à l'aide duquel les ambitieux ont si souvent trompé les peuples, et qui n'était, pour ces hommes qu'un prétexte pour exciter la tempête, dans l'espoir de recueillir quelques épaves dans le naufrage de l'État.

Mais que sera-ce donc que cette liberté, si sans cesse vous sapez les fondements du pouvoir, qui est le premier besoin des peuples?

« C'est le pouvoir qui veille aux côtés du citoyen, sur sa vie, sur ses biens, sur son honneur, qui garde la borne des héritages et le seuil du domicile, qui règle et assure les transactions, qui protége le travail, qui prend sous sa garde les capitaux, qui établit la paix, crée la sécurité, donne et conserve par la stabilité des lois et des frontières, ces loisirs intellectuels et féconds d'où naissent les pompes des arts, les découvertes des sciences, les créations des lettres, les spéculations de la philosophie, les conquêtes pacifiques et les institutions bienfaisantes de la religion, toute cette noble part enfin des destinées et des grandeurs humaines ; c'est lui qui assure ainsi à l'existence sociale tous ses développements et ses douceurs. C'est par le pouvoir que la société subsiste, c'est en lui qu'elle réside tout entière. Il lui sert à la fois de lien et de rempart ; il défend au dedans ses mœurs, ses intérêts, ses lois ; au dehors ses droits et sa puissance. En un mot, l'indépendance et l'ordre, tels sont les bienfaits du pouvoir. Qu'il disparût un jour, la société serait dissoute.... La société enfanta le pouvoir pour sa sauvegarde, la civilisation, pour la sienne, enfante la liberté. Mais cette liberté intelligente et sensée n'entendra pas mettre à néant ce pouvoir sans lequel elle n'eût jamais pris naissance, sans lequel elle ne vivrait pas un jour. Elle veut le partager, le diviser, lui créer des contre-poids sans lui retrancher des forces, instituer des ressorts nou-

veaux, plus que briser les anciens ressorts. Elle ne détruit pas le pouvoir; elle l'élève, elle le consacre, elle le complète (1). »

Eh bien! tout le travail, tous les efforts de l'opposition ne tendaient qu'à discréditer, qu'à affaiblir, qu'à miner le pouvoir, qu'à renverser ce boulevard de la sécurité, de l'ordre et de la paix publique.

Le mariage du duc de Montpensier avec une princesse d'Espagne, l'infante dona Luisa (2), ne pouvait pas ne pas déplaire aux ennemis de la royauté de juillet; et l'on vit, chose étrange! une partie de la presse française opposer à cette alliance un langage à peu près pareil à celui des Anglais (3).

Et puis, lorsque ces feuilles étrangères s'élevèrent avec force contre leur propre gouvernement, en lui reprochant de nous avoir laissé prendre, en Espagne, une trop grande influence, le *Comité central* de l'opposition constitutionnelle française adressa, le 3 juin 1847, à ses correspondants, une circulaire dans laquelle on reprochait à notre gouvernement « une résistance *obstinée, systématique, in-* « *vincible* à toutes les mesures utiles, fructueuses, etc.; « *l'abandon passif et calculé de notre influence, là même où* « *l'on avait prétendu, par une alliance de famille,* la consti-

(1) M. de Salvandy, *Vingt mois ou la révolution et le parti révolutionnaire*, p. 45 et suiv.

(2) 10 octobre 1846.

(3) La presse anglaise invoquait l'article 6 du traité d'Utrecht. Mais cet article et la renonciation des ducs de Berry et d'Orléans à leurs droits sur la couronne d'Espagne, ainsi que celle du roi Philippe V, sur ses droits à la couronne de France, n'avaient évidemment qu'un but qui s'y trouve d'ailleurs formellement exprimé, la réunion des deux couronnes sur une même tête. Mais ces renonciations ne pouvaient avoir pour résultat l'exclusion de toute alliance entre la maison des Bourbons de France et celle des Bourbons d'Espagne. Et, en effet, de nombreuses alliances ont eu lieu entre ces deux maisons, sans qu'elles aient jamais éprouvé le moindre obstacle, comme contractées en violation des traités.

« tuer d'une manière solide et durable ; le désordre tou-
« jours croissant des finances, et un déficit de cinq cent
« millions, auquel on ne s'occupait pas de pourvoir ; une in-
« croyable incurie dans toutes les administrations, de hon-
« teux gaspillages, et ces scandales publics qui, éclatant
« tout à coup, portaient la tristesse et l'effroi dans l'âme de
« tous les honnêtes gens... »

Ce dernier grief faisait allusion à l'accusation dirigée, pour fait de corruption, contre M. Teste, pair de France, ancien ministre des travaux publics.

Les débats de cette triste et dégoûtante affaire, commencèrent le 8 juillet, devant la cour des pairs.

L'accusé, accablé par les preuves, tenta de se suicider, n'osa point paraître devant ses juges, et fut condamné, le 17 du même mois, à la dégradation civique, à trois ans de prison, à 94,000 fr. d'amende, et au versement d'une pareille somme dans la caisse des hospices, à titre de restitution (1).

Un crime abominable, qui eut lieu peu de temps après, souleva au plus haut degré l'indignation publique, et fit, dans l'esprit des masses, un grand tort au gouvernement, quoique ce ne fût pourtant qu'un crime privé.

Dans la nuit du 17 au 18 août, la duchesse de Praslin, fille unique du maréchal Sébastiani, et mère de plusieurs enfants, fut assassinée dans son lit, et l'état de son cadavre indiquait qu'une vive résistance avait été par elle opposée aux efforts de son assassin.

Or, l'assassin était un pair de France, le descendant d'une famille illustre ;

---

(1) Le général Despans-Cubières, pair de France, un sieur Parmentier et un sieur Pellapra, convaincus d'avoir corrompu le ministre pour obtenir une concession de mine de sel gemme située dans le département de la Haute-Saône furent condamnés à la dégradation civique et chacun à 10,000 francs d'amende.

C'était l'époux de la victime...

C'était le duc de Praslin.

La nouvelle de ce crime fut, en quelques instants, répandue dans Paris, et le peuple exaspéré disait, dans sa colère : « Voilà les beaux exemples qui nous sont donnés par les grands; c'est donc d'en haut que part la corruption! » et il frémissait de rage en pensant que peut-être on épargnerait la tête du coupable à cause de son nom.

Mais le meurtrier échappa, par un nouveau crime, à la justice humaine, en s'empoisonnant, six jours après, dans sa prison.

La foule douta du suicide, crut à une évasion, et tint rancune au gouvernement, qu'il accusait de s'y être prêté, au mépris de la morale et des lois.

Or, il s'opérait, à cette époque, un grand mouvement dans diverses villes de France, au sujet de la réforme électorale, provoquée par l'opposition pour embarrasser le pouvoir.

Un grand banquet avait eu lieu à Paris, le 9 juillet, à l'établissement du *Château-Rouge*, et l'on y avait refusé un toast *au roi constitutionnel.*

Une circulaire du *comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine* avait été adressée, le 1er août, aux comités de province, pour les exciter à tenir de semblables banquets, et les députés réformistes allaient de tous côtés présider ces réunions (1).

C'était là, au milieu des excitations de la table et des vins pétillants, que de joyeux convives dépeçaient la royauté, déchiraient le pouvoir à belles dents, réglaient le menu de l'Etat et décrétaient cette fameuse *réforme qui*, d'après la circulaire, *devait conduire à toutes les autres.*

---

(1) M. Thiers, il faut lui rendre cette justice, ne voulut paraître à aucun de ces banquets.

Et les hommes sérieux se demandaient, avec inquiétude, comment finirait cette lutte, si ouvertement engagée, contre l'ordre établi.

La situation devenait, en effet, fort grave, car l'opposition faisait de grands progrès et ralliait beaucoup de prosélytes avec son seul mot de *réforme*, tandis que le gouvernement croyait devoir tenir ferme, et ne faire en ce moment aucune concession pour ne point paraître céder aux exigences d'un parti qui ne savait rien demander qu'avec l'injure et la menace.

Sous un gouvernement plus robuste et plus fort, cette résistance eût été de la fermeté, eût été un devoir, car les gouvernements sont faits pour diriger, pour commander et non pour obéir ; pour être à la tête du pays et non à la queue des partis.

Mais la dynastie de juillet se trouvait dans une position si délicate qu'il semblait plus prudent d'user de ménagements et d'apaiser ces agitations, soit en accordant la réforme, soit en appelant au pouvoir la gauche constitutionnelle, qui, au fond, ne voulait rien de plus.

Et cette dynastie se serait ainsi retrempée, raffermie en enchaînant à ses destinées le parti qui troublait l'Etat.

Le 28 décembre 1847, le roi se rendit au Palais-Bourbon pour l'ouverture des chambres et prononça un discours, dont on remarqua principalement les passages suivants :

« ..... Messieurs, plus j'avance dans la vie, plus je con-
« sacre avec dévouement au service de la France, au soin
« de ses intérêts, de sa dignité, de son bonheur tout ce que
« Dieu m'a donné d'activité et de force. Au milieu de l'agi-
« tation que fomentent des *passions ennemies ou aveugles*,
« une conviction m'anime et me soutient, c'est que nous
« possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans
« l'union des grands pouvoirs de l'Etat les moyens assurés
« de surmonter tous ces obstacles et de satisfaire à tous les

« intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Main-« tenons fermement, selon la charte, l'ordre social et toutes « ses conditions. Garantissons les libertés publiques et tous « leurs développements. Nous transmettrons intacts aux « générations, qui viendront après nous, le dépôt qui nous « est confié, et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu « l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres. »

Les mots *passions ennemies ou aveugles* soulevèrent dans la presse et à la tribune toutes les colères de l'opposition.

Mais est-ce que les promoteurs des banquets étaient des *amis* de la monarchie, eux qui rejetaient le nom du roi du programme des toasts et des discours qu'on prononçait dans ces réunions?

Etaient-ce des *amis* de la charte et de l'ordre, ces radicaux, ces communistes, qui débitaient tout haut leurs doctrines anarchiques et leurs plans insensés?

Etaient-ils des hommes bien *clairvoyants*, ceux qui, tenant à la monarchie et à la charte, faisaient cause commune avec les ennemis déclarés de la charte et de la monarchie, et qui ne voyaient pas que ces auxiliaires, au lieu d'une réforme légale, voulaient une révolution.

On s'écriait que le mot *aveugles* était *inconvenant, inconstitutionnel;* malheureusement il n'était que trop vrai; « et, comme l'a dit un publiciste, pour l'honneur de ceux-là même qui lui adressaient ce reproche, il vaut mieux qu'il soit vrai. »

L'opposition, vaincue dans le vote de *l'adresse,* suivit sa marche ordinaire, et, dans une réunion composée de plus de cent députés, déclara :

« Que cette adresse constituait, de la part de la majorité, « une violation flagrante, audacieuse des droits de la mino-« rité, et que le ministère, en entraînant son parti dans un « acte aussi exorbitant, avait tout à la fois méconnu un des « principes les plus sacrés de la constitution, violé, dans la

« personne de leurs représentants, un des droits les plus « essentiels des citoyens, et, par une mesure de salut mi- « nistériel, jeté dans le pays de funestes ferments de divi- « sion et de désordre... »

Après cette singulière tirade, qui faisait dire aux niais que la majorité violait la charte, la déclaration ajoutait :

« Que, quant au droit de réunion des citoyens, droit que « le ministère prétendait subordonner à son bon plaisir et « confisquer à son profit, l'assemblée, unanimement con- « vaincue que ce droit, inhérent à toute constitution libre, « était d'ailleurs formellement établi par nos lois, avait ré- « solu d'en poursuivre le maintien par tous les moyens lé- « gaux et constitutionnels.

« Qu'en conséquence, une commission avait été nommée « pour s'entendre avec le comité des électeurs de Paris et « pour régler, de concert, le concours des députés au ban- « quet qui se préparait à titre de protestation contre les pré- « tentions de l'arbitraire... »

Et, enfin, ces hommes, qui se disaient constitutionnels tout en s'insurgeant contre le principe fondamental qui, dans tous les pays libres, consacre le droit des majorités, annonçaient :

« Que, pour exprimer leur réprobation contre l'excès de « pouvoir commis à leur égard, ils avaient résolu, à l'una- « nimité, qu'aucun d'entre eux, même ceux que le sort dé- « signerait pour faire partie de la grande députation, ne par- « ticiperait à la présentation de l'adresse. »

Ainsi ce n'était plus une lutte légale, une lutte parlementaire que ces Messieurs allaient engager, c'était une provocation purement révolutionnaire, c'était un outrage aux lois, à la charte, au Parlement, à la royauté; c'était un appel à l'émeute;

C'était, en un mot, l'insurrection.

Et tout cela se faisait sans hésitation, hardiment, réso-

lument, bien plus résolument que s'il se fût agi de sauver la patrie en marchant contre l'étranger.

Plus de cent députés se font inscrire pour prendre part au banquet réformiste.

C'est à midi, le 22 février, qu'on doit se mettre à table, dans un vaste enclos situé à Chaillot.

Les souscripteurs sont nombreux; il en vient des départements, il y en a trois de la Chambre des pairs.

On ne parle, on ne s'occupe partout que de la *grande manifestation*.

La population est inquiète et le gouvernement commence à s'émouvoir, car un manifeste, publié dans les journaux de l'opposition, convoque les jeunes gens des écoles, les gardes nationaux, et leur assigne les places qu'ils doivent occuper dans le cortége, en disant, toutefois, « qu'il s'agit d'une *protestation légale et pacifique,* qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens. »

Le préfet de police fait aussitôt (21 février) afficher une proclamation pour dénoncer aux habitants de Paris les intentions et le but de l'opposition en appelant une manifestation publique, dangereuse pour le repos de la cité; et ce magistrat invite tous les bons citoyens à se conformer aux lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables.

Le même jour, à la Chambre des députés, une vive discussion s'engage entre le ministre de l'intérieur et M. Odilon Barrot sur le *manifeste* publié la veille.

Celui-ci prétend que l'opposition n'a fait qu'user d'un droit concédé par la charte.

Le ministre soutient que le manifeste viole toutes les lois sur lesquelles repose la tranquillité publique : la loi sur les attroupements, puisqu'on provoque un attroupement; la loi sur la garde nationale, puisque l'on convoque la garde

nationale, qui n'a d'ordre à recevoir que de ses chefs. Ce manifeste n'est rien autre chose qu'un gouvernement improvisé à côté du gouvernement légal et constitutionnel.

Le ministre déclare, en conséquence, que chargé de maintenir l'ordre public, il le maintiendra par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Ebranlés par ces paroles menaçantes, les députés de l'opposition délibèrent le même soir, prennent la résolution de ne pas se rendre au banquet et décident qu'un acte d'accusation sera proposé contre le ministère.

Ces différentes résolutions circulent dans Paris; l'agitation des esprits redouble, et chacun sent que l'on touche à de graves événements.

Des attroupements nombreux se forment le lendemain et viennent, de tous les quartiers, au chant de la *Marseillaise* et du chœur des *Girondins*, inonder la place de la *Concorde* et les abords du Palais-Bourbon.

Refoulées par la force publique, ces masses se dispersent, élèvent quelques barricades, enfoncent des boutiques d'armuriers et engagent la lutte avec la troupe dans quelques rues étroites du quartier Saint-Martin.

La garde nationale est convoquée le lendemain 23, et le rappel, qu'on entend sur divers points, vers le milieu de la journée, semble un cri d'alarme et de détresse poussé par le gouvernement.

Mais ce n'est plus, comme autrefois, pour combattre que quelques légions prennent les armes; c'est au cri de : *Vive la réforme! A bas le ministère!* qu'elles se présentent dans les rues, sur le théâtre du combat; et l'action de la force publique se trouve ainsi paralysée; et l'insurrection gagne de plus en plus.

Les ministres offrent leur démission ; le roi l'accepte et fait appeler M. Molé pour le charger de la formation d'un nouveau cabinet.

Cette nouvelle apaise les esprits, la lutte cesse, la confiance est sur tous les visages, on s'aborde avec émotion, avec joie, et le soir tout Paris est illuminé.

Mais le parti révolutionnaire, qui se cachait sous le masque de la *réforme,* voyant son espoir déçu et son œuvre manquée, tente alors de rallumer la colère du peuple à l'aide d'un coup atroce.

Un homme, qui maintenant n'ose plus se nommer, mais que tout le monde nomme, s'avance, à la tête d'une bande, vers la troupe qui stationne paisiblement sur le boulevard, fait feu sur elle et provoque une décharge qui tue plusieurs personnes.

Le plan a réussi; la bande ramasse les morts, les jette dans un tombereau, parcourt la ville avec ce char funèbre, éclairé par des torches, et, faisant montre de ces cadavres, elle crie de tous côtés : *Aux armes ! on assassine le peuple!*

Et la foule, à ce spectacle, à ces cris, ne pense plus qu'à la vengeance.

D'innombrables barricades sont dressées en quelques instants, des milliers de travailleurs sont à l'œuvre, l'illumination s'éteint, le son du tocsin retentit dans les airs.

Partout on veille, partout on s'émeut, partout on s'agite dans cette terrible nuit.

Il est une heure du matin (24 février).

M. Thiers, mandé par le roi, arrive aux Tuileries, accepte la présidence du conseil avec M. Barrot pour collègue à l'intérieur, adresse une proclamation aux habitants de Paris, annonce que l'ordre est donné de suspendre le feu, indique le nom des nouveaux ministres et s'efforce de rétablir le calme en se présentant avec son collègue aux légions et aux groupes armés répandus dans la ville.

Mais leurs efforts sont sans succès.

Le maréchal Bugeaud, auquel le dernier cabinet avait fait donner, quelques heures auparavant, le commandement

des troupes, est, dit-on, un obstacle au rétablissement de la paix publique, et, sur la demande de M. Thiers, le maréchal est révoqué.

Cependant, un bruit confus se fait entendre aux environs du château; quelques coups de fusil sont tirés du coin de la rüe de l'Echelle, et l'on annonce que la troupe rend ses armes au peuple.

Le roi descend alors des Tuileries, monte à cheval, passe la revue des troupes qui se trouvent dans la cour, rentre dans ses appartements, apprend qu'il est lui-même un obstacle et signe son abdication en faveur de son petit-fils, le comte de Paris.

Déja la foule, indifférente à cette nouvelle qu'on vient lui annoncer, s'avance vers le Carrousel.

Louis-Philippe et la reine sortent des Tuileries, passent par le jardin, arrivent sur la place de la *Concorde*, montent en voiture et s'éloignent rapidement par la route de Saint-Cloud.

La Chambre des députés entre en séance à midi et demi et se déclare en permanence.

A une heure, la duchesse d'Orléans arrive avec ses deux fils; le duc de Nemours l'accompagne avec une faible escorte d'aides-de-camp et de gardes nationaux. Un grand silence se fait dans l'Assemblée.

Chacun attend dans l'anxiété :

Que va-t-on faire ? que va-t-il se passer? quelle sera l'issue de ce grand drame qui va décider du sort de la nouvelle dynastie?... quel moment! quelle scène! quelle situation solennelle et terrible! quel sujet d'émotions, quelles inspirations, quelles excitations pour enflammer l'éloquence dans un cœur généreux! Et quelle gloire pour la chambre, si, à la grandeur des périls, elle sait opposer la grandeur de Boissy d'Anglas!

M. Dupin prend la parole et dit quelques mots au sujet

de l'abdication du roi en faveur du comte de Paris avec la régence de la duchesse d'Orléans.

Le centre en masse crie aussitôt *vive le roi! vive le comte de Paris! vive la régente!* et M. Dupin continuant demande que la chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui viennent de saluer le comte de Paris comme roi de France, et la duchesse d'Orléans comme régente!

En ce moment une troupe de gardes nationaux se précipite dans l'enceinte, après avoir enfoncé les portes et repoussé les huissiers.

M. Marie et, après lui, M. Crémieux montent à la tribune et demandent l'institution d'un gouvernement provisoire.

M. de Genoude exige le concours du peuple.

M. Odilon Barrot fait un appel à l'union, au patriotisme, afin de sauver le pays de la guerre civile :

« Notre devoir, ajoute-t-il, est tout tracé ; il a heureusement cette simplicité qui séduit une nation ; il s'adresse à son courage et à son honneur. La couronne de juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. » Le centre applaudit ; la princesse se lève et salue. Le jeune comte de Paris suit l'exemple de sa mère.

M. de Larochejaquelein succède à M. Barrot, et après avoir dit qu'il appartient à ceux qui ont toujours, dans le passé, bien servi les rois, de parler en ce moment du pays, de parler des peuples, prononce, en haussant la voix, ce blasphème :

« Aujourd'hui ; vous n'êtes plus rien ici ; entendez-
« vous ? plus rien. »

Et la Chambre était le seul pouvoir public qui fût encore debout.

L'orateur, rappelé à l'ordre, se dispose à continuer.

Mais tout à coup une foule d'hommes armés fait irruption dans la salle avec un grand tumulte et d'effrayantes

vociférations : tous les sabres sont hors du fourreau ; toutes les mains s'agitent ; le président est mis en joue et disparaît de son siége ; la plus horrible confusion règne dans l'Assemblée.

Les députés ne pensent plus qu'à fuir.

Et la duchesse d'Orléans, ses deux fils et le duc de Nemours ne parviennent à s'échapper qu'à travers mille périls.

Ces bandes qui sont venues envahir la Chambre, les généraux, à la tête de troupes nombreuses, les ont laissé passer ; ils les ont vues attaquer des postes, massacrer leurs défenseurs, et ils ne sont pas intervenus.

Ils ont vu ces bandes face à face devant leurs bataillons, et ils n'ont pas permis à ces bataillons de se défendre ; ils les ont laissé désarmer.

Chacun se croit enchaîné par un ordre, par le devoir de la discipline ; aucun ne pense au devoir de sauver les institutions, de sauver le pays.

Ah ! ils comprirent bien mal l'intérêt de la France et leur propre gloire ; ils laissèrent échapper la plus belle occasion de s'illustrer dans les souvenirs de l'histoire et de la reconnaissance nationale.

Il n'y a plus de royauté, plus de ministres, plus de gouvernement, plus de force militaire, plus de chambre ; sept ou huit députés de l'extrême opposition sont seuls restés dans la salle où la foule armée menace, commande, accueille ou rejette les noms des membres du gouvernement provisoire présentés par M. Ledru-Rollin.

On se rend ensuite à l'Hôtel-de-Ville, appelé par un écrivain les *Tuileries du peuple ;* et le lendemain le gouvernement provisoire dissout la chambre des députés, interdit à la Chambre des pairs de se réunir et déclare que le gouvernement de la France est le gouvernement *républicain*.

Ainsi tomba la dynastie de 1830 ; sortie des barricades,

elle finit sous les barricades; une révolution l'avait portée au trône; une révolution l'en renversa.

Et cependant, Louis-Philippe était un religieux observateur de la charte, un prince habile, un prince honnête homme, un prince clément, libéral, généreux, quoiqu'il passât pour ne pas l'être; un prince enfin qui méritait de régner, et qui régnerait encore si l'opposition constitutionnelle eût moins ambitionné le pouvoir, et si les peuples ne se lassaient point d'être heureux (1).

---

(1) Louis-Philippe est mort à Claremont (Angleterre) le 26 août 1850, après avoir rempli ses devoirs religieux avec beaucoup de piété. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

Les partisans de la branche aînée ont accusé ce prince d'avoir, pendant quinze ans, conspiré contre elle afin d'arriver au trône; mais cette accusation me paraît peu fondée. Louis-Philippe voyait les fautes du gouvernement de Charles X, l'aveuglement de la cour, la force de l'opposition, et, prévoyant une catastrophe, se tenait prêt à en profiter dans l'intérêt de sa maison; rien ne prouve qu'il ait agi, tout indique qu'il attendait.

Et cette couronne qu'il ambitionnait, il ne lui était d'ailleurs guère permis de ne point l'accepter lorsqu'elle fut tombée du front de son prédécesseur; la refuser eût été sans doute un acte généreux et sublime, mais ce refus eût été sans profit pour la branche aînée, eût obligé le prince et sa famille à sortir du royaume, et nous eussions eu 1848 dès 1830.

Le règne de Louis-Philippe n'a pas été sans grandeur et sans profit pour la France; il nous donna dix-huit ans de paix et de prospérité; il comptera dans l'histoire comme une époque des plus heureuses, comme l'ère de la monarchie constitutionnelle, du régime des majorités légales.

«... Nul homme, dans notre temps, écrit un publiciste (*), n'a été éprouvé par de plus étonnantes vicissitudes. Et qui oserait dire qu'il eût mieux supporté que lui la bonne et la mauvaise fortune? Les contrastes de sa vie ont été extraordinaires. Né, pour ainsi dire, tout près du trône, il a, par le hasard des circonstances, sous l'influence de son éducation et des exemples de son père, partagé les idées et les passions du peuple; il a été à la fois le soldat de la révolution et sa victime; héritier d'une des familles les plus opulentes de l'Europe, il a connu les nécessités de la vie et s'est vu obligé à gagner son pain pour vivre, comme le plus plébéien des réfugiés; il a lutté jusqu'à la fin de son émigration contre la tentation funeste de reconquérir sa patrie en s'armant contre elle; des

(*) *Constitutionnel* du 28 août 1850.

misères de l'exil, il s'est vu reporté au milieu de toutes les splendeurs de sa position princière, et plus tard au pouvoir royal ; et enfin, il redescend de ce sommet pour l'exil.

« ... Il avait vaincu les insurrections en restant toujours humain. Car c'est véritablement ce roi, qui, en fait, a détruit l'échafaud politique. Il est sorti des guerres civiles sans avoir sur lui une tache de sang. On l'a accusé d'avoir tâché le blason de sa famille par les révélations sorties de la citadelle de Blaye. C'était là une injustice. Quand cette captivité a eu lieu, la situation de la prisonnière était un fait ignoré. Et puis, si pouvant porter un grand échec à l'auteur de la guerre civile, Louis-Philippe eût opposé des raisons de parenté à la raison d'État justement invoquée, que n'eût-on pas dit : Qu'il était plus Bourbon que roi, qu'il préférait l'intérêt de sa race au sang de la France ?

« Il y eût là une nécessité cruelle. Louis-Philippe n'a pas plus fait acte de mauvais parent qu'il n'a fait un acte inhumain dans tout son règne ; et il a poussé si loin la clémence, qu'il a été *renversé*, *en grande partie*, *par ses amnisties.*

« ... Louis-Philippe se regardait comme la clef de voûte de l'Europe. Il se persuadait qu'on était convaincu, comme lui, du service qu'il rendait au monde, et que ce sentiment universel était pour lui un inexpugnable rempart. Quelque temps après sa chute, tous les événements venaient lui donner raison ; et il disait à un Français qui était venu le visiter : — Eh bien ! quelles terribles funérailles on me fait de mon vivant ! L'Europe est en feu ! Toutes les capitales du continent sont en état de siége, ou menacées de bombardement. Je le disais bien à mon pays et au monde : Moi tombé, tout s'écroulera !

« Peu s'en est fallu que la prédiction ne s'accomplît. Cependant le monde politique se relève quand Louis-Philippe entre dans la tombe ! Mais combien a coûté d'or et de sang cette laborieuse renaissance de l'ordre dans le monde ! Au prix auquel les révolutions s'en vont, nous devons apprendre à ne plus les faire revenir. »

LXXXVIII.

RÉPUBLIQUE. — ÉTAT DE LA FRANCE APRÈS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER. — CUPIDITÉ DU PARTI RÉPUBLICAIN. — CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — TROUBLES A L'INTÉRIEUR ET A L'EXTÉRIEUR. — ASSEMBLÉE NATIONALE. — ATTENTAT DU 15 MAI. — ATELIERS NATIONAUX. — INSURRECTION DE JUIN. — MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS. — MORT DE M. DE CHATEAUBRIAND. — NOUVELLE CONSTITUTION. — LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — CONDUITE DE CE PRINCE. — EXPÉDITION DE ROME. — COUP DE MAIN TENTÉ PAR LES MONTAGNARDS. — TRIOMPHES DES ARMES FRANÇAISES A ROME. — RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ DU PAPE. — PROSPÉRITÉ DE LA FRANCE. — VOEUX POUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

> Combien de fois, ô mon pays, dans ces derniers temps, tu as changé de lois, de monnaies, de magistratures, de mœurs et renouvelé les chefs de la cité ! Tu ressembles à cette personne malade qui ne peut trouver de repos sur sa couche et qui tâche d'apaiser ses maux en changeant d'attitude.
>
> (DANTE, *Purgat.* Ch. Vi.)

La république venait d'être établie par un coup de main.

Elle fut accueillie par la peur, respectée par la crainte de l'anarchie.

Elle avait été pour tous une chose imprévue.

Elle surprit, elle effraya, et chacun se crut reporté à 93.

Les Tuileries, le Palais-Royal étaient saccagés ; le château de Neuilly était la proie des flammes ; une riche habitation privée était pillée à Suresnes, et quelques stations de chemin de fer se trouvaient dévastées.

Des bandes, composées de figures sinistres, comme on n'en voit qu'en de tels jours, semblaient maîtresses de Paris.

Et tout Paris tremblait ;

Et bientôt la France entière trembla comme Paris ;

Commerce, industrie, travail, crédit, tout tombe à la fois;

Les plus grandes fortunes s'ecroulent, les capitaux disparaissent, la propriété même est ébranlée.

Les nouveaux détenteurs du pouvoir, sans cesse tenus en alerte par le rugissement de la multitude qui s'agite autour d'eux, qui s'indigne d'avoir encore des maîtres, et qui menace de tout détruire, contemplent en frémissant, le résultat de leurs œuvres.

Alors peut-être revinrent à l'esprit de quelques-uns d'entre eux, ces mémorables paroles de Tacite : « Les dissen-« sions et les troubles sont le triomphe des pervers, tandis « que l'ordre et la paix demandent des vertus. »

On avait proclamé la république, et l'on n'apercevait que les vices et les misères des républiques, l'on n'en voyait nulle part, ni les vertus, ni la grandeur.

La démagogie régnait, toutes les passions étaient déchaînées, et déjà la cupidité, l'ambition, l'égoïsme commençaient à se montrer.

Les places les plus importantes, les fonctions les plus élevées, les emplois les plus rétribués, devenaient la proie d'une coterie; et le plus scandaleux *népotisme* présidait à leur distribution.

Parents, amis, serviteurs des nouvelles puissances, chacun était repu, chacun avait son compte ouvert au budget.

Et tous ces hommes osaient se dire républicains, comme si l'abnégation et le désintéressement n'étaient plus, de nos jours, que la vertu des niais;

Et tous ces magistrats, tous ces fonctionnaires improvisés, prenaient déjà la morgue et l'arrogance de dictateurs au petit-pied;

Et les nouveaux gouvernants disaient au peuple, pour l'apaiser et le flatter :

Nous décrétons l'établissement d'ateliers nationaux;

La journée du travail est diminuée d'une heure;

Une commission va s'occuper du sort des travailleurs ;

Nous abolissons les anciens titres de noblesse;

Le suffrage est direct et universel;

Et le peuple, qui avait payé de sa ruine et de son sang l'élévation de ces Messieurs, se montrait fort peu satisfait.

Et le ministre de l'intérieur, le citoyen Ledru-Rollin, écrivait aux commissaires, c'est-à-dire aux proconsuls envoyés dans les départements :

« Vos pouvoirs sont *illimités. Agents d'une autorité ré-*
« *volutionnaire, vous êtes révolutionnaires.....*

« La force armée est sous vos ordres..... Vous pouvez,
« dans les cas graves, *suspendre un chef de corps.....*

« Quant à la magistrature *inamovible,* vous la *surveille-*
« *rez*, et si quelqu'un de ses membres se montrait publi-
« quement hostile, vous pourriez user *du droit de suspen-*
« *sion* que vous donne votre autorité *souveraine.....*

« Les *élections* sont votre grande œuvre..., il faut que
« l'Assemblée soit animée de l'esprit révolutionnaire..... »

Et tous les bons citoyens murmuraient hautement de cet étrange langage, et de l'autorité monstrueuse que le nouveau pouvoir conférait à ses agents au mépris de toutes les lois;

Et l'on venait hardiment, effrontément attaquer la bourse des contribuables, en ajoutant quarante-cinq centimes par franc au total des quatre contributions directes pour l'année 1848;

Et bientôt après, sous le titre de *travail*, on organisait la paresse dans les ateliers nationaux au prix de cent douze mille cinq cents francs par jour;

Et puis l'on supprimait le cadre de réserve pour les officiers généraux, et soixante-cinq d'entre eux étaient mis à la retraite;

Et, enfin, comme on espérait pouvoir mener encore le

peuple avec des mots, on inscrivait partout cette magnifique devise :

Liberté! égalité! fraternité!

Mais le commentaire suivant circulait dans le public :

Liberté de mourir de faim,

Egalité dans la misère,

Et *fraternité* de Caïn.

Il y avait des troubles et des désordres dans la plupart des villes de France;

Il y en avait en Italie, en Allemagne, en Prusse, en Autriche, en Espagne, presque dans toute l'Europe, car la France ne peut remuer sans tout ébranler autour d'elle.

C'est au milieu de cet état de choses, au milieu des menaces et des provocations à la guerre intestine portées par une publication du *ministère de l'intérieur* (1), que les scrutins électoraux s'ouvrent et que fonctionne sous la pression de la peur, cette immense et terrible machine du suffrage universel.

En quelques lieux, on signale la fraude, presque partout des faits d'intimidation, de violence, et d'effroyables collisions.

L'Assemblée nationale est composée de neuf cents membres, payés à vingt-cinq francs par jour, ce qui vient grever le budget de vingt-deux mille cinq cents francs, par chaque période de vingt-quatre heures; ce qui forme un petit capital de *huit millions deux cents douze mille cinq cents francs*, pour les trois cents soixante-cinq jours de l'année.

Cette Assemblée se réunit le 4 mai, nomme une commission exécutive de cinq membres (2); et le 15 du même mois, pendant qu'elle est en séance, la salle est envahie par une multitude effrayante qui, sous le prétexte d'une péti-

---

(1) *Le Bulletin de la république.*

(2) MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, de Lamartine, Ledru-Rollin.

tion en faveur de la Pologne, vient tenter un nouveau 24 février.

Les émeutiers s'emparent de la tribune, en chassent le président, prononcent, *au nom du peuple*, la dissolution de l'Assemblée nationale, proclament, au milieu du plus affreux tumulte, un nouveau gouvernement; et, pour en faire l'installation, se rendent à l'Hôtel-de-Ville, où ils entrent triomphants, et d'où, quelques instants après, leurs chefs sortent captifs;

Et cette insurrection des démagogues des clubs, qu'on aurait pu prévenir, mais qu'on aima mieux laisser faire pour se débarrasser des hommes qu'on craignait, se termina de la sorte;

Et la coterie, délivrée de ses compétiteurs, naguère ses amis, ne songea plus qu'à profiter de sa victoire;

Et six jours après (1), on célébrait, au prix de *neuf cents mille francs*, la fête de la *Concorde*, au milieu des divinités de la Fable, que le bon goût, le bon sens et la religion des ministres avaient ressuscitées pour faire les honneurs de la solennité (2);

Et puis, l'Assemblée nationale votait un projet de loi prononçant le bannissement de la famille d'Orléans, se faisait garder par des forces imposantes, décrétait d'*urgence* une nouvelle loi sur les attroupements, car il y avait des attroupements tous les jours, accordait cent mille francs par mois à la commission du pouvoir exécutif; et, malgré les efforts de cette même commission, admettait, comme représentant de la nation, le *citoyen* Louis-Napoléon, qu'avaient élu plusieurs départements (3).

---

(1) 21 mai.

(2) Ces ministres, nommés le 11 mai par la commission du pouvoir exécutif, étaient MM. Bastide, Recurt, Crémieux, Carnot, Charras, le vice-amiral Casy, Flocon, Duclerc, Bethmont, Trélat.

(3) Trois membres de la famille de Napoléon avaient été déjà admis;

Mais ce prince, apprenant que son élection était un prétexte de troubles, envoyait sa démission et continuait à vivre dans l'exil.

Cependant, la dépense des ateliers nationaux était de jour en jour devenue plus considérable, et, dans l'Assemblée nationale, pas un représentant ne prenait la défense de cette institution dangereuse pour l'Etat, ruineuse pour les finances, pour l'industrie, et qui habituait au désœuvrement cent mille ouvriers laborieux, occupés et paisibles avant la révolution de février (1);

Et comme ces cent mille hommes avaient subi l'influence des mauvaises doctrines depuis qu'on leur avait ouvert une carrière de misère et d'oisiveté, on craignait de leur part, quelque entreprise désespérée, non plus, seulement, contre l'ordre politique, mais contre l'ordre *social;*

Et le 22 juin, on lisait dans le *Moniteur*, que la commission du pouvoir exécutif avait donné des ordres pour que les ouvriers des ateliers nationaux, de dix-sept à vingt-cinq ans, contractassent des engagements dans l'armée, ou que, sur leur refus, ils ne fussent plus reçus dans ces ateliers;

Et dès le lendemain, les ouvriers s'armaient, élevaient des barricades, faisaient feu sur la garde nationale et commençaient cette épouvantable et terrible lutte qui, pendant quatre jours, ensanglanta Paris.

Le monde entier connaît le sublime dévouement, la glorieuse et sainte mort de l'archevêque, cette mort *du bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis.*

---

mais la commission du pouvoir osait soutenir que cette dérogation à la loi de bannissement portée contre cette famille, était tout *individuelle* et ne s'étendait ni de droit, ni de fait aux autres membres de la famille.

(1) Les ateliers nationaux ont coûté 14 millions au trésor; et, pour donner une idée des travaux qui s'exécutaient dans ces ateliers, il suffit de dire que, d'après un état annoté par l'ingénieur, le prix du mètre cube de terrassement y est revenu à plus de 16 francs, tandis qu'il n'aurait été payé que 54 *centimes* à un entrepreneur.

Il était venu, sur cette scène de désolation, se jeter entre les combattants pour apaiser le carnage et supplier les insurgés de déposer les armes.

Il était venu s'exposer au martyre pour accomplir une mission de charité ; Dieu agréa le sacrifice et donna la palme à son serviteur.

Partout fut pleuré, admiré, glorifié Mgr Denis-Auguste Affre, ce savant et vertueux prélat, ce héros chrétien qui, par un pressentiment prophétique ou par un secret avertissement de Dieu, avait écrit dans son mandement de prise de possession de son siége, le 6 août 1840, ces touchantes paroles : *La paix soit avec vous!... Nous ne venons ni gouverner, ni troubler la cité,* MAIS OFFRIR UNE VICTIME! *Pacificus-ne est ingressus tuus? Et ait : Pacificus, ad immolandum Domino veni* (1).

L'insurrection était enfin vaincue, mais la victoire avait coûté bien cher ; plusieurs généraux l'avaient payée de leur vie, de nombreuses familles étaient dans le deuil, la garde nationale, la troupe, la garde mobile avaient fait de grandes pertes.

L'Assemblée nationale, qui, dès le second jour du combat, avait mis Paris en état de siége et délégué tous les pouvoirs exécutifs au général Cavaignac, décrétait, le lendemain du jour où la lutte était terminée, que :

« Les individus détenus, qui seraient reconnus avoir pris part à l'insurrection du 23 juin et jours suivants, seraient transportés, par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer autres que celles de la

(1) Voy. l'excellente *Esquisse biographique de Mgr Affre*, par M. HENRY DE RIANCEY, Paris 1848.

L'Assemblée nationale rendit le 17 juillet 1848, un décret portant qu'un monument serait élevé au nom et aux frais de la république sous les voûtes de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, à la mémoire de l'archevêque.

Méditerranée, et que leurs femmes et leurs enfants seraient admis à partager leur sort. (1).

Le moment était mal choisi pour rendre un tel décret, car, en matière pénale, il faut procéder de sang-froid, avec calme, écarter toute passion et scruter soigneusement sa conscience, afin qu'une rigueur, même utile, ne puisse point paraître une rigueur exagérée.

Le calme était revenu, mais on n'était pas encore rassuré.

L'ordre régnait, mais au milieu des ruines, au milieu d'un appareil de guerre, au milieu d'un *qui-vive* continuel.

Et la population attendait.

La mort d'un des plus grands écrivains de ce siècle, du vénérable chef de notre littérature, de M. de Châteaubriand, eût, dans tout autre temps, excité d'universelles émotions; mais on était épuisé par les émotions politiques, et la nouvelle de cette mort fut à peine entendue.

Au moment où expirait l'auteur du *Génie du Christianisme* (2), un prêtre et une sœur de charité priaient, agenouillés au pied de son lit. Heureuse, douce et sainte fin pour cet homme célèbre qui, après avoir trouvé sa gloire terrestre à célébrer la religion, recevait à cette heure suprême, de la religion reconnaissante, les récompenses du ciel!

Obscur et humble ouvrier, travaillant à la même vigne, puissé-je mériter un semblable bienfait! puisse une telle assistance sanctifier mes derniers moments! puissé-je, tenant d'une main la croix du rédempteur, et de l'autre la main d'un fils bien-aimé, attendre en paix l'heure de la délivrance et mériter d'être à jamais réuni, dans la cité céleste, à l'âme si bonne, si pieuse et si pure de l'épouse que Dieu m'avait donnée et que Dieu m'a reprise, pour rame-

---

(1) Décret du 27 juin 1848.
(2) 4 juillet.

ner, par l'affliction, mon esprit et mon cœur vers les choses d'en haut (1).

. . . .

Les hommes du pouvoir n'étaient déjà plus les mêmes.

Le général Cavaignac présidait un nouveau ministère, et l'ancienne commission exécutive avait cessé d'être dès le 24 juin.

Ce même jour, plusieurs journaux avaient été suspendus et M. de Girardin arrêté.

La liberté de la presse et la liberté individuelle avaient subi l'application de la maxime si précieuse pour les dictateurs : *Le salut du peuple est la suprême loi.*

De telle sorte qu'une révolution, qui s'était faite au nom de la *réforme*, avait pour résultat la violation du droit de propriété, de la liberté des opinions, de la liberté des personnes, parce que, au jugement du chef exécutif, « les *dé-* « *clamations imprudentes* du journaliste en question auraient « perdu la république, la nation, la société européenne tout « entière (2). »

Dans le rapport fait au roi Charles X par un de ses ministres, en juillet 1830, on ne parlait pas autrement, mais on n'allait pas si loin.

Une commission d'enquête, nommée par l'Assemblée nationale, avait reçu pour mission de recueillir, sur les journées de juin et sur l'attentat du 15 mai, les plus amples renseignements.

Le premier témoin entendu, M. François Arago, répond que :

« Tout le mal vient des dangereuses utopies de M. Louis « Blanc; que les circulaires de M. Ledru-Rollin faisaient « le plus mauvais effet....

---

(1) Ennemonde-Louise Alcan, morte à Paris à l'âge de vingt-huit ans, le 2 juillet 1846, inhumée à Passy.

(2) Réponse de M. le général Cavaignac à M. de Girardin.

« Qu'on avait donné l'ordre au général Cavaignac d'en-
« voyer des troupes au Panthéon et que cet ordre ne fut
« point exécuté. »

M. Garnier-Pagès dépose dans le même sens.

« Au 15 mai, dit M. de Lamartine, nous fûmes trompés
« par l'*impéritie* des chefs de la force publique... »

Et puis, venant aux événements de juin, le témoin déclare que, bien avant cette époque, l'ordre avait été donné au général Cavaignac, d'entourer l'Assemblée nationale de troupes.

Qu'il avait été convenu de porter à 60,000 hommes, indépendamment de la garde nationale, les forces qui devaient protéger Paris.

Qu'il avait *obsédé* le général de ses observations à cet égard.....

Qu'il fut étonné du peu de troupes qu'il y avait.

« Et je suis, ajoute-t-il, forcé de dire qu'il y avait, dans l'administration de la guerre, quelque chose qui ne répondait point à notre confiance (1). »

M. Ledru-Rollin confirme la déposition du précédent témoin, et M. Marie celle de M. Arago.

« La commission exécutive, dit M. Caussidière, ancien préfet de police, *ne me paraissant pas marcher convenablement*, on la remplaçait par des combinaisons dans lesquelles on me faisait entrer..... Au 15 mai, il y a eu faute, mais personne n'a su ce qu'il faisait ou ce qu'il voulait faire... La cause première du 23 juin, c'est la misère.

M. Jules Favre, ancien secrétaire général au ministère de l'intérieur, vient déclarer qu'il trouvait *la police mal faite.*

Que le système de M. Caussidière consistait à faire descendre sur la voie publique, quand il rencontrait une opposition à ses vues.

---

(1) M. Cavaignac était alors ministre de la guerre.

« Que c'est un homme très-délié et très-dangereux; qu'on voulait le destituer le 15 mai au soir et le faire arrêter, *mais que la difficulté était grande, à cause des préparatifs de guerre faits à la préfecture de police.* »

Le témoin convient qu'il a lui-même rédigé quelques-unes des fameuses circulaires, et dit que « les *commissaires* étaient nommés sans discernement, sans aucun choix; qu'on prenait *les premiers venus.* »

Il nous apprend que M. Ledru-Rollin avait confié à Mme George Sand la rédaction des *Bulletins de la république.*

Il considère Louis Blanc et Albert comme des conspirateurs.

M. Trouvé-Chauvel, successeur de Caussidière à la préfecture de police, « ne doute pas que celui-ci ne se soit mêlé à l'affaire de juin comme à celle de mai, » et dit qu'à l'hôtel de la préfecture on fabriquait des balles *d'un caractère très-meurtrier.*

M. Crémieux, autre témoin, raconte que lorsque, le 24 février, ses collègues et lui allèrent à l'Hôtel-de-Ville pour procéder à leur installation comme gouvernement provisoire, ils trouvèrent la place occupée par MM. Marrast, Flocon, Louis Blanc et Albert.

Qui êtes-vous? demandèrent les arrivants à ceux qui les avaient devancés.

Ceux-ci répondirent : *Nous avons été nommés membres du gouvernement provisoire.*

— *Par qui?*

— *Par la société démocratique.*

« Si l'on nous avait demandé, à nous, ajoute le malin « narrateur, par qui nous avions été nommés nous-mêmes, « nous aurions bien pu dire: A la chambre, mais point par « la chambre, nous avions été nommés par l'acclamation « populaire; ils se disaient nommés par une acclamation « populaire; nous les acceptâmes d'abord comme nos se-

« crétaires. Plus tard, quand ils eurent traversé le feu avec « nous, nous avons supprimé le titre de secrétaires, ils « sont devenus membres du gouvernement provisoire. »

À merveille!

Et si MM. Barbès, Raspail, Blanqui, s'étaient également dits acclamés, et ils avaient bien le droit de le dire autant que tous les autres ;

Et si tous les combattants de février étaient venus dire la même chose, et personne, plus qu'eux, n'avait le droit d'être écouté? Qu'eussiez-vous fait, monsieur Crémieux, vous et vos *légitimes* collègues?

Pourquoi donc s'étonner que la multitude ait, à son tour, voulu régner, puisqu'il suffit de l'acclamation de la moindre de ses fractions pour créer, pour constituer un gouvernement, pour être maître de la France?

Pourquoi blâmer et condamner l'*ambition*, le soulèvement des ouvriers, lorsqu'on entend M. Crémieux dire, en parlant d'Albert :

« *Nous étions aises d'avoir un ouvrier dans le gouvernement provisoire.*

Et pourquoi en étiez-vous aises? Parce que vous vouliez flatter la classe ouvrière, parce que vous cherchiez, avant tout, à vous en faire un point d'appui, parce que vous vouliez en faire un instrument pour vous maintenir au pouvoir. Et alors, quelle merveilleuse sollicitude vous étaliez pour ses intérêts ! quelles belles promesses vous lui faisiez ! quels doux loisirs vous lui donniez ! quel magnifique avenir vous lui montriez ! Vous ouvriez les Tuileries, le palais des rois, *aux invalides du travail.*

Il est donc facile de trouver la cause de l'attentat du 15 mai et des sanglantes journées de juin.

Cependant, vers la fin de septembre, le pays commençait à se rassurer.

Le prince Louis-Napoléon, nouvellement élu par cinq dé-

partements, venait d'être admis à l'Assemblée nationale, et déjà l'on voyait en lui le chef futur de l'Etat.

Ce nom si glorieux, si populaire, si magique, était comme le symbole de l'ordre public, de la sécurité publique, de la confiance publique, du crédit public, et chacun espérait des jours meilleurs ; et la coterie, qui avait escamoté la révolution à son profit, et trouvé sa fortune dans nos malheurs et nos misères, jetait déjà des cris d'alarme, car elle voyait la fin de son règne approcher.

Une nouvelle Constitution venait d'être votée. Semblable, sur beaucoup de points, à presque toutes les autres, celle-ci avait, de plus, l'avantage d'embrouiller le gouvernement, et d'ouvrir la porte aux plus graves conflits ; elle était, en outre, déclarée non sujette à révision avant l'espace de trois ans, et jusque-là il fallait, sans mot dire, la subir en toute obéissance et toute humilité, quelques imperfections, quelques vices, quelques périls qu'on y découvrît le lendemain de sa proclamation.

Et le peuple se demandait, dans sa bonne et grosse logique, si notre postérité se trouverait liée par une telle disposition, en supposant qu'on eût fixé le délai à deux ou trois cents ans ?

Et quelques-uns ajoutaient que les constituants auraient bien dû, par la même occasion, déterminer également une époque pendant laquelle il ne pourrait y avoir ni révolution, ni émeute, ni opposition, ce qui eût été d'une prévoyance, d'une utilité, d'une sagesse extrêmes, pour ne rien dire de plus.

Mais déjà la France entière était en mouvement.

Il s'agissait de l'élection du président de la république, et rien n'était ménagé par Messieurs du pouvoir pour écarter le prince Louis-Napoléon, pour faire échouer sa candidature, et pour tromper l'esprit public.

L'on riait de leur agitation, l'on s'indignait de leurs ma-

nœuvres et l'on attendait le 10 décembre, avec la confiance que donne la force, mais avec l'impatience qui s'attache aux désirs ardents, et qui fait tressaillir tous les cœurs, à la veille d'une victoire.

Jamais dans aucun temps, et dans aucune république, le peuple n'avait montré plus de chaleur, plus d'empressement, plus de zèle; car jamais des intérêts plus graves n'avaient été soumis à la voie du scrutin.

Jamais aussi candidat n'avait trouvé plus de sympathies, excité plus d'enthousiasme que le neveu de l'empereur.

Sur *sept millions neuf cent vingt-sept mille quatre cent soixante-quinze* suffrages, *cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille et vingt* furent donnés à ce prince (1), et, dès ce moment, le grand parti de l'ordre comprit quelle était sa puissance lorsqu'il savait rester uni.

Une ère nouvelle allait commencer pour la France, et déjà la France se sentait à l'aise, et jouissait de sa délivrance, en attendant que la sagesse, la haute raison, la volonté ferme de son représentant pussent cicatriser les plaies qu'avait faites, et si profondément creusées le parti révolutionnaire.

Les embarras étaient grands à l'intérieur et à l'extérieur; des idées absurdes et perverses, des doctrines sauvages s'étaient montrées et trouvaient çà et là des prédicateurs et des prosélytes.

Abolir, annuler la propriété individuelle, domestique et héréditaire; assurer à tous les êtres de l'espèce humaine et à toutes leurs générations, la répartition égale et sans cesse mobile des biens de la vie, détruire la société en supprimant tout ce qui la constitue, tout ce qui la soutient, tout

(1) Les autres suffrages étaient ainsi répartis : 1,504,157 au général Cavaignac, 381,741 à M. Ledru-Rollin, 47,101 à M. Raspail, 20,456 à M. de Lamartine.

ce qui fait qu'elle est, tout ce sans quoi elle ne pourrait être; briser tous les liens qui rattachent entre eux les hommes et les générations, les citoyens et les familles; réduire enfin les individus humains à la condition des animaux, en ne voyant en eux que des êtres isolés qui paraissent et passent, prenant en passant leur part des biens de la terre dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit :

Telle est la philosophie de la *République sociale.*

Telles sont ses idées abominables qu'à diverses époques le monde a vues surgir dans toutes ses grandes crises comme ces monstres que la tempête soulève des abîmes de l'Océan (1).

Mais, indépendamment du mal moral que la passion des partis vaincus s'efforçait d'aggraver, il existait un mal matériel que les décrets de l'Assemblée nationale tendaient à prolonger.

La révolution de février avait ruiné les finances de l'Etat et produit un surcroît de charges, qui, toute compensation faite, s'élevait pour l'année 1848 à plus de deux cent soixante-cinq millions.

Et l'Assemblée nationale réduisait des deux tiers l'impôt du sel, faisait descendre la taxe des lettres au chiffre le plus bas, et abolissait l'impôt sur les boissons dont le produit dépassait cent millions. C'était évidemment rendre l'équilibre impossible entre les dépenses et les recettes.

C'était paralyser le gouvernement; c'était vouloir tout arrêter.

Au dehors, des événements graves étaient venus compliquer la situation.

Au delà du Rhin, au delà des Alpes, l'insurrection, la

---

(1) Voy. ce que dit à ce sujet M. Guizot dans son livre intitulé : *De la Démocratie en France.*

guerre; à Rome, une révolution dont toute la catholicité s'était émue.

Le Souverain-Pontife qui, depuis son avénement, n'avait cessé de prendre l'initiative de toutes les réformes utiles, et « dont le nom, répété dans des hymnes de louange d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté, le gage de toutes les espérances (1) » ; le généreux, le vertueux Pie IX, naguère si cher à son peuple, et si digne d'être aimé, avait été contraint de s'enfuir de sa capitale et s'était réfugié à Gaëte,

Les puissances catholiques ne pouvaient, sans se couvrir de honte, abandonner les intérêts si graves, si élevés de la papauté.

L'Autriche, de concert avec Naples et l'Espagne, répondant à l'appel du Saint-Père, venait de notifier au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome pour y rétablir purement et simplement l'autorité du pape.

Cette notification, cette mise en demeure obligeaient la France à se prononcer.

Et le prince Louis-Napoléon se prononça d'une manière digne de la France, en décidant qu'elle seule se chargeait du soin, qu'elle seule revendiquait l'honneur de relever le pavillon papal dans la ville éternelle.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue et placée sous le commandement du général Oudinot.

L'Assemblée législative venait de succéder à la Constituante (2), dont un grand nombre de membres n'avaient point été réélus.

Ce n'était plus sous l'influence de la peur que les élections s'étaient faites ; chaque parti avait porté ses candidats,

---

(1) Paroles du président de la république dans son *Message* (juin 1849).
(2) Mai 1849.

et toutes les opinions étaient représentées dans la nouvelle chambre.

Le parti montagnard, réduit à une petite minorité, mais fort par son audace et son activité, tenait la majorité en haleine et montrait, par tous ses votes et ses actes, qu'il ne comprenait que la révolte lorsqu'il n'avait pas le pouvoir, comme lorsqu'il l'avait eu, il n'avait compris que la tyrannie.

Le 11 juin, *M. Ledru-Rollin* montait à la tribune, déposait, entre les mains du président de la Chambre, un acte d'accusation contre le président de la république et ses ministres, s'appuyait sur l'article de la Constitution qui déclare que la république française respecte les nationalités étrangères et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple (article 5 du préambule), soutenait qu'on violait la Constitution, puisqu'on voulait détruire la république romaine, et proférait ces menaçantes paroles :

« La Constitution est violée, et nous saurons la défendre « *même par les armes.* »

Cet appel à l'insurrection produisit, dans l'Assemblée, un immense tumulte; et l'on passa à l'ordre du jour sur les interpellations de M. Ledru-Rollin concernant les affaires d'Italie.

Dans la séance suivante, la proposition de mise en accusation fut repoussée par la chambre, et la force publique se tint prête à agir, car la *Montagne* s'efforçait, par ses proclamations, d'exciter un mouvement populaire pour s'emparer du gouvernement.

Dans la matinée du 13 juin, un rassemblement se forma sur le boulevard du Temple, aux environs du Château-d'Eau, lieu du rendez-vous assigné par les meneurs de la sédition.

A midi, cette troupe, dans laquelle on comptait cinq ou six cents gardes nationaux, se mit en marche pour se por-

ter sur l'Assemblée nationale ; mais , arrêtée tout à coup , et coupée par la cavalerie, à la tête de laquelle était le général Changarnier, elle se mit à fuir dans toutes les directions et disparut en un moment après quelques velléités de résistance.

Pendant ce temps , M. Ledru-Rollin, suivi de quelques représentants et d'un certain nombre d'artilleurs de la garde nationale, s'acheminait vers le Conservatoire des Arts-et-Métiers, et pénétrait dans les salles de ce bâtiment pour y constituer une *Convention*.

Une barricade, formée à quelques pas de là pour protéger cet asile, était défendue par les artilleurs et par quelques hommes en blouse qui s'étaient joints à la manifestation.

Mais à l'aspect d'un détachement de gardes nationaux, les insurgés abandonnèrent la barricade et se réfugièrent dans le poste du Conservatoire , d'où ils firent feu sur les assaillants.

L'arrivée d'un régiment de la ligne termina promptement l'affaire.

Le bruit de la fusillade avait donné l'alerte aux nouveaux *conventionnels*, et ces messieurs, sans plus délibérer, s'étaient échappés en toute hâte, ne voulant point partager avec leurs partisans l'avantage de se faire tuer ou prendre.

Ainsi ce termina ce *coup de main* tenté par les Montagnards et médité avec leurs *correspondants* de province, car, le même jour, il y eut des troubles dans plusieurs villes et dans quelques bourgs.

Ce que voulait ce parti, tout le monde le sait, et personne ne devrait l'oublier.

De tous ces hommes, de tous ces chefs qui avaient fait la révolution de 1848 et qui, après avoir fait violence aux mœurs de la nation en imposant la république, tentaient encore d'autres révolutions, parce qu'ils n'étaient point au pouvoir, les uns furent poursuivis et condamnés, les

autres échappèrent à la justice en passant à l'étranger.

La cause de l'ordre, de la paix publique et des lois venait de triompher à Paris.

La même cause triomphait à Rome par la valeur de l'armée française (1); l'autorité du pape était rétablie et la ville délivrée du régime d'oppression et d'anarchie sous lequel l'avaient si longtemps tenue les bandes révolutionnaires qui, de tous les points de l'Europe, étaient venues l'envahir.

Le succès de nos armes fut célébré dans tout le monde catholique, et l'on bénit le nom du prince qui avait engagé la France dans une si grande, si glorieuse et si pieuse entreprise.

L'administration éclairée, ferme et vigoureuse de Louis-Napoléon produisait déjà ses fruits.

Tout se ranimait, tout se relevait, tout était en progrès; le commerce prenait un nouvel essor et atteignait le chiffre des temps les plus prospères.

Mais on se hâtait de jouir du bonheur présent, car on n'oubliait point qu'aux termes de la constitution le président de la république n'était élu que pour quatre ans et n'était rééligible qu'après un pareil intervalle.

Et l'on se demandait par qui pourrait être remplacé ce prince, qui n'était point l'homme d'un parti, mais l'homme de la France, qui, en si peu de temps, avait fermé tant de plaies, rendu tant de services, ramené la sécurité, la confiance, la richesse?

Et tous les hommes de bien, tous les patriotes sincères, tous les amis de la paix publique, de l'ordre et de la véritable iberté, n'avaient qu'une même pensée, n'exprimaient qu'un lseul vœu : *la révision de la Constitution*, afin que le prince pût poursuivre le cours de son œuvre de régénération, et faire éclore tous ces germes de prospérité, de grandeur, semés par sa main libérale sur cette belle terre de France.

Puisse ce peuple, le premier du monde par sa gloire, par sa civilisation, par ses lois, par ses chefs-d'œuvre, par ses grands hommes, rester enfin tranquille au port!

Puisse-t-il, après avoir été si heureusement délivré, reporter ses pensées vers le maître de toutes choses, et chercher dans la religion cette force, cette vertu, ce désintéressement, cette sagesse, cette union si nécessaires et malheureusement si rares dans les républiques!

Sachons être chrétiens, c'est la *principale affaire*. La vie est courte, semée d'afflictions, exposée à de continuelles épreuves. Sur cette terre, qui n'est qu'une tente provisoire où campe l'humanité, tout tombe, tout passe, tout change, tout s'évanouit.

La patrie, la véritable patrie, est ailleurs.

O mon pays! cesse donc de t'agiter pour des intérêts d'un jour; écoute la voix de ce clergé si dévoué, si pieux, si éclairé qui te parle d'intérêts éternels, et qui n'aspire qu'à pouvoir dire de toi ces paroles du prophète, parlant de l'Eglise de Jésus-Christ: « *Ouvrez les portes, laissez entrer la nation juste, la nation qui garde la vérité.* » (Isaie, chap. xxvi, v. 2.)

Passy, octobre 1850.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME IV.

CHAPITRE LXXVIII. — *Page* 1.

Règne de Henri IV. — Situation critique de ce prince à son avénement. — Combat d'Arques. — Siége de Paris. — Misère et constance des Parisiens. — Henri IV lève le siége. — Mort du pape Sixte-Quint. — Urbain VII. — Grégoire XIV renouvelle l'excommunication portée contre le roi. — Les seize font pendre le président Brisson et deux conseillers. — Mayenne de retour à Paris fait mourir du même supplice quatre de ceux qui avaient coopéré à la condamnation de Brisson. — Conférence de Suresnes. — Conversion du roi. — Projet criminel de Barrière. — Sacre du roi. — Entrée de Henri IV à Paris. — Attentat de Jean Châtel. — Supplice de ce criminel. — Expulsion des jésuites. — Supplice de l'un d'eux. — Combat de Fontaine-Française. — Le roi est absous par le pape Clément VIII. — Soumission de Mayenne. — Édit de Nantes. — Paix de Vervins avec l'Espagne. — Incontinence du roi. — Annulation de son mariage avec Marguerite de Valois. — Henri IV épouse Marie de Médicis. — Conspiration et supplice du maréchal de Biron. — Édit contre les duels. — Rappel des jésuites. — Administration de Sully. — Mort du pape Clément VIII. — Léon XI. — Paul V. — Caractère de ce pontife. — Assemblée du clergé de France. — Préparatifs de guerre contre la maison d'Autriche. — Sacre de la reine de France. — Assassinat du roi. — Caractère de ce prince.

CHAP. LXXIX. — *Pag.* 30.

Règne de Louis XIII. — Régence de Marie de Médicis. — Supplice de Ravaillac. — Mœurs de la cour. — Révolte des calvinistes. — Majorité du roi. — États-généraux. — Remontrances du Parlement. — Mariage du roi. — Guerre civile. — Assassinat du Maréchal d'Ancre. — Condamnation et supplice de sa femme. — Ministère de Richelieu. — Défaite des calvinistes. — Soumission de La Rochelle. — Succès des armes françaises dans le Piément. — Intrigues de la reine-mère. — Fuite de cette princesse qui se retire à Bruxelles. — Révolte de Gaston d'Orléans. — Condamnation et supplice du duc de Montmorency. — La guerre est déclarée à l'Espagne. — Saint Vincent-de-Paul. — Fondation de l'Académie française. — Conspiration contre le cardinal de Richelieu. — Continuation de la guerre. — Nouvelles menées de Gaston. — Exécution de Cinq-Mars et de Thou. — Soumission du Roussillon. — Mort de Marie de Médicis à Cologne. — Mort de Richelieu. — Mort de Louis XIII.

Chap. LXXX. — *Pag.* 71.

Règne de Louis XIV. — Régence d'Anne d'Autriche. — Victoire de Rocroi. — Ministère de Mazarin. — Jansénisme. — Victoire de Fribourg, de Nordlingue, de Lens. — Paix de Westphalie. — Guerre civile de la Fronde. — Révolte du prince de Condé. — Guerre avec l'Espagne. — Triomphe de Turenne. — Paix des Pyrénées. — Mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse d'Autriche. — Condé rentre en grâce. — Mort de Mazarin. — Progrès du commerce et de l'industrie en France. — Conquête d'une partie de la Hollande. — Coalition de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Angleterre contre la France. — Abandon des places conquises dans la Hollande. — Conquête de la Franche-Comté. — Mort de Turenne. — Continuation de la guerre. — Paix de Nimègue. — Déclaration du clergé de France. — Différend avec le Saint-Siége. — Révocation de l'édit de Nantes. — Ligue d'Augsbourg. — Nouvelles guerres. — Révolution en Angleterre. — Paix de Ryswich. — Le duc d'Anjou monte sur le trône d'Espagne. — Guerre dite de la succession. — Victoires et revers. — Villars sauve la France à Denain. — Paix d'Utrecht. — Mort de Louis XIV.

Chap. LXXXI. — *Pag.* 122.

Règne de Louis XV. — Régence du duc d'Orléans. — Déplorable état des finances. — Law. — Peste de Marseille. — Sacre du roi. — Mort du régent. — Mariage du roi. — Ministère du cardinal de Fleury. — Obstination des jansénistes. — Convulsionnaires. — Opposition du Parlement. — Guerre avec l'Autriche. — Conduite héroïque de Marie-Thérèse. — Mort du cardinal de Fleury — Continuation de la guerre. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Attentat du Parlement de Paris contre l'autorité ecclésiastique. — Violation de la paix par l'Angleterre. — Nouvelles guerres. — Paix de Paris. — Attentat de Damiens sur la personne du roi. — Affaire des jésuites. — Expulsion de cette compagnie. — Écrits des philosophes contre la religion. — Condamnation de ces ouvrages par le clergé. — Condamnation du clergé par le Parlement. — Plaintes et avertissements du clergé. — Réunion de la Corse à la France. — Création d'un nouveau Parlement. — Partage de la Pologne. — Mort de Louis XV.

Chap. LXXXII. — *Pag.* 159.

Règne de Louis XVI. — Caractère de ce prince. — Turgot. — Necker. — Guerre d'Amérique. — Assemblée des notables. — Opposition du Parlement. — États-généraux. — Serment du Jeu de Paume. — Prise de la Bastille. — Réformes. — Constitution civile du clergé. — Fuite et arrestation du roi. — Assemblée législative. — Émigration. — Commencement des hostilités de la part des puissances étrangères. — 10 août 1792 prise des Tuileries. — Louis XVI et sa famille sont enfermés au Temple. — Massacres dans les prisons. — Convention nationale. — Abolition de la royauté. — Condamnation et exécution de Louis XVI.

Chap. LXXXIII. — *Pag.* 184.

République. — Armement des puissances contre la France. — Défaite de Dumouriez. — Insurrection à l'intérieur. — Arrestation des girondins. — Charlotte Corday. — Invasion du territoire français. — Terribles efforts de la Convention.

— Nombreuses exécutions. — Chute de Robespierre. — Quiberon. — Directoire. — Trahison de Pichegru. — Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie. — Triomphes de ce général. — Expédition d'Égypte. — Dix-huit brumaire. — Fin du Directoire.

CHAP. LXXXIV. — *Pag.* 202.

Consulat. — Bonaparte 1er consul. — Victoire de Marengo. — Prospérité de la France. — Attentat du 3 nivôse. — Assassinat de l'empereur de Russie.—Paix d'Amiens. — Concordat. — Bonaparte consul à vie.— Violation du traité d'Amiens par l'Angleterre. — Préparatifs pour une descente en Angleterre. — Complot contre la vie du premier consul. — Exécution du duc d'Enghien. — Napoléon Bonaparte, empereur des Français et roi d'Italie. —Nouvelle coalition. — Entrée des Français dans Vienne.— Victoire d'Austerlitz.— Paix de Presbourg. — Guerre avec la Prusse. — Victoire d'Iéna. — Entrée de Napoléon à Berlin. — Guerre avec la Russie. — Victoires d'Eylau, de Friedland. —Entrevue des deux empereurs sur le Niémen. —Paix de Tilsit. — Affaire de la dynastie espagnole. — Joseph Bonaparte roi d'Epagne. — Guerre avec cette nation. — Hostilités de l'Autriche. —Victoire de Wagram. — Réunion des États romains à l'empire. — Le pape Pie VII transporté à Savonne. — Divorce de Napoléon. — Son mariage avec une archiduchesse d'Autriche. — Concile de Paris. — Guerre avec la Russie. — Victoire de la Moscowa. — Entrée des Français à Moscou. — Incendie de cette ville. — Retraite de l'armée. — Désastre de cette retraite. — Invasion de la France. — Abdication de l'empereur qui se retire à l'île d'Elbe. Règne de Louis XVIII. — Retour de Napoléon.—Fuite des Bourbons.—Perte de la bataille de Waterloo. — Seconde abdication de l'empereur. — Sa translation à Sainte-Hélène. — Sa mort.

CHAP. LXXXV. — *Pag.* 272.

Règne de Louis XVIII. — Proscriptions. — Condamnation et exécution de Labédoyère, du maréchal Ney, etc. — Cours prévôtales. — Champ d'asile. —Traité de 1815. — Bannissement de la famille Bonaparte et des régicides. — négociations avec la cour de Rome. — Augmentation des siéges épiscopaux. — Assassinat du duc de Berry. — Révolution d'Espagne, de Portugal, de Naples. — Insurrection des Grecs. — Sainte-alliance. — Intervention de l'Autriche. — Oppression de l'Italie. — Naissance du duc de Bordeaux. — Sociétés secrètes. — Conspirations. — Congrès de Vérone. — Expédition contre l'Espagne. — Censure. — Mort de Louis XVIII.

CHAP. LXXXVI. — *Pag.* 281.

Règne de Charles X. — Opinion de ce prince. — Caractère et conduite de l'opposition. — Lois diverses. — Sacre du roi. — Jésuites. — Opposition de la chambre des pairs. — Retrait d'un projet de loi. — Revue de la garde nationale. — Dissolution de cette milice. — Bataille navale de Navarin. — Dissolution de la chambre des députés. — Nomination de pairs. — Ministère Martignac. — Expédition de Morée. — Jésuites exclus de l'enseignement. — Ordonnances concernant les petits séminaires. — Conduite peu mesurée de la majorité constitutionnelle. — Échec du ministère. — Formation du ministère Polignac. — Adresse des députés en réponse au discours du trône. — Dissolution de cette chambre. — Conquête d'Alger. — Réélection des 221 signataires de l'adresse.

— Ordonnances de juillet. — Insurrection parisienne. — Triomphe du peuple. — Déchéance de Charles X. — Exil de la branche aînée des Bourbons. — Le duc d'Orléans appelé au trône.

CHAP. LXXXVII. — *Pag.* 290.

Règne de Louis-Philippe 1er. — Caractère de ce prince — Révolution en Belgique. — Soulèvement en Italie et en Pologne. — Procès des anciens ministres de Charles X. — Sac de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché. Troubles en Vendée. — Insurrection à Paris. — Mort de Napoléon II. — Arrestation de la duchesse de Berry. — Insurrection à Lyon. — Attentat contre la vie du roi. — M. de Lamennais. — Mariage du duc d'Orléans. — Érection d'un siége épiscopal à Alger. — Affaire d'Égypte. — Bruits de guerre. — Fortifications de Paris. — Restes mortels de Napoléon rapportés en France. — Conduite de l'opposition. — Mort du duc d'Orléans. — Liberté de l'enseignement. — Victoire d'Isly. — M. Dupin et l'archevêque de Lyon. — Jésuites. — Condamnation d'un ancien ministre. — Assassinat de la duchesse de Praslin. — Circulaire de l'opposition. — Banquets réformistes. — Insurrection. — Fin du règne de Louis-Philippe.

CHAP. LXXXVIII. — *Pag.* 333.

République. — État de la France après la révolution de février. — Cupidité du parti républicain. — Circulaires du ministre de l'intérieur. — Troubles à l'intérieur et à l'extérieur. — Assemblée nationale. — Attentat du 15 mai. — Ateliers nationaux. — Insurrection de juin. — Mort de l'archevêque de Paris. — Mort de M. de Châteaubriand. — Nouvelle constitution. — Le prince Louis-Napoléon élu président de la république. — Conduite de ce prince. — Expédition de Rome. — Coup de main tenté par les Montagnards. — Triomphes des armes françaises à Rome. — Rétablissement de l'autorité du pape. — Prospérité de la France. — Vœux pour la révision de la constitution.

TABLE

DES AUTEURS CITÉS DANS L'OUVRAGE.

Abbon (saint).
Abélard.
Adalberon.
Adon.
Affre.
Agathias le scolastiq.
Agobard.
Aimoin.
Alain Chartier.
Albert d'Aix.
Alembert (d').
Ambroise (saint).
Ammien Marcellin.
Ampère (J.-J.).
Amyot.
Anquetil.
Anselme.
Antonin (saint).
Appien.
Artaud.
Assises de Jérusalem.
Astronome (l').
Athanase (saint).
Audigier.
Audin.
Augustin (saint).
Aulu-Gelle.

Balde.
Balmes.
Baluze.
Bareille.
Baronius.
Barthélemy et Méry.
Beaumanoir.
Bède.
Bellay (Martin du).
Bellay (Guillaume du).
Bergier.
Bergier (l'abbé).
Bernard (saint).
Bernard Guidonis.
Bernardin de St-Pre.
Berthier.
Bodin.
Bletterie (la).
Boccace.
Boëtie (la).
Bonincontrio.
Bosquet.
Bossuet.
Bouchel.
Bouchet (Jean).
Bouillon (duc de).
Boucher d'Argis.
Boucicaut.
Boulay (du).
Bouquet (D.-Martin).
Brantôme.
Brillon.
Brodeau.
Brumoy.
Buonaparte (Jacques).
Burlamaqui.

Capefigue.
Capitolin.
Capitulaires des rois Francs.
Catel.
César.
Chartes anciennes.
Chasseneux.
Conciles (collect. des).
Coutumes anciennes.
Crétineau-Joly.
Césarius d'Heisterbach
Cheverny.
Chevillier.
Christine de Pisan.
Chronique de Bayard.
Chronique de la Pucelle.
Chroniq. de St.-Denis.
Cicéron.
Claudien.
Clémangis.
Clément d'Alexandrie.
Clémencet (dom).
Clément (dom).
Cobbet.
Commines (P. de).
Coquille.
Cormenin (de).
Costar.
Cromer.
Cyprien (saint).

Dacier.
Damien.
Daniel (le P.).
Dante (le).
Denizart.
Desmarest.
Diodore de Sicile.
Dion Cassius.
Dubarle.
Dubois (le P.).
Dubos.
Duboullay.
Ducange.
Du Chastelet.
Duclos.
Ducreux.
Dulaure.
Durand de Maillane.
Duranti.
Durburg (Pierre).

Eghinard.

Ernauld de Bonneval.
Eusèbe.
Eutrope.
Evagre.

Fabre.
Fain.
Fenin (Pierre de).
Ferrière.
Fevret.
Filon.
Fléchier.
Fleurange.
Fleury.
Flodoart.
Florus.
Florus, diacr. de Lyon.
Folcuin.
Fontaines (Pierre de).
Fontenay.
Fortifiocca.
Fortunat (saint).
Foulcher de Chartres.
Franc (Martin).
Frayssinous.
Frédégaire.
Froissard.

Gaillard.
Galiffe.
Galli (Jean).
Garnerio Berni.
Gaudin (duc de Gaëte).
Geoffroi de Vigeois.
Geoffroy de Beaulieu.
Geoffroi de Clairvaux.
Gerson.
Geudeville.
Gibbon.
Gobelin (Jean).
Gosselin.
Grantzius.
Grégoire (de Tours).
Griffet (le P.).
Gruel (Guillaume).
Guaguinus.
Guibert de Nogent.
Guichardin.
Guillaume Le Breton.
Guillaume de Malmesbury.
Guillaume de Nangis.
Guillaume de Puy-Laurent.
Guillaume de Tyr.
Guillaume de Saint-Thierry.

Guizot.

Habington.
Haillan (du).
Haller (Charles).
Helyot.
Henrion.
Henrion de Pansey.
Hermann, *Contract.*
Hermoldus.
Héricourt (de).
Hérodote.
Hilaire (saint).
Hildebert.
Hincmar.
Histoire littéraire de la France.
Horace.
Hotman.
Hugues de St-Victor.
Hugues du Temps.
Hume.
Hurter.

Idace.
Irénée (saint).
Isaïe.

Jean de Troyes,
Jean le Sophiste.
Jérôme (saint).
Joinville.
Jornandès.
Josèphe (Flav).
Journal d'un bourgeois de Paris (an 1421).
Juste Lipse.
Justin.
Justin (saint).

Kotzbue.

Labbe.
Lacordaire.
Lactance.
Lampride.
Lanfranc.
La Thaumassière.
Laureau.
Laurière (de).
Lebas.
Le Camus d'Houlouve.
Lecointe.
Le Déist de Botidoux.
Legendre (Gilb.-Ch.).
Leibnitz.
Le Laboureur (Jean).

Lequeux.
Lingard.
Lois anciennes.
Lois nouvelles.
Lois ecclésiastiques.
Lois romaines.
Longueval.
Loysel.
Lucain.
Luitprand.
Lussan (Mlle de).

Mabillon.
Machiavel.
Macquer.
Maffei.
Maimbourg (le P.)
Maistre (de).
Mansi.
Mansuet.
Marc (saint).
Marca (de).
Marcellin.
Marcien d'Héraclée.
Marculphe.
Mariana.
Marot.
Martial d'Auvergne.
Martenne.
Mas-Latrie (de).
Massillon.
Mathieu (saint).
Mathieu de Coussy.
Mathieu Paris.
Maury (l'abbé).
Mémoires du clergé.
Mezeray.
Meyer.
Michaud.
Michelet.
Millot.
Minutius (Felix).
Monstrelet.
Montaigne.
Monteil.
Montesquieu.
Montglat (de).
Montpensier (Mlle de).
Moreau.
Mornac.
Motteville (Mme de).

Nangis (son continuateur).
Nicétas.
Nicolas de Bray.
Nithard.

Odon (saint).
Odon de Deuil.
Orderic Vital.
Origène.
Otton de Frisingue.

Pacca (le cardinal).
Pagi (le P.)
Palma-Layet.
Papire-Masson.
Papon.
Parctelaine (de).
Pardessus.
Pascase Ratbert.
Pasquier (Etienne).
Paul Diacre (Warnefrid).
Pelet (le général).
Pelloutier (Simon).
Petitot.
Pétrarque.
Photius.
Pierre (diacre).
Pierre de Blois.
Pierre le Vénérable.
Pierre Lombard.
Pierre de Vaulx-Cernay.
Pithou.
Pline.
Pluquet.
Plutarque.
Pollion.
Pomponius Mela.
Postel (Guillaume).
Pradt (de).
Procope.
Prosper (saint).
Prudence.

Ranke.
Raoul *Glaber*.
Rapin Thoyras (de).
Ravignan (de).
Raymond d'Agiles.
Raynouard.
Religieux de Saint-Denis. (Anonyme).
Renaudot.
Richelieu (le cardinal de).
Rigord.
Rimer.
Rivaz (de).
Rivet (dom).
Rohan (duc de).
Rohrbacher.
Roscoë.
Ryan.

Sade (l'abbé de).
Saint-Simon (le duc de).
Saint-Gelais.
Saint-Victor.
Salluste.
Salvandy (de).
Salvien.
Saulx-Tavannes (Gaspard de).
Savigny (de).
Schlusselburg (Conrad).
Sénèque.
Sextus Aur.-Victor.
Seyssel (Claude).
Sidoine Appollinaire.
Sièyes (l'abbé).
Sismondi.
Socrate.
Sommerard (du).
Sozomène.
Spartien.
Sponde.
Strabon.
Stapleton.
Stubbs (Thomas).
Suétone.
Suger.
Sully (*OEcon. royales ou Mém. de Sully*).
Sulpice-Sévère.

Tacite.
Taisand.
Talleyrand.
Tertullien.
Thegan.
Théodoret.
Thierry d'Apolda.
Thierry (Amédée).
Thierry (Augustin).
Thiers.
Thomassin (Mathieu).
Thou (le présid. de).
Tillemont.
Tiraqueau.
Tite-Live.
Troplong.
Trouvé (le baron).

Vaissette.
Varron.
Victor (Saint).
Villani (Jean).
Villaret.
Villeneuve (Guillaume de).
Vincent (saint).
Voigt.
Voltaire.
Vopiscus.
Vulson de la Colombière.

Walckenaer.
Walsingham.
Walter-Scott.
Witikind.

Xénophon.
Yves (saint).

Zosime.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS L'OUVRAGE.

Nota : Les chiffres romains indiquent le volume ; les chiffres arabes indiquent la page.

A

Abandon d'enfant, tome I, page 133, 205 et *passim*.
Abélard, II, 212 et suiv.
Abbon (saint), II, 13.
Abus (appels comme d'abus), III, 32 et 33 à la note.
Académie française, son établissement, IV, 56.
Acteur. Voy. le mot : *comédien*.
Adalberon, I, 477.
Adrien (empereur), I, 66 et suiv.
Affranchissement. Voy. les mots *esclaves*, *serfs*.
Affre (Mgr), archevêque de Paris.— sa mort, IV, page 338 et 339.
Agnès de Méranie, II, 342.
Agnès Sorel, III, 220, à la note.
Agrippa, I, 28.
Alaric, I, 180 et suiv.
Alaric II, t. I, p. 243 et suiv.
Albigeois, II, 317 et suiv., 352 et suiv.
Alcuin, I, 363.
Alembert (d'), IV, 141 et suiv.
Alexandre (saint), pape, I, 66.
Alexandre Sévère, (empereur), I, 84 et 85.
Alger (conquête d'), IV, 287;—érection d'un siége épiscopal à Alger, 304 et 305.
Amand (saint), I, 316, note 3.
Ambassadeurs, leur inviolabilité, IV, 104, note 2.
Amboise (le cardinal d'), III, 270 et suiv.
Ambroise (saint), I, 172 et suiv.
Amende, peine criminelle portée par la loi salique, I, 302, note 1.
Amiens (paix d'), an 1802, IV, 208.
Anastase (saint), I, 179, note 3.
Anciens (conseil des), IV, 192 et suiv.
Angelus, III, 53, 243, note 2.
Angleterre, conquise par Guillaume, duc de Normandie, II, 56 et suiv.
Angoulême (duchesse d') IV, 193.
Anian (saint), I, 213.
Anjou (le duc d'), roi d'Espagne. — (Philippe V), IV, 109 et suiv.
Annate, III, 168, note 1.
Anne d'Autriche, IV, 33 et suiv.
Anoblissement par les femmes, I, 399, à la note.
Anselme (saint), II, 94, à la note.
Antonin (empereur) I, 68 et suiv.
Antragues (Mlle d'), IV, 17.
Août (10), IV, 179.
Apocalypse, I, 59, note 3.
Apologies, I, 67-69.
Apôtres, I, 35 et suiv.
Approvisionnement de Rome, II, 435, à la note.
Aquitaine, I, 3 et la note.
Arbitrage des évêques, I, 134, note 1.
Arbogaste, I, 174.
Arbres. — Culte des arbres, I, 9, note 2, 283, à la note.
Arc (Jeanne d'), III, 183 et suiv.

Archevêque, I, 293, note 3.
Arianisme, I, 136 et suiv.
Armagnacs et Bourguignons, III, 156 et suiv.
Arnould (saint), I, 312 et la note 3.
Artillerie, III, 51 et la note.
Asile. Voy. refuge dans les églises. —Asile, II, 243 à la note.
Assas (d'), IV, 144, 145 et la note.
Assemblée nationale (an 1789), IV, 167.
Assemblée législative (au 1791), IV, 175 et suiv.
Ateliers nationaux, IV, 335 et suiv.
Athanase (saint), I, 140 et suiv.
Attila, I, 211.
Auguste (empereur), I, 27 et suiv.
Augustin (saint), I, 198.
Aumônier, dans l'armée, I, 341 et la note, 356 au commencement de la note.
Aurélien (empereur), I, 107, 108, 109.
Austerlitz (bataille d'), IV, 221.
Austremoine (saint), I, 87.
Avignon, III, 54 et la note.
Azincourt (bataille d'), III, 170 et suiv.

B

Bailly, tome IV, page 167 et suiv.
Bajazet, III, 128 et suiv.
Bardes, I, 11.
Banquets *réformistes*, IV, 321 et suiv.
Baronius, III, 418.
Barricades, III, 414.
Barry (Mme du), IV, 156 et 157.
Bart (Jean), IV, 108.
Basoche, III, 289 à la note.
Bastille (prise de la bastille en 1789), IV, 169 et 170.
Bathilde (sainte), I, 325 et suiv.
Bayard, III, 279 et suiv. ; sa mort : 333 et 334.
Beauharnais (Joséphine), IV, 193 à la note, 239 et 240.—Beauharnais. Voy. Eugène de Beauharnais.
Belgique (révolution de), IV, 291 et suiv.
Becket (Thomas), archevêque de Cantorbéry, II, 310 et suiv.
Bellovèse, I, 16 et 17.
Belzunce, évêque de Marseille, IV, 125 et 126.
Bénédictins. Voy. Maur (saint).
Béranger (le poëte), IV, 279.
Bérenger, II, 43 et suiv.
Bernard (saint), son histoire, II, 198 et suiv.; sa mort, sa canonisation, II, 291 et 292.
Bernard (saint), de Menthon, I, 471.
Berry (duc de), assassinat de ce prince, IV, 275.—Berry (duchesse de), IV, 294 et 297.
Berton (le général), IV, 277.
Bertrade, II, 96 et suiv.
Bessières (maréchàl), IV, 234 et suiv.
Bibliothèque d'Alexandrie brûlée, I, 321 et la note.
Billettes (rue des), miracle; II, 506 et suiv.
Biron (le maréchal de), IV, 18 et suiv.
Blanche (la reine), II, 393, 400 et suiv.
Blasphémateurs punis, II, 461 à la note.
Blé (moyen de le conserver), II, 434, note 2.
Boëtie (Etienne de la), III, 409, note 2.
Boileau, IV, 120.
Boissy-d'Anglas, IV, 190.
Bonald (le cardinal de), IV, 313 et s.
Bonaparte, commandant d'artillerie, tome IV, 187. — Général de brigade, 189.—Général en chef, 193 et suiv. —Premier consul, 202 et suiv.—Consul à vie, 212.—Empereur, IV, 217 et suiv.—Ses restes mortels rapportés à Paris, IV, 308.
Bonaparte (famille), hérédité de la dignité impériale, IV, 217 et la note 2.
Bonaparte (Joseph), IV, 197 et suiv.: roi d'Espagne, 233.
Bonaparte (Jérôme), roi de Westphalie, IV, 228.
Bonaparte (Louis), IV, 222, 240.
Bonaparte (Louis-Napoléon), représentant du peuple, IV, 344 ; président de la république française, IV, 345, 346 et suiv.
Bonaventure (saint), II, 484.
Boniface (saint), pape, I, 187.—Boniface VIII, pape, II, 515 et suiv.
Bordeaux (duc de), sa naissance, IV, 277. — Abdication de Char-

les X et du duc d'Angoulême en sa faveur, 289.
Borromée (saint Charles), III, 418.
Bossuet, IV, 94 et suiv., 120.
Bourdaloue, IV, 120.
Boulogne, préparatifs pour une descente en Angleterre, IV, 214 et suiv.
Bourgeoisie (son origine), II, 187 à la note.
Bourguignons, I, 157 à la note, 180, 183, 258 et suiv.
Bouvines (bataille de), II, 386 et suiv.
Brennus, I, 18 et suiv.
Bretagne, I, 195, note 1, *in fine*. — Bretagne (Grande-), I, 195 et la note.
Brisson (le président), III, 417, IV, 5, 6 et la note.
Brumaire (18 et 19), IV, 200 et 201.
Brunehaut, I, 284.
Bruno (saint), II, 85 et suiv.

C

Cabrières, tome III, page 358 et suiv.
Cadoudal (Georges), IV, 215 et suiv.
Calendrier grégorien, III, 412 à la note.
Calendrier républicain, IV, 186 et 187 à la note.
Calvin, III, 349 et la note 350 et les notes.
Camisards, IV, 112.
Camoëns (le), III, 418 à la note 3.
Canada, IV, 22, 94, 142 et 145.
Canonisation, II, 33 et 34 à la note.
Capitulaires, I, 332 à la note.
Carbonarisme, IV, 277 et 278.
Caribert, I, 282.
Carloman, I, 340 et suiv.
Cas privilégiés, II, 545, note 3.
Cas réservés, II, 238, note 1.
Casimir, roi de Pologne, II, 34 et 35.
Catinat, IV, 105 et suiv.
Causes majeures réservées au pape. Origine de cette réserve, I, 187, note 1.
Célestins, II, 516.
Célibat (lois romaines contre le célibat), I, 133 et la note 4.
Célibat des ecclésiastiques, I, 137, note 5, 203, 204, 216, 268 à la note. 273, note 2, 283 à la note. 287, note 2, 345, note 4. III, 365 à la note.
Célestin (saint), pape, I, 193.
Celtes, I, 2 et la note.
Césaire (saint), I, 256 et suiv.
César, I, 25 à 27.
Champ-de-Mars, Champ-de-Mai, I, 280 et 281 à la note. 352, note 1.
Champ d'asile, IV, 273.
Champeaux (Guillaume de), II, 204 et suiv.
Chanoines, I, 354, II, 34.
Chantal (Françoise de), IV, 62, note 1.
Chapelle, origine de ce mot, I, 342, note 1.
Chapitres, I, 354, note 2.
Charivari, III, 219 à la note.
Charlemagne, I, 355 et suiv.
Charles-le-Chauve, I, 398 et suiv.
Charles-le-Simple, I, 436 et suiv.
Charles IV, III, 17 et suiv.
Charles V, III, 78 et suiv.
Charles VI, III, 98 et suiv.
Charles VII, III, 180 et suiv.
Charles VIII, III, 255 et suiv.
Charles IX, III, 386 et suiv.
Charles X, IV, 281 et suiv.
Charles XII, IV, 109.
Charles-Martel, I, 336 et suiv.
Charles-le-Téméraire, III, 237 et suiv.
Charles-Quint, III, 312 et suiv.
Charles IV, roi d'Espagne, IV, 231 et suiv.
Charlotte Corday, IV, 185.
Charte de 1814, IV, 253.
Charte de 1830, IV, 289.
Chartreux, II, 86.
Chasseneux, III, 358 à la note.
Châteaubriand (de), IV, 211.
Châteaubriand (de), sa mort, IV, 340.
Châtel (Jean), IV, 11 et suiv.
Chevalerie (réception d'un chevalier), II, 152 et suiv.
Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, II, 195 et suiv.
Chevaliers de Malte, II, 197 à la note.
Childebert, fils de Clovis, I, 253.
Childebert II, 289.
Childebert III, 332.

Childeric, I, 224.
Childeric II, 323.
Childeric III, 344.
Chilpéric, I, 282 et suiv.
Choléra, IV, 296.
Chorévêques, I, 376, note 1.
Cinq-Mars, IV, 61, 63 et 64.
Cinq-Cents (conseil des), IV, 192 et suiv.
Circulaires Ledru-Rollin, IV, 335.
Citeaux (monastère de), II, 198 et suiv.
Clairvaux (monastère de), II, 204 et suiv.
Claude II (empereur), I, 106.
Clément (Jacques), III, 417.
Clémentines, II, 565 à la note.
Clercs, chasseurs et guerriers, I, 327 et la note 4, 425, note 2.
Clermont, I, 87, note 4.
Concile de Clermont, II, 109.
Clet (saint), pape, I, 58.
Clisson (Olivier), III, 94 et suiv.
Clodomir, fils de Clovis, I, 253.
Clotaire, fils de Clovis, I, 253 et suiv.
Clotaire II, 295 et suiv.
Clotaire III, 325 et suiv.
Clotaire IV, 334.
Clotilde (sainte), I, 237, 270.
Cloud (saint), I, 261 et 262.
Clovis, I, 236 et suiv.
Clovis II, 319 et suiv.
Clovis III, 332.
Code civil, IV, 217.
Code Justinien, I, 262.
Code Théodosien, I, 190.
Cœur (Jacques), III, 224 à la note.
Colbert, IV, 93 et suiv.
Coligny (l'amiral de), III, 383 et suiv.
Colomb (Christophe), III, 262, note 2.
Combat judiciaire aboli, II, 453 à la note.
Comédiens excommuniés, 1, 136, note 1, 218 et la note.
Commémoration des morts, II, 36.
Commode (empereur), I, 82.
Communes (établissement des), II, 186.
Communion pascale, II, 379, III, 365 à la note.
Concile (premier), I, 44.
Concile général de Bâle (en 1431 et années suiv.), III, 202 et suiv.
Concile de Constance (an 1444), III, 158 et suiv.
Concile général de Latran (an 1179), II, 321 et suiv.
Concile général de Latran (an 1215), II, 375 et suiv.
Concile général de Lyon (an 1274), II, 481.
Concile de Nicée, I, 137.
Concile de Pise (an 1409), III, 151 et suiv.
Concile de Trente, III, 363 et suiv.
Conciles, voy. *passim*.
Concini (le maréchal d'Ancre), IV, 26, 32 et suiv.
Conclave, II, 485. Voy. aussi le mot *Election des papes*.
Concordat de 1516, III, 309, 310 et la note.
Concordat de 1801, IV, 208, 209 et la note.
Condé IV, 72 et suiv.
Confesseur donné aux condamnés à mort, III, 117 à la note.
Conjuration d'Amboise, III, 383 et 384.
Constance (empereur), I, 146.
Constance Chlore, I, 116 et suiv.
Constantin, I, 127 et suiv.
Constantinople, fondation de cette ville, I, 131 et 132. — Prise par les Turcs, III, 222, et la note 2.
Constitution française, ses principes du temps de Louis XII, III, 291 à la note.
Constitution de l'an VIII, IV, 205 et la note.
Constitution civile du clergé, IV, 173, 174 et suiv.
Convention, IV, 181 et suiv.
Convers (frères), II, 211 à la note.
Convulsionnaires, IV, 150 et 151.
Copistes avant la découverte de l'imprimerie, III, 241 à la note.
Coran (al.), I, 313, note 2.
Cormenin, (de), IV, 000.
Corneille (saint), pape, I, 90-97.
Corneille, IV, 56, 120.
Corse (la) réunie à la France, IV, 155.
Cotton (le P.), IV, 22.
Couronne d'épines (la sainte), II, 415 et suiv.
Coutumes et chartes anciennes, leur origine, II, 188.

Craon (Pierre de), III, 114 et suiv.
Crécy (bataille de), III, 49 et suiv.
Croisades, II, 114 et suiv., 270 et suiv., 332 et suiv., 430 et suiv., 465 et suiv.
Cromwell, IV, 89, 90 et 91.
Cyprien (saint), I, 90 et suiv., 101 et 102.

D

Dagobert, tome I, page 312 et suiv.
Dagobert II, 333.
Damiens, IV, 148 et suiv.
Dauphin, III, 58, note 2.
Déce (empereur), I, 89.
Décrétales (fausses), I, 418 à la note.
Défrichement des terres par les ordres religieux, I, 264, et *passim*.
Délits communs, II, 545, note 3.
Delphes (temple de), défaite des Gaulois, I, 20 et la note 2.
Denier, I, 361 à la note.
Denis (saint), I, 87, 102, 103.
Desmarets (Jean), III, 101, 102 et 103
Desaix, IV, 187 et suiv.
Deux-Siciles; royaume des Deux-Siciles. sa fondation, II, 30 et 31 à la note.
Diacres, Voy. I, 40.
Dialectique, II, 47, note 1, 48, note 1.
Diane de Poitiers, III, 371.
Diderot, IV, 141 et suiv.
Didier (saint), I, 307 et la note 1.
Dîmes, leur distribution, I, 376 à la note.
Diocèses de France; leur circonscription, IV, 275 et la note.
Dioclétien (empereur), I, 112.
Directoire, IV, 192 et suiv.
Docteurs de l'Eglise, II, 524 à la note.
Domaine temporel de l'Eglise; inviolable, IV, 238 et la note.
Domaine du roi au XII[me] siècle, II, 175, note 2.
Dominicaines, II, 357 à la note.
Dominique (saint), II, 356 et suiv.
Domitien, I, 59, 60.
Druides, I, 8 et suiv.
Dubois (le cardinal), IV, 126.
Duel. Duellistes excommuniés, I, 409 à la note.
Duel défendu, IV, 20 et 21 et les notes.
Duellistes condamnés à mort et exécutés, IV, 43.
Duguay-Trouin, IV, 108.
Duguesclin, III, 78 et suiv.
Dumouriez, IV, 181 et suiv.
Dupes (journée des), IV, 48.
Dupin (Manuel de droit public ecclésiastique français), IV, 313 et s.
Duranti, II, 528 à la note.

E

Ecoles au X[e] siècle, tome 1, page 430 à la note.
Ecoles du XI[e] siècle, II, 19 à la note. — 93.
Ecoles chrétiennes (frères des), IV, 224 à la note.
Ecrouelles, II, 27 à la note.
Ecthèse, I, 320 et la note 2.
Edit de Nantes, IV, 15. — Sa révocation, 103.
Edouard, sa défaite à Culloden, IV, 137.
Eglise (l'), II, 353 à la note.
Eglises, II, 417 à la note.
Église romaine, III, 160 à la note.
Egypte (expédition d'), IV, 198.
Elbe (île d'), IV, 252 et suiv.
Elections des évêques (ancienne discipline), I, 207, note 2 et la suite de cette note. 208, 219 et la note 2.
Election des papes, II, 51 à la note. 321, 485.
Elisabeth (reine d'Angleterre), III, 419 à la note.
Eloi (saint), I, 317.
Emigration, IV, 170, 172, 175, 176 et suiv.
Empire latin, II, 350.
Empire d'Orient, I, 156.
Empire romain.—*Sa division*, I, 156. — *Sa fin*, 235.
Encyclopédie, IV, 141 et suiv.
Enfant (exposition d'), I, 159 à la note. Voy. aussi le mot: *Abandon d'enfant*.
Enghien (duc d'), IV, 216 et 217.
Enseignement (liberté de l'), IV, 312 et suiv.
Ere, I, 298, note 1.
Ere républicaine, IV, 181 et la note 2.
Erfurt, IV, 234 et la note 2.

Esclaves, I, 133 à la note, 203, 219, 343 et la note 3.
Etats-Unis d'Amérique, IV, 160 et suiv.
Etienne (saint), pape, I, 98, note 2. 99 et suiv.
Eubages, I, 11.
Eucher (saint), I, 192 et 200.
Eudes, I, 436.
Eugène de Savoie (le prince), IV, 111, 112 et suiv.
Eugène de Beauharnais, IV, 219, note 3 et suiv.
Eutychéisme, I, 212 à la note, 319.
Evariste (saint), pape, I, 66.
Evêque ne peut être nommé avant l'âge de 30 ans accomplis, II, 321.
Excommunication mineure, III, 22, note 2.
Excommunication majeure, III, 22.
Eylau (bataille d'), IV, 226.

F

Fabien (saint), pape, tome I, page 89.
Favras (le marquis de), IV, 173.
Fénelon, IV, 109, note 1, 120.
Félix (saint), martyr, I, 81, 83, 84.
Félix (saint) Ier, pape, I, 107, 108.
Féodalité au XIe siècle, II, 151.
Féodalité abolie, (4 août 1789), IV, 171.
Ferdinand VII, roi d'Espagne, IV, 231 et suiv.
Ferréol (saint), martyr, I, 81, 83, 84.
Ferrution (saint), martyr, I, 81, 83, 84.
Feu sacré (maladie du), II, 235.
Fieschi, IV, 300 et 301.
Finances, III, 101, note 2.
Fin du monde, I, 468, II, 18.
Flagellants, III, 57 et à la note 2.
Fléchier, IV, 96 et 120.
Fleury, IV, 120.
Fleury (le cardinal de), IV, 127 et suiv.
Flour (saint), I, 98.
Foi catholique, II, 37? et suiv.
Fontenelle, IV, 120.
Fontevrault, II, 150.
Formulaire, IV, 129 et la note.
Fortifications de Paris, IV, 307.
Fortunat (saint), martyr, I, 81, 83, 84.
France au XIIIe siècle, II, 494 et 495 à la note.
Franchises des ambassadeurs, IV, 104 et la note 2.
Francs, I, 194 et suiv.
Français, II, 3.
François Ier, III, 303 et suiv.
François II, 381 et suiv.
François d'Assise (saint), II, 382 et la note 3.
François de Paul (saint), III, 250 et la note 1.
François de Sales (saint), IV, 42.
Franklin, IV, 161 à la note.
Frédégonde, I, 284.
Frédéric III (roi de Prusse), IV, 134 et suiv.
Frères prêcheurs (institution de cet ordre), II, 382.
Frères des écoles chrétiennes, IV, 221 à la note.
Fronde, IV, 77, note 2 et suiv.
Fructidor (18), IV, 196 et suiv.

G

Gabrielle d'Estrées, tome IV, page 16 et la note.
Galatie, I, 22, 72 à la note 1.
Galère, I, 116 et suiv.
Galigaï. (Voy. Concini).
Gallien (empereur), I, 103.
Garde nationale, son origine, IV, 169 et la note 2.
Gascons, I, 305.
Gatien (saint), I, 87 et 88.
Gaule, Gaulois, I, 1 à 28, 72 et suiv. 254 et suiv.
Geneviève (sainte), I, 196.
Gerbert, I, 479, II, 8 et suiv.
Gerbert, élu pape (Sylvestre II), 12.
Germain (saint), I, 275.
Germain d'Auxerre (saint), I, 186 et suiv.
Germain-des-Prés (église Saint-), I, 277.
Gerson, III, 151, 169, 170 et la note.
Gibraltar, pris par les Anglais, IV, 113 et la note.
Gilbert (saint), son histoire, II, 295.
Girondins, IV, 181 et suiv.
Gnostiques, I, 66, 80.
Godefroi de Bouillon, II, 117 et suiv.
Gombette (loi), I, 238, note 7.
Gontran, I, 282 et suiv.

Gordien (empereur), I, 86.
Goths, I, 139, 164 et suiv. 179 et suiv.
Grains (importation et exportation des), II, 435 à la note.
Grand-Ferré, III, 72 et suiv.
Grandier (Urbain), IV, 52 à la note.
Gratien (empereur), I, 163.
Grecs. Voy. *Schisme des Grecs.*
Grèce. — Son insurrection, 276. — Son indépendance, 284, 285.
Grégoire de Tours, I, 285 et suiv.
Gregoire-le-Grand (saint), pape, I, 298.
Grégoire VII, pape, II, 68 et suiv.
Grouchy (le maréchal), IV, 259 et suiv.
Gueret (le P.), IV, 12 et 13.
Guerre de la succession, IV, 110 et suiv.
Guignard (le P.), IV, 11 et suiv.
Guillaume-le-Conquérant, II, 32 et suiv.
Guise (les), III, 381 et suiv. 416 et 417.

H

Habsbourg, tome II, page 481 et la note.
Hachette (Jeanne), III, 243, note 2.
Héloïse, II, 213 et suiv.
Helvétius, IV, 157 à la note.
Henri Ier, II, 28 et suiv.
Henri II, III, 371 et suiv.
Henri III, III, 406 et suiv.
Henri IV, IV, 1 et suiv.
Henri VIII, roi d'Angleterre, III, 347 et la note 2, 348 et 349.
Hilaire (saint), I, 148 et suiv.
Hilaire (saint), pape, I, 225.
Hildebrand (Grégoire VII), II, 68 et suiv.
Hincmar, I, 403.
Histoire (utilité de l'), III, 174 à la note.
Hoche, IV, 193 et suiv.
Honorat (saint), I, 192.
Hospitalité, I, 5 à la note, 297 à la note.
Hugues-Capet, II, 1 et suiv.
Hugues-le-Grand, I, 451 et suiv.
Hugues de Saint-Victor, II, 263 et suiv.
Huns, I, 164, 165, 211 et suiv.
Hus (Jean), III, 162 et la note 2.

I

Iconoclastes, I, 337 à la note.
Iéna (bataille d'), IV, 225.
Imprimerie (invention de l'), III, 240 et 241 et la note.
Indult, III, 213 à la petite note.
Ingelburge, II, 339 et suiv.
Innocents (marché des), IV, 28 à la note et 29. Voy. aussi III, 56 à la note.
Inquisition. — Son établissement, II, 354. 355 à la note.
Intérêt (prêt à) défendu, I, 138, 216, II, 558, note 2.
Investiture, II, 83 et la note 3.
Invocation des saints, III, 365 à la note.
Irénée (saint), I, 78 et suiv.
Irminsul, I, 357.
Isly (victoire d'), IV, 313.
Italie (campagne d'), IV, 193 et suiv.

J

Jacquerie, tome III, page 70 et suiv.
Jacques-le-Grand, prédicateur, III, 140 et 141.
Jacques II, roi d'Angleterre, IV, 106.
Jansénius, jansenisme, IV, 73 et la note, 74 et suiv.
Jardin des plantes à Paris. — Son établissement; IV, 56, note 3.
Jarretière (ordre de la), III, 61 et la note.
Jean II, III, 60 et suiv.
Jeanne de France, épouse de Louis XII, III, 271 et suiv. 275 à la note.
Jérôme (saint), I, 182, note 2.
Jérusalem. — Description du temple. — Prise et ruine de cette ville, I, 51 et suiv.
Jésuites, III, 389 et la note.
Jésuites expulsés de France, IV, 12 et 13. — Rappelés, 21. — Arrêt du parlement contre eux, en 1762. — La vérité sur cette affaire, 149 et suiv.
Jésuites, exclus de l'enseignement, IV, 282 et 283.
Jésuites, IV, 315 et suiv..
Jeux floraux, III, 24, note 2.
Jourdan, IV, 189 et suiv.
Jovien (empereur), I, 155.

Jubilé, II, 524 et suiv. et la note de la page 526.
Judicaël (saint), I, 318 et la note 1.
Jugement de Dieu, I, 390 à la note.
Juifs expulsés de France, II, 329 et suiv.
Juin 1792 (20), IV, 177 et 178.
Juillet 1830 (ordonnances de), IV, 287 et suiv.
Julien l'apostat, I, 151 et suiv.
Justice (comment elle s'exerçait en France sous les premières races, I, 279, note 2.
Justin (saint), I, 69 et 70.
Justinien (empereur), I, 262.

K

Kellermann, IV, 181 et suiv.
Kléber, IV, 186 et suiv.

L

Labarum, tome I, page 128, note 1.
La Bruyère, IV, 120.
Lafayette (Mlle de), IV, 59 et 60.
Lafayette, IV, 161 à la note et suiv.
Laffitte, IV, 298 et 299.
La Fontaine, IV, 120.
Lais (frères), II, 211 à la note.
Lamballe (princesse de), IV, 180.
Lamennais (de), IV, 299 et 300.
Landry (saint), I, 324.
Lanfranc, II, 44 et suiv.
Langues coupées. — Miracle, I, 239, note 1.
Langue française. — Ordonnance concernant la rédaction des actes publics en français, III, 354.
Langue romane, I, 403, note 3. II, 10, note 2.
Lannes (maréchal), IV, 235 et suiv.
Latour d'Auvergne, IV, 205.
Latran (église de). II, 375 à la note. — Conciles de Latran. Voy. le mot *Concile.*
Laure, III, 45, note 2.
Law, IV, 123 et suiv.
Leczinska (Marie), IV, 127.
Lefebvre (maréchal), IV, 227 et suiv.
Léger (saint), I, 327.
Légion-d'honneur, IV, 211.
Légion-Thébéenne, I, 113 et suiv.
Léon (saint), pape, I, 203.
Léon X, pape, III, 299, 308 et suiv.
Léonorix, I, 20 à 23.
Lépreux, III, 14 et 15.
Lérins (île de), I, 192.
Lesdiguières (le maréchal de). — Son abjuration, IV, 41, note 3.
Lettres (belles-), conservées par les ecclésiastiques, I, 264 et la note 3.
Leudes, I, 306, note 2.
Liberté de la presse, IV, 275.
Liberté, égalité, fraternité, IV, 336.
Ligny (bataille de), IV, 257 et suiv.
Ligue d'Ausbourg, IV, 104 et suiv.
Ligue du bien public, III, 231 et suiv.
Ligue, III, 409 et suiv.
Lin (saint), pape, successeur de St-Pierre, I, 48, 58.
Lisbonne. — Tremblement de terre, IV, 142.
Lithuaniens, — leur conversion au christianisme, III, 107 et 108.
Lobau (île), IV, 236.
Loi martiale, IV, 172 et la note 2, 175.
Lois. — Diversité des lois dans la Gaule, au commencement de la monarchie, I, 255 et la note 2.
Lombards, I, 311 et 312 à la note.
Lothaire, I, 398.
Lothaire, I, 465 et suiv.
Louis I (le Débonnaire), I, 365 et suiv.
Louis II, I, 427 et suiv.
Louis III, I, 428 et suiv.
Louis IV, I, 451 et suiv.
Louis V, I, 476.
Louis VI, surnommé le Gros, II, 170 et suiv.
Louis VII, II, 256 et suiv.
Louis VIII, II, 293 et suiv.
Louis IX (saint), II, 390 et suiv.
Louis X, III, 1 et suiv.
Louis XI, III, 227 et suiv.
Louis XII, III, 269 et suiv.
Louis XIII, IV, 30 et suiv.
Louis XIV, IV, 71 et suiv.
Louis XV, IV, 122 et suiv.
Louis XVI, IV, 159 et suiv.
Louis XVIII, IV, 253 et suiv.
Louis-Philippe Ier, IV, 290 et suiv.
Loup (saint), I, 196, 197 et 229.
Louvel, IV, 275.
Louvois, IV, 93 et suiv.
Lucius (saint), pape, I, 97.
Lutarix, I, 20 à 23.
Luther, III, 316 et suiv.
Luxembourg (maréchal de), IV, 106,

107 et suiv.
Lyon, II, 560, note 2.

M

Magie (XVe siècle), tome III, page 218.
Mahomet, I, 313 et 314.
Maillotins, III, 101.
Maintenon (Mme de), IV, 110 et la note 2; 125 à la note.
Maire du palais, I, 288 à la note.
Malesherbes, IV, 182.
Mallet (conspiration), IV, 246, à la note.
Maltôte, II, 511.
Mamert (saint), I, 228.
Manès-Manichéisme, I, 111.
Manipule, I, 188 à la note.
Manuscrits avant la découverte de l'imprimerie, leur prix, III, 241 à la note.
Marc (saint), pape, I, 143.
Marc-Aurèle, I, 71 et suiv.
Marcel (Etienne), prévôt des marchands de Paris, III, 68 et suiv.
Marculfe, I, 324.
Maréchalat de l'empire, IV, 217 et suiv.
Marguilliers I, 224 à la note 4.
Mariages (publicité des), I, 351, note 3. II, 381.
Marie-Antoinette, IV, 159 et suiv.
Marie-Louise, son mariage avec Napoléon, IV, 239.
Marie-Thérèse d'Autriche, IV, 91 et suiv.
Marie-Thérèse (l'impératrice), IV, 134 et suiv.
Marignan (bataille de), III, 305 et suiv.
Marigny, III, 2 et suiv.
Marillac (le maréchal de), IV, 48 et 49.
Marlborough (Churchil, duc de), IV, 111 et suiv.
Marmont (maréchal), IV, 250 et 251.
Marot, III, 343, note 2. 346 à la note.
Mars (20), IV, 254.
Marseille, I, 15 et 24.
Masque de Fer, IV, 121 à la note 2.
Martial (saint), I, 87.
Martignac (de) IV, 284 et suiv.
Martin (saint), de Tours, I, 160 et suiv.
Martyrs, I, 45 et suiv. 58 et suiv. 78 et suiv. 83 et suiv. 105, 113 et suiv.
Masséna, IV, 195 et suiv.
Massillon, IV, 120.
Matha (Jean de), II, 347.
Maur (saint), I, 271 et 272.
Maurice de Sully, II, 303 et suiv.
Maximin (empereur), I, 86.
Maximien (empereur), I, 112 et suiv.
Mayenne (le duc de) IV, 5 et suiv.
Mazarin (le cardinal de), IV, 65 et suiv.
Médard (saint), I, 269.
Médicis (Catherine de), III, 371 et suiv.
Médicis (Marie de), IV, 19 et suiv.
Mérindol, III, 358 et suiv.
Mérovée, I, 214, 224.
Mérovingiens, fin de leur race, I, 346.
Ministres de Charles X, leur condamnation, IV, 292.
Minutius (Félix), I, 90, note 2.
Mirabeau, IV, 168 et suiv.
Molière, IV, 120.
Moncey (maréchal), IV, 251.
Monnaies, III, 15 et la note.
Mongols, II, 422, note 4.
Montagnards, IV, 181 et suiv.
Montécuculli, IV, 96 et 97.
Montespan (Mme de), IV, 116 à la note. 118 et 119.
Montesquieu, IV, 127 et 140.
Montlosier (de) IV, 283.
Monothélisme, I, 319 et 320.
Montmartre, I, 103.
Montmorency (le duc de), condamné à mort et exécuté, IV, 49.
Moreau, IV, 196 et suiv.
Mortier (le général, depuis maréchal), IV, 215.
Moskowa (bataille de la), IV, 246.
Moscou, IV, 246.
Municipal (régime), chez les Gaulois, II, 186, note 1.
Municipes, II, 186, note 1.
Münzer, III, 336 et 337.
Murat, IV, 222 et suiv.

N

Napoléon. Voy. Bonaparte.
Napoléon II, tome IV, page 266. — sa mort, 297.
Naufrage (débris de), II, 229, note 2.

Necker, IV, 160 et suiv.
Néron, I, 45 et suiv.
Nerva, I, 62, 63.
Nestorianisme, I, 197, note 2, 319.
Nicaise (saint), I, 99, 108.
Nîmes, I, 28, note 1 et 74 à la note.
Nivôse (attentat du 3), IV, 208 et 209.
Noblesse. — Titres nobiliaires abolis (en 1790), IV, 174.
Noblesse de l'empire, IV, 223.
Norbert (saint), II, 219 et suiv.
Notre-Dame de Paris (église de), — sa fondation, II, 304 et la note 2.
Normandie, I, 441.
Nouveau monde (découverte du), III, 362, note 2.
Novempopulanie, I, 246, note 1.
Nuit chez les Gaulois, I, 10 et la note 2.

O

Official, tome II, page 545, note 3.
Omar, I, 321.
Opposition (parti de l') sous Charles X, I, 281 et suiv. — Sous Louis-Philippe Ier, 294 et suiv.
Oraison pour le roi, I, 422, note 3.
Orange (prince d'), roi d'Angleterre, sous le nom de Guillaume III, IV, 106.
Orderic Vital, II, 231, note 2.
Oriflamme, II, 227, note 1.
Origène, I, 90 et suiv.
Orléans (duc d'), lieutenant général du royaume, 288. — Roi, 289.
Orléans (duc d'), sa mort tragique, IV, 310.
Ouen (saint), I, 317 et suiv.

P

Pacte de famille, tome IV, page 145.
Paganisme aboli par le sénat romain, I, 169, note 1.
Pairie (son origine), II, 351, note 2.
Pairie héréditaire, IV, 273.
Paix, III, 65, note 2.
Paix d'Utrecht (an 1713), IV, 118.
Palais Royal, IV, 59 et la note.
Palatinat (incendie du), IV, 105 et la note.
Pannormie, II, 209, note 1.
Panthéon, I, 248, note 3.
Pape. Voy. élection des papes.
Pâques, fixation du jour de sa célébration, I, 137, note 5.
Paris. Erection de l'archevêché de Paris, IV, 41, note 2.
Paris (comte de), sa naissance, IV, 303.
Parlement sédentaire, II, 568 à la note.
Pascal, IV, 120.
Pastoral (le), I, 299 à la note.
Pastoureaux, II, 447, 448. III, 13.
Paul (saint) de Narbonne, I, 87.
Paul (saint) l'hermite, I, 94 et 95.
Paul V, pape, IV, 24 et suiv.
Paul Ier (le czar), IV, 206 et 207.
Paupérisme en Angleterre, son origine, III, 348 à la note.
Pauvres (causes des pauvres), I, 280 à la note.
Pécule, II, 322 et la note.
Pélagianisme, I, 183 et suiv.
Semi-pelagianisme, 197 à la note 2.
Pèlerinages de la Terre-Sainte, II, 30, 102 et suiv.
Pélisson, IV, 120.
Pentecote, I, 38 et suiv.
Pepin d'Héristal, I, 330 et suiv.
Pepin, I, 340.
Pepin le Bref, I, 347 et suiv.
Peste générale en Europe (an 1348), III, 54 et suiv.
Peste de Marseille, IV, 125 et 126.
Pétrarque, III, 44 et suiv.
Pétro-Brusiens, II, 274 et suiv.
Pétronille (sainte), son histoire, II, 295.
Phéniciens, I, 13.
Phocéens, I, 13, note 2. 15 et les notes.
Pichegru, IV, 189 et suiv.
Pie VII (le pape), IV, 238, 239, 241 et suiv., 253.
Pie IX, IV, 348.
Pierre, l'hermite, II, 106 et suiv.
Pierre Lombard, II, 297 et suiv.
Pierre-le-Vénérable, II, 223, 261, 262 et suiv. — Sa mort, 294.
Pierre Ier (l'empereur), IV, 109.
Philippe I, II, 53 et suiv.
Philippe-Auguste, II, 328 et suiv.
Philippe III, II, 474 et suiv.
Philippe-le-Bel, II, 503 et suiv.
Philippe V, III, 7 et suiv.
Philippe VI, III, 26 et suiv.

Philippe de Néri (saint), III, 418.
Poison, II, 505, note 2.
Polignac (duc de), son ministère, IV, 286 et suiv.
Pologne, I, 469.
Pompadour (Mme de), IV, 153.
Pons de Laraze (son histoire), II, 248 et suiv.
Poste, établissement de la poste, III, 233.
Pothin (saint), I, 72 et suiv.
Pouvoir, nécessité sociale, IV, 318.
Pragmatique sanction de saint Louis, II, 462 et suiv.
Pragmatique sanction de Charles VII, III, 212 et la note.
Praslin (duc de), assassin de sa femme, IV, 320, 321.
Pré-aux-Clercs, II, 489.
Prébende, II, 77, note 1.
Prémontrés (ordre des), II, 219, 220 et 221.
Presbytère, I, 354, note 2.
Priscien, II, 412 à la note.
Priscillianisme, I, 170 et suiv.
Privat (saint), I, 105 et la note 3.
Probus (empereur), I, 110.
Procédure, II, 379, note 3.
Promoteur, II, 546 à la note.
Propagande (congrégation de la), IV, 41, note 3.
Prosper (saint), I, 201 à la note.
Protestants, III, 344 et la note 2.
Provinces des Gaules, I, 255, 256 et la note 1.
Prussiens, convertis au Christianisme, III, 107, note 1.
Pucelle d'Orléans (la), III, 183 et suiv.
Pouvoir temporel des papes, II, 345 à la note.
Purgatoire, III, 365 à la note.

Q

Quadrivium, II, 19, note 1.
Quarante religieuses (les) de Marseille, tome I, page 336, note 4.
Quatre articles (les), IV, 100 et suiv.
Quiberon, IV, 191 et suiv.
Quiétisme, IV, 109, note 1.

R

Racine, IV, 120.
Raoul, I, 443.
Ravaillac, IV, 29, 31 et la note.
Réforme, IV, 321 et suiv.
Refuge dans les églises et les cimetières, I, 170, note 1. 205, 219, 250, note 3, 287, note 2. 360, note 4. 548.
Régale, II, 177 à la note.
Régence (minorité de Louis XV) IV, 122 et suiv.
Régence, loi sur la régence, IV, 310 et suiv.
Régicides bannis, IV, 274.
Régis (saint François), IV, 62, note 1. 133 à la note.
Remi (saint), I, 224.
Renaissance des belles-lettres, III, 240 et suiv.
République (an 1792, et année suiv.), IV, 181 et suiv.
République (an 1848), IV, 333 et suiv.
Retz (cardinal de), IV, 77 et suiv.
Révolution de 1789, IV, 171 et suiv.
Révolution de 1830, IV, 288.
Révolution de 1848, 330 et suiv.
Révolution romaine, IV, 348 et suiv.
Ribauds, II, 361 et la note.
Rhône, origine de ce nom, I, 14.
Richard, II, 335 et suiv.
Richelieu (le cardinal de), IV, 37 et suiv.
Rienzi, III, 46 et la note 2.
Robert, I, 442.
Robert, II, 15 et suiv.
Robert d'Arbrissel, II, 149 et suiv.
Robespierre, IV, 185 et suiv.
Roch (saint), III, 23 et 24.
Rochelle (la), soumission de cette place. IV, 43 et 44.
Rogations, I, 228, 229.
Romans, leur origine, I, 440 à la note.
Rosaire (son institution), II, 382.
Rosbach (déroute de), IV, 143 et 144.
Rousseau (J.-B.), IV, 157 à la note.
Rousseau (J.-J.), IV, 157 à la note.
Routiers, II, 325 à la note.
Ruyter, IV, 95, 98.

S

Sacre, tome I, page 347 et 348, 422, note 3.
Sacrements (administration forcée

des sacrements), IV, 140, 141.
Sainte-Alliance, IV, 276.
Saint-Barthélemy (journée de la), III, 400 et suiv.
Saint-Bernard (hospice), I, 471.
Saint-Chinian, I, 368 et 369 à la note.
Saint-Domingue, IV, 214.
Saint-Esprit (ordre du), III, 411, note 1.
Sainte-Hélène, IV, 267 et suiv.
Salique (loi), I, 242, note 2. III, 27 et à la note.
Saltum (*per*), ordination, I, 188 à la note.
Salvien, 222 et la note.
Sarrasins, I, 335 et suiv.
Satire Ménippée, IV, 9 à la note.
Saturnin (saint), I, 76 à la note, 87, 88, 102.
Saumur, assemblée des Huguenots, IV, 32 et 33.
Sauvegarde, II, 243, note 2.
Saxe (maréchal de), IV, 138 et suiv.
Scandinaves, leur ancienne religion, I, 469, note 2.
Schisme des Grecs, I, 419 et la note. II, 482 et suiv. III, 210 et suiv. 215.
Schisme d'Occident, III, 93 et suiv.
Seigneurs, leur puissance, I, 447 et la note. 463 et la note 2.
Septembre (2 et 3 septembre 1792, massacres dans les prisons), IV, 180.
Septimanie, I, 369 à la note.
Septime-Sévère (empereur) ,83 et suiv.
Sérapis, I, 169, note 1.
Serfs, I, 281. II, 188 et 189, 449. III, 4 et suiv.
Sidoine Apollinaire (saint), I, 229 et suiv.
Sigebert, I, 282 et suiv. — Sigebert, II, 308. — Sigebert, III, 318.
Sigovèse, I, 16.
Sixte II (saint), pape, I, 101.
Sixte III (saint), I, 199.
Sobieski (Jean), IV, 99.
Société de serfs, II, 188 et 189.
Soufflets, après un contrat verbal, II, 31, note 1.
Sœurs grises (sœurs de charité), IV, 54 et la note.
Socialisme, communisme, IV, 346 et 347.
Soie (fabriques de soie établies en France), IV, 22.
Sort des saints, I, 251 à la note.
Soult (maréchal), IV, 227 et suiv.
Souverain pontife, origine de ce titre, I, 328 à la note.
Stuart (Marie), III, 381 et suiv.
Suchet (maréchal), IV, 256.
Sucre (canne à), II, 139 et la note.
Suger, tome II, page 272 et suiv.
Sully, IV, 16 et suiv.
Sulpice-Sévère (saint), I, 162 à la note.
Symbole des Apôtres, I, 11.

T

Taille, II, 449 à la note.
Tamerlan, III, 131, à la note.
Tasse (le), III, 418 à la note 3.
Temple de la raison, IV, 187.
Templiers, origine de cet ordre, II, 231. — Sa condamnation, 554 et suiv.
Terreur (époque de la), IV, 186 et suiv.
Tertullien, I, 90 et suiv.
Testament, II, 498 à la note.
Testament politique du cardinal de Richelieu, IV, 43 à la note.
Teste (affaire de cet ancien ministre), IV, 320.
Teutatés, I, 8 et la note.
Théodebert, I, 262. — Théodebert, 303.
Théodose (empereur), I, 168.
Théologie scolastique, II, 46 et suiv.
Thérèse (sainte), III, 418.
Thessalonique (massacre des habitants de), I, 173 et 174.
Thierry, fils de Clovis, I, 253. — Thierry, II, 303. — Thierry, III, 327. — Thierry, IV, 334.
Tibère (empereur), I, 34 à la note.
Tiers-Etats en 1789, IV, 164 et suiv.
Titus, I, 53 et suiv.
Thomas d'Aquin (saint), II, 457.
Thou (de), IV, 63 et la note. 65 et la note.
Tilsitt, IV, 228.
Tonsure, I, 186, note 1.
Tournois défendus, II, 324, 493 et 494.
Trajan, I, 63 et suiv.

Trève de Dieu, II, 33, 49 et suiv. 324.
Trivium, II, 19, note 1.
Trophime (saint), I, 87 et la note 2.
Tuileries (château des), III, 392 et la note.
Turenne, IV, 75 et suiv.
Turgot, IV, 159 et suiv.
Turlupins, III, 89 et la note 4.

U

Unigenitus (bulle), tome IV, page 118 à la note. 126, 131 et suiv. 140 et suiv. 146 et suiv.
Université, I, 363, note 2. II, 411 et la note 2.
Université, (création de l') en 1806, IV, 224 à la note.
Urbain II, pape, II, 88 et suiv.

V

Valens (empereur d'Orient), I, 156, 164 et suiv.
Valentinien (empereur), I, 150 et suiv. — Valentinien, II, 163. — Valentinien, III, 191.
Valérien (empereur), I, 98.
Vallière (duchesse de la), IV, 116 à la note.
Valmy (bataille de), IV, 181.
Valois (branche de) III, 26 et suiv. — Extinction de cette branche, 418.
Vandales, I, 157 à la note. 180 et suiv. 198, 239.
Vassaux, leurs propriétés, leur puissance, II, 173, note 2.
Vassy (massacre de), III, 390 et la note 1.
Vauban, IV, 93 et suiv.
Vaudois, II, 353 et suiv.
Vendôme (le duc de), IV, 111 et suiv.
Venezuela (confédérat. de), IV, 240.
Vêpres siciliennes, II, 497 et suiv.
Vercingétorix, I, 27.
Verneuil (Mme de), IV, 22, 23 et 24.
Vérone (congrès de) IV, 278.
Vervins (paix de), IV, 15.
Vespasien, I, 49 et suiv.
Vésuve, I, 231 à la note.
Veuves (causes des veuves), I, 280 à la note.
Victor (maréchal), IV, 235 et suiv.
Vieux de la Montagne, II, 338, note 2, 415.
Villars (le maréchal de), IV, 112 et suiv., 118.
Villèle (de), IV, 278 et suiv.
Vincent de Paul (saint), IV, 54 et la note 2, 133 à la note.
Vincent Ferrier (saint), III, 139.
Vision béatifique, III, 35 et suiv.
Visite de l'église Saint-Pierre, à Rome, II, 524 et suiv. Voy. aussi le mot : *Jubilé*.
Voltaire, IV, 127 et suiv.

W

Wagram (bataille de) tome IV, page 238.
Waterloo (bataille de), IV, 260 et suiv.
Wiclef, III, 162 et la note 1.
Witikind, I, 360 et suiv.
Witt (Jean de), IV, 95.

Y

Yves (saint), II, 95 et suiv. — Sa mort, 208 et 209.
Yvry (bataille d'), IV, 3.

Z

Zozime (saint), pape, I, 184.



BOUSQUET, J. BQX 1714 .B6 v.4
Histoire de clergé
de France.